This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frança̧is, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07577752 8

NKB

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Éloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME DIX-HUITIEME.

Bachaumont

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
Hor. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXII.

AVERTISSEMENT
DU
LIBRAIRE.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

Malgré la nouvelle Edition que la néceſſité nous a forcés de faire, il y a un an, nous continuerons à tenir notre engagement envers ceux qui ont l'ancienne, en leur procurant ſucceſſivement les additions que nous avons commencé d'y joindre. Nous ne pouvons finir encore aujourd'hui ce travail, & nous nous ſommes arrêtés au 1er. *Janvier* 1769. *Ils doivent être ſûrs qu'il n'y a rien d'omis; ils y liront même des articles améliorés ou nouveaux, que nous avons recouvrés depuis l'Edition de* 1781.

Nous avons réuni auſſi à cette année la ſuite des Lettres ſur le Sallon, *que nous pourrons imprimer ſéparément pour les artiſtes, amateurs ou autres, qui n'ont déſiré ſe pourvoir que de cette collection particuliere & infiniment moins diſpendieuſe. Comme la Lettre que nos Editeurs nous ont adreſſée*

pour servir de Préface à l'Année 1780, *nous est arrivée trop tard pour être mise à la tête ; qu'elle se trouve de la sorte, pour ainsi dire noyée dans la foule des notices, nous la replaçons ici, vu son importance. Elle fera peut-être revenir de leur erreur ceux qui ont attribué la suite des* Mémoires Secrets *du premier Instituteur à des Ecrivains, ou à des Sociétés de Paris qui n'y ont aucune part. Il est bien difficile de trouver deux amateurs comme Bachaumont, & deux sociétés comme celle de Madame Doublet. Il a fallu, pour remplir le projet, embrasser une sphere plus étendue, & ce n'est en effet, comme l'annoncent les Editeurs, l'ouvrage de personne, & celui de tout le monde.*

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'À NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXII.

26 *Août* 1781. On voit avec plaisir dans le billet d'enterrement de la femme d'un bienfaiteur de l'humanité, persécuté à outrance par la jalousie & l'envie, que son mérite a percé à la Cour & lui a procuré de hautes protections; c'est le Sr. Dumont de Valdajou, dont les Chirurgiens furieux contre lui ont plusieurs fois annoncé la mort, parce qu'ils la désiroient, ainsi qu'on l'a pu voir précédemment.

Ce Sieur Dumont est Chirurgien renoueur des camps & armées du Roi, Chirurgien ordinaire de la Reine, premier Chirurgien renoueur de *Monsieur* & Démonstrateur en la ville de Paris.

26 *Août*. M. Jousse, Conseiller honoraire au Châtelet d'Orléans, vient de mourir, âgé de 78 ans. Son nom restera célebre au barreau & dans le temple de la Justice par ses ouvrages sur la Jurisprudence. Depuis plus de trente ans il jouissoit de sa réputation. Jamais auteur n'a été plus cité de son vivant, surtout dans les matieres criminelles. Digne émule & contemporain de Pothier, aussi simple dans ses mœurs, aussi in-

tegre, aussi éclairé magistrat, il sera longtems, comme lui, l'honneur de sa patrie.

26 *Août*. A la seconde représentation de *Caliste*, le Sieur *Florence*, qui y joue un rôle, tardoit à venir; le Sieur de la Rive semainier envoie le faire avertir & exciter sa paresse; celui-ci n'en tient compte, répond impertinemment au messager, & à son arrivée gourmande le Sieur la Rive & lui met le poing sous le nez; ce qui occasionne une rixe entre eux sur la scene même; ils étoient habillés, ils tirent leur sabre de Théâtre, & se battent dans l'enfoncement: les spectateurs crurent que c'étoit un jeu de leur rôle & ne se presserent de les séparer que lorsque l'on vit que c'étoit sérieux. Ils se donnerent rendez-vous le lendemain aux champs Elysées & le Sieur de la Rive ayant désarmé trois fois son adversaire, on les sépara; ils furent traduits devant M. le Noir, qui les fit s'embrasser, & cependant envoya le Sieur Florence au Fort-l'Evêque pour son insubordination & son manque d'égards au public. Il y est resté dix jours & en est sorti avant-hier; punition qu'on trouve trop légere.

27 *Août*. Avant-hier l'Académie Françoise a tenu sa séance publique. Le Prix de prose dont le sujet étoit l'*Eloge de Montauzier*, a été décerné à M. Garat. M. de la Harpe a lu le discours de cet Orateur, qui a reçu peu d'applaudissemens, &, en général, a paru d'une philosophie monotone & froide comme le héros. L'Auteur ne s'est point présenté quand on l'a appelé

pour lui donner la médaille. On a dit qu'il s'étoit trouvé mal & avoit été obligé de sortir. On a su depuis, que la vraie raison étoit qu'attribuant le peu d'effet que produisoit son discours sur les auditeurs à la mauvaise maniere de lire de M. de la Harpe, il n'avoit pu y tenir.

M. de la Cretelle a eu un *Accessit* pour le même sujet : deux citoyens enthousiastes des Lettres, ont prié l'Académie de trouver bon qu'ils lui adressassent chacun 600 livres, afin d'en former un second prix; en sorte que cet autre Candidat a été aussi bien partagé que le premier. M. de la Harpe a également lu des fragmens du discours de M. de la Cretelle, que l'on a jugé plus oratoire, plus rempli de mouvement & que sur l'échantillon beaucoup de gens ont préféré, quoique plus inégal & plus incorrect.

Cet auteur en remerciant M. de la Harpe du soin qu'il avoit pris de faire sentir au public les beautés de son ouvrage, de les faire valoir par son élocution, lui a avoué que M. Garat n'étoit pas si satisfait & qu'on avoit observé qu'il n'avoit pas réellement si bien débité le discours de ce dernier : l'Académicien a répondu qu'il avoit lu comme il avoit senti.

M. Ducis, le Directeur, a annoncé qu'un éloge de Montauzier par M. le Roi, ancien Commissaire de la marine, avoit aussi mérité les éloges de la compagnie & une mention honorable.

Le Prix de poésie, remis l'an passé, n'a point été décerné davantage cette année. On a parlé de

trois pieces où l'on avoit remarqué de beaux morceaux, dont on a fait part à l'assemblée & qui ont été applaudis. L'auteur de la premiere seul s'est fait connoître, c'est M. Carbon de Flins. Le sujet cependant étoit bien propre à inspirer les Poëtes, c'étoit *la servitude abolie dans les Domaines du Roi*. Le défaut de succès des concurrens a déterminé l'Académie à annoncer que le sujet, le genre du pöeme, la mesure des vers, pour l'année prochaine, seroient au choix des auteurs.

M. Ducis a déclaré que l'Académie, sans proposer pour la troisieme fois le sujet des années précédentes, n'entendoit cependant pas l'exclure & désireroit même le voir traité avec plus de succès que dans les autres concours.

Il a ensuite parlé, à l'occasion de la servitude abolie dans les domaines du Roi, d'un monument qu'un Auditeur des comptes, M. de Chavigny, avoit imaginé pour célébrer cet événement du regne de Louis XVI: il a présenté à l'Académie le plan d'un pont de communication entre l'isle de Saint Louis & la cité, où seroit le trophée proposé.

Enfin, M. d'Alembert, qui depuis longtems s'est voué aux plaisirs du public dans ces assemblées, a terminé la séance par une notice très-courte sur le Cardinal Dubois, à insérer au rang de ses éloges des divers Académiciens. L'anecdote la plus directe & la plus importante dont il a fait part à l'assemblée, c'est la discussion

qu'a-

qu'avoit excité le *Monseigneur*, que le premier Ministre exigeoit contre l'usage de l'Académie, de ne faire aucune distinction de rang ni de titre, ni de personne. Il l'emporta, & Fontenelle, alors Directeur, donna au Cardinal Dubois le Monseigneur désiré. Du reste, cette notice s'est trouvée moins un éloge qu'une satyre très-forte de ce Ministre. Elle justifie ce corps célebre du reproche de fadeur & d'adulation; mais beaucoup de gens ont été révoltés du persifflage de M. d'Alembert sur son ancien confrere, du ton indécent qu'il y a mis, & surtout de son affectation à le lire dans une assemblée publique, pour mieux exposer son héros à la dérision générale.

27 *Août* 1781. La Cour des Aides a enregistré l'Edit; mais s'est réservé la faculté de représenter au Roi les inconvéniens qu'il entraîne; ensorte que, quoi que l'on perçoive, on croit que cette opération sera grand tort à M. de Fleury. Elle découvre son peu de connoissances en cette matiere: indépendamment des Mémoires présentés à ce sujet par les diverses Corporations, les Fermiers généraux viennent de lui donner une leçon très-désagréable; ils ont défendu à tous les débitans de tabac d'augmenter cette denrée. Le Ministre des finances leur a témoigné sa surprise de cette résolution; ils lui ont répondu que, soumis à la loi, ils prenoient sur eux de garantir à S. M. l'augmentation devant résulter de l'impôt, mais qu'ils ne pouvoient exiger un droit qui diminueroit la con-

ſommation; occaſionneroit plus de contrebande; & leur feroit un tort infiniment plus conſidérable.

28 *Août* 1781. L'Académie royale d'Architecture, en ſa ſéance d'hier, a décerné le premier prix d'architecture au Sieur Louis Combes, éleve de M. Miquet; & le ſecond au Sieur Jean-Baptiſte Philibert Moette, éleve de M. Billandel.

28 *Août*. A l'aſſemblée de l'Académie royale de Peinture & de ſculpture du vingt-quatre de ce mois, le Sr. David de Paris, ancien Penſionnaire du Roi à Rome, ayant fait apporter pluſieurs de ſes ouvrages, pour recevoir de l'Académie des avis & des inſtructions, la compagnie, ſatisfaite des tableaux qu'il lui a préſentés, a procédé ſur le champ à ſon agrément, & les ſuffrages ſe ſont tous réunis en ſa faveur.

En conſéquence, quoiqu'on n'ait pu en faire mention ſur le Catalogue, les ouvrages de ce Peintre doivent être offerts au ſallon.

28 *Août*. Un particulier de Bordeaux arrivé ici, rapporte qu'il a été adreſſé au Parlement de cette ville des Lettres patentes qui le prorogent juſqu'au 10 Novembre; elles ont été enregiſtrées. Il a encore été adreſſé des Lettres de cachet à chacun des Conſeillers pour entrer, & aux Préſidens pour tenir note de ceux qui entreront ou n'entreront pas, & l'envoyer tous les huit jours au Garde des Sceaux. Malgré cela, pluſieurs ſont les malades & n'entrent pas, & rien ne ſe juge. M. le Préſident de Pichard, qui préſide en l'abſcence de M. le Berthon, eut

dernierement un bureau chez lui; perſonne n'y voulut parler, parce que M. Dupaty y étoit. Le ſentiment du public ſur cette affaire tient beaucoup au tort qu'elle lui fait, & ce qu'il ſouffre particulierement ne peut lui faire approuver une cauſe qui ne l'intéreſſe pas. Les ennemis de M. Dupaty s'en prévalent pour le rendre odieux, comme étant la pomme de diſcorde. Heureuſement pour lui, M. le Comte de Vergennes, Secrétaire d'Etat ayant le département de la Province, a plus de nerf que M. le Garde des Sceaux; il n'aime pas les Parlemens, & veut que l'autorité du Roi ſoit reſpectée dans ſes Cours, & qu'on lui obéiſſe. Tout cela doit être bien douloureux pour un Magiſtrat vertueux, entraîné ſi loin hors de ſes meſures, & obligé d'aller contre ſes propres principes.

29 *Août.* On n'a pas manqué de chanſonner M. de Fleury à l'occaſion de l'Edit d'Août 1781, & il a fait s'évertuer nos bons faiſeurs; car ce Vaudeville n'eſt pas ſans ſel: il eſt en neuf couplets & dans le ſtyle un peu poiſſard, ce qui rend la plaiſanterie moins âcre & plus gaie; cependant la chute en pourroit être meilleure & il ne ſe ſoutient pas juſqu'au bout ſur le même ton d'aiſance & de légereté. Le voici:

Chanſon ſur l'Edit d'Août 1781. Sur l'air: *Voulez-vous que de Fanchette &c.*

L'as tu donc lu, ma Commere,
L'as tu lu c' fameux Edit,

Enregiſtré ſans myſtere
Par nos Per' les Circoncis ?
Com' il nous ſavonne !
Com' il nous rançonne !
Si c'eſt du Fleuri,
Ça n'eſt pas joli.

Queuq' j'irons faire aux guinguettes
Si le ſel eſt renchéri ?
Adieu l' fin de nos goguettes ;
Car c'eſt lui qui en fait tout l' prix.
Com' il &c.

I'veut de la bell' maniere
Nous faire avaler l'goujon ;
Mais ſi la ſauce eſt ſi chere,
Que ferons-nous du poiſſon ?
Com' il, &c.

I' nous baille une falourde
Pour nous voler un fagot (*) ;
I' nous prend pour des balourdes.
S' te vilain p' tit eſcargot.
Com' il, &c.

Comment avec l'am' ſi juîve
A-t 'is épargné l' jambon ?
C'eſt qu'il eſt très-bon convive
Et n'eſt d'nul religion.
Com' il, &c.

V' la c'que c'eſt q' d'avoir d' l'alliance
Dans la Cour du Parlement,

(*) Chacun croit les droits ſur le bois diminués ; dans le fait ils ſont augmentés.

On s' permét avec confiance
D'être un mauvais garnement.
Com' il, &c.

Puis not' excellent Monarque,
Pour nous ſauver d' plus grands maux,
L'envoye par la noir' barque,
Aboyer après les ſceaux.
Com' il, &c.

Mais ſi la Bonté Suprême
Chaſſoit encor ſon *Ham'lin*,
J' dirions dans not joy' extrême
Dieu nous gard' des Aigrefins!
Com' il, &c.

29 *Août* 1781. C'eſt au fort de Kehl, comme on l'a annoncé dans le tems, qu'en effet on travaille avec activité à la nouvelle édition des œuvres de M. de Voltaire; il y a dix-ſept preſſes qui gémiſſent ſans relâche. Cependant, comme on vient de perdre un des principaux chefs ouvriers à la tête de l'ouvrage, on craint qu'il n'en réſulte un retard.

Le Sr. de Beaumarchais fait auſſi procéder à de petites impreſſions particulieres, capables de fournir au courant, ou de lui concilier ſon Protecteur. C'eſt ainſi que, s'imaginant faire ſa cour à M. de Maurepas, il a recueilli toutes les pieces critiques contre l'adminiſtration de M. Necker, & en a ordonné la réimpreſſion en ce lieu.

30 *Août*. Extrait d'une Lettre de St. Jean d'Angely le 18 Août 1781. „ Pour le bien & la

„ conſervation des troupes de S. M. on s'eſt
„ déterminé depuis la guerre à évacuer les gar-
„ niſons de la Rochelle & de Rochefort & à
„ former dans la ſaiſon dangereuſe un camp de
„ ſalubrité dans les environs de cette ville. M.
„ le Marquis de Voyer qui commande dans la
„ Province, cherche pendant ce tems à parve-
„ nir au deſſéchement des marais peſtiférés qui
„ entourent Rochefort & dont l'air corrompu
„ pénetre juſqu'à la Rochelle & les lieux in-
„ termédiaires. Le Comte de Broglio, fort actif,
„ homme à projets, & voulant ſe mêler de tout,
„ ſecondoit ce chef. Après avoir paſſé un jour
„ à faire manœuvrer les troupes du camp, tous
„ deux ſe ſont embarqués dans un canot pour
„ ſuivre le cours des rivieres de Boutonne & de
„ Charente juſqu'à Rochefort; ils ont paſſé
„ onze heures dans cette navigation pendant
„ une chaleur exceſſive; ils ont fait les obſer-
„ vations les plus importantes: c'eſt-là où M.
„ le Comte de Broglio a pris le germe de la
„ mort. Le lendemain de ſon arrivée à Roche-
„ fort, il eſt tombé malade; on a eſſayé de lui
„ perſuader de partir ſans délai; mais emporté
„ par ſon ardeur, il a voulu continuer ſon tra-
„ vail: il eſt tombé dans l'affaiſſement, & on
„ l'a conduit trop tard dans notre Abbaye, où
„ il eſt mort la nuit du 16 au 17, en préſence
„ de M. le Comte Joſeph, ſon fils aîné, & de la
„ Comteſſe de Broglio.

„ Le 18 on a fait ſes funérailles avec toute la

„ pompe possible. M. le Marquis de Voyer avoit „ ordonné le cortege, & M. le Comte de la Tour „ du Pin, Maréchal de Camp employé, a fait „ le deuil.

„ M. le Comte de Broglio étoit peu aimé de „ ses voisins, qu'il plaidoit presque tous avec „ un grand acharnement: son caractere n'étoit „ pas liant, il étoit même dur, & c'étoit un „ des trois chefs renommés pour cette qualité „ dans les troupes, avec le Marquis de Poyan- „ ne & M. de Lugeac: mais on estimoit ses „ talens; &, comme il périt en quelque sorte „ victime du bien public, il a été regretté dans „ la province du grand nombre des habitans, „ indifférens à ses querelles."

30 *Août* 1781. Extrait d'une lettre de Nancy du 20 Août. „ Suivant le relevé de la Généra- „ lité de Lorraine, on y a compté en 1780, naif- „ sances 34509, morts 25810, mariages 6708."

30 *Août*. Extrait d'une lettre d'Amiens du 25 Août. „ Je vous adresse les vers suivans de „ M. Gence, l'un de nos compatriotes, peu „ merveilleux en eux-mêmes, mais bons à con- „ server comme renfermant le précieux mot de „ l'Empereur, en voyant notre fameux canal:

Laurent, ton illustre mémoire
Vient d'acquérir une nouvelle gloire:
En visitant ce canal souterrain,
Qui, creusé par ton art, va recevoir la Somme,
Et vers l'Escaut lui frayer un chemin:
Admirant ce qu'osoit tenter l'esprit humain,
Un Empereur s'enorgueillit d'être homme.

31 *Août* 1781. Extrait d'une lettre de Bourges du 25 Août. „ L'administration de cette „ Province, la premiere de toutes, vu le tems „ de son institution, se distingue par la sagesse „ de ses opérations. On voit dans ses procès „ verbaux de 1778 & 1779, les tentatives qu'elle „ a faites pour diriger sa marche vers les objets „ les plus utiles, pour connoître les besoins les „ plus pressans & les diverses ressources de la „ Province. Dans celui de 1780, la marche „ est plus assurée, les vues sont plus étendues, „ toujours avec la plus grande attention pour „ éviter les dépenses superflues. Elle a surtout „ senti le besoin d'ouvrir des canaux, que les „ rivieres d'Euve, du Cher, de l'Inde & de la „ Creuse rendent très-faciles, & qui sont abso-„ lument nécessaires pour rétablir, pour multi-„ plier les manufactures dans une Province où „ abondent les richesses territoriales, où il y a „ de l'industrie, où il ne manque que des dé-„ bouchés. L'objet est très-bien vu: l'essentiel „ est maintenant de mettre de l'activité dans „ les opérations. La lenteur fait souvent avor-„ ter les meilleurs desseins; elle leur nuit tou-„ jours infiniment, quand elle ne feroit que „ refroidir les esprits, & multiplier les dépenses. „ L'activité seule donne du ressort, étend les „ connoissances, découvre les moyens, facilite „ les opérations, & assure le succès."

31 *Août*. La faculté de Théologie de Paris vient de publier enfin sa censure de l'*Histoire*

Philosophique des Etablissemens du Commerce des Européens dans les deux Indes. Elle en a extrait 84 propositions erronées, & l'ouvrage contient 114 pages.

31 *Août.* Le sujet du Prix d'Eloquence latine, fondé par Jean Baptiste Coignard en faveur des Maîtres-ès-arts & remporté le sept du mois par M. le Fevre, étoit piquant; il s'agissoit d'établir que *l'époque de la vraie Littérature d'une nation étoit, non celle qui produisoit le plus grand nombre d'Ecrivains & de Livres; mais celle où paroissoient les Ouvrages les plus durables, & par conséquent du plus grand mérite.*

1 *Septembre.* On commence à revenir sur l'orgue de Saint sulpice, trop amerement critiqué à ce jour célebre, triomphe pour les arts, vraie fête pour les amateurs, mais humiliant pour le facteur, dont la réputation essuya un échec passager. On prétendit que la forme nouvelle donnée à cet instrument faisoit tort à la mécanique intérieure. Cette forme, sans doute, eût gêné tout facteur qui n'eût conçu que la routine de son art; mais il n'est pas de difficultés invincibles pour un artiste de génie, & tel est M. Cliquot dans son genre. Il a combiné, étendu sa mécanique & multiplié ses mouvemens en raison de la diversité des jeux qu'il avoit à placer & de l'espace immense qu'il avoit à peupler de tuyaux & à soumettre à un seul point sous la main de l'organiste. Aussi admire-t-on aujourd'hui la distribution intérieure de cette belle

mécanique : elle eſt ſi bien entendue & ſi bien ordonnée, que tous les effets s'operent ſans gêne, ſans confuſion, & qu'il eſt poſſible, en cas du plus léger dérangement, de remédier à tout ſans embarras, au moment même, & ſans nuire à aucune des parties de ce grand tout. Cette nouvelle diſtribution a fourni occaſion à l'artiſte de prouver qu'il eſt auſſi habile facteur mécanicien, que bon facteur harmoniſte.

1 *Septembre* 1781. Mr. Pariſot, dont on avoit mal à propos annoncé la mort, doit prouver ces jours-ci ſon exiſtence à la comédie Italienne, où l'on jouera *Richard*, parodie de ſa façon de *Richard III*, tragédie de M. du Roſoy, jouée il y a peu de tems, & déjà ſi vigoureuſement ſifflée.

2 *Septembre*. Il paroît une eſtampe, où M. Damade, dont le nom eſt devenu ſi célebre depuis ſon malheureux combat contre les freres Queyſſat, & ſon triomphe ſur eux au barreau, eſt repréſenté entre Me. Target & Me. Elie de Beaumont ſes défenſeurs. La vertu les préſente à la Juſtice ſur ſon trône : la premiere tient une eſquiſſe en forme de bouclier, où eſt peint la rixe de ces athletes, ou plutôt l'aſſaſſinat des freres Queyſſat. Il eſt fâcheux que cette eſtampe n'ait pas paru plutôt, dans le tems où tout Paris s'entretenoit de cette affaire, y prenoit part & étoit enthouſiaſmé du courage héroïque de M. Damade.

3 *Septembre*. M. Cailhava d'Eſtandoux, à qui l'on attribuoit généralement le *Fou raiſon-*

nable, a cru devoir désavouer cette piece dont il a fait l'éloge. Le Sieur Patrat, ci-devant Comédien à la suite de la Cour, le véritable Auteur, vient enfin de se faire connoître par une lettre de remerciment à M. Cailhava, insérée au *Journal de Paris* d'hier. Dans cette lettre très-modeste, il apprend au public qu'il est auteur de quelques proverbes composés & représentés à Trianon ; d'une petite comédie-proverbe, mêlée de vaudevilles qui a été reçue de la maniere la plus agréable ; d'un opéra comique qui a eu le même sort ; enfin d'une comédie en vers & en deux actes, mêlée d'ariettes : il confesse que l'accueil flatteur & réitéré des Comédiens commençoit à lui inspirer un peu d'amour-propre, lorsque la froideur avec laquelle le public a reçu ses *Deux morts*, & le jugement rigoureux des papiers publics ont fait tomber le voile de l'illusion, & lui ont rendu sa timidité naturelle.

Il a fait le *Fou raisonnable* ; il l'a donné au Sieur Volange, en exigeant le plus grand secret. Cette bagatelle a eu un succès auquel il ne s'attendoit pas ; il a vu tous les suffrages se réunir en faveur de cette comédie ; il a joui du plaisir pur de l'anonyme & ne s'est fait connoître que lorsque son succès a été complet ; par l'obstination du public à la croire d'un de nos meilleurs comiques actuels.

3 *Septembre*. Dans la *Parodie de Richard III* jouée hier aux Italiens, M. Parisot n'a pas suivi la marche ordinaire de ce genre, qui consiste à

travestir en personnages grossiers & souvent bouffons, les héros qu'on veut ridiculiser. Il a laissé à ceux de la piece originale leurs noms, leurs qualités, & a, sans effort, tourné en burlesque, tout ce qui y est présenté avec l'appareil de la grandeur. La plupart des couplets ont réussi, surtout à cause des airs heureux auxquels ils ont été adaptés; il en est aussi de piquans & de gais par eux-mêmes. On eût, au reste, souhaité que le parodiste eût appliqué son talent à la critique d'un ouvrage plus connu; car, faute de se souvenir de la tragédie de M. du Rosoy, on trouve des endroits inintelligibles & dont l'obscurité n'est due qu'à celui-ci, un des hommes les plus habiles dans le galimathias double.

4 *Septembre* 1781. Le Sieur Radix de Sainte-Foy, en attendant qu'il répande dans le public un Mémoire direct justificatif de sa conduite, ayant été forcé de se démettre de sa charge de Surintendant des finances de M. le Comte d'Artois, a composé & fait imprimer *Mémoire à Monseigneur le Comte d'Artois sur l'administration de ses finances*. Dans ce Mémoire, fort sec & fort ennuyeux, on trouve cependant quelques faits curieux.

10. Les Apanages des Princes du Sang Royal, ne sont plus, comme autrefois, de véritables démembremens de l'Etat, & l'usage actuel est de les fixer à 200,000 livres de rentes en domaines, quittes de toute espece d'entretien & de charges, réversibles à la Couronne à l'extinction

de la ligne masculine des Princes apanagés.

2°. Les Domaines dont l'apanage du Comte d'Artois fut composé au mois de Novembre 1773, à l'époque de son mariage, consistoient dans les Provinces de l'Angoumois, du Limosin & de l'Auvergne. Les charges de ces deux dernieres Provinces en absorbent le produit; au mois de Juin 1776, Monseigneur obtint l'échange du Limosin contre le Duché de Berry & le Comté de Ponthieu, & depuis, en 1778, celui du Poitou contre l'Auvergne.

3°. Le Sieur de Sainte-Foy prétend que l'augmentation faite dans les revenus de ces Provinces, par ses soins & son intelligence en cinq ans, se monte à plus de 300,000 livres de rentes.

4°. Mais, les améliorations faites, depuis la prise de possession de Monseigneur, ne comptant point en cette matiere, il est bien éloigné de penser que ce Prince ait encore reçu le complément de ses 200,000 livres de rentes en domaine, exemptes de toutes charges.

5°. Indépendamment de cet apanage, le Sieur de Sainte-Foy a prétendu avoir fait des spéculations utiles pour Monseigneur par différentes acquisitions hors de l'apanage, telles que l'échange des forêts de St. Dizier, Waſſy & Sainte Menehoud, en Champagne; du Marquisat de Maisons & Seigneurie de Carrieres, des terreins de la Pépiniere au fauxbourg Saint Honoré, formant le fief d'Artois, du Colizée & des Greves du Mont Saint Michel.

6°. Dès la fin de 1776 Monſeigneur eut le deſir d'avoir une habitation & une capitainerie; pour éviter une érection nouvelle, capable de gêner les propriétés territoriales, on fit, en sa faveur, un démembrement conſidérable de celle de St. Germain en Laye, ſous le ſimple titre de Canton; & S. M. voulut bien y joindre le don du Château neuf de Saint Germain & de 600,000 livres par an, pendant dix années, pour aider à la réconſtruction.

7°. Outre l'apanage, il y a des fonds aſſignés ſur le tréſor Royal pour les dépenſes de la Maiſon de Monſeigneur. Ils ſont de 2,202,925 livres 19 ſols 4 deniers.

8°. Et ces dépenſes ſont de 720,791 livres 7 ſols 1 denier de plus que cette ſomme.

9°. Enfin, par le réſumé général de la ſituation des affaires de M. le Comte d'Artois au huit Août 1781, la dette a dépaſſé ſon avoir, ſuivant l'aveu même du Sieur de Sainte-Foy, de 2,246,238 livres 16 ſols 8 deniers.

4 *Septembre* 1781. A la ſuite des propoſitions condamnées par la Faculté, les ſages Maîtres obſervent dans leur cenſure du livre de l'Abbé Raynal, qu'outre les quatre-vingt-quatre propoſitions extraites, il en eſt beaucoup d'autres repréhenſibles également; mais qu'ils n'ont pas jugé à propos de les cenſurer toutes en détail, *pour épargner aux fideles un plus long expoſé de choſes qui font horreur.* Ce qu'ils mettent ſous les yeux, ajoutent-ils, ſuffit pour faire connoî-

tre tout le venin de l'ouvrage condamné, un des plus déteſtables qui puiſſe jamais paroître contre la Religion & l'État.

5 *Septembre.* On conſerve comme une piece curieuſe dans ſon genre & digne d'être tranſmiſe à la poſtérité, un *Programme d'exercice Littéraire* imprimé, fait par M. Pallion, Maître de Penſion à Ivry ſur ſeine. Cet exercice a eu lieu le 24 Août & l'invitation commençoit par ces deux vers.

Venez tous, gens de bien, entendre des enfans,
Qui vous ſont dévoués autant qu'intéreſſans.

Du-reſte, il annonçoit que ces enfans démontreroient toutes les figures de chaque lettre de l'alphabet, en converſant par ſignes; qu'ils définiroient le ſyllogiſme, l'entymême, & la philoſophie avec argumens, latins & françois; qu'ils déclameroient en trois cents cinquante-huit vers le tragique du maſſacre des nôtres à la Saint Barthelemy; qu'ils raconteroient des fables comiques ſur la ſage morale, l'avantage de la ſcience, de l'eſprit, du travail, de la piété, de l'honnêteté; les ſuites funeſtes de la mauvaiſe éducation, du goût dépravé, de la groſſiereté, de l'ignorance, du faſte & de la frivolité. Suit une note du galimathias le plus complet. Il eſt inconcevable qu'à deux lieues de Paris, on laiſſe exiſter en chaire un pareil inſtituteur digne de Charenton.

5 *Septembre.* M. Radix de Sainte-Foy termine

fon Mémoire par assurer que, sans les dépenses extraordinaires de M. le Comte d'Artois, il auroit la satisfaction de présenter à Monseigneur un excédent d'actif de près de neuf millions.

Il convient que quelques Magistrats lui ont dit en voyant cet état d'accroissement de maison & l'impossibilité presque reconnue d'y satisfaire, qu'il auroit dû se démettre de sa charge: „ & „ son tort, en effet, dit-il, est de n'avoir rien „ trouvé d'impossible pour tout ce qu'a desiré „ son maître. Il s'est plutôt regardé comme „ l'exécuteur de ses volontés, que comme un „ contradicteur de goûts qui ne lui ont paru „ qu'éphémeres, & dont il étoit bien sûr que „ l'élévation de son ame, & la maturité de ses „ réflexions le dégageroient."

On rapporte à cette occasion le propos de M. Radix de Sainte-Foy à son maître, lorsque celui-ci, indigné d'apprendre les déprédations dont on l'accusoit, lui dit. „ Vous me voliez donc „ aussi. — *Monseigneur, les menus plaisirs de* „ *Votre Altesse Royale n'en ont jamais souffert,*" lui répliqua-t-il.

Du reste, M. de Sainte Foy termine son Mémoire par un *résumé*, où récapitulant les dix-neuf accusations, calomnieuses suivant lui, du Mémoire de le Bel, il renvoie aux articles du présent Mémoire qui les détruisent, ou fait des réponses particulieres & sommaires aux imputations dont la discussion n'a pas pu entrer dans le détail de son administration, & il faut avouer

qu'il

qu'il se justifie très-mal & auroit mieux fait de ne point prématurer le Mémoire direct qu'il annonce sur cet objet.

5 *Septembre* 1781. M. le Premier Président de Bordeaux tient un grand état à Meaux, lieu de son exil. On sait que le Parlement de cette ville a fait un arrêté pour demander au Roi le retour de ce chef, le retrait des Lettres patentes concernant M. Dupaty, trop humiliantes, trop injurieuses pour la Compagnie, enfin la liberté d'aller à leurs terres vaquer à leurs affaires, & de jouir des vacances.

Du reste, on ne fait rien: les Avocats & Procureurs qui ne sont pas retenus en ville par Lettre de cachet vont bientôt partir & quitter la ville.

6 *Septembre*. Extrait d'une Lettre de Grenoble du 31 Août. „ M. le Franc de Pompignan, „ Archevêque & Comte de Vienne, poursuivant „ toujours avec un zele infatigable les apôtres „ de l'Incrédulité ou les ennemis de l'Eglise, „ vient de publier encore un *Mandement portant défenses de lire dans son Diocese les œuvres de Jean Jacques Rousseau & l'Histoire politique & Philosophique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes, par le Sieur Rainal.*

„ Dans cet écrit pastoral, très-bien fait dans „ son genre, on distingue ce parallele des deux „ coryphées de la Philosophie moderne. Voltaire „ plus fécond, du moins quant à la multitude „ de ses ouvrages; né Poëte, ce que l'autre

„ n'étoit pas; esprit brillant, écrivain plus poli,
„ & en général plus soutenu dans son style;
„ Jean Jacques, génie plus fort & plus ner-
„ veux, plus éloquent, quoiqu'avec de fréquen-
„ tes inégalités; plus propre à manier le raison-
„ nement. Tout considéré, & sans décider quel
„ étoit celui qui, par l'abus & la supériorité de
„ ses talens, pouvoit faire le plus de mal, il est
„ certain dans le fait, que les Ecrits de Vol-
„ taire ont eu plus de lecteurs; ils devoient en
„ avoir davantage: l'inapplication & la légereté
„ s'en accommodoient mieux; ils ouvroient un
„ champ plus vaste à la licence de tout penser
„ & de tout faire. C'est l'attrait de cette licence
„ qui multiplie les incrédules; aussi Voltaire
„ a-t-il conservé jusques à la fin de ses jours,
„ la dictature dans la république des mécréans.
„ On y admiroit le Citoyen de Geneve; il n'a
„ pu y obtenir que la seconde place. Dans les
„ combats qu'il a livrés à la Religion, il a sou-
„ tenu ce caractere de singularité, répandu sur
„ toutes les actions de sa vie. Franc & ingénu,
„ il a dédaigné les subterfuges, familiers aux
„ écrivains impies: il n'a pas prétendu, comme
„ la plupart d'entre eux, & notamment Vol-
„ taire, qu'à l'ombre d'une ironie qui n'en est
„ que plus insultante, ou d'une allégorie qui
„ ne trompe personne, il auroit droit de se plain-
„ dre qu'on lui attribuât calomnieusement le
„ dessein d'attaquer le christianisme: il a dit net-
„ tement & sans détour qu'il n'y croyoit pas....

„ Il a retenu beaucoup plus de vérités que
„ les athées & les déistes anciens ou modernes;
„ mais il ne les a retenues que pour les affoi-
„ blir, & les défigurer. Il terrasse le matéria-
„ lisme; le déisme retouché de sa main n'en a
„ pas plus de consistance.

„ Sa morale est moins dépravée que celle des
„ autres incrédules; il la colore quelquefois du
„ vernis de l'austere vertu; mais ce stoïcisme
„ aboutit enfin au relâchement le plus scandaleux.

„ Il témoigne une profonde vénération pour
„ la personne de Jésus-Christ... Nous pouvons
„ & nous devons croire que cette vénération
„ n'étoit pas feinte; il ne déguisoit pas ses
„ sentimens"....

6 *Septembre* 1781. En 1762 le Sieur Moreau, Historiographe de France, fut nommé Commissaire du Roi pour traiter avec M. de Sainte Palaye de toute la partie historique de sa Bibliotheque & de tous ses manuscrits sans exception. Le tout fut transporté, non à la Bibliotheque du Roi, comme l'a avancé M. de Chamfort dans son discours de réception à l'Académie, mais dans le Cabinet d'histoire & de monumens, institué par ledit Sr. Moreau & confié à ses soins; centre & siége des travaux attachés à son titre.

Le Roi, pour cette acquisition, avoit assuré à M. de Sainte Palaye & à son frere une rente viagere de 4000 livres.

Au nombre des manuscrits de M. de Sainte Palaye, remis après sa mort au Sr. Moreau, avec

ses livres, eſt le fameux Dictionnaire des Antiquités françoiſes en 40 volumes in folio, dans leſquels ce ſavant & laborieux compilateur embraſſoit à la fois Géographie, Chronologie, Mœurs, Uſages, Légiſlation, &c.

On y trouve auſſi tous les matériaux du *Gloſſaire François*, commencé par le défunt & continué par M. Monchet, ſous les ordres de M. de Brequigny.

Comme dans la Bibliotheque de M. de Sainte Palaye, il s'eſt trouvé deux copies du *Recueil d'antiquités* qui contient, rangés par ordre alphabétique, & tous les extraits des lectures que M. de Sainte Palaye avoit faites pendant ſa vie, & toutes les notes par leſquelles il avoit voulu ſe rappeler les connoiſſances qu'il y avoit puiſées, il en a été fait un échange avec M. le Marquis de Paulmy, qui a livré des chartres & des recueils beaucoup plus analogues aux recherches hiſtoriques du Sieur Moreau & de ſes collaborateurs.

On apprend tous ces détails dans une Lettre de M. Moreau, datée de Ville d'Avray le 29 Août, adreſſée à M. de Chamfort, où il le redreſſe ſur ſes erreurs très-volontaires & très-extraordinaires au milieu d'une Académie, dont pluſieurs membres, acteurs & participans de ces échanges, auroient pu mieux inſtruire leur nouveau confrere. Cela prouve de plus en plus, combien, en tout, la vérité eſt ſujette à s'altérer & difficile à éclaircir.

7 *Septembre* 1781. Madame la Ducheſſe de Polignac s'étant établie dans la maiſon de M. le Rez de Chaumont à Paſſy pour y faire ſes couches, toute la Cour s'eſt rendue à la Muette, afin que la Reine pût avoir la facilité d'aller voir cette favorite. Il y a trente-deux Dames de nommées du voyage & vingt-ſix Seigneurs, ſans compter ce qu'on appelle les *Poliſſons*, c'eſt-à-dire les courtiſans non déſignés, qui peuvent venir rendre leurs devoirs à S. M.

M. le Comte de Maurepas a profité de cette circonſtance pour venir ſe délaſſer à Paris de ſes grandes occupations, ainſi que d'autres Miniſtres. Hier M. le Duc d'Aumont leur a donné à dîner à la *Redoute Chinoiſe* de la foire; enſuite ils ſe ſont rendus aux *Variétés amuſantes*, où ils ont vu *Jerôme Pointu* & le *Fou raiſonnable*. Lorſque M. le Comte d'Eſtaing, un des Seigneurs invités de cette partie, s'eſt montré, on l'a applaudi particulierement & l'on a crié *Vive d'Eſtaing!* Toute cette brillante ſociété eſt rentrée de nouveau à la Redoute & c'étoit une foule dont il n'y a pas d'exemple. Chacun s'empreſſoit d'admirer l'air aimable, gai & ſerein du premier Miniſtre, ainſi que le tendre intérêt de Madame de Maurepas, qui accompagne ſon mari partout: union ſi rare & ſi aimable à la Cour. M. Amelot, M. de Ségur, M. de Caſtries, M. d'Oſſun, preſque tout le Conſeil ſe diſtinguoit dans le grouppe, où étoient auſſi de très-jolies femmes. Ce jour ſera mémorable dans les

fastes de la Redoute & de la Foire. Chacun s'empressoit & se demandoit si M. de Fleury n'y étoit pas aussi, pour le voir & le connoître, mais il n'a pas paru.

7 *Septembre* 1781. Mr. Parent, avant son jugement, a fait paroître un Long *Mémoire pour le Sieur Parent, Président à la Cour des Monnoyes: contre les Mariés, Rogé, ci-devant faïenciers-poëlliers à Lyon, & le Sieur Osterwald, négociant à Lyon*; où l'on remarque surtout l'historique de la vie & mœurs de la Dame Rogé.

Suivant ce Mémoire, Marie Pierry est née à Lyon de l'extraction la plus basse. Dans son enfance la misere l'avoit réduite à aller vendre par les rues de petites pâtisseries: à treize ans elle se mit fille de boutique chez une marchande de modes: avec une figure intéressante elle circula quelque tems dans la ville parmi les jeunes libertins dont elle abonde. En 1749 elle épousa Pierre Rogé, faïencier-poëlier, ne possédant aucun fond, dont tout le bien étoit dans son travail & son industrie.

En 1770 un procès fournit à la femme Rogé occasion de venir à Paris, où elle connut le Sr. Parent. Cette femme artificieuse & vraiment extraordinaire, devenue la maitresse de ce premier commis de M. Bertin, s'évertua, conçut de grands projets de fortune; mais son plus grand étoit fondé sur l'aveuglement & la bonhommie de son amant, qui, sentant l'indécence de faire certaines acquisitions en son nom, se

servoit des offres qu'elle lui fit d'être son *prête-nom*. Elle acheta ainsi à Lyon des terreins appartenans aux Jésuites, contenant 200,000 pieds, avec des bâtimens précieux, appelés *terreins de Saint Joseph* : elle acheta encore d'autres effets, dont un hôtel considérable à Paris.

On étoit alors à la recherche de prétendus prête-noms des Jésuites; on soupçonna cette femme. L'Intendant de Lyon fût chargé de prendre des renseignemens : le Prévôt des marchands & les Echevins qu'il consulta, lui répondirent qu'il étoit en effet étonnant que des gens de la lie du peuple, à peine connus, si ce n'est par un petit trafic de ferraille & de faïence, fussent en état de faire de pareilles acquisitions.

Cette notice fut lue au Parlement, les Chambres assemblées, & le 15 Février 1777 la femme Rogé fut arrêtée par ordre du Roi & conduite à la Bastille. Le Sr. Parent s'étant remué, ayant appris & prouvé aux Ministres & au Lieutenant Général de Police qu'il avoit fait tous les fonds, elle fut élargie environ six semaines après.

A la fin du Mémoire peu justificatif du Sr. Parent, & qui annonce seulement son étrange duperie d'une femme fausse & artificieuse, est une Consultation délibérée à Lyon le 3 Juillet dernier par Me. Prost de Qoyer, suivant laquelle il y auroit assez d'inductions, de preuves & de titres pour découvrir les friponneries de la femme Rogé & la condamner à des restitutions.

Cependant, suivant le jugement intervenu mar-

di dernier, le Sieur Parent est puni par l'admonition; la femme Rogé est élargie avec un plus amplement informé de trois mois seulement.

8 *Septembre* 1781. On a parlé plusieurs fois de la Dlle Bertin, si célebre depuis qu'elle a l'honneur d'être marchande de modes de la Reine. Elle avoit pour premiere fille de boutique Mlle Picot, ouvriere extrêmement adroite, intelligente, & surtout très-intriguante. Celle-ci s'est prévalue de son talent pour s'établir & a bientôt enlevé la plupart des pratiques de son ancienne bourgeoise. La Dlle Bertin furieuse, l'ayant un jour rencontrée à Versailles dans la galerie, l'a injuriée & lui a craché au visage. Procès en conséquence à la Prévôté de l'hôtel; *Factum* de part & d'autre, dont le plus plaisant est celui de la Dlle Bertin, de la façon de Me. Coqueley de Chaussepierre, dit-on: enfin, est intervenu un jugement le lundi 3 Septembre, qui fait défenses à la Dlle Bertin de récidiver, la condamne à 20 livres d'aumône envers le Roi & à tous les dépens. On trouve que, vu le lieu où l'insulte a été commise, le délit n'est pas assez puni.

9 *Septembre*. Depuis que, malgré les soins du Sieur d'Auvergne à réunir dans les concerts donnés aux Tuilleries les divers genres de musique, Françoise, Allemande, Italienne, afin de satisfaire les trois sectes qui partagent aujourd'hui l'empire lyrique, ils ont été encore plus abandonnés, s'il est possible, qu'en 1763: nous avons annoncé qu'on avoit essayé de ramener

le

le public par de petits actes exécutés au théâtre des Menus. Il n'a pas été beaucoup plus empressé de s'y rendre, soit à raison de l'éloignement, soit à raison de la mauvaise exécution, soit parce que ces actes étoient déjà usés jusques à la corde. Enfin, on a pris le parti de remettre *Echo & Narcisse*. Cette Pastorale tragique ayant eu peu de succès la premiere fois, il étoit à craindre que la désertion n'augmentât le vendredi 31 Août, où la premiere représentation de la reprise a eu lieu. Heureusement le pronostic du Chevalier Gluck, l'auteur de la musique, s'est vérifié: il disoit, lors de la naissance de cet ouvrage: *il ne peut y avoir de trop grand théâtre pour Iphigénie en Aulide, ni de trop petit pour Echo & Narcisse.* En effet, celui-ci a eu le succès le plus décidé. Le Sieur Lais qui, ayant voulu se soustraire à l'ordre qu'il avoit reçu, se disposoit à partir pour le pays étranger, a été arrêté & mis au fort-l'Évêque. Retiré de cette prison pour faire le rôle de *Cynire*, chanté autrefois par le Sr. le Gros, il y a brillé de la façon la plus distinguée. Non-seulement sa voix a paru infiniment propre au vaisseau dans lequel il chantoit; mais il en a résulté l'opposition la plus heureuse avec celle de *Narcisse*, & d'ailleurs on l'a jugé acteur: on lui a trouvé du goût, de l'ame & surtout du zele; ce qui a fait oublier sa faute.

L'*Hymne à l'Amour*, qui termine cet acte, a été redemandé & répété; ce qui jusques-là étoit

ſans exemple à l'opéra. Il eſt des gens ſéveres, qui regardent cette complaiſance comme funeſte & comme dégradant la majeſté de ce théâtre, comme aſſimilant les acteurs aux hiſtrions des théâtres forains.

9 *Septembre* 1781. Les propriétaires des maiſons du Palais royal jugeant, depuis que M. le Duc de Chartres a commencé d'abattre les arbres de ſon jardin, qu'il étoit tems de publier leurs défenſes, ont répandu un Mémoire, où ils réclament contre l'entrepriſe de ſon Alteſſe. Les gens d'affaires du Prince pendant ſon abſence n'ont pas cru devoir reſter en défaut & ont répondu aux propriétaires. Le public s'empreſſe d'avoir ces factums, dans une querelle où il prend tant de part.

9 *Septembre*. M. de Villepatour, Officier Général d'artillerie très-renommé, vient de mourir preſque ſubitement d'une goutte remontée.

9 *Septembre*. On a applaudi hier au concert ſpirituel pluſieurs artiſtes & morceaux nouveaux; 1°. une ſymphonie de Mr. Froment, dont l'andanté a particulierement réuſſi: 2°. un motet de M. Mereaux: 3°. M. Imbault qui a mis beaucoup de netteté & d'exécution dans ſon concerto de violon: 4°. M. Michel, qui a joué de la clarinette avec une ſureté, avec une facilité, qui ont excité les tranſports les plus vifs: 5°. enfin un oratorio de *Jephté*, morceau nouveau dont les paroles ſont de M. Moline, & la muſique de M. Voget: le poëme a paru avoir le ton du

genre, & par sa coupe prêter au musicien, & celui-ci annoncer un talent distingué & digne des plus grands encouragemens.

10 *Septembre.* Mrs les Curés de Paris ayant député vers M. l'Evêque de Senez pour lui demander la permission de faire imprimer son discours, il paroît & se vend au profit des pauvres de la paroisse de St. André des arts. Cette oraison funebre soutient à la lecture la réputation que lui avoit procuré le débit. On y trouve quelques notes historiques, rendant ce morceau oratoire encore plus précieux.

L'Evêque de Senez rappelant le nombre de disciples du Curé de St. André, que l'Eglise de France compte aujourd'hui parmi ses Pontifes, dit qu'il pouvoit être nommé comme autrefois Salvien, le *maître des Evêques*, & il insere une liste & les noms de quatorze Evêques qui ont été de la communauté de M. Léger.

L'Abbé de Beauvais en étoit lui-même; mais il ne fût élevé à l'Episcopat que lorsque ce vénérable Pasteur étoit réduit dans un état d'affaissement qui le laissa pendant quatre ans étendu sur le lit du trépas. Cependant à cette nouvelle, l'ame étonnée du Curé se réveilla comme d'un sommeil profond: il lui avoit tenu lieu de pere, il s'agite, il gémit de ne pouvoir exprimer le sentiment qu'il éprouve. „ Ah!" s'écrie-t-il en soupirant, „ ah! que j'aurois de choses à lui dire!" mais sa langue se refuse à les exprimer. Ce morceau est un des plus touchans du discours.

10 *Séptembre* 1781. Extrait d'une lettre de la Rochelle du 4 Septembre. „ Nous sommes „ d'autant plus fâchés ici de la mort du Comte „ de Broglio, qu'il avoit proposé & fait agréer „ le desséchement des marais pestiférés de la „ Boutonne & des environs de Rochefort à „ MM. les Marquis de Ségur & de Castries, & „ que l'activité, l'opiniâtreté, le crédit de cet „ Officier général nous étoient nécessaires pour „ la réussite du projet. Il a laissé beaucoup de „ mémoires & d'observations sur une infinité de „ matieres intéressantes pour l'Etat & pour le „ public; car aucune ne lui étoit étrangere.

„ Destiné d'abord aux négociations, il s'étoit „ livré à l'étude des intérêts des Cours qui va„ rient si souvent, & il avoit continué de les „ suivre dans leurs variations. Peut-être regar„ doit-il cette étude comme une dépendance de „ celle qui l'occupoit principalement; car il „ n'est aucune connoissance qui lui ait paru „ étrangere à la science militaire: il en possédoit „ parfaitement la théorie; il s'étoit rendu pro„ pre l'expérience de tous les tems, à laquelle „ il avoit beaucoup ajouté par la science & par „ ses savantes combinaisons; il s'étoit surtout „ attaché à la partie économique, exigeant des „ détails si étendus. Aussi la confiance que les „ troupes avoient en lui dans les marches & „ pour la subsistance, égaloit celle qu'il méritoit „ comme Général dans la défense d'une place, „ ou en présence de l'ennemi. Il avoit une con-

„ noiſſance très-vaſte de ce qui concernoit les
„ forges en particulier & les arts en général,
„ & ſon zele pour le bien public dirigeoit tou-
„ jours ſes vues.

„ Enfin, pour mieux connoître le Comte de
„ Broglio & ce qu'il valoit, on peut s'en rap-
„ porter à ce qu'en dit le Comte de St. Ger-
„ main, dont le témoignage ne peut être ſuſpect
„ dans ſes *Mémoires* (Sect. 4. page 99 & ſuiv.
„ Edit. in 8°. de 1779)"

10 *Septembre.* Tandis qu'on preſſe avec la plus grande activité la ſalle en bois qu'on conſtruit proviſoirement pour l'opéra; qu'on y travaille au grand ſcandale des fideles, même les fêtes de Vierge, jours auxquels vaquent les ſpectacles profanes, les Architectes s'évertuent à donner des plans d'une ſalle à demeure & qui puiſſe ſervir de monument d'architecture digne de cette capitale. Un M. Huet, entr'autres, publie le plan d'une à conſtruire ſur le terrein de l'hôtel de Longueville; il y a joint une place pour Louis XVI devant la cour du Louvre, une fontaine publique derriere la ſalle, & aux deux côtés, une rue de *Gluck* & une rue de *Piccini.*

11 *Septembre.* La cenſure traduite contre le Livre de l'Abbé Raynal commence ainſi: „ Nous
„ avons cru devoir faire connoître dans la forme
„ ordinaire le venin dont cet ouvrage eſt infecté.
„ Puiſſent nos travaux être couronnés par le
„ ſuccès! puiſſent-ils raffermir la foi chance-
„ lante! puiſſent les forts y trouver de nouveaux

„ motifs de persévérer! On verra par les propo-
„ sitions extraites, que cet Auteur foule aux
„ pieds ce qu'il y a de plus sacré: que les blas-
„ phêmes, la plus honteuse corruption, les for-
„ faits les plus atroces ne sont plus des crimes
„ pour lui. Il n'en connoît d'autres que de
„ *professer la religion chrétienne, de chérir,*
„ *honorer & respecter les Rois.* Quelle impu-
„ dence! elle devroit suffire pour empêcher
„ les ravages que pourroit faire la doctrine
„ de l'Auteur. Non, il n'y a qu'un impie qui
„ puisse sans indignation entendre appeler cent
„ fois la religion chrétienne, *la plus méprisable*
„ *de toutes les superstitions.* Il n'y a qu'un hom-
„ me entierement corrompu qui puisse entendre,
„ sans frémir, avancer des propositions abomi-
„ nables qui détruisent les mœurs & renversent
„ les loix, enseigner que l'*adultere n'est point*
„ *un crime, si les loix ne le défendent point*;
„ que le *libertinage doit-être non-seulement to-*
„ *léré, mais érigé en culte public.* Il n'y a qu'un
„ homme dépouillé des sentimens de la nature
„ qui puisse applaudir à un Ecrivain qui veut
„ anéantir l'amour filial, inspirer aux enfans
„ une haine violente contre l'autorité paternel-
„ le, qui souleve les peuples & les invite ouver-
„ tement à massacrer les Rois.... "

Tel est le résumé des propositions extraites de cet ouvrage, disent les Docteurs dans l'excès de leur rage fanatique, un des plus détestables qui puisse *paroître contre la Religion & contre*

l'Etat. Elles font renfermées dans quatre articles : 1°. *de l'Homme & de la Loi naturelle* : 2°. *de la Religion révélée* : 3°. *de la Morale*, 4°. *du Gouvernement*.

11 *Septembre*. On a dit dans le tems que les divers Miniftres des finances, peu amis des arts, qui avoient gouverné celles de la France fur la fin du regne de Louis XV, avoient étendu leur barbarie jufque fur les fonds deftinés aux prix des diverfes Académies. Celle des Belles-Lettres s'étoit trouvée par fa réduction des rentes, dans la néceffité de ne diftribuer que de deux en deux ans, le prix annuel fondé par feu le Comte de Caylus, confiftant dans une médaille d'or de la valeur de 500 livres. M. Necker n'avoit pas même eu le foin de réparer cette injure ; il paroît que M. de Fleury s'en eft chargé.

M. Amelot, par une Lettre du premier Septembre, a annoncé à cette Compagnie que S. M. voulant lui donner une nouvelle marque de la protection dont elle l'honore, a rétabli ce prix dans fon intégrité primitive, & a fourni le moyen de le diftribuer tous les ans, fuivant l'intention du fondateur.

11 *Septembre*. On parle depuis longtems d'un certain *Dialogue* imprimé, *entre M. Turgot & M. Necker*, très-méchant. Il faut qu'il le foit beaucoup, puifqu'en effet il refte toujours très-rare, de façon qu'on n'en connoît encore que le titre.

11 *Septembre*. M. Gluck étant hors de com-

bat par une attaque d'apoplexie dont les suites funestes ne peuvent qu'augmenter à son âge, M. Sacchini est venu à Paris dans l'espoir de s'y faire rechercher. Arrivé vers le tems où l'Empereur étoit à Versailles, il a demandé à assister aux fêtes de Trianon & surtout à l'opéra d'*Iphigénie* du Musicien allemand. Il a été introduit avec distinction, & la Reine & le Comte de Falckenstein l'ont voulu avoir auprès d'eux durant l'opéra, le questionner & savoir sa façon de penser sur l'ouvrage. Le dernier, avant que le spectacle commençât, lui a demandé s'il n'avoit jamais vu d'opéra françois? Il a répondu que non: „ eh bien! vous en allez voir un, " lui a répliqué le Comte. Les spectateurs, ennemis du Chevalier Gluck, en ont conclu que l'Empereur faisoit peu de cas de sa musique, puisqu'il l'assimiloit à la nôtre: d'autres plus judicieux n'ont pas donné une interprétation si forcée à son propos & l'ont pris tout naturellement. Quoi qu'il en soit, la Reine a imaginé de fixer en France le Sieur Sacchini; elle a chargé M. Amelot de lui en faire la proposition. Ce Ministre, pour le déterminer davantage, l'a pris du côté de la gloire & lui a déclaré que la sienne ne seroit pas complette, s'il n'obtenoit les suffrages des Parisiens. L'Italien, un peu piqué de ce propos, lui a réparti qu'il croyoit être déjà assez connu, même dans cette capitale. On s'est rapproché cependant. M. Sacchini a fait ses propositions,

& le Secrétaire d'Etat en doit rendre compte à la Reine.

M. Sacchini a un grand avantage sur son confrere Piccini, c'est qu'il est déjà au fait de la prosodie de notre langue & que le dernier n'en savoit pas un mot à son arrivée ici.

12 *Septembre* 1781. Des Lettres patentes données à Versailles le 30 Mars dernier, registrées en Parlement le 28 Août seulement, portant Réglement pour le Collége Mazarin, sont une nouvelle preuve de la protection du Roi pour les Lettres. Il y a quatre articles principaux.

1°. Les éleves de ce Collége seront augmentés successivement en nombre, à mesure que les revenus pourront le permettre.

2°. Il y aura désormais quatre places pour la Province de Lorraine & l'isle de Corse.

3°. Les éleves seront entretenus à l'avenir aux frais du Collége. Ils seront soignés & médicamentés en cas de maladie, & il leur sera fourni des meubles & autres objets nécessaires à leur usage, conformément à un état annexé auxdites Lettres.

4°. A compter du 1 Janvier 1781, le Grand-Maître du Collége jouira de 2000 livres d'honoraires, le Procureur & le Bibliothécaire de 1800 livres chacun, le sous-Principal de 800 livres, le sous-Bibliothécaire de 700 livres, le Chapelain de 400 livres, les Sous-maîtres de 600 livres chacun: enfin, à l'Agent du Collége 400 livres, à chacun des garçons de la Biblio-

theque 300 livres; & 200 livres à chacun des domeſtiques des élevês.

13 *Septembre* 1781. Tandis qu'on dégrade le Docteur Meſmer, que ſes confreres jaloux répandent des pamphlets où ils le peignent comme un charlatan, un impoſteur, un impudent, un homme lubrique, qui, ſous les apparences d'un bienfaiteur de l'humanité, ne cherche qu'à aſſouvir ſa paillardiſe ; il reçoit d'ailleurs les inſcriptions, les vers les plus honorables. Voici ceux, ſervant d'épigraphe Latine à un Mémoire publié à l'occaſion d'une cure extraordinaire qu'il vient d'opérer ſur une jeune Demoiſelle de Beauvais.

MESMERO LIBERATORI.

Ob ſanitatem incredibili modo reſtitutam,
Hos verſus poſuit grati animi puella;
Quæ linguâ, pedibus & oculis diu capta,
Nullam ab arte ſpem aut viam ſanitatis expectat.
Infans cœca, trahens greſſum, tibi, Meſmere, poſco
Verba, pedes, oculos; ambulo, cerno, loquor.

13 *Septembre. Mémoire à Conſulter pour les propriétaires des maiſons ſituées autour du Jardin du Palais royal, oppoſans & demandeurs.*

On y expoſe d'abord au Conſeil quelques faits pour le mettre en état de décider ſi la loi n'offre pas à ces propriétaires des moyens de ſe mettre à l'abri d'une atteinte ſi ruineuſe pour eux.

Ces faits ſont que le Palais royal eſt l'ouvrage

du Cardinal de Richelieu. Le Roi *Louis XIII* voulut bien en accepter la donation en date du 6 Juin 1626, „ sous la condition que ledit hôtel
„ demeureroit à jamais inaliénable de la Cou-
„ ronne, sans même pouvoir être donné à au-
„ cun Prince, Seigneur ou autre personne pour
„ y loger sa vie durant ou à tems, l'intention
„ dudit Seigneur Cardinal étoit qu'il ne serve
„ que pour logement de S. M. quand elle l'au-
„ roit agréable, de ses successeurs Rois de
„ France, ou de l'héritier de la Couronne seu-
„ lement & non autre, ne s'étant porté à bâtir
„ cette maison avec tant de dépense que dans
„ le dessein qu'elle ne serviroit qu'à la premiere,
„ ou, au moins à la seconde personne du
„ Royaume, en faveur même duquel S. M. ou
„ ses successeurs ne pourroient jamais disposer
„ que de l'usage & habitation seulement." Après quelques autres détails relatifs à cette donation, ou ses circonstances & suites, ils passent aux faits récens.

Le bruit se répand qu'en conséquence d'une donation faite par le Duc d'Orléans à son fils le 30 Décembre 1780, qui porte exprèssément qu'il *conservera pour l'agrément du public la jouissance des Cours & du Jardin.* M. le Duc de Chartres étoit dans l'intention d'ajouter un nouveau corps de bâtiment à ce palais pour l'habitation des Princes ses enfans, & qu'à cette occasion il entendoit ouvrir trois rues dans tout le tour du jardin & aliéner dans toute sa longueur

de ces trois rues nouvelles une portion du même jardin, destinée à être bâtie par les acquéreurs.

Les propriétaires ont eu recours à la justice & à la bonté du Prince; toutes leurs démarches ont été infructueuses.

Le 17 Juin M. le Duc de Chartres a obtenu des Lettres patentes pour l'exécution de son plan: les propriétaires y ont formé opposition. Le 23 Juillet ils reçurent la signification d'un Arrêt par défaut. Le 30 du même, son Altesse leur fit déclarer qu'elle se désistoit des Lettres patentes.

L'espoir que leur donnoit cet acte s'évanouit bientôt par la destruction de la grande allée du Palais Royal: ils apprirent que M. le Duc de Chartres n'entendoit plus aliéner & devoit faire à ses frais tous les bâtimens énoncés dans son exposé, & qu'on recevoit déjà des soumissions.

Les propriétaires demandent en conséquence si, depuis le désistement du Duc de Chartres, tout recours à la justice leur est interdit, & au cas qu'il leur soit ouvert une voie d'opposition, à quel tribunal ils doivent la former? Sont-ils fondés à demander d'être maintenus dans leurs jours, vues & entrées, avec défense à M. le Duc de Chartres de faire aucunes constructions qui puissent y nuire? Enfin, ne le sont-ils pas aussi à demander & obtenir des défenses provisoires jusqu'au jugement du fonds?

La consultation, signée *Babille*, *Collet*, & *Treilhard*, en date du 29 Août, étant absolu-

ment favorable, les propriétaires ont formé leurs demandes par Requête du 30 Août 1781, & il y a eu le 31 Arrêt d'appointement à mettre sur la demande provisoire au rapport de M. Pasquier, Doyen.

14 *Septembre* 1781. M. le Duc de Chartres étant absent & ne pouvant être revenu que le 17 de ce mois, on a répondu à la hâte au *Précis sur le Provisoire* pour M. le Duc de Chartres, défendeur, contre *quelques propriétaires des maisons* situées sur le Jardin du Palais royal, demandeurs.

Dans cet écrit, on arguë de mauvaise foi le mémoire des adversaires; on rétablit les qualités des parties, les objets du procès, les faits, les actes, les loix, la possession, les intérêts même, & l'on prouve que tout se réunit en faveur du Prince, si cruellement investi de procédures inattendues pendant son absence & celle de son Conseil.

14 *Septembre*. M. Genet, chef du Bureau des interpretes à Versailles, y est mort le onze d'une fievre putride. Ce zélé serviteur du Roi joignoit à une activité rare toutes les connoissances néçessaires pour remplir avec la plus grande distinction, les devoirs de sa place. Il emporte l'estime & les regrets universels: il est auteur d'une foule d'ouvrages plus instructifs qu'agréables à lire. Il avoit le style incorrect, lourd & sans aucune chaleur. *L'Etat Politique actuel d'Angleterre*, espece de journal périodique qui

paroît durant la derniere guerre, presque en entier de sa composition, sera surtout très-utile pour en écrire l'histoire.

15 *Septembre* 1781. Suivant le *Précis* du Duc de Chartres: 1°. les maisons autour du Palais royal sont au nombre de 72, les demandeurs au nombre de 30 au plus; ainsi ce n'est au plus que la moitié des propriétaires qui plaident.

2°. Ils font remonter la date & l'origine de leurs fenêtres au tems où Louis XIV habitoit lui-même le Palais royal, & en 1658, c'est-à-dire quinze ans après, il n'existoit encore autour du jardin que 17 pavillons, bâtis par le Barbier, sur le modele prescrit par le Cardinal de Richelieu, *sans jours ni ouvertures sur le parc & clôture de son Eminence*, suivant l'obligation imposée à le Barbier en 1636.

3°. Ils fixent à 1692 la possession du Palais royal par les Princes de la Maison d'Orléans. C'est en cette année qu'il fût réuni à leur appanage par un Edit; mais son Altesse Royale, *Monsieur*, frere du Roi, en avoit alors la jouissance, & l'occupoit depuis 1661; ensorte que les maisons actuelles ont été bâties depuis la jouissance de ces Princes. Les premieres permissions d'avoir des ouvertures aux murailles élevées par le Cardinal, furent données par son Altesse Royale, *Monsieur*, au Marquis de Nonant, son Chancelier, puis au Cardinal Dubois, &c. mais à titre gratuit & précaire sans servitude.

4°. Louis XIII, dans son acceptation du Palais Royal n'a point agréé cette intention du Cardinal, que le Roi seul ou l'héritier présomptif de la couronne puisse l'occuper, il a ratifié toutes les autres clauses, excepté celle-là.

5°. M. le Duc d'Orléans lui-même a déclaré de vive voix aux Députés des propriétaires qu'il n'avoit jamais défendu au Duc de Chartres de rien innover dans le Palais royal, & qu'il en donneroit l'assurance par écrit, si le Prince son fils en avoit besoin.

6°. Les escaliers & saillies des maisons sont sur le sol même du Palais royal, entre leurs maisons & le grillage qui fût mis en 1732. En 1741 & 1742, feu M. le Duc d'Orléans, pour interrompre cette propriété qui peut s'acquérir par la prescription, exigea d'eux la reconnoissance formelle que ces jouissances étoient précaires & amovibles : il n'exigea point la même chose pour leurs fenêtres, ou vues droites, parce que la prescription n'y peut rien & qu'il faut à cet égard un titre formel & très-précis.

7°. Enfin, l'objet du Prince est de faire du Palais royal un monument superbe, un lieu de promenade commode, même dans tous les tems de l'année, un rendez-vous général des nationaux & des étrangers avec tous les agrémens possibles. Ainsi, loin de chercher à nuire aux propriétaires, il travaille à l'amélioration de leurs terreins & ils calomnient mal à propos ses intentions.

15 *Septembre* 1781. On voit ici circuler l'Arrêté du Parlement de Bordeaux en date du 27 Août, relativement aux Lettres patentes du 14 dudit, portant prorogation des séances. Cet Arrêté, quoique manuscrit, est recherché & se multiplie par l'empressement des curieux. Il s'agit de Remontrances à faire par ce Parlement, dont les articles sont au nombre de six. Le premier roule sur les Lettres patentes du 23 Décembre 1780, imprimant sur la tête des Magistrats qui composent la Compagnie une tache flétrissante, & sur l'inutilité de leurs plaintes restées sans réponse, ce qui leur a ôté toute faculté d'agir & de juger.

Dans le second, les Magistrats réclament contre les Lettres closes ou de cachet, si multipliées de plus en plus.

La Lettre de cachet décernée contre le Premier Président est l'objet troisieme.

Dans le quatrieme ils se plaignent de ce qu'on a arrêté leurs procédures contre les libelles répandus à l'occasion de la querelle de M. Dupaty : libelles dont M. l'Avocat général Du Faur de la Jarte a donné l'exemple dans son discours.

Ils se plaignent dans le cinquieme des Lettres patentes de prorogation, en ce qu'elles portent l'empreinte d'une punition, n'y ayant dans ce tems de vacances à Bordeaux ni Avocats, ni Procureurs, ni Plaideurs, parce que tous sont forcés d'aller vaquer à leur récolte.

Enfin, le sixieme est une sorte de récapitulation du

du reste & une péroraison touchante pour émouvoir le cœur paternel du Monarque.

En général, cet Arrêté est foible de raisonnement & ne roule que sur des lieux communs, auxquels il est aisé de répondre de la part du Ministere: les Magistrats ne se disculpent en rien du principal reproche d'être restés un an sans administrer la justice.

16 *Septembre* 1781. Voici l'arrêté du Parlement de Bordeaux &c. Ce jour 27 Août, la Cour, toutes les Chambres assemblées, en délibérant sur les Lettres patentes portant prorogation des séances en date du 14 de ce mois, ainsi que sur tous les motifs qui y ont donné lieu,

Considérant que les fonctions des Magistrats sont incompatibles avec le déshonneur & l'avilissement: que les voies multipliées d'autorité & de rigueur employées contre eux, leur enlevent la confiance des peuples: qu'au milieu des épreuves les plus dures, des rigueurs inconnues jusqu'à nos jours, dont ils sont accablés; tout leur impose la nécessité de recourir à la bonté & à la justice du Seigneur Roi,

A arrêté qu'il sera fait au dit Seigneur Roi de très-humbles & de très-respectueuses Remontrances, à l'effet de lui représenter:

1°. Que parmi les coups multipliés & éclatans qui n'ont cessé de s'appesantir sur son Parlement, rien ne l'a autant consterné que les inculpations contenues dans les Lettres patentes du 23 Décembre 1780, qui impriment sur la tête des Ma-

giſtrats qui le compoſent, une tache flétriſſante. Qu'ayant porté leurs plaintes aux pieds du trône, le ſilence dudit Seigneur Roi a jeté dans le fond de leurs ames tant d'abattement & d'amertume, qu'ils n'ont pas même pu trouver dans le ſentiment intime de leurs conſciences un principe de force & de courage pour remplir leurs fonctions avec leur zele ordinaire.

2°. Que ſon Parlement, pénétré du plus profond reſpect pour ledit Seigneur Roi & pour tout ce qui porte le caractere de ſes volontés, ne craint point de compromettre ſon reſpect & ſon obéiſſance, en réclamant contre les Lettres cloſes ſurpriſes à ſa religion & ſi fort multipliées de nos jours; en proteſtant contre leur irrégularité, ne les voyant & ne pouvant les voir que comme attentatoires à la liberté des citoyens, pernicieuſes dans leur exécution, réprouvées par les ordonnances dont les Magiſtrats ſont les garans & les dépoſitaires, & qu'ils ont fait le ſerment de garder & de maintenir:

3°. Que ce n'eſt pas ſans fondement que les Lettres cloſes ont jeté des allarmes & excité les réclamations de tous les Corps de Magiſtrature: que ſon Parlement reconnoît un de leurs dangereux effets dans le coup de rigueur qui vient de frapper ſon Chef: qu'il ne ceſſera de repréſenter au dit Seigneur Roi, ſes regrets, ſes plaintes, la conſternation du peuple ſur l'éloignement de ce Magiſtrat: qu'il ne ceſſera de ſupplier ledit Seigneur Roi de rendre au vœu de la Province

le citoyen généreux, juge éclairé, qui, plein d'amour & de respect pour son Roi, de zele constant à remplir ses fonctions, a toujours servi d'exemple au peuple & de modele au Magistrat.

4°. Que son Parlement, justement allarmé des ordres exprès du Roi qui suspendent une procédure contre les auteurs de certains libelles, ne peut s'empêcher de réclamer contre cette suspension qui entraîneroit avec elle l'impunité d'un attentat si offensant pour la Magistrature, & qui n'a d'exemple que l'injure publique que se permit l'Avocat général contre les Magistrats, dans le moment même, où, séants sur le tribunal, ils représentoient la Majesté royale : que ces différens outrages, que son Parlement ne peut oublier, exige une vindicte publique , pour laquelle il fera sans cesse entendre ses justes réclamations.

5°. Que les Lettres patentes portant prorogation ont affecté vivement son Parlement. Ce n'est pas que le courage des Magistrats exempts de reproches, ne soit inébranlable à la vue de tous les coups qui ne tombent que sur eux personnellement. Mais leur insensibilité seroit criminelle pour les conséquences qui en résultent. Ces Lettres patentes paroissent être, aux yeux des peuples, une suite du mécontentement dudit Seigneur Roi contre son Parlement : elles portent l'empreinte d'une punition, surtout en voyant l'inutilité de cette prorogation, dans un tems où, les citoyens de tous états étant forcés d'abandonner la ville & la poursuite de leurs procès

pour donner tous leurs ſoins à la perception de leurs récoltes, les juges n'auroient aucune fonctions à remplir par l'abſence des Avocats, des Procureurs & des Parties.

6°. Qu'il importe audit Seigneur Roi, à la nation entiere de conſerver ſans tache, des Corps qui, méritant la confiance des peuples par leur ſoin infatigable à veiller à leur repos & à leur bonheur; par l'exemple qu'ils leur donnent de la fidélité, de l'amour, & du reſpect pour leurs Rois, deviennent par là les remparts de l'autorité ſouveraine, & le lien de l'obéiſſance de tous les ordres de l'Etat. Que ſon Parlement eſpere de la juſtice & de la bonté dudit Seigneur Roi, qu'il écoutera ſes plaintes & ſes réclamations; qu'il vengera l'honneur de ſes Magiſtrats, reconnoîtra la pureté de leurs ſentimens, & ranimera leur courage, leur zele & leur activité.

17 *Septembre* 1781. Mrs. *Grignet* & *Lavau*, négocians & armateurs de Bordeaux, ſont arrivés Dimanche ici comme Députés du Commerce de cette ville. Leur miſſion eſt de défendre la propriété de 42 navires qu'on veut leur enlever pour le compte du Roi, de force & ſans qu'ils aient acquieſcé volontairement aux propoſitions faites.

Dès hier ces Députés ont vu M. le Marquis de Caſtries qui leur a d'abord déclaré que leur miſſion étoit inutile. Il eſt cependant entré en pour-parler; il s'eſt défendu de tout eſprit de deſpotiſme, en déclarant fort qu'il reſpectoit les

propriétés, & a permis à ces Messieurs de lui adresser un Mémoire où ils résumassent leur conversation, ce qu'ils ont fait.

On ne pouvoit choisir deux négociateurs plus honnêtes, plus concilians & plus capables d'éclairer la religion surprise du Ministre.

17 *Septembre*. Un Artiste ayant retracé avec le burin quatre scenes de l'Opéra comique de MM. *Auguste de Piis & Barré*, intitulé l'*Automne*, ceux-ci ont cru devoir lui en témoigner leur reconnoissance & ont profité de l'occasion pour tomber sur le correspondant du Courier de l'Europe qui les avoit critiqués durement. C'est M. de Piis seul qui a mis les stances sous son nom avec ce titre:

STANCES à l'*Auteur des quatre Estampes tirées des Vendangeurs, & au Courier de l'Europe.*

J'ai deux remercîmens à faire;
Eh! vîte, Muse, acquittons nous,
Mais surtout, tirons d'une pierre,
Comme on dit volontiers, deux coups.

Salut au Graveur anonyme,
Dont le burin officieux
M'offre la ronde pantomime
Des Vendangeurs facétieux.

Salut au Courier de l'Europe
Qui le long d'un épais feuillet,
Numéro du treize Juillet,
Nous sangle, en fougueux misanthrope.

A faire un tableau d'été,
Muſe, on ſait que tu te goberges:
Sans doute qu'ils ont apprêté,
L'un, ſon burin, l'autre, ſes verges.

Il s'agit donc de prévenir
Le Graveur: que ma joie eſt franche,
Quand, pour paſſer chez l'avenir,
Il veut me prêter une planche.

Mais, dis au Courier que je ris
De ſes diatribes cruelles,
En réfléchiſſant que Paris
N'y croit pas plus qu'à ſes nouvelles.

Ces Meſſieurs annoncent par occaſion qu'ils ont compoſé les *Amours d'Eté*, Opéra comique nouveau, reçu à la Comédie le 27 Août, & qui doit ſe jouer inceſſamment.

17 *Septembre* 1781. M. l'Abbé de Saxe, qui n'a pas quinze ans, a ſoutenu le 4 de ce mois au ſéminaire de Saint Magloire avec le plus grand éclat un exercice littéraire, où il a étonné toute l'aſſemblée. Il explique avec une égale facilité *Horace*, *Anacréon*, *Cicéron*, *Salluſte* & *Gellert*; c'eſt-à-dire qu'il ſait déjà le Grec, le Latin & l'Allemand.

Ce jeune Seigneur eſt fils de M. le Comte de Luſace, & par conſéquent couſin germain du Roi. Au reſte, le don des langues eſt particulier à la famille, & l'on ſait combien feue Madame la Dauphine étoit inſtruite.

17 *Septembre*. Le premier de ce mois l'Aca-

démie Royale de Peinture & de Sculpture, dans son assemblée, a accordé le premier prix de peinture au Sieur *Jean Baptiste Vignali*, de Monaco, & le secon[d au] Sieur *Victor Maximilien Potain*, de Versa[ill]es. On sait que le sujet étoit le *Supplice des Machabées.*

Le premier de sculpture, qui étoit *David entrant dans la tente de Saül endormi*, a été décerné au Sieur *Jacques Philippe le Sueur*, de Paris, & l'autre au Sieur *Antoine Chaudet*, de la même ville.

18 *Septembre.* Entre les diverses pieces que la mort de l'Impératrice-Reine a fait éclore dans les colléges, il faut distinguer un Poëme latin de M. *Luce*, Boursier du Collége de Louis le Grand, âgé de quinze ans seulement, mais éleve de M. *Selis* son Professeur, & avantageusement connu dans la République des Lettres, qui pourroit bien l'avoir aidé: quoi qu'il en soit, dans ce Poëme, dont le plan est sage & ingénieux, la Poësie chaude & pleine d'images, la latinité pure & correcte, il se trouve un portrait du Roi de Prusse très-flatteur, quoique très-vrai. M. d'Alembert, ancien éleve lui-même de l'Université de Paris, à la priere du jeune homme, a adressé un exemplaire de l'ouvrage à ce Monarque. S. M. Prussienne, pour récompenser le talent du jeune Poëte, & l'encourager dans ses études, lui a fait remettre une gratification par le Philosophe.

18 *Septembre.* M. Bertin, le Ministre, vient

de faire placer dans l'église de Saint André des Arts un monument à M. l'Abbé Batteux.

Sur un cippe s'éleve un vase funéraire dans le genre antique, & orné des figures symboliques de la Religion, l'Eloquence, la Douceur, l'Histoire & la Philosophie; au-dessus est la couronne de l'Immortalité; plusieurs autres attributs allégoriques enrichissent cet ouvrage de sculpture.

Voici l'Inscription, composée par M. Bertin lui même, à ce qu'on assure:

Carolo Batteux
Honorario Eccles. Rem. Canonico,
Uni è XL Viris Academ. Gallicæ.
Regiæ Inscri. & humanior. Litt. Academi. Socio,
Amicus, amico.
M. P.
Vixerat. ann. LXVII.
Obiit. ann. Dni MDCCXXX.
Mense Jul. Die XIV.

Ce Ministre avoit déjà donné la même marque d'affection à M. Bourgelat à l'Ecole vétérinaire, établissement fondé par M. Bertin, & qu'il a toujours favorisé avec la plus grande complaisance. Il se propose d'honorer pareillement le célebre *Souflot*. Peut-être seroit-il mieux de ne pas tant prodiguer l'admiration, & ce tribut de l'amitié deviendroit trop général.

18 *Septembre* 1781. M. le Comte de Thélis a la satisfaction bien rare pour les instituteurs des nouveaux établissemens, de voir le sien fruc-

tifier

tifier & s'étendre de ſon vivant. Pluſieurs perſonnes ſe propoſent d'établir des *Ecoles nationales militaires*, à l'inſtar de celle de Paris, & lui ont écrit pour lui demander des inſtructions. Comme on ne peut ſe promettre de réuſſir qu'avec des Chefs vertueux & intelligens, il a imaginé d'en former une pépiniere dans ſon écolemere pour en fournir aux Provinces.

18 *Septembre*. L'Auteur du Précis d'un projet *d'Etabliſſement du Cadaſtre dans le Royaume* en donne la plus haute idée dans ſon avertiſſement. Il aſſure qu'il a fait l'eſſai de ſon plan dans l'Election d'Angoulême, & ajoute: „ pour juger „ de la révolution heureuſe que le Cadaſtre a „ produite dans cette partie du Royaume, il „ faudroit voir le tableau de ce qu'elle étoit „ avant 1737. Son agriculture, ſa population „ & ſon commerce lui ont donné une exiſtence „ nouvelle. Ses priviléges abuſifs ſont ſupprimés; les impoſitions qui ne ſe payoient qu'en „ 12 & 15 ans, rentrent en quinze mois dans „ les cofres du Roi; & l'on n'y connoît „ plus ni procès, ni empriſonnemens relatifs „ aux tailles. "

19 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Strasbourg du 15 Septembre..... Cette ville fut rendue aux armes de Louis XIV le 20 Septembre 1681; nos Chefs ont imaginé de célébrer l'année centenaire de cet évenement par une fête publique: il eſt queſtion ſurtout de marier 20 filles de chacune des Tribus ou Corporations entre

lesquelles est partagé le peuple. M. Gérard, notre Préteur, a écrit à M. Rochon de Chabannes, avantageusement connu au théâtre par des succès multipliés sans aucune chute, ni même faux pas, pour le prier de composer une piece à ce sujet. Ce Poëte fécond, quoiqu'il n'ait pas eu trois semaines pour l'exécution, vient d'envoyer à son ami une comédie en un acte très-bien adaptée à la circonstance : quand elle aura été jouée, je vous rendrai compte de l'effet qu'elle aura produit.

19 *Septembre* 1781. Le Bureau de Législation dramatique est absolument dispersé, & qui le croiroit? C'est son auteur lui-même qui le premier a donné l'exemple de la défection. C'est le Sieur Caron de Beaumarchais que les Poëtes dramatiques, après avoir eu la bassesse de se ranger sous ses drapeaux, ont la lâcheté d'imiter en se soumettant aux réglemens & en s'asservissant aux Comédiens. Ce Beaumarchais, toujours avide de faire du bruit, n'importe comment, voyant que son projet de dominer impérieusement ses confreres ne réussissoit pas, & par la fermeté de quelques-uns, & par la contrariété des Gentilshommes de la Chambre, a imaginé d'aller trouver les Histrions, de s'en rapprocher & de les flagorner pour obtenir d'eux de faire jouer la suite de son *Barbier de Séville* ; ce qu'il a gagné après avoir essuyé quelques rebuffades de l'Aréopage comique. Sa piece doit être représentée incessamment. MM. *Ducis* & de *la Harpe*,

l'ont suivi, & ont fait la lecture de leurs tragédies. La farce du Sieur de Beaumarchais a pour titre: *Le Mariage de Figaro.*

20 *Septembre.* M. d'Alembert est retombé dans l'état vaporeux où il étoit il y a quelques années, lorsqu'il entreprit son voyage d'Italie. Il craint la mort & tous les maux qui affligent notre triste humanité. Ses confreres de l'Académie des Sciences remarquent, lorsqu'on lit quelque mémoire sur ces matieres, l'intérêt singulier qu'il y prend & le retour secret qu'il fait sur lui-même. Ce qui augmente le fâcheux de sa situation, c'est qu'il ne peut plus se distraire par des occupations sérieuses & soutenues, surtout à l'égard des hautes sciences, de la Géométrie transcendante à laquelle il étoit appelé plus véritablement qu'aux Belles-Lettres où il ne sera jamais qu'un Auteur ordinaire.

La vieillesse du Roi de Prusse est encore un objet affligeant pour lui. Son amour propre est flatté de pouvoir se glorifier de tems en tems de sa correspondance avec le Monarque, d'en lire quelque lettre ; & il s'est envain efforcé de se tourner vers l'Impératrice des Russies, inexorable à jamais. Cette Souveraine, piquée de la façon injurieuse dont M. l'Abbé *Chappe* a parlé dans son voyage de Sibérie de l'intérieur & du gouvernement de ses Etats, a trouvé cette ingratitude d'autant plus grande, que le savant Auteur avoit été accueilli par S. M. Impériale avec beaucoup de distinction. L'usage est, lors-

qu'un membre de l'Académie des Sciences veut faire imprimer quelque chose avoué d'elle, de remettre l'ouvrage à des Commissaires qui y donnent leur approbation. Le voyage de l'Abbé Chappe en portoit une, & entre les noms des approbateurs étoit celui de M. d'Alembert. L'Impératrice des Russies l'a lu avec peine & s'en souvient. Ce qui prouve l'intérêt vif que cette Princesse y mettoit, c'est qu'elle n'a pas dédaigné, à ce qu'on assure, de prendre la plume elle-même & de répondre aux assertions calomnieuses de l'Abbé Chappe. On ajoute que Voltaire, malgré tous ses efforts, n'a pu détruire les préventions de l'Impératrice.

L'état de M. d'Alembert, s'il savoit se faire une raison & se soumettre à la fatalité, est cependant heureux. Il a 12000 livres de rentes, dont il employe 4000 livres en bienfaits. Il jouit d'une considération assez étendue; il remplit son goût pour la domination dans l'Académie Françoise; il a une Cour nombreuse & assidue. Malheureusement, c'est le Philosophe qui a le moins de philosophie. On le voit quelquefois seul courant dans les Tuilleries, & cherchant à se fuir lui-même; quoiqu'à portée de voir la société la plus brillante, elle lui déplaît. Le sexe n'a jamais eu un grand attrait pour lui, & ce n'est pas durant sa vieillesse qu'il y trouvera ce charme doux, touchant, consolant les hommes tendres, qui ont su se faire d'une amante une amie qui leur dérobe les horreurs du tombeau.

21 *Septembre* 1781. M. le Marquis de Poyanne menaçant ruine depuis longtems, *Monsieur* avoit donné la survivance des Carabiniers à M. le Comte de Chabrillant, un de ses Capitaines des Gardes du Corps. Le moment de l'inspection & de la revue approchant, M. de Poyanne, déjà piqué de se voir nommer un successeur, & apprenant qu'il se disposoit à remplir ses fonctions, n'a pas voulu les lui laisser faire, &, malgré toutes les représentations de sa famille & de la Faculté, a voulu absolument se rendre à Vendôme où sont les Carabiniers: il a effectivement fait sa revue, mais n'a pu en terminer le travail; il est mort comme il s'en occupoit.

Un pere Chartreux, autrefois Capitaine de Carabiniers, étoit sorti de sa retraite pour convertir cet Officier général, qui depuis peu de tems avoit été en personne à sa paroisse y remplir les devoirs de la religion d'usage en pareil cas; ainsi nulle inquiétude sur son salut.

Du reste, M. de Poyanne est peu regretté; c'étoit un Chef sans humanité, dur & haut; qualités peu propres au commandement.

21 *Septembre.* L'*Incognita persequitata*, mise en chant par le Seigneur Ansossi, a paru à Rome en 1773. On en dit la musique délicieuse. On a imaginé d'exécuter cet Opéra bouffon sur le théâtre des Menus, & on doit le jouer aujourd'hui. C'est M. du Rosoi qui s'est chargé de réformer le poëme très-défectueux, & de l'arranger; & un M. de Rochefort, Compositeur François, qui

en a coufu la mufique. On ne croit pas ces deux Auteurs, chacun dans fon genre, pourvus d'affez de goût pour faire un triage & des futures auffi difficiles. L'ouvrage eft en trois actes très-étoffés dans le poëme Italien.

22 *Septembre* 1781. Il paroît par l'Avertiffement imprimé en tête du poëme que M. du Rofoi s'eft permis de changer le plan de l'intrigue; il prévient qu'il n'a d'autre but que de rendre fervice aux amateurs des arts, en leur donnant occafion d'entendre une mufique, fuivant lui, ***étincelante de beautés fublimes***. Il efpere que fon talent pour la fcene ne fera pas jugé d'après cet ouvrage dans lequel il avoue n'avoir d'autre mérite que celui d'avoir *Créé*. Le public conviendra facilement avec lui des défauts du Poëte Italien, & il fait en effet à quoi s'en tenir fur le compte de M. du Rofoi; il n'avoit pas befoin de cet effai; mais il ne peut lui accorder le titre de créateur, foit comme traducteur, foit comme parodifte. Tout cela eft du galimathias très-digne de lui & auquel on l'a bientôt reconnu, malgré le voile de l'anonyme dont le couvroit fa modeftie.

Du refte, on fait depuis longtems ce que l'on doit penfer de l'action, de la marche, du dialogue, de la diction, & au total de l'intérêt des Opéra bouffons. Celui-ci, au défaut des autres, en joint un particulier: c'eft que l'intrigue ne répond point au titre. L'Inconnue refte toujours inconnue, tant pour les perfonnages que pour le

public; les prétendues persécutions qu'elle essuie, consistent à avoir pour adorateurs, le pere, les deux fils & le valet de la maison, ce qui, aux yeux de bien des femmes, seroit un tourment fort tolérable. Il est superflu de nous égarer dans le labyrinthe de cet imbroglio. Il suffira d'observer que le sujet ressemble à la *Bonne Fille*, à *Silvain*, à *Pamela*, & même un peu au *Seigneur Bienfaisant* par l'apparition de deux enfans dont l'aspect contribue à réconcilier le pere avec son fils & sa bru. C'est sur ce mince canevas, d'ailleurs rempli de défauts, que l'art des traducteurs les plus distingués par leurs talens, n'auroit pu sauver, que M. Ansossi, doué, comme tous les Virtuoses qui excellent dans les bouffons, du rare mérite de faire de bonne musique sur des paroles ridicules, a établi ses broderies. Il a fallu en sacrifier plusieurs, pour ajuster à notre Théâtre cette production bisarre, pour en lier les airs par un récitatif supportable, & pour coudre à l'action, qu'il s'agissoit aussi de rendre plus rapide, un ballet qui suppléât au vuide & au manque d'intérêt.

La musique a été fort goûtée en général; il y a des ariettes de la plus grande expression; mais quelquefois de la monotonie & peu d'intention de la part du Compositeur.

23 *Septembre*. Il paroît *Réponse à un Précis distribué par M. le Duc de Chartres*. Tandis que ce Prince poursuit l'exécution de son projet par un nouvel abbatis d'arbres du côté de

l'allée d'Argenſon, les Propriétaires continuent à barbouiller du papier & à faire des actes de procédures.

Cette Réponſe ne contient que des notes ou réponſes très-ſéduiſantes, miſes en marge du Précis. Elle ne mérite aucune analyſe; mais afin de faire mieux connoître combien ces partis oppoſés ſont peu d'accord, même ſur les faits les plus ſimples: ſuivant le *Précis* de M. le Duc de Chartres, les maiſons au pourtour du Palais royal ſont au nombre de 72, & ſuivant la Réponſe, il n'y en a que 52.

23 *Septembre* 1781. M. *Goſſec* a encore répliqué au Pere *Vito*, & a fait une eſpece de traité de muſique à cette occaſion. Un anonyme lui a adreſſé les vers ſuivans.

Oui, Goſſec, tu viens de confondre
L'étranger dont l'orgueil défioit les François;
Inſtruit par ſa défaite, oſera-t-il répondre?
Que ſon ſilence rende hommage à ton ſuccès!
Mais eſt-ce aſſez d'avoir de l'harmonie
Dévoilé ſavamment les myſteres divers,
Et longtems de la ſymphonie
Epuiſé les tréſors, pour orner nos concerts?
Non, non, Prêtre de Polymnie,
Pourſuis, remplis de ton génie
Le temple à ſon art conſacré;
Peins la terreur, le choc des armes,
Les malheurs d'un peuple éploré,
La vengeance des Dieux, le déſeſpoir, les larmes
Des Bergers, des Amans, des Héros & des Rois.

Cette Déesse, par nos voix,
Excite, échauffe ton courage;
Qui pourroit-elle inspirer davantage
Que l'interprete de ses loix?

Il est question, sans doute ici, de l'Opéra de *Thesée*, dont M. Gossec a refait la musique, & qui doit être joué cet hiver. On prépare ainsi le public à l'admirer par cet éloge prématuré.

23 *Septembre.* M. Sacchini exigeoit le même traitement que M. *Piccini*, c'est-à-dire d'abord 2000 écus de fixe & la même rétribution pour chacun des ouvrages qu'il composeroit. On n'a pas voulu lui accorder cette faveur, sous prétexte qu'il n'étoit accouru à Paris que parce qu'il faisoit mal ses affaires en Angleterre; qu'il ne devoit pas être si exigeant dans une pareille situation, & que, d'ailleurs, aucun de ses ouvrages lyriques n'ayant encore été exécuté ici, on ne pouvoit estimer quelle sensation ils y causeroient. On croit que M. Sacchini sera obligé de s'en retourner ainsi qu'il est venu, d'autant que le bruit se renouvelle de la prochaine arrivée du Chevalier Gluck, se ranimant pour venir jouir d'un nouveau triomphe sur le théâtre élevé par M. le Noir.

23 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Strasbourg du 18 Septembre.... Tous ceux qui ont eu déjà communication de la piece de M. Rochon, en font très-contens. Ce n'est pas un de ces lieux communs, vagues, comme sont la plupart des sujets de commande. Celui-ci est

adapté à la circonſtance, au local, aux mœurs des habitans, & du reſte eſt une jolie comédie, pleine de naturel, de décence & de gaieté douce, qui pourroit ſe jouer ſur tout autre théâtre avec beaucoup de ſuccès. J'en aime ſurtout la moralité, fondée ſur une ancienne antipathie qui ſubſiſte encore ici parmi le Peuple entre les familles Françoiſes & Allemandes, ce qui les empêche de ſe marier enſemble. Le Poëte cherche à déraciner un vieux préjugé, &, s'il eſt moyen, de l'extirper; c'eſt en le rendant ainſi ridicule au théâtre dans une fête conſacrée à ce même peuple. C'eſt la ſemaine prochaine que la repréſentation de la comédie de M. Rochon doit avoir lieu.

24 *Septembre* 1781. MM. Auguſte de Piis & Barré ayant entrepris de traiter les quatre ſaiſons, les ont terminées par l'*Eté*. Les répétitions ſont à leur fin, & la premiere repréſentation doit avoir lieu demain. Comme les paroles ſont déjà imprimées, voici l'eſquiſſe du ſujet. Les *Moiſſonneurs* étoient un obſtacle en ce que, dans cet opéra comique, les travaux de la ſaiſon étoient déjà repréſentés. Il a donc fallu créer des ſituations nouvelles & s'occuper totalement des occupations relatives à l'agriculture. Les Auteurs ont en conſéquence tranſporté le lieu de la ſcene ſur une riviere où ſe paſſe preſque toute l'action; ce qui offre des tableaux d'un genre neuf, agréable & ſouvent galant. L'intrigue roule ſur une joute que l'on donne pour la

fête du Seigneur du village & sur les difficultés qu'éprouve le fils d'un meunier de joindre sa maitresse, qui demeure à la rive opposée de celle où se trouve son moulin. Il se sert à cet effet du bateau de son pere, &, quand cette ressource lui manque, il traverse la riviere à la nage. Enfin, après avoir remporté le prix de la joute, voulant s'introduire en secret chez celle qu'il aime, il l'engage à le monter dans un seau, qui de sa fenêtre, donne presque au milieu de la riviere. Comme elle s'efforce de tirer un poids aussi lourd, son pere accourt pour l'aider, & monte, au lieu d'eau, l'amoureux de sa fille ; évenement qui détermine le mariage. Les paysans arrivent alors, avec les bateaux de la joute, garnis de lanternes de différentes couleurs, & emmenent en triomphe, au clair de la lune, les nouveaux époux.

25 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Partenay le 20 Septembre..... Il y a dans cette Province de Poitou une association de Prêtres de différens grades & de différens diocèses, qui s'assemblent chaque année le 17 Août ou environ, à l'effet de prier en commun pour les confreres décédés. Cet établissement, formé depuis plus d'un siecle, sous l'approbation des Evêques de Poitiers, vient d'être confirmé par le Prélat actuel. Benoît XIV avoit donné une Bulle d'indulgence fort étendue, pour les Ecclésiastiques qui en sont membres. L'association est composée de 68 décuries, chacune de 8 à 10 Prêtres qui sont obligés de

faire un ſervice par décurie & de dire une meſſe pour chaque confrere défunt. Quoiqu'on n'y admette point de laïcs, dans l'aſſemblée générale tenue le 21 Août, M. Mouſſet, en ſa qualité de Procureur général, propoſa de faire un ſervice pour tous les militaires qui ſont morts dans la guerre préſente & pour tous ceux qui perdront la vie, tant qu'elle durera. Cet avis patriotique fut accueilli avec le plus vif intérêt & un applaudiſſement univerſel. Le premier ſervice, ſe fera dans le mois d'Octobre prochain; ainſi voilà plus de ſix cents meſſes par an pour les Officiers, Soldats & Matelots qui, aux dépens de leur vie, auront ſoutenu l'honneur du pavillon.

M. l'Archiprêtre de cette ville n'avoit pas peu contribué à enflammer ſes confreres par un diſcours, où il avoit rappelé l'exemple de Judas Machabée, faiſant offrir dans le temple de Jéruſalem des ſacrifices pour les généreux guerriers morts en défendant la patrie & la religion de leurs peres; car ce qui redoubla le zele des votans, c'eſt la réflexion qu'on faiſoit la guerre à des hérétiques.

Voilà les Paſteurs du ſecond ordre qui non contens de contribuer par les décimes & le don gratuit aux armemens, y contribuent encore de leurs prieres: comment répondront à cet exemple ceux du premier?

25 *Septembre* 1781. Le commencement de la piece des *Amours d'été*, exécutée hier aux Ita-

liens, promettoit beaucoup; mais la suite n'y a pas répondu. De fréquens défauts de sens commun lui feroient grand tort, si l'on jugeoit sévèrement une semblable bagatelle, où l'on désireroit d'ailleurs plus de gaieté, surtout dans le denouement.

25 *Septembre*. Les Députés des Armateurs de Bordeaux ont parfaitement réussi dans leur mission; le Ministre a goûté la justice de leurs représentations; on s'est rapproché, & les conditions nouvelles paroissent devoir être satisfaisantes pour les parties lésées.

26 *Septembre*. M. le Noir, sentant que la rapidité avec laquelle on exécute la nouvelle salle provisoire d'Opéra pourroit causer des soupçons sur sa solidité, a cru devoir rassurer le public par une lettre où il donne quelques détails sur cette construction.

1o. Le théâtre a moins de longueur que le dernier; mais il a 20 pieds de large de plus, ce qui prêtera au service par sa hauteur & sa profondeur. Il est susceptible de recevoir les machines & décorations de l'ancien opéra.

2o. Sous une voûte solide, pratiquée sous l'orchestre, est un réservoir vaste où M. Morat a établi deux pompes dont les tuyaux feront au besoin un service général prompt & assuré.

3o. Les deux corridors, à droite & à gauche, assureront la sortie du parterre par six issues.

4o. Toutes les portes s'ouvriront en dehors; celles des loges à chaque étage par deux cordons

placés au centre dont l'un à droite & l'autre à gauche, & d'un ſeul coup par le moyen d'un reſſort.

5°. Les eſcaliers, au nombre de ſept, pour dégagement, deſcendront de fond.

6°. On diſpoſe un ventilateur pour renouveler l'air.

26 *Septembre* 1781. Les Comédiens François donnent aujourd'hui la premiere repréſentation d'une comédie nouvelle en un acte & en proſe, intitulée le *Quiproquo.* On n'en dit point l'Auteur. Il court un murmure ſourd que le Sieur Molé en eſt le pere.

27 *Septembre.* M. le Noir, pour encore mieux raſſurer le public, invite les artiſtes, amateurs, curieux & perſonnes de tout âge, de tout ſexe & de tout rang, à venir viſiter ſon édifice, qu'on verra librement aux heures des repas des ouvriers. Il continue à dire que, quoique la ville lui ait donné un mois de répit, la ſalle ſera prête au 5 d'octobre.

27 *Septembre.* La caiſſe d'eſcompte, ſe regardant comme ayant pris une aſſez forte conſiſtance pour ne pas craindre de révolution, a voulu célébrer ſon inſtitution par une médaille ordonnée à M. Duvivier, Graveur général des monnoies de France & des médailles du Roi. Cet artiſte en a frappé une de 25 lignes où l'on voit d'un côté une femme tenant des billets & un cofre plein d'argent; de l'autre une femme reconnoiſſante des richeſſes que Mercure, ſym-

bole des Inventeurs, répand sur elle avec abondance. On voit que cette allégorie peu ingénieuse est digne des Plutus auxquels elle est destinée.

Les actionnaires, par une délibération unanime, ont décerné cette médaille aux inventeurs & administrateurs de leur établissement.

27 *Septembre*. Un tableau de M. *Aubry*, exposé cette année au sallon, fait qu'on s'entretient de cet artiste dont on regrette la mort. Il étoit né à Versailles. Ayant copié dans sa jeunesse beaucoup de portaits à la Surintendance; il embrassa ce genre, comme par occasion, s'y perfectionna & fut reçu en 1774 à l'Académie. Voulant donner plus d'essor à son génie, qu'il sentoit ne devoir pas être borné à ce talent stérile, il se livra au genre auquel M. Greuze a donné son nom. Il imagina des scenes pathétiques & morales, prises dans la vie domestique. Le *Mariage interrompu* lui fit beaucoup d'honneur en 1777; enfin, il étoit entré dans la carriere de l'histoire, & étoit allé en Italie sous les auspices du comte d'Angiviller. On prétend qu'il emportoit dans son cœur un trait qui l'a conduit au cercueil; malgré le chagrin, poison destructeur de tous les talens, il n'en perfectionna pas moins les siens, ce qu'on voit dans une œuvre posthume de sa façon; *les Adieux de Coriolan à sa femme*, justement admirés cet année; où l'on trouve une couleur vraie, une composition sage, un effet net, & surtout un excellent goût de l'antique. On ne peut que regretter un pareil

artiste, dont ce tableau étoit le début dans l'histoire, & mort à 36 ans dans sa ville natale.

28 *Septembre.* Indépendamment de la premiere mise dehors qu'exige la construction de la salle provisoire d'opéra, elle entraîne, dans l'emplacement où elle est, des dépenses accessoires qui ne sont pas petites; comme d'acheter des maisons cirvonvoisines pour les foyers, magazins & autres logemens des acteurs & actrices; comme de prolonger la rue de Bondy & de l'ouvrir à la barriere du Temple; comme de réparer une portion des Boulevards & de paver à neuf tout le terre-plein aux environs de ce spectacle, d'y établir des bornes; comme d'illuminer tous les Boulevards par des réverberes; &, malgré tant de frais extraordinaires, il est impossible de prévenir beaucoup d'inconvéniens & d'incommodités pour les gens de pied, résultant de ce local. On confirme de plus en plus que des intérêts particuliers l'ont emporté sur l'intérêt général, suivant un usage trop commun dans ce Royaume.

28 *Septembre.* Suivant des lettres circulaires des manufactures de draps, adressées aux marchands drapiers de Paris, en date du 1 Septembre, & un tableau comparatif de la valeur des matieres premieres qui servoient à la fabrication des draps en 1774, époque depuis laquelle ces étoffes sont restées au même prix & en 1781: elles ont augmenté successivement, les unes de 4, les autres de 5, d'autres de 26, de 30, de 60,

de

de 69 pour cent & quelques-unes de 100 pour cent. Les ingrédiens d'ailleurs, dont les hautes teintures sont composées, sont aussi montés à un taux exhorbitant. En conséquence, les Directeurs de ces manufactures déclarent ne pouvoir se dispenser d'augmenter de 40 sols par aune les draps de couleur ordinaire, & de 3 livres ceux de haute teinture.

29 *Septembre.* Le *Quiproquo*, joué samedi, avoit reçu quelques applaudissemens dans le commencement; mais avoit paru à la fin fort long, fort ennuyeux & d'un vuide excessif. On en a cependant donné aujourd'hui une seconde représentation, qui, suivant l'usage infaillible, a eu le plus grand succès. On en a demandé l'Auteur; & le Sieur Molé est venu annoncer très-modestement au public qu'on ne le connoissoit pas; ce qui a confirmé beaucoup de spectateurs dans leur opinion que le Comédien qui s'est chargé de la piece auprès de ses confreres en est le véritable pere.

29 *Septembre.* Le Sieur de Beaumarchais, malgré la bassesse de ses démarches envers les Comédiens, n'en a pas reçu généralement l'accueil qu'il en espéroit. Le Sieur Desessarts, enflé du succès de sa vengeance contre M. Fréron & M. Salaun, & accoutumé à gourmander les Auteurs, n'a pas mal molesté celui-ci. Le Sieur Molé l'a traité avec hauteur; & le Sieu Préville, à qui ce camarade reprochoit d'avoir eu trop de déférence pour le Sieur de Beaumar

chais, lui a répondu qu'il se concilieroit toujours avec les Auteurs sur leurs ouvrages qu'il trouveroit jouables, comme étant les véritables soutiens de la comédie ; mais qu'il n'accorderoit jamais son amitié à celui-là, & le tiendroit toujours loin de lui. Ce qui a surtout révolté les Comédiens, c'est qu'ils n'ignorent pas les démarches du Sieur de Beaumarchais pour former une troupe d'autres acteurs & se mettre à leur tête; car il n'est aucun moyen de gagner de l'argent & de faire parler de lui que ne tente cet intriguant cupide & prodigue, dépensant l'argent encore plus facilement qu'il ne le gagne, mal à l'aise au milieu d'une grande fortune & se ruinant en procès & en chicanes.

29 *Septembre* 1781. M. *David* ne pouvant exposer au sallon un grand tableau de sa façon représentant le Comte de *Potocki* à cheval dans son manége, l'a fait voir chez lui, & cet ouvrage n'a point démenti la haute opinion conçue de cet artiste. Il n'est pas composé simplement en faiseur de portraits; mais on y retrouve le génie du Peintre d'histoire. Le Seigneur Polonois a le chapeau à la main; il semble saluer l'assemblée devant laquelle il passe, & son cheval, arrêté par un chien Danois qui abboie, baisse la tête comme pour voir ce que c'est. Le coursier est dessiné supérieurement; les habiles gens en équitation trouvent qu'on ne peut-être mieux à cheval, & ce qu'on voit du chien, que l'espace du tableau n'a pas permis de retracer en en-

tier, eſt déjà d'une grande vérité. Un morceau d'architecture, qui orne le fond du tableau, contribue à en détacher mieux le cheval. Sa criniere eſt magnifique ; ſa tête, ſon encolure, ſon allure, tout répond au ſujet. On a remarqué au ſallon que nul de Meſſieurs de l'Académie qui avoient eu des chevaux à peindre, n'avoit bien rendu cet animal cette année ; M. *David* ne méritera pas ce reproche ; il s'en eſt tiré à merveille, comme de tout le reſte.

30 *Septembre.* On aſſure que Meſſieurs du Parlement de Bordeaux ont déjà gain de cauſe ſur un point de leurs remontrances, & que les lettres patentes pour leur ſéparation, & nommément la Chambre des Vacations ſeulement, ſont parties.

30 *Septembre.* Il faut rendre littérallement la réponſe du Sr. Molé au parterre. Il a dit : *Meſſieurs, l'Auteur eſt inconnu ; il lui eſt impoſſible de profiter de vos bontés.* Cette tournure de s'exprimer, très-originale & très-obſcure, donne beaucoup à penſer.

30 *Septembre.* Dans le *Mémoire pour Antoine le Bel, Ecuyer, priſonnier ès-priſons de la Conciergerie, contre M. le Procureur Général*, le morceau le plus frappant pour le public eſt le parallele de ſa fortune & de la maiſon actuelle des trois principaux accuſateurs du Sieur Pyron, avec leur fortune originaire.

1o. Le Sieur de Sainte-Foy eſt né avec un Capital de 60,000 livres ſeulement, employé

aux affaires étrangeres; il n'avoit que de modiques appointemens qui n'ont pu augmenter sa fortune. Il a été depuis Trésorier de la marine; mais, outre qu'il n'a occupé cette place que peu de tems, son faste & son Luxe ont absorbé plus que le produit de cette charge. Actuellement il a 80,000 livres de rentes viageres: son logement & son ameublement, soit à Neuilly, soit à Paris, forment un capital de deux millions; trente chevaux à Paris & dix à Neuilly, plusieurs voitures d'un très-grand prix, sa charge de 300,000 livres, la libération de son *debet* à la marine fort avancée, un état de maison énorme, sans compter ses maitresses & ses dépenses sourdes qui ne peuvent se calculer.

2°. A l'époque du 25 Octobre 1757, le Sieur *Nogaret* n'avoit d'autres ressources que 800 livres de pension alimentaire. Le 25 Octobre 1763, il a épousé la fille d'un Procureur, mort en 1773 sans laisser de biens. Depuis ce tems jusqu'en 1779, il a cependant acquis la charge de Trésorier du Comte d'Artois 130,000 livres, une charge de Secrétaire du Roi 110,000 livres, une maison de campagne, avec un jardin qu'il a orné de figures de marbre; le tout, le mobilier compris, lui revenant à 300,000 livres. Son autre mobilier à Versailles, à Paris, à Compiegne, à Fontainebleau est d'une très-grande valeur. Il a une collection de tableaux de bronze & d'autres curiosités d'un grand prix. Son état de maison est très dispendieux, nombreux do-

mestiques, chevaux de prix, voitures élégantes; cocher de ville, cocher de campagne, & ainsi du reste à proportion.

3°. Le Sieur Pyron, en 1773, n'avoit pas de quoi payer le loyer d'une chambre garnie. A la fin de Septembre 1776 il étoit déjà bien meublé; & depuis il a un appartement superbe en lui-même & pour les ornemens; il s'est monté en argenterie considérable; il a donné à sa femme, qui ne lui a rien apporté, des Diamans & un carosse pour elle; il a un cabriolet à son usage avec des chevaux pour ce double service; il a acquis une maison de campagne à Clichi-la-garenne 30,000 livres dans laquelle il a dépensé autant en plantations, ornemens & ameublemens; sans compter les dépenses énormes d'un autre genre, trop communes dans ce siecle de licence.

Quelle maison de Prince pourroit suffire à des déprédations aussi visibles & aussi monstrueuses?

Tout cela se voit dans ledit mémoire, suivi d'une consultation du 23 Juillet, dont le résultat est que le Sieur le Bel doit être renvoyé en simple état d'assigné pour être ouï, comme c'est arrivé.

1 *Octobre* 1781. M. *Monnot*, célebre Sculpteur, n'ayant pu exposer au sallon deux figures de sa composition, les montre chez lui au public. L'une représente Psiché, & l'autre l'Amour; il a choisi le moment où la Nymphe vient voir le Dieu. Ces morceaux de grandeur naturelle sont

destinés à orner le lit du Prince des Deux-Ponts.

Cupidon est debout, penché sur une tronc d'arbre, & appuyé sur son arc, il dort. Il est charmant, la malice perce jusques dans son sommeil; ses chairs fermes & douillettes se sentent, malgré la dureté du marbre, & sa blancheur produit un merveilleux effet; tous les accessoires, l'arc, les fleches, le carquois, quelques plantes lianes serpentant autour du tronc d'arbre sont d'un fini précieux.

Psiché, sur son visage de Vierge, a cependant cette curiosité inquiette qui la caractérise en ce moment; elle est un peu courbée & dans l'attitude de quelqu'un qui considere avec attention; elle a la main préparée & arrondie pour recevoir la lampe fatale d'où doit découler la liqueur qui réveillera le petit Dieu; elle est drapée de linge, mouillé de façon que l'on sent le nud dessous & que l'on ne perd rien de la légereté de sa taille; les graces, la modestie, la douceur brillent sur sa figure; & tous ses membres, d'une délicatesse extrême, sont de la forme la plus élégante.

Ces deux statues feront infiniment d'honneur à l'artiste chez l'étranger.

1 *Octobre* 1781. Dans un article du Journal de Paris du 19 Septembre, on prévient le public qu'une *Lettre au Roi par M. Necker*, qui court imprimée depuis quelque tems, en date du 19 Mai, n'est pas de lui; & assurément ce désaveu n'étoit pas nécessaire; à la lecture il est aisé de juger qu'elle ne pouvoit venir du Minis-

tre auquel on l'attribue; il y a des endroits même qui, avec quelque réflexion, font très-malins, très satiriques, & surtout très-indécens. On attribue ce Persiflage au Marquis de Villette.

2 *Octobre.* On parle d'une lettre abominable contre le Duc de Chartres, où les ennemis de ce Prince se permettent les injures & vraisemblablement les calomnies les plus atroces; on ne pourroit croire, si l'on n'en étoit témoin, à quel degré de fermentation se sont élevés les esprits depuis cette malheureuse affaire du Palais Royal, qui intéresse non-seulement tout Paris, non-seulement les diverses Provinces du Royaume, mais même les étrangers dont le jardin de son Altesse étoit le rendez-vous.

8 *Octobre.* La Société royale de Médecine, qui a déjà fait un excellent travail sur l'abus des sépultures dans l'intérieur des villes & surtout des églises, continue de s'en occuper, & elle a un bureau subsistant à cet effet composé des Docteurs *Poissonnier*, *Geoffroy*, *Lorry*, *Macquer*, *Desperrieres*, de *Horne*, *Michel* & *Vicq d'Azyr*. Il faut espérer qu'à force de constance & de lumieres, la Philosophie dissipera entierement en cette partie les préjugés de l'ignorance & du fanatisme. Depuis la clôture du cimetiere des Innocens, on vient de faire encore un pas pour la suppression d'un usage aussi pernicieux. On proscrit les inhumations qui se faisoient dans la cité, c'est-à-dire dans l'enceinte la plus peuplée & la plus resserrée de Paris. En conséquen-

ce, on s'est décidé, pour former un cimetiere commun aux paroisses de ce quartier, d'acquérir un terrein à l'extrémité du fauxbourg St. Marcel.

4 *Octobre* 1781. On a parlé des honneurs rendus par les Etats de Liége au Sieur Gretry, fameux Musicien à qui cette ville a donné naissance. Il est question de lui placer son buste sur son Théâtre. Il a été commandé à M. Pajou qui a offert au sallon cet ouvrage en plâtre; mais qui doit être exécuté en marbre. Chacun l'a jugé de la plus grande vérité; l'artiste a fait passer dans cette tête toute la chaleur du sujet, & ses yeux petillent de feu. Le S. Gretry y semble tourmenté de cette fievre brûlante dont il est atteint toutes les fois qu'il compose.

5 *Octobre*. Comme on l'avoit prévu, rien n'est prêt pour jouer à la nouvelle salle d'opéra. Les accessoires ne sont pas disposés, & les avenues exigent encore un grand travail. On agite aujourd'hui d'abattre la porte Saint-Martin, ou au moins les deux petits pavillons qui l'accompagnent & que n'a pas la porte St. Denis.

6 *Octobre*. Actuellement que le sallon est fermé, il est à présumer que le cours des critiques va finir, & qu'on en peut clorre la liste au nombre de onze.

1°. *Galimatias anti-critique des tableaux du sallon, ou la cause des meilleurs Peintres & Sculpteurs plaidée par un Avocat*. L'auteur modeste & modéré, connoît les difficultés de l'art, &

& son indulgence le porte à louer même des choses dont il ne devroit pas parler. Il remplit aussi trop souvent son titre & ne le comprend pas.

2°. *La Muette qui parle au sallon.* Elle est d'un amateur à qui l'on doit savoir gré de son intention d'encourager les Artistes. Il est extrêmement honnête ; mais pas assez savant pour être d'aucune utilité.

3°. *Pique-nique convenable à ceux qui fréquentent le sallon, préparé par un aveugle.* On y reconnoît un homme au fait des usages d'Académie, & des mauvaises plaisanteries d'attelier, style bas, expressions triviales & méchancetés pures.

4°. *Le miracle de nos jours* ne mérite pas qu'on en parle, ni même qu'on le lise.

5°. *La Peintaromanie, ou Cassandre au sallon; Comédie-Parade en Vaudevilles*, de Mr. de L., Auteur des Boulevards : il est plus honnête que les autres, assez gai & a rempli son but, s'il a prétendu amuser plus qu'instruire.

6°. *Panard au sallon.* Plus judicieux, moins partial, moins frivole que les précédens, & non moins honnête que le Peintaromane.

7°. *Réflexions joyeuses d'un Garçon de bonne humeur.* L'Auteur est Mr. R... garçon Peintre, qui n'a pu réussir même à la miniature, ancien éleve de l'Académie à laquelle il a été forcé de renoncer, & qui chante aujourd'hui ses Professeurs. Ses réflexions, au reste, sont assez plai-

ſantes, quoique pas autant que ſes couplets ſur le ſallon de 1779.

8°. *La vérité critique des Tableaux expoſés au ſallon du Louvre en* 1781. Perſiflage groſſier, ironie amere, plaiſanteries froides & de mauvais goût : tout y répond à la caricature qui eſt en tête où l'Auteur figurant la vérité, mais pas auſſi nud qu'elle, tourne le dos au public pour compoſer, écrit de la main gauche, & eſt aſſis ſur une chaiſe qui ſe rompt.

9°. *Raflo de ſept, ou Réponſe aux critiques du ſallon.* Brochure où l'on s'efforce de venger Meſſieurs de l'Académie de celles publiées contre eux au nombre de ſept au moment où l'Auteur écrivoit. On peut juger au titre, de ſon génie. Il eſt plus rempli de zele que de talent pour écrire.

10°. *La Patte de Velours*, pour ſervir de ſuite à la ſeconde édition *du Coup de patte.* Cet écrit eſt attribué à M. Carmontel, très-connu dans les arts & dans les lettres, Poëte, Comédien, Peintre, Sculpteur, Architecte, Maître maçon, Artificier, Hydrauliſte, Décorateur; mais dont on ne dira pas : *Chyſologue eſt tout & n'eſt rien*; car il s'eſt diſtingué & a réuſſi dans preſque tout ce qu'il a entrepris. Il eſt attaché ſpécialement à M. le Duc d'Orléans; il eſt Directeur de la troupe de Madame de Monteſſon & Intendant de ſes menus.

Sa critique manque ſouvent de juſteſſe; elle eſt partiale & outrée, & d'autant plus dangereu-

ſe, que ſes raiſonnemens ſpécieux ſont préſentés avec grace & revêtus d'un ſtile facile & léger. Du reſte, il y a trop d'écarts & de digreſſions étrangeres au ſujet, mais amuſantes. On aprend, dans cet écrit, qu'il n'a pu être reçu de l'Académie, ce qui lui donne de l'humeur contre ſes membres.

110. *Le Pourquoi*, ou *l'Ami des Artiſtes*. Cet écrit eſt le plus ſage & le plus judicieux: le ſtile en eſt noble. L'Auteur commence par paſſer en revue les critiques & les aprécier avec plus de goût & de fineſſe que celui de *Raſle de ſept*. Il diſcute enſuite lui-même & le fait en homme de l'art. Il s'avoue Sculpteur. Sa brochure eſt ſemée d'anecdotes très-inſtructives ſur l'état actuel de l'Académie & ſur quelques-uns de ſes membres; elle eſt à conſerver par cette raiſon, comme hiſtorique.

7 *Octobre* 1781. M. l'Abbé de Launay, avant-hier matin, a eu l'honneur de préſenter à M. le Duc de Chartres un placet en vers où il exhorte ſon Alteſſe d'abandonner ſon plan de bâtimens au pourtour du Palais-Royal, & de ſuivre un nouveau plan de décoration plus agréable au public, & non moins digne de ſa grandeur, qui ſeroit ſurtout d'élever au milieu du jardin un monument au Cardinal de Richelieu, le donataire de ce château, & de former du reſte une colonade analogue à cette premiere idée. Le Prince l'a fait entrer à ſon lever, l'a très-bien accueilli, & lui a promis de faire examiner le projet dans

ſon Conſeil, ce qui, vis-à-vis du Poëte, n'eſt qu'un vrai perſiflage.

7 *Octobre* 1781. VERS *ſur la deſtruction des arbres du Palais royal.*

Le Prince des Gagne-deniers,
Abattant des arbres antiques,
Nous réſerve ſous ces portiques
A travers de petits ſentiers
L'air épuré de ſes boutiques
Et l'ombrage de ſes lauriers.

En conſervant la chute de cette épigramme, on la retournée d'une façon plus noble, plus vive & plus poëtique.

Pourquoi de ces chênes altiers
Déplorer ſi fort le ravage?
Le vainqueur d'Oueſſant pour ombrage
Nous laiſſe encore ſes lauriers.

8 *Octobre.* Par des Lettres patentes, données à Verſailles au mois de Mars dernier & enregiſtrées en Parlement le 31 Juillet, S. M. approuve l'établiſſement d'une *Maiſon de Santé*, en faveur des Militaires & des Eccléſiaſtiques.

1°. Le Roi autoriſe les Religieux de la Charité d'acquérir une maiſon & jardin ſitués au petit Mont-rouge & terres adjacentes, à l'effet d'y former l'établiſſement en queſtion.

2°. S. M. ordonne qu'il ſera inceſſamment fourni auxdits Religieux la ſomme de 250,000 livres de capitaux en contrats de conſtitution

produisant à 4 pour cent 10,000 livres de rentes, sans retenue, lesquelles commenceront à courir du 1 Juillet 1780.

3°. Ces revenus doivent être appliqués tant à l'entretien & subsistance des Religieux qui desserviront ladite maison, que pour la fondation & entretien de douze lits dont six demeureront affectés aux traitemens des personnes Ecclésiastiques malades & six autres à des Militaires, excepté dans le cas où ils seroient attaqués de maladies incurables ou contagieuses.

Tel est en substance ce réglement contenant en tout 10 articles.

8 *Octobre*. VERS *à Messieurs Auguste de Piis & Barré.*

Quoi! vous criez qu'on vous dépouille
De vos droits sur défunt *Pannard*,
Et sans pudeur vous chantez pouille
A nos amis, Laujon, Collé, Favart!
Bon Dieu! quelle avarice extrême!
Pourquoi compter ce qu'on vous prend?
Le dommage n'est pas bien grand
Quand on est riche par soi-même.
Poursuivez hardiment, retracez-nous toujours,
De vos bergers, les plaisirs, les amours;
Et chacun à cette peinture
Ne connoissant pour Apollon
Et pour conseil que la nature
Dira: quelle aimable imposture!
Les plus jolis tableaux ne sont point au sallon
Ce n'étoit cependant chose très-nécessaire

De mettre votre Muſe en frais,
Pour nous fournir de l'an l'agréable carriere ;
Et vous n'auriez eu nuls regrets
D'abandonner ce ſoin à d'autres ;
Car on peut dire avec raiſon :
Que des pieces comme les vôtres
Paroîtront toujours de ſaiſon.

8 *Octobre* 1781. Rien de plus ſingulier qu'une eſtampe allégorique recherchée des gens de lettres pour le ridicule rare de ſa compoſition, imaginée par un confrere, le Sieur Felix Nogaret des Académies d'Angers & de Marſeille, deſſinée par M. Durand & gravée par M. Feſſard. Il eſt parvenu à engager le Roi, la Reine & toute la famille royale à ſouſcrire.

Cette eſtampe eſt ſi confuſe qu'elle fourniroit matiere à un Poëme épique entier. On l'a déjà annoncée ; elle paroît aujourd'hui & ne dément point le jugement qu'on en a porté.

8 *Octobre*. Ce qui doit ſurtout affliger le Sieur Raynal dans le mandement de l'Archevêque de Vienne du 3 Août, ce ſont ces phraſes.... „ un Prêtre, un ancien Religieux (il a été Jé„ ſuite) déployer l'étendard de l'impiété ; il n'y „ a rien de plus odieux, ni de plus vil ſur la „ terre qu'un Prêtre impie & affectant de le „ paroître ; il ne peut inſpirer de la confiance, „ parce qu'on le mépriſe. Son apoſtaſie le „ déshonore. "

9 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Toulouſe du 30 Septembre..... Notre Parlement, bien

loin d'adopter les principes modernes de nos économistes sur l'usure, & l'étrange législation de M. Turgot, vient de rendre, en pareil cas, un arrêt mémorable. Le 21 de ce mois, il a condamné le nommé Fournier, dit Rubisson, au carcan pendant trois marchés consécutifs; en 1200 livres d'aumône envers le Roi, & au bannissement pour deux ans du ressort de la Cour, avec défenses de rompre son ban, sous plus fortes peines.

Cet honnête homme prêtoit à 60 pour cent: il falloit en outre un cadeau à sa femme, en forme d'épingles, en faveur de la négociation; il exigeoit de plus, que l'emprunteur leur donnât un repas à raison de 3 livres par tête dans la meilleure auberge du lieu de sa résidence; ensorte que celui qui avoit besoin d'une somme de 300 livres étoit obligé, pour satisfaire aux conditions prescrites, de consentir sa lettre de change du billet de 498 livres, selon le calcul original suivant.

Argent compté	300 livres.	498 livres.
Bénéfice.	180	
Cadeau à sa femme. .	9	
Repas de 3 personnes.	9	

Ce particulier étoit parvenu à jouir ainsi d'une fortune considérable, ce qui, avec le tems, n'est pas difficile à croire.

10 *Octobre*. C'est le Sieur Antoine, Architecte de S. M. qui a fourni le plan de la nou-

velle *Maison royale de Santé*, & doit en suivre les travaux.

Les Religieux de la Charité auront la desserte, tant au spirituel qu'au temporel, de ladite maison.

Les Députés du Clergé de France, assemblés en 1780, frappés des avantages d'un pareil établissement, ont accordé une somme de 100,000 livres en deniers comptans pour le commencer, ce qui a déterminé le Roi à suivre ces bons erremens.

A l'égard des Ecclésiastiques malades, ceux présentés, en conséquence de cette somme donnée, par les Agens généraux du Clergé, seront reçus & admis par préférence.

Les Militaires seront présentés alternativement par le premier Président & par le Procureur général du Parlement.

10 *Octobre* 1781. Les spectacles forains continuent à attirer le public & à donner de tems en tems & alternativement des pieces qui font sensation. On va voir aujourd'hui l'*Ambigu Comique* (chez Audinot) l'*Amour suisse*. Comme on reproche à l'auteur d'avoir calqué sa piece sur le *Fol raisonnable*, il répand un avis où il réclame contre l'imputation, puisque la sienne est l'aînée de beaucoup. Elle a été faite à Nancy en 1768. Elle étoit destinée pour une fête préparée au Roi de Dannemarc, lors de son passage dans cette ville. La fête n'eut point lieu, & l'Auteur ayant retiré sa piece, la transforma depuis en Opéra bouffon. C'est dans cet état

qu'elle a été lue, il y a près de trois ans, à la Comédie Italienne. La majesté des idées, qui régnoit alors sur la scene d'Arlequin, ne permit pas d'y admettre des personnages agrestes : ensorte que M. Dancourt, l'Auteur, s'est trouvé réduit à chercher un asyle à la foire, où il a lieu de se féliciter de l'accueil qu'il a reçu.

11 *Octobre.* M. le Berthon, premier Président du Parlement de Guyenne, a eu ordre de changer de lieu d'exil ; il est actuellement à Châlons en Champagne. On l'a trouvé trop près de la capitale & de Versailles ; il recevoit beaucoup de monde ; il avoit des relations suspectes à la Cour ; de là il remuoit encore à Bordeaux, intriguoit dans son Parlement & en dirigeoit les membres : telles sont les causes que donnent de cette translation ses adversaires. Ses amis prétendent que c'est lui qui l'a demandée, ce qui n'est guere vraisemblable.

11 *Octobre.* On apprend qu'un Négociant de la Rochelle, intéressé sans doute avec quelque armateur de Bordeaux, ayant parlé trop indiscretement sur l'expédition violente de M. de Castries, a été arrêté & mis au château Trompette. On ajoute qu'un Sieur Terrasson, armateur de la même ville, ayant dans l'assemblée des armateurs protesté contre la foiblesse de ses confreres & réclamé avec une énergie trop forte les Priviléges de la propriété, a reçu une réprimande de la Cour.

Tout cela prouve à quel dégré de fermenta-

tion étoient les esprits depuis l'opération despotique, suggérée au Ministre par le Sieur Marchais, chargé d'abord des ordres du Ministre, & que celui-ci a remplacé par M. Guillot, comme trop désagréable aux négocians. Il est à espérer qu'ils sont calmés actuellement. M. de Castries, revenu à son aménité naturelle, a dit la semaine derniere en riant aux deux Députés du Commerce de Bordeaux: A ça, actuellement que nous ne sommes plus ennemis, que tout est arrangé, je puis vous donner à dîner, & il a fait placer l'un d'eux à côté de lui & l'a traité avec toute la considération due à l'état utile du commerçant, quand il le remplit avec distinction, comme fait M. *Grignet*, ainsi que son confrere.

11 *Octobre* 1781. L'Opéra est retombé dans le désordre & l'anarchie où il étoit, & l'on ne sait si l'on pourra le jouer demain. Certains sujets ont obtenu des congés, d'autres sont partis sans en demander: il en est qui font les malades; il en est qui invoquent la Religion à leur secours & demandent à sortir d'un état de damnation: tous prétendent n'être pas assez payés, & la douceur des Chefs produit & entretient cette fermentation dangereuse, qu'on ne pourroit calmer que par des punitions rigoureuses & exemplaires.

12 *Octobre*. Bien loin que la nouvelle salle d'Opéra ait été prête au tems indiqué, des évenemens survenus en rendent l'ouverture plus éloignée. Messieurs de la Chambre de la maçon-

nerie étant venu faire la visite du bâtiment & ayant dressé leur procès-verbal de son état, ont reconnu qu'il y avoit un défaut de solidité du côté de la rue de Bondy, dont le vieux mur conservé a été jugé insuffisant pour supporter la surcharge d'une charpente aussi élevée. En conséquence, il s'agit de construire dans cette partie une galerie avancée qui donnera plus de soutien au mur, fournira dans la partie supérieure une très-grande aisance pour le service du théâtre, & dont le dessous servira d'abri pour la livrée, ou pour les maîtres qui attendent leurs voitures.

13 *Octobre.* Extrait d'une lettre de Strasbourg du 28 Septembre.... Voici les principaux détails avec lesquels on doit célébrer ici la fête centenaire de la soumission de cette ville à la France.

Les Magistrats ont fait frapper 33 médailles d'or de la valeur de 200 livres chacune, & 530 d'argent de la même forme & grandeur de la valeur de 12 livres chacune. L'effigie de Louis XVI est d'un côté & sur le revers on lit: *Argentoratum felix votis sæcularibus* 1781. Cette inscription est entourée d'une couronne de chêne, qui étoit la couronne civique des Romains.

On a ajouté à ces médailles 1500 jetons d'argent de la valeur d'un florin ou 40 sols de France, chacun, avec une fleur de lys d'un côté & de l'autre *Argentoratum felix.*

Les médailles d'or seront présentées au Roi, à la Reine, à la famille royale, & aux Ministres

par le Prêteur royal *Gerard*, qui partira, Mardi 2 Octobre, pour la Cour.

M. le Maréchal de Contades, Commandant pour le Roi dans la Province, le Cardinal de Rohan, Evêque de cette ville, l'Evêque de Tournay, en qualité de Pontife officiant au *Te Deum*, le Marquis de la Salle, le premier Président, l'Intendant, le Prêteur royal & le Professeur *Oberlin*, Auteur de l'inscription, sont sur la liste de ceux qui doivent recevoir les Médailles d'or, ainsi que M. Rochon, Auteur de la Comédie dont on a parlé.

Les médailles d'argent seront distribuées aux *Stattmeisters*, premiers Magistrats tirés du Corps de la noblesse, aux *Ammeisters*, tirés des Bourgeois les plus notables au nombre de quatre dont l'un veille à la Police &c. pendant trois mois, aux Assesseurs des Chambres des 13, des 15 & des 21; aux 20 Conseillers de ville, & aux Citoyens des 20 Tribus, ainsi qu'aux amis distingués de MM. du Grand-Sénat.

Vingt mariages, un pour chaque tribu, seront dotés; les époux auront droit de Bourgeoisie, prérogative considérable à Strasbourg. Messieurs de l'hôtel de ville se chargent des frais de noces: les 10 Catholiques se célébreront Dimanche 30 à la Cathédrale, & les 10 Luthériens au Temple neuf, où le *Te Deum* en Allemand, sera chanté en musique le matin, & après vêpres en latin à la Cathédrale au bruit de trois salves de toute l'artillerie & mousquetterie des remparts. Du

reste; vin, victuailles & pain: les spectacles seront ouverts gratuitement chez les Allemands & chez les François; bal, illumination, repas, &c.

Demain à 11 heures, l'Université ouvre les fêtes par sa harangue, qui sera précédée d'un concert de musique vocale & instrumentale de la meilleure composition.

14 *Octobre* 1781. Par une nouvelle lettre en date du 12 Octobre, qu'a publié l'Architecte le Noir sur la salle provisoire de l'Opéra qu'il construit, il cherche à rassurer le public que la démarche de la Chambre de la Maçonnerie avoit inquiété; en convenant du fait & de l'opération qu'il est obligé de faire, d'après le rapport des Jurés, il l'indique seulement comme un conseil & un surcroît de solidité, qu'ils ont exigé & qu'il avoit prévu lui-même, avant son plan proposé au Ministre.

Du reste, il se défend sur d'autres reproches relativement aux choses d'agrément, & il cherche à donner plus de confiance au beau sexe & aux hommes qui craindroient d'être incommodés, soit par la fraîcheur des plâtres, soit par l'odeur des peintures: il n'a point employé l'un dans tout l'intérieur de la salle, & rien en huile; tout est en détrempe.

Enfin, il convient de la difficulté d'une telle entreprise, dont il n'avoit point envisagé tous les détails; il supplie les gens de goût de vouloir bien l'éclairer sur les incorrections qui lui seroient échappées, & il tâchera d'y remédier.

15 *Octobre* 1781. MM. *Parmentier* & *Cadet*, toujours occupés de la panification des différentes ſubſtances farineuſes & de l'utilité qu'on en pourroit tirer, firent il y a deux ans des expériences qui tendoient à reconnoître les avantages pour la Marine & les Colonies d'un biſcuit fait, ſoit avec la pomme de terre, ſoit avec la patate. Ils envoyerent aux Iles de ce biſcuit, auquel M. Parmentier joignit le procédé qu'il venoit de publier. M. Gerard, Médecin au Cap françois, d'après cette inſtruction, répéta l'expérience ſur la patate, & préſenta au Gouvernement & à la Chambre d'Agriculture de la Colonie, le réſultat qu'il venoit d'obtenir de la converſion de cette racine en biſcuit, comme la reſſource la plus précieuſe pour les Iſles dans les tems de diſette, & ſurtout dans les tems de guerre.

Il eſt queſtion de conſtater de plus en plus cette expérience, & ſans doute d'en perfectionner la manipulation. En conſéquence, le Jeudi 18 de ce mois à 9 heures, on doit faire du biſcuit de pommes de terre, à l'école de la boulangerie, rue de la Grande-Tuanderie, par ordre de M. le Marquis de Caſtries, en préſence du nouvel Intendant de la Guadeloupe & des membres du Comité de l'école de boulangerie.

15 *Octobre*. La nouvelle de la groſſeſſe de *Madame* ſe ſoutient; on cite à ce ſujet une anecdote de la Cour. On raconte que la Reine dans les commencemens de ces bruits ayant demandé à ſon beau-frere avec intérêt, ſi l'on pouvoit ſe

flatter qu'il y eût quelque fondement, beaucoup, Madame, répond *Monsieur* avec gaité, il n'y a pas de jour où cela ne puisse être vrai. Ah, reprend en riant S. M., puisque vous repondez si bien, je ne vous ferai plus de questions.

16 *Octobre.* On doit découvrir demain le nouvel autel du chœur de Saint-Germain l'Auxerrois, exécuté en marbre & en bronze, sur les desseins de M. *Bacarit*, Architecte des écuries du Roi & de l'hôpital royal des Quinze-vingts. C'est aussi lui qui a conduit les travaux.

Le coffre de cet autel, orné de consoles, représente une descente de croix, formant un bas relief en bronze. Le tabernacle de marbre blanc, offre le nom de JÉHOVAH, au milieu d'une gloire, l'un & l'autre dorés d'or moulu: il est surmonté d'une colonne de marbre brocatelle d'espagne, & couvert d'une draperie de marbre vert, sous un socle d'or moulu, qui porte une boule dorée de même. Un serpent entoure la boule & le pied de la croix, laquelle est ornée d'un linceul de bronze, ainsi que de la couronne d'épine & de l'inscription, dorées d'or moulu. La colonne est accompagnée de deux Anges en bronze, de grandeur naturelle, dont l'un est en adoration, & l'autre tient de la main droite, les clous de la passion, & montre de la gauche, la croix d'où le corps de notre Seigneur a été descendu, pour être mis dans le tombeau.

17 *Octobre.* Dans la Comédie du *Célibataire*

de Dorat, acte premier, scene septieme, on lit ces deux vers.

Mais pourquoi revenir sur les maux de l'absence;
La peine est déjà loin quand le bonheur commence.

M. Collet les revendique aujourd'hui, dans une lettre datée de Versailles le 9 Octobre, adressée aux Auteurs du Journal de Paris. Il raconte qu'il y a douze ans environ, M. Dorat les trouva dans un Opéra de sa composition, intitulée *Sapho* & les retint par reminescence. Du moins, c'est la tournure qu'il donna à M. Collet, lors qu'il lui fit des reproches de ce plagiat. Celui-ci prétend avoir une lettre d'excuse de M. Dorat à ce sujet & des témoins de la propriété. Quoi qu'il en soit, il prie le public de n'être point surpris de voir reparoître ces deux vers lorsqu'on exécutera son Opéra, qu'on met actuellement en musique.

17 *Octobre* 1781. Il paroît un nouvel Arrêt du Conseil du 25 Août 1781. par lequel S. M., informée que malgré toutes les précautions qui ont été prises pour arrêter les abus que font de leur commerce les Imprimeurs & Libraires d'Avignon, ils parviennent cependant à tromper la vigilance des Inspecteurs de la librairie, prend de nouvelles mesures à cet égard.

17 *Octobre*. Voici encore un quatrain que la licence a fait enfanter contre le Duc de Chartres ou plutôt c'est un ancien qu'on a retourné & adapté aux circonstances.

Im-

Immolant tout au coffre fort,
Se montrant fans jamais fe battre,
C'eft être bâtard de Melfort
Et non defcendant d'Henri-quatre.

18 *Octobre.* Rien de plus plaifant qu'une petite feuille du Libraire Pankouke, intitulée *Moyen d'augmenter le bonheur d'une partie de la nation, fans nuire à perfonne.* Voilà un grand titre bien propre a exciter la curiofité, & à faire travailler le génie, pour réfoudre le problême de l'Auteur. On s'éleve aux plus hautes fpéculations, on recherche ce que la métaphyfique a de plus délié; la morale, de plus exquis; & l'on ne peut le deviner. Cette annonce impofante, pour être remplie, confifte en un changement de l'heure des fpectacles, qu'il faudroit mettre tous, fans exception, à 8 heures du foir pendant neuf mois de l'année, & à 9 heures depuis le premier Juin jufques au premier Septembre.

M. Pankouke, de ce moyen fimple, voit découler des biens infinis pour la fanté du corps & de l'ame, pour l'économie, pour les mœurs, pour les femmes, pour les Magiftrats, pour les gens de lettres, pour le commerce, pour les affaires.

Il eftime qu'il ne s'eft jamais trouvé de circonftance plus favorable que cette époque où l'on voit trois nouvelles falles de grands fpectacles prêtes à s'ouvrir en même tems dans la capitale. Il prétend que, pour opérer cette révolution, il ne faut ni Edit, ni Ordonnance, ni

Arrêt du Conſeil ; mais un ſimple Ordre aux Comédiens.

On voit que ce projet ridicule, par l'emphaſe que l'Auteur y a miſe, n'eſt qu'un réchauffé de ce qui a été dit & écrit déjà ſur cette matiere; il eſt, du reſte, plein de bon ſens & il ſeroit à ſouhaiter qu'il fût adopté.

Mr. Pankouke renouvelle en paſſant les deux queſtions agitées auſſi depuis quelque tems, ſi deux troupes de Comédiens ne ſeroient pas plus utiles qu'une ſeule, & s'il eſt mieux d'être debout ou aſſis dans le Parterre? A l'occaſion d'une brochure de M. Rochon de Chabannes, où celui-ci vouloit deux troupes & le Parterre debout; ce Libraire avoit déjà lutté contre ce Poëte comique, mais trop inégalement pour que celui-ci daignât lui répondre. Il en ſemble fâché & le provoquer de nouveau en reprenant de plus fort ſes aſſertions négatives.

18 *Octobre* 1781. Les Comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui la premiere repréſentation d'une comédie nouvelle en un acte & en vers, mêlée d'ariettes, intitulée: *Les deux Sylphes*; les paroles ſont de M. Imbert & la muſique de M. *Deſaugiers*. Le nom de ces Auteurs n'excitera par un concours bien nombreux.

19 *Octobre*. Extrait d'une Lettre du Cap François en date du 5 Août..... M. de Lilancour, qui avoit déjà gouverné deux fois par *interim* la Colonie, avoit été obligé de remettre le commandement, par un ordre ſurpris de la

Cour, à M. de *Renaud*: il lui a été rendu le 15 Juillet dernier, & M. de la Thebaudiere, Procureur général du Roi au Conseil supérieur de cette ville, l'a harangué à sa réception d'une façon très-flatteuse. Son discours, qui ne consiste pas en lieux communs comme les autres, a fait la plus grande sensation dans la Colonie & est remplie d'anecdotes curieuses & critiques; mais d'une tournure très-adroite: en lui disant tout ce qu'il ne fera pas, on blâme ce qui a été fait. „ Vous n'ajouterez point, lui dit-on, „ aux dépenses extraordinaires que nécessitent „ les circonstances actuelles, celles de con„ structions étrangeres à la défense de la Colo„ nie, & à réserver pour des tems de paix..... „ Vous n'agraverez point, par des corvées & „ des travaux forcés, ou mal-entendus, les „ maux inséparables de la guerre & les calami„ tés attachées à l'intempérie des saisons qui „ désolent malheureusement la Colonie depuis „ quelques années.... L'habitant des villes se „ flatte que le produit de ses maisons ne sera „ point absorbé par des projets ruineux.... La „ ville du Cap attend de votre sagesse que vous „ considérerez qu'elle n'a pas besoin de secours „ éloignés pour suppléer à la pénurie de ses „ eaux, qu'elle est environnée de tous côtés de „ sources abondantes qu'on peut y conduire „ sans de très-grands frais, après en avoir „ indemnisé les propriétaires..... Tous les Co„ lons savent que vous n'aurez égard qu'au

„ mérite dans la diſtribution des emplois & des
„ graces, & qu'à la vertu néceſſiteuſe dans la
„ conceſſion des terres vagues, & non à ces
„ ambitieux qui ne les ſollicitént que pour en
„ faire un trafic honteux, contraire aux vues
„ du Prince, à l'intérêt de la Colonie, & re-
„ prouvé par les loix La correſpondance de la
„ métropole avec la Colonie ne ſera point inter-
„ ceptée.... Nos gazettes & nos papiers publics
„ ſeront irrévocablement ſupprimés, ou rendus
„ à leur premiere & véritable deſtination; on
„ n'y trouvera point, à la honte d'une ſage po-
„ lice, aux riſques d'allumer dans les ſociétés
„ une guerre civile, l'éloge d'un gouvernement
„ ſage & juſte à côté de la ſatyre la plus ridi-
„ cule & la plus mépriſable; ce ne ſera point
„ ſurtout à des feuilles de cette eſpece, impri-
„ mées avec votre permiſſion, que vous remet-
„ trez le ſoin trompeur de vos louanges équivo-
„ ques..... Enfin, les Magiſtrats ſavent que
„ loin de chercher à briſer le glaive des loix,
„ vous ſerez le premier à le ſoutenir dans leurs
„ mains..... Que vous ne ferez point une étude
„ de miner leur autorité ſourdement, de gêner
„ leurs ſuffrages..... Que vous ſerez leur dé-
„ fenſeur auprès du Prince; que vous vous at-
„ tacherez ſurtout à détruire les imputations
„ calomnieuſes, imaginées pour rendre leur
„ zele ſuſpect..... C'eſt l'expérience d'une con-
„ duite auſſi ſage de votre part, qui a déterminé
„ cette auguſte Compagnie à faire la démarche

„ de vous témoigner ſes regrets de voir finir
„ votre adminiſtration. Aucun de vos prédé-
„ ceſſeurs n'avoit eu l'avantage glorieux de
„ recevoir la députation d'une Cour ſouveraine,
„ gémiſſant de voir paſſer le gouvernement en
„ d'autres mains..... Il fut peut-être un tems
„ où le frein des loix & de la confiance ont été
„ impuiſſans; mais que de luſtres il s'eſt déjà
„ écoulé depuis l'enfance de la Colonie, que
„ ſes deſtructeurs ingrats, enrichis preſque tous
„ de ſes bienfaits, la méconnoiſſoient & la ca-
„ lomnioient peut-être pour l'opprimer plus
„ ſurement..... car, vous le ſavez par expé-
„ rience: vous l'avez gouvernée deux fois en
„ chef; avez-vous trouvé l'obéiſſance en dé-
„ faut? ..... Daignez faire parvenir ces inté-
„ reſſantes vérités juſqu'aux pieds du Trône....
„ Que l'Ordonnance du premier Février 1766,
„ concernant le gouvernement civil de cette
„ Colonie, que celle du 18 Mars ſuivant, ſur
„ les enregiſtremens dans nos Conſeils, devien-
„ nent enfin la baſe unique, la regle inviolable
„ de votre adminiſtration & de celle de vos
„ ſucceſſeurs."

On voit encore un coup que ce diſcours plus étendu, dont on ne rapporte que les principaux paragraphes, eſt un réſumé hiſtorique des grands évenemens, des malheurs de la Colonie, & une peinture vive des vues des adminiſtrations précédentes.

20 *Octobre* 1781. M. Olavides, cet Intendant

d'Espagne si maltraité par l'Inquisition, est enfin à Paris sous un nom étranger, il y a déjà même du tems; mais, comme il a changé de nom, sa retraite en cette capitale est plus secrete.

21 *Octobre* 1781. LE PEINTRE VÉRIDIQUE, OU *Diatribe contre le beau Sexe.*

Objets fous qui tout rampe, & n'êtes que foiblesse;
Aimables ennemis qui tuez par les yeux.
Charlatans, qui vendez des poisons doucereux;
Tyrans, dont le pouvoir nous plaît quand il nous blesse;
Habiles instrumens, mis en jeu par l'amour;
Source de nos plaisirs, ainsi que de nos peines;
Dangereuses Circés, séduisantes Syrenes,
Qui corrompez les Rois & régnez dans leur Cour;
Cruelles, dont jadis je chérissois les chaînes;
Faux espoir de nos cœurs, idoles de nos sens;
Sexe vain & trompeur, qui captives les grands,
Le sage & l'insensé, le valet & le maître;
Ecueil contre lequel il est doux de périr.
Femmes... pour une fois que vous nous faites naître,
Combien de fois, hélas! nous faites-vous mourir.

On attribue cette plaisanterie piquante à un Officier de Dragons invalide.

22 *Octobre.* Une nouvelle feuille périodique s'éleve sous le nom d'*Annonces*, *Affiches & avis divers du Païs Chartrain* in-4°. Elle commence du 1 Octobre & se distribuera une fois par semaine. Semblable aux autres du même genre, elle a pour objet principal de rassembler & de réunir les *Notes* qui, par leur nature, doivent acquérir de la publicité, & qu'il est important

de connoître dans les Provinces pour lesquelles ce journal est destiné. Comme celle-là n'est point maritime & est peu commerçante ; elle sera souvent littéraire ou économiste.

21 *Octobre.* Ce qui contribue surtout à mettre le désordre dans l'Opéra, ce sont les promesses flatteuses dont berce les sujets le Sr. Noverre, qui, remercié ici, passe à Londres où il va établir un spectacle ; & par pique, autant que pour son intérêt, il cherche à enlever les meilleurs coriphées.

22 *Octobre.* Il y a eu aujourd'hui une répétition sur le nouveau théâtre d'un acte d'*Adele de Ponthieu*, Opéra remis en musique par M. Piccini. Quoique la salle soit encore très-informe, ouverte de tous côtés, on a trouvé qu'elle étoit déjà sonore. Le coup-d'œil en a paru fort agréable ; sa forme demi-circulaire & plus évasée que celle des autres, favorise merveilleusement la vue du spectacle de tous les côtés. Le théâtre est un peu court pour sa largeur. On sera comme ci-devant debout dans le parterre. Vraisemblablement on ne l'a pas jugé assez spacieux pour y être assis, & on a craint de perdre trop de terrein par cette innovation.

22 *Octobre.* Aujourd'hui la ville a reçu un premier courier à une heure trois quarts après midi, annonçant les premieres douleurs de la Reine, & à deux heures & demi-quart un second a apporté l'heureuse nouvelle de la naissance d'un Dauphin.

M. le Prince de Condé qui étoit à Paris a reçu ſur le champ différens couriers & n'aura pu ſe trouver à l'accouchement ſuivant le droit qu'ont tous les Princes du ſang d'y aſſiſter & d'être témoins oculaires de la naiſſance de l'auguſte rejeton.

Sur le champ on a tiré le canon, le tocſin du palais & celui de la ville ont ſonné. A 6 heures le Prévôt des marchands, à la tête des Officiers municipaux, a fait une proceſſion autour d'un feu de bois pendant laquelle autre ſalve d'artillerie.

L'Ordonnance ſur le champ a été rendue pour une illumination générale pendant trois jours, & quoiqu'elle ne pût être connue dans le jour même, la plupart des quartiers ont été illuminés volontairement & par zele.

23 *Octobre.* Aujourd'hui & demain il y aura trois décharges d'artillerie à ſix heures du matin, à midi, à ſix heures du ſoir. Les tocſins de l'hôtel de ville & du palais continuent à ſonner ſans relâche. Il y aura illumination, orcheſtre à la Greve, diſtribution de vivres & de boiſſon accoutumée, & demain même cérémonie.

La Chambre des Comptes dès ce matin a déjà fait chanter un *Te Deum* particulier à la Ste. Chapelle.

Hier les Comédiens François, qui avoient affiché pour petite piece *le Procureur Arbitre*, ont donné L'*Ecole des Maris* où ſe trouvent quelques vers analogues à la grande nouvelle. Ces vers ont été entendus avec des tranſports réité-

rés,

rés; on les a répétés, & ils ont été applaudis avec la même véhémence.

Le même jour, à la Comédie Italienne après *les deux Sylphes*, la Dame Billioni, qui joue une rôle de Fée dans cette piece, a chanté un couplet analogue à la circonstance, il est de M. Imbert, & le voici :

Air de Joconde.

Je suis Fée & veux vous conter
  Une grande nouvelle;
Un fils de Roi vient d'enchanter
  Tout un peuple fidele
Ce Dauphin, que l'on va fêter,
  Au trône doit prétendre
Qu'il soit tardif pour y monter.....
  Tardif pour en descendre.

L'on a aussi joint à la *Matinée villageoise* trois couplets d'un M. Dry; mais ils ont été trouvés bien inférieurs au premier, & ont paru très-plats aux connoisseurs.

L'Opéra doit se signaler par une représentation gratuite, qui aura lieu le Samedi vingt-sept, & fera l'ouverture de la salle; c'est-à-dire qu'on donnera entrée au peuple à la répétition générale qui devoit toujours s'exécuter ce jour-là. C'est une économie bien entendue, mais on est fâché pourtant de voir la salle souillée dans sa fraîcheur par toute cette canaille dégoûtante.

23 Octobre. Extrait d'une lettre de Strasbourg du 8 Octobre.... *La Tribu*, Comédie en un

acte, pour les réjouissances de Strasbourg, en l'honneur de la fête séculaire de la soumission de la ville à Louis XIV, par M. Rochon de Chabannes. Tel est le titre de la piece qui a été jouée ici avec le plus grand succès. On a été étonné que ce Poëte, qui ne connoît point cette ville, qui n'y est jamais venu, ait eu l'art d'en particulariser si singulierement le sujet, de peindre nos mœurs & nos usages dans la plus grande vérité, dans le costume le plus exact. Quoique sa modestie l'ait empêché de venir jouir lui-même de son triomphe, d'assister aux répétitions & de pénétrer les Auteurs de leurs rôles, la piece a été parfaitement bien exécutée; le sujet en est simple.

Il s'agit d'une Madame Ridern Allemande, aubergiste, chez qui se fait la noce des couples unis par la ville dans la Tribu. Elle a une fille aimée d'un François qui en éprouve du retour; elle refuse de la marier par l'antipathie naturelle des deux nations, invétérée chez cette Strasbourgeoise, antipathie dont la font revenir successivement un Officier François qui y est logé, & qui gagne sa confiance par ses graces & son aménité; un pere Louvois centenaire qui lui offre l'exemple de pareils mariages faits dans sa famille, & toujours avec le meilleur succès; enfin, une Madame Rinchouin sa commere, vive, gaie, étourdie & mâdrée cependant, qui lui fait de petits contes très-propres à la frapper & à lui montrer le ridicule, l'injustice & le dan-

ger de ſon averſion. Ce rôle eſt amuſant, celui du Pere Louvois eſt reſpectacle; il finit majeſtueuſement l'action par une cérémonie impoſante & religieuſe, par la bénédiction que lui demande ſa nombreuſe poſtérité dont il eſt entouré. Dans le rôle de Madame Ridern, qui déteſte les François, mais aime la France, l'Auteur a eu l'art de gliſſer pluſieurs anecdotes relatives aux circonſtances & d'autant plus flatteuſes pour la Reine, qu'elles n'ont point l'air de l'adulation, & ſont l'effuſion d'un cœur franc que ſubjugue la force de la vérité.

Mr. Rochon s'étoit contenté, dans des obſervations envoyées aux Comédiens, de faire ſentir la néceſſité d'une pantomime continue dans la multitude des perſonnages compoſant la triple génération du pere Louvois ſur qui roule tout l'intérêt de cette bagatelle, & qui, faute d'être bien exécutée, par la froideur ou la diſtraction des Acteurs, auroit ôté à la repréſentation une partie du mérite de l'ouvrage; auſſi n'a-t-on rien à leur reprocher.

Il y a eu à la fin des couplets charmans, pleins de ſel & de gaieté, tels qu'il en faut en pareille circonſtance.

On a jugé à propos de faire imprimer la piece avant de la jouer, & elle n'a rien perdu à être connue dès la repréſentation.

24 *Octobre* 1781. L'*Année Littéraire* a repris cours depuis quelque tems; mais le privilége en a été ôté au Sieur Fréron, dont il ne

porte plus le nom, & transféré à ſa belle-mere, ſans autre arrangement pour l'ancien propriétaire qui reſte ainſi à la merci de cette marâtre, à laquelle il a été ſeulement recommandé de lui donner les ſecours pécuniaires que ſa bienfaiſance & le débit proportionné de cet ouvrage périodique pourront lui permettre.

C'eſt par un Arrêt du Conſeil qu'eſt opéré cet arrangement. On motive la tranſlation du privilége ſur l'abus que le Journaliſte en faiſoit: on qualifie ſes feuilles de ſatyriques, calomnieuſes contre les citoyens, même contre des perſonnes étrangeres à la littérature; &, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que l'arrêt eſt rendu *du propre mouvement du Roi*, tournure dont on ſe ſert quand on veut couper court à toute oppoſition, à toute réclamation juridique. Cet arrêt a été ſignifié au Sieur Fréron par un Huiſſier du Conſeil.

Il eſt enjoint en outre à la Dame Freron de ne point ſe ſervir, pour collaborateurs de ſon fils, des Sieurs *Salaun* & *Clement*, hommes de lettres qui compoſoient la plupart des extraits des feuilles précédentes; on veut encore qu'il y ait en général défenſes à tous les Journaux qui ſe débitent en France de rien recevoir provenant de leur plume trop mordante.

On ne peut concevoir que le mot de *Ventriloque* ait provoqué une punition auſſi cruelle; on ne doute pas que le parti philoſophique n'ait beaucoup influé dans cette vengeance & n'ait

ſurpris la religion de M. le Garde des Sceaux, prévenu d'abord par le Maréchal de Duras.

Les défenſes qu'on aſſura qu'a reçu auſſi la Dame Fréron de rien laiſſer inſérer dans ſon journal contre l'Académie, ou contre aucun de ſes membres, ne peuvent que fortifier cette conjecture. On doit donc eſpérer que les Miniſtres mieux inſtruits, tôt ou tard, rendront leurs bonnes graces à M. Fréron.

24 *Octobre* 1781. On parle beaucoup d'une brochure nouvelle intitulée: *Le Cri du Peuple.* On la dit extrêmement violente contre M. le Comte de Maurepas & M. de Fleury, le Miniſtre des finances. On ne doute pas qu'elle ne parte d'une plume ſoudoyée par le parti de M. *Necker.*

25 *Octobre.* Les fêtes continuent en réjouiſſance de l'heureux accouchement de la Reine & de la naiſſance d'un Dauphin. Toutes les Cours font ſucceſſivement chanter le *Te Deum*, & il y en aura un ſolemnel Vendredi, où le Roi ſe trouvera. Les ſpectacles doivent avoir lieu *gratis* ſuivant l'uſage. Les Comédiens François ont commencé aujourd'hui. Ils ont donné *Adelaïde du Gueſclin* & *la Partie de chaſſe de Henri quatre* qu'ils n'avoient oſé remettre depuis la grande ſenſation que cauſa cette piece à la diſgrace de M. Necker. Le Sieur Dugazon y a couſu un petit bout de ſcene analogue à la circonſtance, qui a augmenté la gaieté des ſpectateurs & les a mieux diſpoſés au feſtin que les Hiſtrions donnent enſuite aux chefs de la populace.

25 *Octobre* 1781. Extrait d'une lettre de Hesdin du 11 Octobre. Il y a trois ou quatre mois qu'un incendie considérable consuma une partie d'un bourg appelé Fruges, en Artois, à quatre lieues d'ici ; le Vicaire du lieu, homme très-zélé, se chargea de quêter dans les environs pour ses malheureux Paroissiens ; il trouva à St. Omer les secours les plus généreux chez MM. du Régiment de Béarn. On reçut Dimanche dernier, à Fruges, l'ordre de loger ce Régiment à son passage ; aussi-tôt ce Pasteur l'annonce, &, de concert avec les gens de loi du lieu, on arrêta de lui témoigner la reconnoissance due à ses bienfaits ; en effet, hier à son arrivée on arbora un drapeau blanc au clocher ; les feux, les acclamations ne cesserent point ; chaque habitant, suivant ses moyens, regala ses hôtes de son mieux, & les gens de loi avec les principaux habitans, résolurent d'offrir à dîner à MM. les Officiers, qui, ainsi que tout le Régiment, quitterent cet endroit, pénétrés des témoignages de reconnoissances que leur prodiguerent ces bonnes gens.

26 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Rouen le 24 Octobre.... Notre Parlement continue à veiller à ce qu'il n'y ait plus de cimetieres dans cette capitale & à les faire remplacer par cinq hors de la ville. C'est lui-même qui entre dans tous les détails nécessaires. Il taxe chaque Paroisse, tant pour frais d'acquisition, que frais de Clôture, suivant le nombre des morts qui

ſortent de chaque Paroiſſe année commune, le tout aux frais des fabriques.

26 *Octobre*. C'eſt Madame la Princeſſe de Lamballe qui, en qualité de Surintendante de la maiſon de la Reine, donna ordre, au moment des douleurs de S. M. d'avertir les Princes & Princeſſes de la maiſon Royale qui ſe rendirent dans le grand cabinet de la Reine où S. M. étoit ſur ſon lit de miſere. Le Garde des Sceaux de France s'y étoit rendu auſſi & occupoit ſa place aux pieds du lit à genoux. Le Roi & les Princes étoient en dedans du paravant qui entouroit le lit, le ſurplus des courtiſans en dehors.

La Reine accouchée; on préſenta l'enfant à M. le Garde des Sceaux pour en conſtater le ſexe, & il ſe releva. Un grand ſilence ayant cette fois régné dans l'appartement; la Reine craignoit de n'avoir mis au monde qu'une fille; mais quand elle fut en état d'en recevoir la nouvelle, le Roi s'approcha & lui dit: „ Madame, „ vous avez comblé mes vœux & ceux de toute „ la France; vous êtes mere d'un Dauphin."

La Reine déſira voir ce précieux enfant, qui lui fut apporté par la Princeſſe de Guémenée, Gouvernante des Enfans de France. S. M. en le lui remettant lui dit; „ Madame, je n'ai pas „ beſoin de vous recommander ce dépôt, qui „ intéreſſe tout le Royaume; il ne ſauroit être „ en meilleures mains; mais, pour que vous puiſ- „ ſiez vaquer plus librement aux ſoins qu'il „ exige, je compte partager avec vous l'éduca- „ tion de ma fille."

Les courtisans, toujours malins, toujours exacts observateurs des passions des Princes, ont cru remarquer sur le visage de *Monsieur*, à la premiere inspection du sexe, un mouvement d'humeur & de chagrin; mais son ame magnanime, surmontant bientôt cette foiblesse, s'est livrée ensuite à toute la joie que lui ont inspiré son attachement au Roi & à la Reine, & son zele pour la félicité de l'Etat.

Le Roi, depuis ce tems, est dans la plus grande joie; il ne s'occupe que du nouveau-né & répete vingt fois dans une heure: Mr. le *Dauphin*; en un mot, il jouit de son bonheur avec toute la sensibilité du meilleur des Peres.

27 *Octobre* 1781. Le Roi est venu hier à Notre-Dame; assister au *Te Deum*, chanté en réjouissance de l'heureux évenement qui comble de joie tout le Royaume. S. M. a pris à la porte de la Conférence ses carosses de cérémonie: Elle avoit dans le sien à sa gauche *Monsieur*, sur le devant M. le Comte d'Artois & M. le Duc d'Orléans, & aux portieres M. le Duc de Chartres & M. le Prince de Condé. La distribution d'argent a commencé depuis ce moment jusqu'à la cathédrale. La marche a eu lieu par le quai des Théatins, ce qui l'a rendue plus longue & a fourni plus de moyens au peuple de voir & d'applaudir son Roi.

Le Roi est entré sur les cinq heures à Notre-Dame. Il étoit placé dans le chœur, au milieu sous un dais, à la hauteur de celui de l'Arche-

vêque. Les Princes de la maison royale, les Princes du sang & toute leur suite les entouroient. Aux pieds de l'Archevêque étoit le Garde des Sceaux à la tête du Conseil; à côté le Parlement, la Cour des Aides & les Chanoines; du côté opposé, la Chambre des Comptes & la Ville. Depuis environ 80 ans la Cour des Monnoies n'assiste point à pareille cérémonie à l'occasion d'une dispute qu'elle eut avec un Grand-Maître des cérémonies, dont elle n'eut pas la satisfaction qu'elle désiroit.

Dans le sanctuaire, à la droite de l'autel, les Evêques, du côté opposé, les ministres étrangers, &c.

Le Roi en sortant est allé faire sa priere à la chapelle de la Vierge. Il a été reconduit à la porte de l'Eglise par le Chapitre, l'Archevêque à côté de S. M. à qui il donnoit la gauche seulement. Il avoit eu l'honneur de haranguer le Roi à son arrivée.

27 *Octobre*. Voici encore un homme de lettres traduit devant les tribunaux, donné en spectacle par sa femme. C'est ce qu'on voit dans un *Mémoire pour le Sieur le Brun, Secrétaire des Commandemens de feu M. le Prince de Conti; contre Marie-anne de Surcourt, sa femme, demanderesse en séparation de corps.* Ce procès, commencé depuis plus de sept ans, & que le mari avoit tâché d'assoupir de son mieux, se réveille plus fort que jamais, & devient l'entretien du public.

La Dame de Surcourt dénonce à la justice & à la société, son mari, comme le persécuteur, le tyran & presque le bourreau de son épouse : celui-ci se plaint qu'après quatorze ans passés dans l'union & la paix, pour avoir exclu de chez lui un homme qui lui étoit suspect, il se voit tout-à-coup arraché de son cabinet & du commerce des Muses, entraîné dans l'arene du Barreau, tout à la fois dépouillé & diffamé par les personnes les plus cheres.

Le factum du Sieur le Brun est curieux par des détails très-amusans où figurent plusieurs Seigneurs de la Cour & gens de lettres, par des épitres de la Dame le Brun, citées en preuves de leur bonne intelligence, pleines de graces & d'esprit, par des vers, des odes, des chansons, ornemens qu'on ne trouve guere dans de pareils écrits.

Quant au fonds, ce sont les Magistrats qui prononceront. Le Sieur le Brun paroît assez bien défendu par Me. Hardouin de la Reynnerie, son Avocat; malheureusement il a contre lui sa mere & sa sœur; & il est cruel de trouver de pareils adversaires. D'un autre côté, les témoins administrés par la femme sont d'une espece assez vile; les siens sont des hommes de qualité, des femmes honnêtes, des auteurs, des hommes irréprochables.

Ce qu'on peut raisonnablement présumer de tout cela, c'est que la femme aimable & jolie étoit très-galante, & que le mari en revanche

n'étoit pas fort exact au devoir conjugal; qu'il se livroit souvent à son caractere violent, & qu'il n'est guere possible que ces deux êtres se rapprochent & vivent ensemble.

27 *Octobre* 1781. Comme l'on ne connoissoit point encore tout l'effet qui pouvoit résulter dans la nouvelle salle de l'Opéra de la foule immense qu'elle devoit contenir aujourd'hui pour la premiere fois, M. le Lieutenant général de police a voulu apporter les plus grandes précautions pour ne point risquer le plus légerement la vie de cette populace effrenée. Le jeudi 25, ce Magistrât vigilant a provoqué l'ordre d'une visite générale par cinq Architectes; il s'est trouvé présent lui-même a leur inspection, & il l'a surveillée dans ses divers détails.

28 *Octobre*. Dans un Chapitre qui a précédé la venue du Roi à Notre-Dame, les Chanoines ont délibéré sur la meilleure maniere de témoigner leur alégresse, & ont desiré faire quelque chose d'extraordinaire. M. l'Abbé de Montjoye, Grand-Maître des cérémonies, qui aime l'appareil & le spectacle, a proposé d'illuminer la façade de l'église & les tours, ce qui étoit sans exemple jusqu'à présent. Quelques membres s'y sont opposés, & parce que c'étoit une innovation, & parce que le feu en pouvoit résulter; enfin, parce que l'on ne manqueroit pas de prendre acte contre le Chapitre de ce fait, & qu'il contracteroit ainsi une charge de ville dont il étoit exempt.

Ces raifons produifoient peu d'effet, lorfqu'un membre s'eft levé & a pris l'objet du côté de la religion. Il a dit que dans un jour où le Roi venoit rendre hommage au Roi des Rois & préfentoit à fon peuple ce fpectacle édifiant, c'étoit en affoiblir la grandeur que d'y mêler une pareille puérilité, des feux follets propres à amufer feulement des femmes & des enfans. L'Orateur excitoit déjà une forte fenfation, & peut-être auroit entraîné tous les fufrages, fi l'Abbé de Champigny ne l'eût combattu. J'ai, Meffieurs, dit-il, été à Rome, dans cette capitale du monde chrétien, & j'ofe vous affurer qu'il n'eft point de jour de fête & de réjouiffance où la bafilique de Saint Pierre ne foit illuminée, où fon dôme ne foit décoré de feux & d'artifices.... oferons-nous craindre de faire ce qui fe pratique fous les yeux du Saint Pere, dans le centre de la Catholicité. Il n'y a pas eu moyen de réfifter à cet exemple ; & l'illumination a été décidée. Elle n'a malheureufement pas répondu à l'effet qu'on en attendoit. Elle étoit pauvre, mefquine, & ne faifoit nul honneur au décorateur.

On avoit retardé la venue du Roi, afin de donner à S. M. le plaifir de ce coup-d'œil.

Entre toutes celles qui ont eu lieu, il paroît que l'illumination des Comédiens Italiens l'a emporté par fes recherches & fa fingularité, offrant encore du nouveau en ce genre fi fort épuifé.

28 *Octobre* 1781. La falle de l'Opéra s'eft ouverte hier dès 9 heures du matin, ce qui a

donné la facilité de la faire remplir avec le plus grand ordre. Le ſpectacle a commencé avant deux heures. Il a régné un profond ſilence pendant l'ouverture; mais au moment où la toile s'eſt levée, toute la ſalle a retenti d'un cri univerſel: *Vive le Roi, vive la Reine, vive Monſeigneur le Dauphin.* A cette violente exploſion de la joie générale a ſuccedé l'attention la plus ſoutenue & telle que les Auteurs déſireroient qu'elle fût pour tous leurs ouvrages, dans la nouveauté. La crainte de perdre un ſeul beau mouvement, faiſoit modérer les témoignages de la ſatisfaction, ou plutôt cette populace étonnée de tout ce qu'elle voyoit & entendoit, en étoit comme ſuſpendue dans ſes facultés. Cependant, revenue à elle, elle a beaucoup applaudi certains morceaux; entre-autres ces deux vers de récitatif qui ſont dans la bouche du Comte de Ponthieu, au moment où Adele ſa fille remet à Raimond, ſon Chevalier, l'épée avec laquelle il doit combattre pour elle.

C'eſt le glaive de la juſtice
Remis aux mains de [illegible]valeur.

Le premier acte a été le plus applaudi; la richeſſe des habits ſuivant le coſtume de la chevalerie antique, la pompe du ſpectacle, l'appareil du combat, tout cela étoit bien propre à frapper la multitude & à produire un grand effet. Quant à la muſique, il eſt impoſſible de rien conclure de cette repréſentation: cepen-

dant en général elle a semblé très-foible.

Quant à la salle, elle plaît de plus en plus. Sa forme differe beaucoup de l'ancienne; elle est, dans la partie qui contient le public, absolument ronde: elle produit, par cela seul, deux avantages très-précieux, celui de mettre chacun à portée de voir parfaitement tout ce qui se passe sur le théâtre, & celui de faire mieux entendre, parce que tous les spectateurs sont mieux rassemblés.

Le théâtre est moins profond, ainsi qu'on l'a dit; mais sa plus grande largeur facilitera infiniment le jeu des machines, & l'exécution plus précise des entrées & sorties. Un avantage nouveau & précieux pour l'humanité, c'est que le grand nombre de personnes employées aux représentations, seront dans une situation moins dangereuse: des planchers qui regnent dans les diverses parties qu'on appelle *Coulisses*, les garantissent de tout ce qui peut tomber d'en haut:

Du reste, l'Architecte a menagé son terrein de maniere à profiter des plus petites portions. La salle, au total, doit contenir plus de monde que l'ancienne; elle ne présente aucune richesse dans ses ornemens; elle ne peut plaire que par sa forme & ses proportions bien assorties.

La solidité en a été éprouvée hier de façon à rassurer les plus timides; il y est entré plus de six mille personnes, & l'on en a compté jusqu'à vingt dans une loge.

Après le spectacle, il s'est fait sur le théâtre

même une diſtribution de pain & de vin, & les Poiſſardes avec les Charbonniers ont formé des danſes & ont chanté des chanſons qu'on n'eſt pas accoutumé d'entendre en pareil lieu, mais qu'autoriſe la licence du jour.

29 *Octobre* 1781. Dans le Mémoire de M. le Brun, entre les vers cités on trouve ceux-ci, compoſés par ſa femme, & qui donneront une idée de ſes talens poëtiques. Ils ſont tirés d'une fête exécutée en 1768 la veille de St. Denis, où elle avoit mis à contribution toutes les Divinités pour complimenter ſon mari. D'abord paroiſſoient l'Amour & les Graces; puis Flore, puis Diane, qui, chacun à ſon tour, chantoient des couplets analogues à leur caractere. Suivoit Apollon qui préſentant au Sieur le Brun ſa lyre, lui diſoit.

Tu captives tous les ſufrages,
Tes talens ſont chéris des Dieux;
Puiſſe ton nom dans tous les âges
S'immortaliſer avec eux;
D'Apollon reçois cette lyre
Pour chanter au ſacré valon;
Dans tes mains même, on pourra dire,
C'eſt toujours celle d'Apollon.

Son mari ſe plaint que ſa femme briſe enſuite dans ſes mains cette même lyre, & par les chagrins qu'elle lui cauſe, l'empêche de finir ſon *Poëme de la Nature*, commencé il y a plus de 15 ans, & dont quelques fragmens, déjà publiés, ont donné la plus grande idée.

Quoique cette annonce prise du Mémoire soit censée de Me. Hardouin, on est fâché de l'y trouver, elle semble trop suggérée par l'Auteur qui auroit du moins dû la rayer modestement.

29 *Octobre* 1781. Les différentes Cours ont été admises hier à haranguer le Roi. S. M. a répondu à chacune suivant la formule ordinaire....

„ Je suis très-content du compliment de ma
„ Cour..... Vous ne pourrez voir la Reine,
„ parce qu'elle est au lit; vous irez chez mon
„ fils, & vous l'appellerez Monseigneur.

29 *Octobre.* Dans ces jours d'alégresse générale où l'accès du trône doit s'ouvrir à toutes les Corporations, les Serruriers ont voulu se distinguer par un chef-d'œuvre d'industrie dans un genre où l'on sait que S. M. n'a pas dédaigné de s'exercer dans son loisir: connoissant son goût pour la mécanique, ils ont imaginé une serrure à secret dont on assure que l'essai a depuis été fait avec le plus grand succès; il est tel que lorsqu'on veut l'ouvrir on en voit sortir tout-à-coup un Dauphin extrêmement bien fait, qui doit singulierement flatter S. M.

30 *Octobre.* Extrait d'une lettre de Strasbourg du 15 Octobre.... C'est au 30 Septembre qu'à été arrêtée la fête séculaire dont vous avez entendu parler, parce que ce jour est l'époque même de la signature de la capitulation.

Le samedi 29, le Magistrat se rendit dans le grand auditoire de l'Université Luthérienne où le Panégyrique du Roi fut prononcé en latin.

La

La solemnité avoit commencé par l'exécution d'une Cantate latine, en forme de Poëme séculaire, imité de celui d'Horace.

Le portrait en pied du Roi, dont, par un arrangement préalable S. M. venoit de faire présent à la ville, placé sous un dais, faisoit le principal ornement du lieu, & donnoit quelque chose de plus imposant, de plus auguste à la fête.

Le soir il y a eu grand concert public, dans lequel on répéta le chant séculaire, exécuté le matin.

Les mariages ont eu lieu le 30. Le soir on exécuta un spectacle Allemand sur le second théâtre de la ville; tout le peuple y entra gratuitement. On se doute que la scene fut ouverte par une piece analogue aux circonstances, avec des ballets & une décoration brillante.

Ce n'est que le lundi, premier Octobre, qu'on joua au théâtre François la petite piece de M. *Rochon de Chabannes*; mais cette représentation manqua son principal objet, n'étant pas gratuite. Elle fut honorée de la présence de la Princesse Christine de Saxe, de celle de plusieurs Princes & Princesses étrangeres, & de toutes les personnes de distinction & notables de cette ville; il eût été à désirer qu'on y eût pu introduire le peuple pour laquelle elle est principalement composée, à raison de la moralité qui tend à détruire l'antipathie; on a prétendu qu'il n'entendoit pas le François, ou du moins assez bien pour y comprendre rien.

30 *Octobre* 1781. L'Opéra devant avoir lieu aujourd'hui, il est décidé que les *Variétés Amusantes* se transporteront sur le champ à la foire du fauxbourg Saint-Germain.

31 *Octobre*. Le jour de la naissance de M. le Dauphin, Messieurs de Boissy, Trésoriers de la Compagnie de l'Assistance des Prisonniers, reçurent une lettre d'un inconnu qui leur faisoit part de son intention de consacrer 15000 livres à la délivrance des prisonniers pour dettes de mois de nourrice, dont il leur déféroit le choix. En effet, le lendemain 23, l'argent leur fut apporté & ils procurerent la liberté à 194 personnes.

On ignore quel est ce citoyen bienfaisant; mais cette anecdote se réunit a une autre moins louable, & beaucoup plus singuliere. Le Dimanche 21, la veille de l'accouchement de la Reine, une espece de Pélerin, grand, bien fait, vétu de blanc, la tête couverte d'un voile; ayant les jambes entrelacées, au lieu de bas, de rubans de la même couleur &, au lieu de souliers, des sandales, après avoir été à Ste. Génevieve, entra dans Notre-Dame, pendant la messe; fut à la chapelle de la Vierge où il alluma un grand cierge qu'il tira du fond d'une croix énorme qu'il portoit à la main. Ce spectacle attira l'attention des Chanoines, dont quelques-uns, traitant la chose gravement, opinoient déjà pour le faire arrêter, comme un objet de scandale; car on se doute du brouhaha qu'avoit causé une pareille mascarade. Cependant l'avis

plus convenable fût de lui envoyer le Suiſſe pour lui demander qui il étoit; ce qu'il vouloit &c. Il ne donna pour toute réponſe qu'un paſſeport de M. le Lieutenant général de police, qui diſoit en ſubſtance: *Laiſſez paſſer le porteur du préſent billet.* Il remit en même tems quelque argent à ce Suiſſe, afin de le diſtribuer aux pauvres, & ajouta qu'il ſe tranſportoit de là au Calvaire, où l'on veut qu'àprès avoir fini ſa priere, il ait quitté ſon accoutrement bizarre & ſoit monté dans un caroſſe qui l'attendoit.

Bien des gens prétendent que ce pélerin eſt le même qui a donné les 15000 livres.

31 *Octobre.* Ce ſont tous les jours de nouveaux ſpectacles édifians ou amuſans relativement au nouveau-né. Lundi toutes les paroiſſes ont été en proceſſion à Notre-Dame pour remercie Dieu de l'évenement. On y a ſurtout remarqué les Invalides, ſortis dès l'aube du jour de leur hôtel, ayant à leur tête leur Etat-major & le Baron d'Eſpagnac leur Gouverneur, venus à pied & s'en retournant de même.

Le Curé de Saint-Nicolas s'eſt auſſi ſignalé par un cortege de 500 pauvres de l'un & de l'autre ſexe, auxquels, la cérémonie finie, il a donné un écu & un pain de quatre livres pour chacun.

C'eſt ce Paſteur humain & ingénieux dont on a vu dans nos feuilles une lettre très-plaiſante à M. Elie de Beaumont, relativement à une cha-

rité, où celui-ci avoit mis plus d'ostentation que de bienfaisance.

31 *Octobre* 1781. Lundi dernier, les Comédiens Italiens ont donné leur *Gratis*. On a été fâché qu'ils aient choisi pour amuser le peuple des pieces qu'ils ont crues plus analogues à lui; sçavoir : *Les deux Avares*, *le Silvain* & *les Vendangeurs*: on auroit mieux aimé qu'ils eussent exécuté quelque spectacle capable de le frapper par de belles décorations, par une grande pompe, par un coup-d'œil imposant, comme *Zemire & Azor*. En effet, se retrouvant au milieu de lui-même en quelque sorte, parmi ces cottes rouges, ces gens à sabots, ces villageois, il a été peu frappé & n'a éprouvé que de foibles sensations.

Cependant Mrs. Auguste de Piis & Barré s'étoient mis en frais & avoient composé un long *Dialogue* en couplets *entre un Charbonnier & une Poissarde*. De tous ces couplets, au nombre de vingt-deux, le plus adroit étoit celui relatif au compliment de l'Université à Versailles.

Tu s'ras p' t' ét' bien en pein' Nicole,
Du latin que l'y a récité
Le Recteux d' l'Université;
Mais on m'a dit l' secret d' l'école.
Ça vouloit dir', c' n'est pas plus fin,
Viv' le Roi, la Reine & l' Dauphin.

Le refrein généralement répété a reveillé l'engourdissement de cette populace.

Le Sieur Carlin, l'Acteur le plus en possession de réjouir le peuple & le public par la nature de son rôle d'Arlequin, n'a pu paroître en scene dans ces deux pieces où il n'avoit pas de place; & il a gémi, depuis 41 ans qu'il est au théâtre, d'être ainsi muet pour la premiere fois aux *Gratis*.

Ce qui a déterminé les Auteurs des couplets à préférer de mettre en action pour interlocuteurs un *Charbonnier* & une *Poissarde*, c'est que ces deux Corporations sont censées les premieres de la populace. En vertu de cette prérogative, aux trois spectacles, les Charbonniers ont constamment occupé le balcon du Roi, & les Poissardes celui de la Reine. On leur garde ces places. En conséquence, ils ne se pressent pas & n'arrivent qu'au moment où le spectacle doit commencer. Le jour de l'Opéra, les Charbonniers parodiant les grands Seigneurs, les gens constitués en dignité sont venus en charette & en descendant ont dit au Charretier : *Ce soir à cinq heures.*

1 *Novembre.* La Compagnie des eaux de Paris, se proposant enfin de recueillir le fruit des frais énormes qu'elle a avancés pour la construction du château d'eau qu'elle a fait élever à la Grille de Chaillot, répand un nouveau *Prospectus* pour exciter les amateurs à fournir des fonds & à souscrire. Sa célérité devient d'autant plus intéressante pour ceux-ci, que la dépense sera plus considérable s'ils laissent passer leur rang, pour l'arrangement des canaux particuliers.

Ce Prospectus, un peu charlatan, très-verbeux, très-emphatique, est attribué en partie au Sieur de Beaumarchais, l'un des Entrepreneurs; car il se trouve partout, & a cent pieds & cent mains pour aller à la fortune.

1 *Novembre* 1781. Les partisans de M. le Noir, & il faut convenir qu'ils sont en grand nombre, ne cessent d'exalter son édifice depuis qu'il a été exposé aux regards & au jugement du public avec tout l'appareil requis, lors de la premiere représentation d'*Adele*, avant-hier. Il y a, suivant eux, déployé toutes les ressources de son art, pour le rendre commode, agréable, sonore, & surtout d'une solidité à toute épreuve. Les précautions contre le feu, les dégagemens pour la sortie, les communications des loges des Acteurs au théâtre, &, en général, toutes les dispositions relatives à la sureté du public & au service du spectacle sont très-bien entendues. La même intelligence regne dans la distribution des loges & de tout l'intérieur de la salle, qui, outre que la décoration en est très-élégante, ne contient presqu'aucune place d'où l'on ne puisse jouir à la fois, du coup-d'œil de la scene & de celui de l'assemblée. Enfin, un Enthousiaste a couronné tous ces éloges par le madrigal suivant.

Pour les Renauds, pour les Rolands,
Créer des demeures pareilles,
Trouver moyen, en aussi peu de tems,
Que tout y plaise aux yeux comme aux oreilles,
Du pays des enchantemens
C'est réaliser les merveilles.

1 *Novembre*. L'Opéra d'Adele avoit en 1772 été exécuté en trois actes: son peu de succès obligea Mr. le Marquis de Saint Marc de l'étendre en cinq, en 1775. Cette seconde métamorphose n'ayant pas mieux réussi, il l'a rétabli en trois, comme la mesure la plus analogue au génie des compositeurs Italiens, &, malgré tous ces efforts, malgré la beauté du sujet, c'est encore un Poëme médiocre. En accordant même aux défenseurs de l'Auteur, que le stile en soit correct, facile, élégant, que les vers n'en soient jamais vuides de sentimens ni de pensées, ils seront obligés de convenir de ce résultat général.

D'un autre côté, en accordant au Sieur Piccini qu'il ait, en beaucoup d'endroits, rendu la musique énergique & expressive, telle que l'exigent certaines scenes, où la passion éclate & tonne, on regrette, suivant ses apologistes mêmes, ces chants célestes & brillans, ces airs si délicieux & si flatteurs pour l'oreille, qui font le charme des autres productions de l'Auteur. En un mot, ils avouent qu'il a plus sacrifié à l'harmonie qu'à la musique.

Ils avouent que, malgré l'infériorité du talent de Mr. de la Borde, l'Auteur de l'ancienne musique, on trouve bien supérieure chez celui-ci la scene du défi entre Alphonse & Raimond, qu'il a traitée supérieurement, & qui, dans M. Piccini, manque de la vigueur nécessaire: on aime encore mieux dans le premier la marche du 3e. acte, parce qu'elle n'a pas dans son

rival la majesté qu'exige la circonstance.

Les ballets sont dessinés avec autant d'intelligence que de goût, & tout le monde s'accorde à dire que le Sieur Gardel l'aîné, empêche de regretter M. Noverre, du moins en cette occasion.

2 *Novembre* 1781. Extrait d'une lettre de la Martinique du 15 Août.... Mr. le Marquis de Bouillé ne s'en trouve pas mieux d'avoir cabalé pour que M. de Montdenoix passât à la Guadeloupe & que le Président Peynier revînt ici. Celui-ci n'a aucune des ressources de l'autre, & nous commençons à nous en appercevoir par la rareté des denrées & leur cherté, précurseurs de la disette qui ne tardera pas à se faire sentir; ce qui nous fait soupirer après l'arrivée du convoi promis. M. de Montdenoix, outre qu'il étoit infiniment plus travailleur, plus décidé, plus expéditif que ce vieillard qu'on nous a envoyé pour Intendant, avoit gagné la confiance des habitans au point d'avoir fouillé nos bourses pour le compte du Roi dans des crises difficiles jusqu'à 500,000 livres. M. Peynier n'obtiendroit pas un écu, & d'ailleurs son génie lent & sans invention ne s'accorde pas avec le caractere bouillant & actif du Général. Il n'est pas à s'appercevoir de son tort. Il rend justice aux talens de l'Administrateur précédent. Il est fâcheux que le déchaînement de la Colonie dont il l'a cru l'instigateur, lui ait fait prendre le parti violent de demander le changement de M. de Montdenoix. Une lettre de cet Ordonnateur à M.

Pup-

Puppé, l'un de nos mécontens, où il s'explique peu favorablement sur le compte du Général, a achevé de tout gâter; & il s'est livré à son humeur; voilà comme le monde est gouverné.

Une anecdote fort singuliere, c'est que M. Olivaro, qui commande en second à la Guadeloupe, ayant rendu des honneurs militaires à M. de Montdenoix à son arrivée dans cette Colonie, on vouloit lui en faire un crime auprès de M. de Bouillé. Ses flatteurs ne manquerent pas de lui peindre cette conduite de M. Olivaro comme déplacée & basse. Soit politique, soit esprit de justice & de modération, il répondit que ce Militaire avoit bien fait, qu'il se fût conduit de même en pareille circonstance; qu'on ne sauroit trop faire respecter du peuple les personnes chargées de la confiance du Roi.

Nous apprenons avec douleur que M. de Montdenoix, très-mécontent de tous les passe-droits qu'il a essuyés, est parti au commencement de Juillet pour la France.

2 *Novembre*. L'Opéra étant rétabli sur un théâtre convenable, & le peu de succès de l'*Inconnue persécutée* sur celui des Menus, devant rendre le comité de ce spectacle peu jaloux de conserver la piece sur son répertoire, les Comédiens Italiens se remuent pour avoir la liberté d'exécuter cette même piece.

2 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Rouen du 27 Octobre, ... Le Mercredi 24, on finissoit la *Veillée Villageoise*, & déjà le public se dispo-

soit à sortir, lorsque plusieurs coups de fouet se firent entendre derriere le théâtre & retinrent la foule. Les Acteurs en parurent étonnés, & voyant entrer sur la scene un courier en bottes fortes, ils l'entourerent avec empressement. Il répondit par des couplets sur l'Air: *par la p'tit' Poste de Paris*, analogues à la nouvelle du jour & dont le refrein étoit *Vive l' Dauphin, Vive l' Dauphin*. Le public le répeta dans une ivresse de joie inconcevable. Le rôle de courier étoit fait par le Sieur *Patras*, Auteur des couplets & dont la piece du *Fou raisonnable* a déjà donné la meilleure idée. Il est venu dans cette ville pour faire exécuter cette comédie & d'autres de sa façon.

2 *Novembre* 1781. On a exécuté hier au Concert spirituel une Cantatille sur la naissance du Dauphin. Le Directeur désirant, autant que ce spectacle le comportoit, concourir à célébrer cet heureux évenement, avoit prié M. le Marquis de St. Marc de faire quelque chose. Cet Auteur a composé une Cantatille très-heureuse, courte, vive & prêtant beaucoup à l'harmonie. On s'attendoit que le Sieur Piccini, chargé de la mettre en musique, y déployeroit tout sont talent; mais le sujet est raté absolument. Il n'a reçu aucun battement de main. On a trouvé que la partie du récitatif avoit trop peu d'expression; le chant du chœur, point assez de noblesse, & ne faisoit pas ronfler dignement les noms de *Louis* & d'*Antoinette*, qui en formoient le refrein.

3 *Novembre*. Les avantages qu'offre l'établis-

ſement formé par la Compagnie des eaux de Paris, ſont pour le particulier d'avoir à fort bon marché dans tous les tems de l'année & ſans interruption, de l'eau ſaine, en telle quantité qu'on voudra; de ſe procurer des bains chez ſoi ſans frais & ſans embarras; ſurtout d'avoir un ſecours toujours prêt pour arrêter un incendie naiſſant; pour le public, de pouvoir arroſer abondamment les rues pendant les ſéchereſſes de l'été, & d'entraîner pendant l'hiver, dans les égouts, les glaces & les neiges à demi-fondues qui ſéjournent dans les rues, les rendent impraticables & entretiennent ſouvent dans l'air un froid & une humidité nuiſibles; enfin, dans tous les tems de l'année Paris pourra être continuellement lavé & nétoyé à peu de frais de cette boue qui le rend ſi incommode pour les gens de pied & ſi malpropre pour tous les habitans. On ne ſentira plus cette horrible infection qui prend à la gorge, étouffe & ſuffoque dans les divers quartiers où les égouts, ſans eaux qui les détergent, accumulent & retiennent des amas d'immondices, dont le moindre inconvénient eſt d'affecter très-deſagréablement l'odorat.

Ce premier établiſſement, ſuivi d'un ſecond placé à l'autre extrêmité de la ville, eſt aſſez élevé pour la dominer toute entiere & fournir de l'eau partout. De ces deux châteaux d'eau, il réſultera une maſſe de 50,000 muids, quantité ſuffiſante pour fournir à tous les beſoins des habitans.

L'abonnement est de 50 livres par année pour un muid d'eau par jour. On le recevra jusqu'au premier Février 1782. La fourniture ne s'en fera que tous les deux jours, suivant l'usage de Londres, afin que les Entrepreneurs aient le tems de vaquer aux réparations nécessaires.

3 *Novembre* 1781. Entre la multitude des vers fades qu'a fait naître avec elle la naissance de Monseigneur le Dauphin, il faut distinguer ceux-ci de M. de la Chabeaussière, l'Auteur des *Maris corrigés*.

Un Jardinier, connu par son discernement,
Qui ne laissoit jamais un bon terrein en friche;
Avoit un jour enté, dans un jardin charmant,
Sur un laurier de France un beau rosier d'Autriche.
Son travail fut suivi du plus heureux succès;
L'arbuste tout joyeux de sa métamorphose,
Fit d'abord galamment les honneurs à la Rose;
Mais le Propriétaire eut peu de tems après
La rose Autrichienne, & le laurier François.

3 *Novembre*. C'est un M. Compan qui est auteur de la traduction de l'*Inconnue persécutée* que désirent jouer les Comédiens Italiens: il prétend que M. Durosoi a tellement estropié le Poëme Italien, que la musique s'en est ressentie, & qu'il en a résulté des contre-sens frappans, qui l'ont rendue méconnoissable à ceux qui en faisoient le plus de cas, & l'avoient si fort admirée dans le païs. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'ouvrage de M. Compan a été exécuté à Versailles le huit Juin de cette année devant la Reine, & a

singulierement plu à S. M. & à ceux qui l'ont entendu. Mr. Compan reproche encore aux Directeurs de l'Opéra d'avoir choisi un Musicien aussi foible que le Sieur de Rochefort pour arranger la musique d'Anfossy, l'un des plus grands maîtres modernes, & en faire les futures; ce qui n'a pu produire qu'une discordance barbare.

3 *Novembre.* Au concert du jour de la Toussaint, où la nouveauté de M. *Piccini* avoit attiré une affluence considérable de spectateurs, une autre de M. *Giroust* n'a pas mieux réussi; c'étoit un *Oratorio* intitulé: *les fureurs de Saül.* Dans celle-ci, contre l'ordinaire, c'est encore le Musicien qui a manqué au Poëte: on a jugé que M. Moline, Auteur des paroles, méritoit des éloges pour s'être appliqué a bien saisir le ton de ce genre de poësie, depuis le grand Rousseau, trop négligé par les modernes; mais que le compositeur n'avoit pas mis dans son chant toute l'énergie, dans sa partie instrumentale toute l'harmonie bruyante, que le sujet exigeoit.

4 *Novembre.* Entre les divers *Te Deum* chantés depuis la naissance du Dauphin, il faut distinguer celui que Madame *Médard*, Bouquetiere de S. M. & de la famille royale, doit faire chanter demain en l'église royale & paroissiale de St. Germain l'auxerois: il doit être précédé d'une messe solemnelle en musique.

4 *Novembre.* On voit à Paris quelques exemplaires d'une brochure ayant pour titre: *Au Péuple des Pays-bas.* La proscription qui en a été

faite par les Etats de Hollande qui ont arrêté le 20 Octobre de publier un placard contre l'impression de ce libelle séditieux, & promis 14,000 florins à celui qui en découvriroit l'Auteur, ne peut qu'exciter la curiosité des lecteurs, quand cet ouvrage n'auroit rien de saillant en lui-même. Il est peu connu encore ici : on le dit dirigé contre le Prince en particulier, & le Stathouderat en général ; on dit que c'est une Philippique furieuse, destinée à soulever la canaille contre l'autorité établie. Quoi qu'il en soit, on assure qu'on y trouve des notions assez exactes, & détaillées sur la nature du Gouvernement de la République.

5 *Novembre* 1781. C'est hier que toutes les Communautés d'arts & métiers ont été à Versailles pour témoigner leur joie de l'heureux évenement qui cause celle de toute la France. Les Corporations, comme les six Corps, les Poissardes & autres qui ont la permission de paroître devant le Roi même & de le haranguer, doivent faire une répétition d'abord chez M. le Lieutenant général de police, ensuite chez le Ministre de Paris, & devoient aussi voir avant M. le Comte de Maurepas ; mais ce Ministre, étant très-mal de la goutte, n'a pu les admettre.

5 *Novembre*. Les Comédiens Italiens donnent, Jeudi 8, la premiere représentation de *Lucette & Lucas*, piece nouvelle en un acte, dont la musique est d'une personne de quinze ans.

6 *Novembre*. Les Dames de la Halle, c'est ainsi qu'on les qualifie dans les cérémonies de

repréſentation, ont eu l'honneur de compliment-ter hier le Roi ſur la naiſſance de M. le Dauphin. C'eſt M. le Duc de Coſſé qui, comme Gouverneur de Paris, les a introduites chez le Roi; les deux battans ſe ſont ouverts; S. M. s'eſt préſentée à la porte de ſon appartement, & l'une d'elles, ayant ſon compliment écrit ſur ſon éventail l'a lu, & ſuppléé ainſi adroitement à ſon défaut de mémoire. Il eſt ſans contredit le meilleur qu'on ait encore fait, & il ſeroit difficile d'en compoſer un autre auſſi bon dans ſa brieve ſimplicité. Il mérite d'être rapporté.

SIRE,

„ Si le Ciel devoit un fils à un Roi, qui re-
„ garde ſon peuple comme ſa famille, nos prie-
„ res & nos vœux le demandoient depuis long-
„ tems; ils ſont enfin exaucés. Nous voilà ſûrs
„ que nos enfans ſeront auſſi heureux que nous;
„ car cet enfant doit vous reſſembler. Vous lui
„ apprendrez, Sire, à être bon & juſte comme
„ vous. Nous nous chargerons d'apprendre
„ aux nôtres comme il faut aimer & reſpecter
„ ſon Roi. "

Ces Poiſſardes, les repréſentantes du peuple, étoient habillées en noir. Elles ont été traitées par le Roi, qui, ſuivant l'étiquette, leur a fait ſervir à dîner.

Le compliment fini, S. M. n'a pu s'empêcher de rire d'une telle cérémonie, & celle qui haranguoit, ſans ſe décontenancer, a ri auſſi avec une grande franchiſe.

6 Novembre 1781. Depuis l'établissement fini de la machine à feu des freres Perrier, elle devient un objet de curiosité; on ne cesse de l'aller voir & de s'en entretenir. C'est Voltaire qui le premier, il y a plus de cinquante ans, a reproché aux François de négliger une imitation dont ils recevoient l'exemple à Londres. Après lui, d'autres voyageurs, en visitant cette capitale de nos rivaux, ont été surpris d'y en trouver onze de cette espece montées. Enfin, une Compagnie s'est évertuée, & ce qui auroit dû être le fruit d'un patriotisme actif & clairvoyant, est devenu l'effort d'une cupidité intrépide.

Cette Compagnie ayant trouvé dans les Sieurs Perrier freres, autant de lumieres & d'habileté pour les machines, que de qualités desirables dans une association, a pris assez de confiance en eux pour se constituer en des avances de près de deux millions, afin d'acquérir les terreins, les matériaux, les atteliers & instrumens nécessaires à la formation des deux établissemens; surtout à l'achat & à l'importation de tous les tuyaux & cilindres qu'elle a été forcée de tirer d'Angleterre.

Le plus singulier & le plus douloureux pour elle, ç'a été de se voir obligée à traiter avec un Anglois, établi à Birmingham, à cent vingt mille de Londres, & qui venoit d'obtenir, au mois d'Avril 1778, le privilége exclusif de construire des machines à feu dans toute la France. Elle lui a été substituée par un Arrêt du Conseil,

revêtu de Lettres patentes enregiſtrées au Parlement.

Enfin, depuis quatre ans elle a perdu tous les intérêts d'un capital auſſi énorme.

Aujourd'hui que cette Compagnie a dévoré toutes les difficultés, éprouvé tous les dégoûts, bravé tous les obſtacles ; qu'elle a aſſuré ſes ſuccès par une patience à toute épreuve & par les ſuperbes travaux des freres Perrier, il s'agit de ſavoir ſi elle trouvera aſſez de ſouſcripteurs pour ſe remplir de ſes avances & ſe mettre en état d'en faire de nouvelles à l'endroit où elle compte établir ſon ſecond château d'eau.

6 *Novembre* 1781. On n'a appris que depuis peu la perte de M. le Prince, Peintre de réputation, parce qu'il eſt décédé à la campagne. Elle eſt arrivée le 30 Septembre dernier dans la 48eme. année de ſon âge. Agréé de l'Académie en 1764, il avoit été reçu l'année ſuivante & fait Conſeiller en 1772. Il étoit en langueur depuis longtems ; toutefois luttant contre la mort qui le pourſuivoit, contre la noire mélancolie, plus cruelle que la mort, l'amour de ſon talent avoit ranimé ſes forces pour terminer un tableau qu'il avoit commencé, & qui, ſans avoir été annoncé ſur le livret, a été expoſé les derniers jours du ſallon. Il repréſentoit des freres quêteurs diſtribuant des *Agnus Dei* à la porte d'un cabaret : il ſe faiſoit, de ſon lit, porter au chevalet, travailloit quelques momens & ſe recouchoit. On voit par l'idée du ſujet, qu'il cherchoit à égayer

ſon imagination, & que la peur du Diable ne le tourmentoit pas.

6 *Novembre* 1781. Le délire patriotique pour la naiſſance d'un Dauphin, loin de ſe ralentir, ne fait que s'accroître par la fermentation générale. Les femmes le manifeſtent juſque dans la frivolité de leurs modes. Elles portoient, il y a quelque tems, au lieu de diamans aux oreilles ou dans les cheveux, des médaillons au col: enſuite elles y ont ſubſtitué des *Jeannettes*, c'eſt-à-dire des croix d'or, comme en ont les femmes de la campagne, bientôt enrichies de diamans ſuperbes. Aujourd'hui c'eſt un Dauphin qui a pris la place de ce ſigne de notre religion.

Enfin, les broderies à la mode pour les ſouliers ſont un nœud à quatre roſettes, ſurmonté d'une couronne dont le centre eſt occupé par un Dauphin: au-deſſus eſt écrit en lettres d'or, *Vive le Roi*, au milieu *Vive la Reine*, & au-deſſous *Vive Monſeigneur le Dauphin.*

6 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Rouen du 1 Novembre..... Avant-hier Meſſieurs les Maire, Echevins & vingt-quatre du Conſeil de cette ville ſe ſont aſſemblés pour délibérer ſur le meilleur moyen de témoigner la joie de notre capitale de l'évenement qui vient de combler les vœux de la France; ils ont arrêté à l'unanimité de le célébrer plus particulierement par des actes de bienfaiſance. Ils ont en conſéquence autoriſé Meſſieurs du Bureau de la ville à verſer dans le ſein des familles indigentes de Rouen, & notam-

ment dans celles des matelots morts au ſervice du Roi depuis le commencement de la guerre, telles ſommes qu'ils croiront proportionnées & relatives aux facultés de la ville.

7 *Novembre.* Les Dames de la Halle, plus heureuſes que les Cours Souveraines, ont eu la liberté de voir la Reine & de lui réciter leur compliment: il eſt moins excellent que celui adreſſé au Roi; mais a pourtant quelque choſe de caractériſtique, & ne reſſemble en rien aux lieux communs de cette eſpece. Le voici:

MADAME,

„ Toute la France a déjà témoigné à Votre „ Majeſté ſa joie ſi vive & ſi vraie de la naiſſan„ ce de Monſeigneur le Dauphin. Nous avons „ fait éclater nos tranſports avec tout l'amour „ que nous avons pour vous: il nous eſt per„ mis aujourd'hui de porter aux pieds de Votre „ Majeſté les expreſſions de nos cœurs; ce „ droit-là nous eſt plus cher que la vie. Il y a „ ſi longtems, Madame, que nous vous aimons, „ ſans oſer vous le dire, que nous avons beſoin „ de tout notre reſpect pour ne pas abuſer de la „ permiſſion de vous l'exprimer."

Celui à Monſeigneur le Dauphin, le moindre de tous par la difficulté de dire quelque choſe à un enfant qui n'a encore ni langue, ni oreilles, ni yeux, étoit conçu ainſi:

MONSEIGNEUR,

„ Nos cœurs vous attendoient depuis long„ tems; ils étoient à vous avant votre naiſſance.

„ Vous ne pouvez entendre encore les vœux
„ que nous faisons autour de votre berceau ; on
„ vous les expliquera quelque-jour ; ils se ré-
„ duisent tous à voir en vous l'image de ceux
„ de qui vous tenez la vie."

7 *Novembre* 1781. Voici quelques traits recueillis sur M. le Prince, dont le nom & les ouvrages passeront certainement à la postérité.

Il étoit né à Metz, & frere de Madame le *Prince de Beaumont*, connue par des ouvrages pour l'éducation des enfans. Son pere n'étant point en état de lui faire faire à Paris les études nécessaires pour se perfectionner dans le talent de la peinture dont ce jeune homme avoit déjà l'attrait ; celui-ci se fit présenter chez le Maréchal Duc de Belle-Isle, Gouverneur de la Province, lui plut par la pétulance & la franchise de son âge & de son caractere, par sa physionomie intéressante & spirituelle, & en obtint une pension qui le mit en état de se soutenir dans la capitale, centre des beaux arts. Il devint éleve de Boucher ; ses desseins, qu'il gravoit lui-même à la pointe, lui firent dès ce tems-là une réputation, dans le genre du paysage, ensorte qu'il ne voulut plus être à charge à son bienfaiteur. Il se maria peu après avec une femme plus âgée que lui ; mais l'humeur économe & revêche de celle-ci lui déplaisant, il lui rendit son bien, & choisit le parti d'aller en Russie où il étoit appelé.

M. le Prince s'embarqua & fut pris par un corsaire Anglois ; il étoit à la veille de perdre

tout, lorsqu'il tira de ſa malle un violon dont il jouoit, &, faiſant contre mauvaiſe fortune bon cœur, par ſon harmonie charma ces barbares qui ne lui enleverent rien & danſerent au ſon de cet inſtrument.

Arrivé enfin à Saint Petersbourg, il y peignit, pour le Palais impérial, pluſieurs plafonds dans la maniere de ſon maître. Bientôt après, frappé du coſtume pittoreſque du peuple Ruſſe, il ſe livra tout entier à ce genre. Son premier eſſai fut une vue de Petersbourg, très-bien gravée depuis peu par M. le Bas. Non content de deſſiner les objets ſur nature, il fit encore exécuter en petit les modeles des maiſons, chars, traîneaux, uſtenſilles & habillemens de tous les pays ſujets & voiſins de la domination Ruſſe.

M. le Prince ſéjourna environ cinq ans dans ce pays; il y fut admis dans la familiarité des plus grands Seigneurs, entre autres du Comte *Poniatowski*, aujourd'hui Roi de Pologne. Mais, attaqué d'une maladie grave, il repartit au moment de la révolution qui mit la couronne ſur la tête de *Catherine deux* & revint dans ſa patrie où il ſe diſtingua par le nouveau genre qu'il s'étoit formé. On en a parlé dans le tems. Il ſe livra depuis au coſtume françois. Sa touche gagna de la légereté, ſa couleur de la ſolidité, de l'harmonie, de la tranſparence; ſa compoſition, de la grace, de la ſageſſe: on voit aujourd'hui ſes tableaux ſe ſoutenir dans les cabinets entre les *Teniers* & les *Wouvermens*.

8 *Novembre* 1781. MM. de l'Eglise de Paris, suivant le privilége qu'ils en ont, ont été Dimanche dernier en députation pour complimenter le Roi & la famille royale. Elle étoit composée de douze Chanoines, le Doyen compris, tous en longue soutanne. L'usage est que M. l'Archevêque de Paris s'y joigne; mais, malgré sa présence, c'est toujours le Doyen qui porte la parole; cette fois M. de Beaumont n'a pas jugé à propos d'en être.

Ils ont été aussi chez M. le Dauphin, & Madame de *Marsan* les a invités d'approcher du berceau & de contempler de plus près cet auguste enfant, dont on a déjà pris toutes les dimensions. Il pese 13 livres & a vingt-deux pouces de long. Sa nourrice se nomme Madame Poitrine; c'est une paysanne qui s'est évertuée d'elle-même, qui est venue à Paris avec son mari, & se sentant les qualités requises, s'est tellement démenée & fait connoître, qu'elle a été acceptée. Elle a continuellement auprès d'elle une gardienne du ventre qui ne la quitte point, même lorsqu'elle va à la garderobe, & rend compte à la faculté de l'état de la santé de la nourrice, afin que, s'il lui survenoit quelque dérangement, elle pût être remplacée sur le champ par une autre de celles toujours en réserve pour ces cas éventuels. Cette paysanne, malgré son assurance, a cependant l'air encore assez embarrassé de se voir en pareil lieu, & du rôle qu'elle y joue. Elle venoit de quitter ses habits de village & de

ſe vêtir ſuivant le coſtume de ſa place.

Tels ſont les détails dans leſquels Madame de Marſan a bien voulu entrer avec Meſſieurs de l'Egliſe de Paris, comme très-précieux, concernant une tête auſſi chere.

Ces Députés ont auſſi été chez tous les Miniſtres & ont dîné chez M. le Grand-Aumônier qui les avoit fait inviter avec le plus grand cérémonial.

9 *Novembre.* Extrait d'une Lettre de Rouen du 2 Novembre..... L'Arrêt du Parlement de Rouen, en faveur des Exécuteurs de la haute juſtice, de pluſieurs villes de la Normandie, n'eſt pas une plaiſanterie; il a été rendu le ſept Juillet dernier, & imprimé ſous le titre d'*Arrêt notable du Parlement de Rouen.* En voici le ſujet:

Le 19 Mars, leurs enfans étoient au ſpectacle, au parterre, fort tranquilles; leur préſence déplut à pluſieurs perſonnes, au point qu'ils furent inſultés, battus, & même mis dehors par un des Grenadiers de la garde.

Oubliant ces injures particulieres, mais voulant déſormais les prévenir, ils préſenterent ſeulement requête pour demander à jouir paiſiblement de la liberté de fréquenter les lieux publics; ils prouverent qu'aucune loi, aucun jugement ne leur avoit interdit cette faculté. Ils réfuterent l'aſſertion erronée, que des hommes pourvus de l'office des expoſans, ſont eux & leur famille, gens infâmes; tandis que, pour y être reçu, il faut être reconnu & avéré bon Catholi-

que-Romain, & citoyen de mœurs irréprochables, ce qui impliqueroit contradiction.

Le 30 Mars, le Procureur général fit un réquisitoire en leur faveur, où il dit, entre autres choses remarquables, que la profession des exposans ne peut offenser que celui dont l'ame naturellement portée au vice, à l'oisiveté qui en est la mere, se révolte à l'idée seule des peines & des supplices dont la crainte le contient; que tout homme honnête les laisse sans les inquiéter partout où ils ne troublent point l'ordre public; que d'ailleurs, ils sont sous une protection plus particuliere des loix, en étant les suppôts nécessaires. Que, d'après les faits qu'il a rapportés, & les pieces justificatives qu'il a visitées, la Cour ne peut qu'appercevoir la confédération punissable que des têtes mal organisées imaginent pour altérer, intercepter la liberté & l'état des exposans; en conséquence le Ministere public concluoit, 1°. à ce que, conformément à l'Arrêt du 7 Novembre 1681, publié le 20 Février 1683, défenses soient itérativement faites à toutes personnes de traiter les exposans, leurs familles, ou ceux employés à leur service, de *Bourreau*. 2°. Que de pareilles défenses soient faites de gêner la liberté des exposans dans les lieux publics, tels que les églises, les promenades, les spectacles, &c. 3°. Que l'Arrêt soit lu, publié & affiché tant dans cette ville, Caën, Coutances, que dans tous les baillages & hautes justices du ressort de la Cour.

L'ar-

L'arrêt rendu en la Grand'Chambre conforme à leurs conclusions, prononce contre les contrevenans une amende de 100 livres.

9 *Novembre* 1781. La piece de *Lucette* & *Lucas*, exécutée hier aux Italiens, eſt une bagatelle, qui, malgré ſa foibleſſe, a été goûtée, parce qu'elle eſt pleine d'ingénuité & ſans prétention. La muſique a ſans doute contribué beaucoup à la faire valoir. L'Auteur prétendu de celle-ci eſt la fille de M. *Dezaides*, & l'on a grand lieu de ſoupçonner que le pere l'a beaucoup retouchée. Quoi qu'il en ſoit, elle n'a pas eu abſolument beſoin de l'indulgence à laquelle tous les ſpectateurs étoient diſpoſés en faveur de ſon ſexe & de ſa jeuneſſe. Pluſieurs morceaux ont été juſtement applaudis. Le principal mérite du chant eſt d'avoir la ſimplicité convenable aux perſonnages: à quelque monotonie près, il eſt difficile de s'annoncer plus avantageuſement que cette jeune Virtuoſe.

L'Auteur des paroles eſt M. Forgeat, fils d'un Procureur du Grand-Conſeil, à qui l'on attribue aujourd'hui la piece des *deux Oncles*. Il prétend l'avoir compoſée à 21 ans, l'avoir oubliée pendant trois, & miſe au jour ſans amour propre.

9 *Novembre*. Les Comédiens Italiens donnent aujourd'hui une Comédie nouvelle, intitulée *Amant trop prévenu de lui-même*; elle eſt en deux actes & en vers. On l'attribue à un ancien Acteur qu'on croyoit mort.

10 *Novembre* 1781. Le fond de l'*Amant trop prévenu de lui-même* eſt tiré d'un conte de Marmontel. Il s'agit d'un ſuperbe Militaire qui oſe mettre ſa maitreſſe à l'épreuve ſinguliere de ſe montrer à ſes yeux avec un œil & une jambe de moins, qu'il ſuppoſe avoir perdus à la guerre. Celle-ci a peine à réſiſter contre une pareille attaque; cependant, bientôt inſtruite d'ailleurs, que ce n'eſt qu'un jeu, elle ſe venge en feignant à ſon tour d'avoir changé & d'écouter les vœux d'un jeune cavalier, aimable autant que bienfait. Ce ſujet ainſi préſenté ſemble aſſez plaiſant & prêter au comique; mais il eſt traité d'une maniere ſi aride, ſi froide & ſi mauſſade, qu'il n'y a pas le plus petit mot pour rire & qu'il ennuie mortellement.

L'Auteur, pour y jeter quelque gaieté, y a introduit un rôle de Docteur, qui fait le petit-maître, l'agréable, & ſinge aſſez bien nos jeunes Médecins à la mode. Malheureuſement la ſcene eſt à Londres, c'eſt-à-dire dans un pays où le peuple eſt en général très-grave, & où les Médecins le ſont encore plus; d'où il réſulte un contre-ſens dans les mœurs nationales, qui rend ce caractere ridicule & déplacé aux yeux des gens au fait.

La piece a été écoutée avec une tranquillité rare. On ne peut l'attribuer qu'à l'indulgence du parterre pour l'Auteur, applaudi autrefois comme Acteur. En effet, on prétend que la piece eſt du Sieur *Rochard*, retiré depuis long-

tems, & qui doît être au moins ſeptuagénaire. On ne ſait qui lui a procuré cette manie ſinguliere dont il ſemble avoir été tourmenté pour la premiere fois dans ſa vieilleſſe.

M. Rochard étoit aſſez bien né; il avoit été Subſtitut du Procureur-général des requêtes de l'hôtel, & entrainé par ſa paſſion pour le théâtre, avoit quitté cet état honnête pour celui de Comédien dans lequel il s'étoit diſtingué par un goût exquis & une grande propreté de chant.

10 *Novembre.* La Faculté de médecine a fait chanter ces jours-ci un *Te Deum* à l'exemple des corps auguſtes dont elle reçoit l'exemple. Son Décret à cette occaſion rendu en latin, ſous le décanat du Docteur Philips, eſt un des plus agréables morceaux qu'on puiſſe lire. Il eſt écrit avec des graces & une latinité pure qui embelliſſent l'éloquence aimable de l'Auteur, les idées riantes, naturelles; les images vives & brillantes; les tournures poëtiques & pittoreſques dont il eſt rempli. Dans ſa briéveté, c'eſt un petit chef-d'œuvre.

11 *Novembre.* M. Dufour de Villeneuve, Conſeiller d'Etat, vient de mourir. C'étoit, avec M. d'Argouges, la meilleure tête du Conſeil. Il s'étoit également diſtingué dans toutes les places inférieures qu'il a occupées. On le regrette encore au Châtelet où il a été Lieutenant civil avec la plus grande diſtinction. Son nom ſeroit paſſé ſans tache à la poſtérité, s'il n'avoit eu la foibleſſe de céder aux impulſions du Chancelier,

& d'abandonner ſon Corps, qui, malgré cette défection, l'auroit conſervé à la rentrée, s'il ne s'étoit preſſé de ſe punir lui-même, en donnant une démiſſion prématurée.

11 *Novembre* 1781. Ce qui rendoit le Palais royal plus agréable que les autres promenades, c'eſt la foule de beautés nouvellement écloſes qui venoient l'embellir chaque année, & s'offrir aux déſirs des amateurs, juſqu'à ce que, pourvues, elles diſparuſſent pour faire place à d'autres. Des meres même honnêtes ſe ſervoient de ce lieu pour y montrer leurs filles, lorſqu'elles avoient quelques charmes capables de leur procurer un hymen avantageux. C'eſt ainſi qu'y avoit paru une Demoiſelle de Marignan, Demoiſelle bien née, mais peu riche & qu'on auroit voulu pourvoir d'un époux convenable. Le Sieur Charlot, le fils du premier Commis, jeune Militaire, eſtropié & décoré de la croix de St. Louis, lui avoit porté ſes hommages & avoit été accepté. Ce perfide, s'étant inſinué auprès de la jeune perſonne, lui avoit fait un enfant, toujours en avancement d'hoirie, & avoit éludé de donner à cet avant-goût prématuré du mariage, la forme convenable, enſorte que Mlle Marignan avoit été obligée d'accoucher clandeſtinement. Depuis, la mere a ſommé inutilement le Sieur Charlot de tenir ſa parole; enfin, elle a été obligée d'en venir aux voies de rigueur & d'aſſigner le traître. Celui-ci, pour ſe tirer de ce mauvais pas, a déclaré au Lieutenant civil qu'il étoit prêt à

payer la part qu'il pouvoit avoir à l'enfant; mais qu'il n'étoit pas le seul & qu'il prouveroit que M. l'Evêque d'Angers en avoit fait une oreille. Ce Prélat très-galant s'étoit en effet mis sur les rangs, mais avec toute la réserve due à sa robe, & n'avoit encore rien obtenu. Cependant, instruit par la mere du projet du Sieur Charlot, & redoutant une pareille accusation en justice, qui alloit faire le plus grand éclat, il a préféré de prendre le tout sur lui, d'avoir soin de l'enfant, de la mere & de la grand'mere, & sans doute enfin, n'aura-ce pas été infructueusement.

11 *Novembre.* Les Comédiens François sortent enfin encore une fois de leur léthargie & annoncent pour demain la premiere représentation d'un Drame en cinq actes, intitulé: la *Discipline militaire du Nord.* C'est la traduction d'une piece Allemande du Sieur *Moeller*, Directeur de la Comédie de son Altesse Royale le Margrave de Brandenbourg Sehwedt. Les traducteurs sont le Sieur Moline & le Sieur Friedel Professeur en survivance pour l'allemand, des Pages de la grande écurie du Roi.

11 *Novembre.* M. le Prince, malgré les tableaux qu'il peignoit, n'avoit jamais perdu l'habitude de faire des dessins lavés à l'encre de la Chine & au bistre. Il y consacroit ses soirées d'hiver. Le talent qu'il avoit cultivé dans sa jeunesse de les graver à la pointe, lui suggéra l'idée de chercher le secret de les rendre sur le cuivre de la même maniere que sur le papier;

c'eſt-à-dire avec le pinceau. Il y parvint, & en 1769 il en montra des eſſais à l'Académie, qui en fut pleinement ſatisfaite. La manutention en eſt ſi facile & ſi prompte, que, dans ce tems, M. *Vieu*, pour ſe convaincre de la vérité, le pria de graver un de ſes deſſins: trois jours après M. le Prince lui en rapporta l'épreuve, que M. Vieu lui-même prit pour l'original. Cette découverte fut comme toutes, le principe de chagrins vifs pour l'Auteur, & lui excita beaucoup d'envieux. Il en a laiſſé le ſecret à ſa niece.

12 *Novembre* 1781. M. Foulquier, le nouvel Intendant de la Guadeloupe, a été ſi content de l'expérience du 18 Octobre, concernant la confection du biſcuit de mer avec la pomme de terre, qu'il ſe propoſe de la faire réitérer aux Iſles ſur la patate. Cette plante liane eſt infiniment plus propre que l'autre à cette métamorphoſe. Elle eſt plus farineuſe, moins aqueuſe, & ſurtout elle contient un principe ſucré, qualités excellentes en pareil cas. M. *Dubadier*, Grand-Voyer de la Guadeloupe, qui accompagne M. Foulquier, doit le ſeconder, & il eſt déjà très-connu pour ſes talens en ce genre.

On a appris, à cette occaſion, que M. le Marquis de Bouillé, Gouverneur de la Martinique, conjointement avec M. de Montdenoix, l'Intendant, avoit approuvé les eſſais d'un Officier des Volontaires étrangers, qui avoit tenté la panification de la patate ſous leurs yeux.

Le pain fait avec cette ſubſtance, s'eſt con-

ſervé, à ce qu'on aſſure, pendant un mois entier, ſans avoir aucunement ſouffert, quoiqu'expoſé à toutes les intempéries ; il a fini par ſe deſſécher, ſans rien perdre pour cela de ſa ſaveur agréable.

Quant au biſcuit, après huit mois de mer, il s'eſt trouvé parfaitement ſain, & on le juge exempt des inconvéniens qu'éprouve le biſcuit de froment.

12 *Novembre*. La piece qu'on a donnée hier, eſt d'une belle ſimplicité, qualité caractériſtique des dramatiques Allemands. Un brave Officier, pour avoir tiré l'épée contre ſon Colonel, lequel eſt en même tems ſon beau-frere, eſt condamné à la mort par ſes propres amis, tant la loi eſt préciſe & ſévere. En vain ceux-ci, ſa femme & ſon Colonel même tentent de lui obtenir ſa grace. L'exécution eſt arrêtée, l'appareil s'en fait ſur le théâtre; elle va être conſommée. Mais, dans le moment, arrive un frere du Roi, qui prend ſur lui d'obtenir d'abord du Général la ſuſpenſion du ſupplice, & du Monarque un pardon abſolu.

Pour ſuppléer à la pauvreté du ſujet, l'Auteur a été obligé d'y coudre pluſieurs épiſodes, qui, ſans nourrir davantage l'action, ne ſervent qu'à en ralentir la marche, à la refroidir conſéquemment & à diminuer l'intérêt de pluſieurs belles ſituations. D'ailleurs, il en réſulte des répétitions fatiguantes & ennuyeuſes. Il faudroit reſſerrer ce Drame en trois actes, en ſupprimer des

détails minutieux sur la police intérieure des camps, & alors il y auroit plus de chaleur, & le pathétique ne manqueroit pas son effet; il faudroit changer aussi le dénouement trop postiche. Quant au style, il exigeroit plus de nerf & de pittoresque.

Au reste, cette morale vient très à propos, dans un tems où la discipline militaire est si relâchée en France & auroit grand besoin d'exemples séveres. Cette circonstance ne peut que la faire approuver par le Gouvernement. Reste à savoir si le public sera d'accord. La nouveauté du spectacle est un grand point, & peut contribuer beaucoup à son succès, avec de nombreux & longs élaguemens.

12 *Novembre* 1781. M. le Comte de Maurepas, malade depuis quelque tems, va mieux. Vendredi il étoit si mal que S. M. ayant voulu en savoir des nouvelles, avant d'aller à la chasse, & les apprenant très-mauvaises, contremanda ses équipages & s'abstint de ce plaisir. Ce trait du cœur excellent de S. M. avoit été précédé d'un autre moins connu & aussi digne de l'être.

On a parlé quelquefois d'un Sieur Grault, l'un de ses valets-de-chambre de garderobe, que S. M. aime beaucoup. Quoiqu'il ne soit pas de quartier, il est dans l'usage de paroître de tems en tems pour conserver la bienveillance de son maître. Le Roi, ayant été longtems sans l'appercevoir, s'en informe & demande pourquoi il ne le voit pas? On lui apprend qu'il a été gravement

ma-

malade depuis deux mois, qu'il a failli de mourir; mais qu'il est hors d'affaire. S. M. charge quelqu'un de sa chambre d'aller le visiter & de lui en rendre compte. On ne doute pas que S. M. ne lui donne une gratification sur sa cassette pour le dédommager des frais de sa maladie.

13 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Versailles dix heures du soir le 12 Novembre.... M. le Comte de Maurepas a eu plusieurs évacuations dans la journée qui lui ont fait beaucoup de bien; la tête est absolument dégagée; il a très-peu de fievre; il a eu des momens de gaieté & a mangé même une espece de crême de ris.

Le Roi l'est venu voir à 6 heures & a voulu que Madame la Comtesse de Maurepas restât en tiers assise. Il s'est en allé après un quart d'heure, crainte de trop fatiguer le malade.

Le Duc de Choiseuil, qui étoit ici & intriguoit de toutes ses forces, a un pied de nez, ainsi que beaucoup d'autres. Cependant il y a encore de l'agitation, & l'on doit tout craindre à un pareil âge, après une attaque aussi violente. La goutte est toujours vague & n'est pas encore fixée aux parties extérieures.

13 *Novembre.* Quelqu'un indigné du déluge de madrigaux fades, occasionnés par la naissance de M. le Dauphin, a enfanté à cette occasion l'*impromptu* suivant. Il apostrophe le nouveau-né.

Prince dont dépendront un jour nos destinées,
Longtems Dauphin & longtems Roi,

Puiſſe-tu vivre autant d'années
Qu'on a fait & fera de mauvais vers pour toi!

13 *Novembre* 1781. M. l'Archevêque de Paris n'eſt pas bien: il avoit depuis longtems les jambes enflées; l'enflure a gagné les cuiſſes & même le bas ventre: on l'a ramené de Conflans à Paris: d'ailleurs, la tête commence à ſe perdre.

14 *Novembre*. Le *Cri du Peuple* eſt encore fort rare; ceux qui ont lu ce pamphlet, attribuent ſon défaut de circulation à l'extrême hardieſſe de l'Auteur, oſant fronder ſans ménagement toute l'adminiſtration de M. de Maurepas, depuis ſa premiere entrée au miniſtere juſqu'à nos jours. L'Ouvrage eſt diſtribué par chapitres. On y reprend ſucceſſivement les principales époques du regne ancien & du regne actuel, auxquelles a coopéré le Comte, & on lui fait de grands reproches.

M. de Fleuri n'eſt pas épargné, & l'Ecrivain ſatyrique étend ſes réflexions malignes juſque ſur toute la famille de ce Miniſtre. Il réſerve toutes ſes louanges pour MM. de Maleſherbes, Turgot & Necker. Ce dernier eſt ſurtout ſon Héros & l'objet particulier du pamphlet. Telle eſt l'idée vague qu'on en donne. Du reſte, cet écrit, où perce trop l'eſprit de parti, paſſe pour avoir de la vigueur & du patriotiſme.

14 *Novembre*. Trois Médecins ont été appelés pour M. l'Archevêque, ſon Médecin ordinaire, le Docteur *Cochu*; le Docteur *Bouvart*,

ſon Médecin extraordinaire, & le Docteur *Bacquer*, fort renommé pour le traitement de l'hydropiſie : ce dernier ne regardant pas ſans doute les accidens apparens comme les ſymptômes de cette-maladie, a été d'avis de lui donner des délayans & de le faire boire beaucoup; le ſecond, abſolument oppoſé à ſon confrere, veut qu'on refuſe toute boiſſon au Prélat; & le premier, nageant entre deux eaux, ſuivant la réflexion des plaiſans, ne ſait quel parti prendre, dit qu'il y a du pour & du contre, qu'il y a beaucoup de choſes à dire; ce qui jette Monſeigneur, ſa famille, ſes amis & ceux qui s'intéreſſent à lui dans une affreuſe perplexité.

Cependant trois concurrens ſont déjà ſur les rangs pour le remplacer, du moins lui ſervir de Coadjuteur.

M. de Roquelaure, Evêque de Senlis, dont on parle depuis longtems, & fort aimé du Roi.

M. l'Archevêque de Toulouſe qui, auteur de la fortune de l'Abbé de Vermont en eſt prôné à ſon tour auprès de la Reine, & eſt favoriſé par S. M.

Enfin, M. l'Archevêque d'Aix, dont M. le Comte de Maurepas connoît les talens & l'eſprit doux & pacifique.

14 *Novembre*. Les ſavans gémiſſent du malheur que vient d'éprouver Dom Louis Arguedas, Lieutenant de vaiſſeau, Eſpagnol & Aſtronome. Chargé d'aller obſerver à Saint Domingue l'éclipſe du 23 Avril dernier, il étoit parti de Cadix du

28 Février, &, quoique muni d'un passe-port de la Cour de Londres pour sa sureté, attendu l'utilité générale de sa mission en faveur de tous les peuples policés, il a été visité, vexé, & arrêté par plusieurs corsaires. L'un d'eux a, entr'autres, pillé jusqu'aux instrumens & ustensiles nécessaires à ses travaux : ensorte qu'il est à craindre qu'il n'ait pu arriver à tems, ou que le défaut des choses nécessaires n'ait rendu ses observations inutiles ou peu exactes.

15 *Novembre* 1781. Extrait d'une lettre de Rochefort du 4 Novembre..... C'est le 7 Octobre que, d'après les ordres de M. le Marquis de Ségur, l'on a fait l'épreuve du Fort en bois, construit par les méthodes & sous la direction de M. le Marquis de Montalembert.

L'objet de cette épreuve étoit de s'assurer de la solidité de la construction dudit Fort, contre la commotion & l'explosion de son propre feu. Le motif en étoit l'idée qu'avoient pris ou donné plusieurs gens du métier, qu'une batterie de canons de 36 établie au premier étage sur un plancher, ayant sous elle une batterie du même calibre, & surmontée enfin d'une terrasse sur laquelle est assise une batterie de pieces de 12, ne pouvoit former un édifice assez solide pour résister à l'effort du feu considérable que fournissoit sa défense.

Pour apprécier cette opinion, on a fait d'abord un feu à volonté & tel qu'il s'exécute pendant un combat, de la totalité des bouches à feu,

au nombre de 68 pieces, dont 57 de 36 & 11 de 12. Ce feu a duré une demi-heure, pendant laquelle lesdites pieces, servies chacune par trois hommes seulement, ont tiré à raison d'un coup par cinq minutes.

On a fait faire ensuite, 1o. une salve de la totalité des batteries du rez de chaussée, de 16 pieces de 36, servies & tirées ensemble.

2o. Une semblable de la batterie du premier étage de 41 pieces, aussi de 36.

3o. Une idem de la batterie élevée en terrasse au-dessus du Fort, & armée de 11 pieces de 12.

4o. Enfin, une décharge générale des 68 pieces servies & tirées ensemble.

Les Commissaires nommés étoient, pour le Département de la Guerre, M. le Marquis de Voyer, Lieutenant général, Commandant en second dans la Province, M. le Marquis de Montalembert, Maréchal de Camp, M. Dajot, maréchal de Camp, Directeur du Génie: M. Divoleye, Colonel, Directeur d'Artillerie; & pour le Département de la Marine, M. de la Touche-Tréville, Commandant de Rochefort, remplacé, pour cause de maladie, par M. d'Auberton, Capitaine de Vaisseau, M. de Beaugard, idem, & M. le Chevalier de la Clocgeterie, Lieutenant de Vaisseau.

Tous ces Commissaires n'ont trouvé dans l'examen qu'ils ont fait dudit Fort, après cette épreuve, aucune dégradation d'aucun genre.

Il s'étoit rendu à l'Isle d'Aix une grande quan-

tité de Militaires de différens Corps & de tous les grades, qui ont rendu ce spectacle encore plus brillant & ont applaudi l'invention.

16 *Novembre* 1781. Pascal est un des hommes que l'école des Philosophes modernes regrette le plus de ne pouvoir compter au rang de ses coriphées, & à ce défaut ils cherchent à le couvrir de ridicule, à en atténuer le mérite en le faisant passer pour un esprit foible, tombé presque en démence à force de fanatisme & de superstition. On ne peut du moins se dissimuler que ce n'ait été le but de M. de Condorcet dans le commentaire & les accessoires qu'il a joints aux œuvres de ce grand homme, entreprise déjà commencée par Voltaire. On en a parlé amplement. Deux Philosophes se joignent à ceux-ci & avec non moins d'adresse semblent continuer la même conjuration. M. l'Abbé Bossut, dans un *Discours sur la Vie & les Ouvrages de Pascal* & M. d'Alembert dans les vers très-singuliers qu'il a placés au bas de son portrait, & qui par là-même méritent d'être conservés. Les voici:

Il joignit l'éloquence aux talens d'Uranie;
Mais bientôt à Dieu même immolant son Génie,
Il vengea de la foi l'auguste obscurité.
O toi religion, dont la sévérité
Enleva ce grand homme à la philosophie,
Permets du moins qu'il en soit regretté!

16 *Novembre*. Il a fallu une négociation pour déterminer les *Harangeres* ou Dames de la halle

à aller à Verſailles remplir leur miſſion d'uſage. Elles avoient été attrappées la derniere fois au dîner qu'on leur avoit donné, & de mauvais plaiſans avoient gliſſé dans des tourtes ou pâtés des choſes peu comeſtibles, ou des choſes malhonnêtes. On les a raſſurées à cet égard, & en effet on les a traitées magnifiquement. Elles étoient au nombre de 120. On aſſure que les Princes de la Maiſon royale ont voulu les voir à table & ſe ſont beaucoup amuſés de leur joie bruyante.

Le Roi s'eſt en effet fait porter la ſerrure myſtérieuſe ; à l'inſtigation de quelques courtiſans prévénus, il a eſſayé d'en découvrir lui-même le reſſort. On y conduiſit adroitement S. M. & elle fut ſi contente de cette galanterie, qu'elle donna 30 louis de ſa poche au Corps des Serruriers.

On parle encore des Ramoneurs, qui avoient porté pour chef-d'œuvre de leur art, ou marque caractériſtique de leurs occupations, une cheminée fort jolie & aſſez vaſte pour que l'un d'eux y ſoit entré & ait chanté une Chanſon analogue aux circonſtances & très-gaie.

C'eſt Madame la Princeſſe de Guemené qui, comme Gouvernante des Enfans de France, eſt chargée de diſtribuer l'argent à toutes les Corporations.

17 *Novembre.* M. Pierre Chriſtian, Baron de Wimpſſen, & du St. Empire, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, Inſpecteur général des troupes, & Directeur de la Nobleſſe

de la basse Alsace, vient de mourir. C'étoit le parent, l'ami & le bras droit de feu M. le Comte de Saint-Germain; & il en est fort question dans les mémoires & lettres de ce Ministre.

18 *Novembre* 1781. Les conférences sur le Commerce, établies depuis l'année derniere, par les vues patriotiques & bienfaisantes des Magistrats du Commerce, Instituteurs de ces conférences, ont recommencé le 8 de ce mois.

Messieurs les Députés du Commerce de Paris & autres villes, MM. les Gardes des six Corps des Marchands, ainsi qu'un grand nombre de citoyens les plus distingués dans l'ordre du commerce, étoient présens à cette séance.

Mr. Billard, le premier Juge-Consul, l'a ouverte par un discours sur l'utilité & la nécessité de cet établissement.

Le Sieur Gorneau, agréé aux Consuls, & qui est chargé des conférences, a prononcé un autre discours où il a ramené différens traits historiques glorieux au commerce. Celui de Gustave, Roi de Suede, ordonnant à Stockholm, l'érection d'un monument public a la mémoire d'un fameux négociant; celui des Fuggers brûlant pour plusieurs millions de reconnoissances de Charles-Quint; enfin, des négocians de St. Malo, à leur retour du Pérou en 1710, offrant à *Louis XIV* dans sa détresse, 30 millions de présent.

Ce discours, d'environ trois quarts d'heure de lecture, a donné lieu de juger de l'élocution facile & agréable que l'Orateur joint à son intel-

ligence profonde de la matiere.

18 *Novembre*. On a parlé déjà du Décret de la Faculté de Médecine, rendu par l'organe du Doyen Philips, le cinq Novembre, pour faire chanter un *Te Deum*, le 10 du même mois, dans sa chapelle en actions de graces à Dieu de la naissance du Dauphin. Une phrase, glissée maladroitement dans cet élégant discours, a occasionné beaucoup de rumeur; on l'a trouvée repréhensible, & la Faculté non-seulement ne veut point donner de copies de ce décret que recherchent les amateurs de la belle latinité, mais a fait arracher le plus qu'elle a pu tous les placards imprimés qui en existoient. Voici cette phrase relative à la naissance du premier enfant du Roi; de Madame Royale.... *primum Miraculum Puellam dedit (Cælum) in cujus ortu, tam ardenter, quam diu expectato, gestire eo opportunius fuit, quod naturæ tarditas jam calumniis lacessita, injiciebat quamdam diffidentiam furtivo lapsu animis irrepentem.*

18 *Novembre*. M. Saurin, de l'Académie Françoise, Secrétaire ordinaire de M. le Duc d'Orléans, vient de mourir. Cet Ecrivain estimable, qui a eu au théâtre des succès soutenus & mérités, a péri d'une façon cruelle. Il craignoit la pierre; il s'étoit fait sonder & la sonde s'étoit cassée dans la Vessie. Eprouvant des douleurs inexprimables, il demande un calmant &, par un quiproquo d'Apothicaire, on lui apporte une

potion émétiſée qui lui fait faire les plus violens efforts & augmente ſes ſouffrances, au point qu'il paſſe dans une convulſion.

M. Couvers Deſormeaux, Avocat, vient de mourir auſſi. Il étoit célebre dans ſon ordre par les perſécutions du Chancelier, & par un long ſéjour à la Baſtille durant la révolution de la magiſtrature, comme accuſé d'avoir écrit quelques pamphlets du tems, ou au moins contribué aux diſtributions de ces écrits furtifs.

18 *Novembre* 1781. M. le Duc de Nivernois n'eſt pas entré au Conſeil, ſuivant le bruit général qui en couroit. Il ſe défend même d'en avoir eu l'idée. Il prétend que c'eſt un ridicule que lui donnent ſes ennemis. Il dit que c'en ſeroit un en effet d'être reſté éloigné des affaires juſqu'à l'âge qu'il a & de vouloir y entrer, lorſque ſa foible ſanté lui ôte même ſouvent la faculté des occupations les plus légeres & les plus agréables, des travaux des Muſes qui charment ſon ennui & diſſipent ſes vapeurs. C'eſt ainſi du moins que ſes partiſans le font parler dans le monde.

19 *Novembre*. De Poligny en Franche-Comté le 10 Novembre 1781..... Mr. d'Aſtory, Enſeigne des vaiſſeaux du Roi, âgé de 21 ans, ayant fait remettre aux Officiers municipaux de cette ville, ſa patrie, à l'occaſion de l'heureuſe naiſſance du Dauphin, une ſomme de 600 livres, pour être diſtribuée aux pauvres, ces Officiers ont unanimement délibéré de rendre public cet

acte de bienfaisance & de générosité, en faisant imprimer dans les affiches de Besançon, la lettre suivante.

A Brest 28 Octobre 1781.

Très-cher Papa, je vous avois prié de trouver bon que je vous fisse passer une partie des fonds provenans de ma part de la prise du convoi de Saint Eustache, comme une foible preuve de ma reconnoissance de tous les sacrifices que vous avez faits pour moi; vous vous êtes refusé à ma priere, & m'avez laissé la disposition entiere de cette somme. Votre générosité m'est d'avance un sûr garant de l'approbation que vous donnerez à l'usage auquel j'en destine une portion. L'évenement heureux de la naissance, dont nous recevons aujourd'hui la nouvelle, m'inspire l'idée d'en faire partager la joie générale aux plus pauvres de nos compatriotes, en soulageant leur misere de mon superflu. Je vous prie donc, cher Papa, de vouloir bien leur faire compter la somme de 600 livres, que vous remettrez à Messieurs les Officiers municipaux, qu'ils emploîront à payer les impôts des plus indigens, dont ils peuvent plus aisément connoître les besoins. Vous m'avez si souvent persuadé, en le pratiquant, que le plus grand bienfait étoit de faire des heureux, que je serois bien coupable de l'oublier, lorsque la circonstance, due au hazard, me permet de vous imiter.....

19 *Novembre.* M. de Maurepas est décidément très-mal; il a été administré; il a la gan-

grene, & l'on n'en eſpere plus rien.

Le Sieur Barthès, Médecin de Montpellier, venu ici pour obtenir des Lettres de Nobleſſe à ſon pere, s'étant impatroniſé chez ce Miniſtre, avoit donné un moment l'eſpoir de le tirer d'affaire. M. de Maurepas, dans le mieux qu'il a eu, a demandé au Roi la grace que déſiroit cet Eſculape; il choiſit le bon moment, a repris S. M., & en effet le Miniſtre ſemble n'être revenu à la vie que pour ce dernier bienfait.

19 *Novembre* 1781. Extrait d'un lettre de Caſtres en Languedoc le 4 Novembre..... L'Evêque de cette ville vient d'inſtituer des prix un peu plus intéreſſans que ceux de nos Académies, ou même de nos Roſieres. On comptoit dans ce Dioceſe 25 à 30 enfans & 40 à 50 femmes qui mouroient ordinairement tous les ans par la faute des matrônes qui, ſans autre miſſion qu'une pratique vicieuſe & meurtriere, s'ingerent dans l'art des accouchemens. Touché de cette perte effroyable d'individus, le Prélat a imaginé d'établir dans ſa ville épiſcopale des cours d'accouchement. Il a écrit une lettre circulaire à tous les Curés & Officiers municipaux de ſon Diocèſe pour les inviter à choiſir entre les femmes de leurs diſtricts reſpectifs qui ſe deſtinent au métier de Sage-femme, celles qui, par leurs mœurs & leurs diſpoſitions, paroîtront les plus propres à remplir ſes vues. Il a offert de fournir à tous les frais de voyage, de retour & d'entretien pendant le tems que durera leur inſtruction,

& il a établi trois prix en argent qu'on diſtribuera à la fin du cours à celles qui auront fait le plus de progrès.

Le Sieur Icart, Profeſſeur & Démonſtrateur royal en Chirurgie, connu très-avantageuſement par des opérations hardies & ſavantes, & par pluſieurs ouvrages qui ont obtenu des prix à l'Académie royale de Chirurgie de Paris, & qui lui ont mérité depuis peu la place d'Aſſocié de cette Compagnie, s'eſt prêté aux intentions du Prélat avec un déſinterreſſement très-louable, & s'eſt chargé de l'inſtruction gratuite des Sages-femmes.

Le cours a été ouvert le 14 Octobre dernier, par une ſéance publique tenue dans une des ſalles de l'hôtel de ville avec un concours de monde de tous les ordres de citoyens, & le Sieur Icart a lu un diſcours ſur l'utilité de l'établiſſement.

20 *Novembre*. M. de la Blancherie, cet infatiguable Agent de la Correſpondance univerſelle des Sciences & des Arts, a ouvert Jeudi dernier ſon aſſemblée ordinaire des Savans & des Artiſtes, ſuſpendue pendant les vacances, &, pour preuve qu'il n'eſt pas indigne de l'importante miſſion qu'il s'eſt donnée, a expoſé, en échantillon de ſon talent poëtique, le quatrain ſuivant.

O Monſeigneur! que votre ſort eſt doux,
Non d'être né pour gouverner la France;
Mais de ne pas avoir la moindre connoiſſance
De tous les mauvais vers que nous forgeons pour vous.

Malheureuſement on l'accuſe de plagiat & de

n'avoir fait que parodier d'anciens vers de Voltaire en pareille circonſtance.

20 *Novembre* 1781. La rareté du Décret de la Faculté de Médecine mérite qu'on le conſerve en entier.

De Mandato

M. Joſephi Philips, Facultatis medicæ Pariſienſis Decani, & MM. Doctorum Regentium ejusdem Facultatis, obſéreniſſimi Delplini Natalia.

Solium Ludovicus XVI conſcenderat, conjux felix, tam amans quam amore dignus, ſed nondum pater; & dum à ſingulis civibus dulciſſima appellatione meruit vocari Pater patriæ, deerat tamen qui ipſum proprio nomine patrem ſalutaret. Flagrantibus votis, ſollicitâ prece, vim cœlo intulit Gallia. Dictum eſt à divo Auguſtino: *aſcendunt deſideria, deſcendunt miracula*; primum miraculum, puellam dedit, in cujus ortu, tam ardenter, quam diu expectato, geſtire eò opportunius fuit, quod naturæ tarditas jam calumniis laceſſita, injciebat quamdam diffidentiam furtivo lapſu animis irrepentem. Amor fecerat ſollicitudinem, quæ ſemper magnæ expectationis comes eſt; & certè hanc excuſabat. Ex iſto puellari proventu felix augurium ducere, & ævo ſpes dulciores adhuc jaculari licuit: *Denuò aſcendunt deſideria, deſcendunt miracula*, nonnec & lilia. Terris oſtenſus eſt Delphinus. Salve ô nobilis liliorum ſarcule! Vive diu, vive lætus & incolumis. Tibi dormienti adſpiret blanda

quies, vigilanti adſpirent riſus venuſti, luſus amabiles. Jacu, riſu matrem adorandam cognoſce. Jam blandâ manu eburneum matris collum preme molliter. Jam roſeis labris caſta fige oſcula. Tot blanditiæ, tot materno pectori voluptatis fontes; & quando tibi erit ætas firmior, diſce ex amore noſtro, patrem, ex reverentiâ, regem colere. Votum patriæ ſacrum addimus: non minus amans, quam amabilis, ut primum amari te ſenſeris, redamare ſcias. Solio naſceris; ſed diù ignora quam grande ſit pondus, & ſceptrum & corona; iſtas regendi populos, & præſertim amandi artes combibe intimius, totis te proluens fontibus ex quibus ortus es. Dum gratulabundo cultu, cunas floribus conſpergunt varii civium ordines, cruore madens laurus non tenera offendat lumina; arrideat tibi tanquam molle pulvinar olea pacis, cujus prænuntium quaſi Numen in te amamus & veneramur.

Cum multa bona toti imperio afferat, cum multa & alia ſpondeat ſereniſſimi Delphini ortus, nefas foret unicum inexhauſtumque bonorum omnium fontem non agnoſcere; quapropter hymnis & canticis exultantes quas Deo optimo maximo ſolemnes preces jam fudimus, unâ cum cæteris Academiæ noſtræ ordinibus peculiariter renovare decet, ut ſummo Numini pro fauſtiſſimo eventu gratiæ inceſſabili voce agantur immortales. Idcircò Facultas medica Pariſienſis, in ſcholarum ſuarum ſacello, ſolemne ſacrum celebrari decrevit, à quo hymnus euchariſticus Te

Deum cantabitur die Sabbatti 10ª. mensis Novembris anno suprà 1781, horâ ipsâ 10 matutinâ.

Datum Parisiis die Lunæ 5ª. ejusdem mensis & anni.

Jacobus Philips Decanus.

20 *Novembre* 1781. Mr. le Baron de Wimpffen, qui vient de mourir, est aussi fort regretté de M. le Marquis de Ségur qui connoissoit son mérite militaire, sa tête excellente, & en faisoit autant de cas que le Comte de St. Germain; il le consultoit souvent; il étoit d'ailleurs du Comité de la guerre.

21 *Novembre.* M. Beauvais, Sculpteur de la nouvelle église de Sainte Genevieve, est mort le 31 Octobre dernier, à la fleur de l'âge; il n'étoit point encore de l'Académie, mais il travailloit à une figure de *Mars en repos*, qui vraisemblablement lui en auroit ouvert les portes. Il lui falloit à peine 15 jours de relâche pour la finir.

Le bas relief du portail de Ste. Génevieve, où cette sainte distribue du pain aux pauvres, est un morceau de sa composition qui suffit pour caractériser son talent: on y remarque incontestablement de la facilité, de la grace & une maniere large dans l'exécution.

Il auroit été de l'Académie plutôt, si, frappé de frayeur à la vue de la disgrace du meilleur de ses amis, refusé par cette Compagnie, il n'avoit brisé le morceau auquel il travailloit; l'exemple de ce candidat, plus heureux depuis, lui avoit fait reprendre courage.

In-

Indépendamment de ce qu'on a en France de cet artiste; n'étant qu'éleve à Rome, il avoit reçu ordre de l'Impératrice des Russies de lui faire une figure en marbre représentant l'*Immortalité*: à Genes il a exécuté toutes les sculptures du sallon du Marquis de Spinola.

En 1764 M. Beauvais avoit remporté avec beaucoup d'éclat le premier prix de sculpture; il eut l'unanimité totale des voix, phénomene très-rare, & l'annonce des grandes espérances qu'il donnoit, & qu'un séjour de 17 ans à Rome devoit augmenter.

Il étoit modeste & timide à l'excès, deux qualités compagnes souvent du plus grand mérite; mais qui ne contribuent pas à le faire sortir de l'obscurité.

21 *Novembre*. Mlle Buret l'aînée, qu'on avoit déjà entendue plusieurs fois au concert spirituel, a débuté hier au théâtre lyrique dans le rôle d'*Adele*. Elle a peu d'acquit au théâtre comme Actrice; mais on a applaudi vivement à la flexibilité de sa voix, à la sureté de son chant, & encore plus à la netteté & à l'agrément de sa prononciation, mérite infiniment rare à l'Opéra, & cependant le plus essentiel de tous.

21 *Novembre*. Outre les deux mandemens dont on a parlé contre la nouvelle Edition des œuvres de Voltaire; il y avoit une *Dénonciation au Parlement*, anonyme, avec cette épigraphe *Ulutate & Clamate*. Ces hurlemens avoient été étouffés par les amis & défenseurs de Vol-

taire, & ce n'eſt que depuis peu, que ladite dénonciation ſe répand davantage. Elle eſt encore plus violente que les mandemens. On en jugera par cette phraſe remarquable entre beaucoup d'autres: l'Auteur y exhorte les Magiſtrats a déployer toute la rigueur des loix contre l'ouvrage...... „ dans un ſiecle ridiculement philoſophe, où l'on ne connoît de vertu qu'une
„ cruelle tolérance, la ſévérité feroit regardée
„ comme barbare: mais, du moins, eſt-il per-
„ mis de la remettre ſous vos yeux. Des Auteurs
„ impies avoient compoſé des vers impies con-
„ tre l'honneur de Dieu: la Cour les condamna
„ au dernier ſupplice, comme criminels de lèſe-
„ Majeſté divine, & comme plus funeſtes à
„ l'ordre ſocial que les empoiſonneurs & les in-
„ cendiaires..... Puiſſe cet exemple vous con-
„ vaincre qu'il eſt des cas ou les Cours doivent
„ déployer toute la rigueur de la puiſſance que
„ le Prince leur a confiée..... "

Malgré toutes ces réclamations, il paroît que l'Edition du Sieur de Beaumarchais ſe continue. On regarde comme avortée celle du Sieur Clément, qui vouloit châtrer Voltaire & le réduire de 20 volumes, malgré un commentaire de ſa façon pour rendre l'ouvrage claſſique, après l'avoir purgé de toutes ſes ordures.

Le Sieur Paliſſot avoit auſſi brigué auprès du public le rôle d'Editeur de Voltaire. Pour amorcer les ſouſcripteurs, il promettoit autant de matiere que le Sieur de Beaumarchais, & en

outre un commentaire aussi, & le tout à moitié moins. Il est certain que celui-ci auroit été excellent pour la derniere fonction; il écrit bien & a beaucoup de goût; cependant son entreprise semble aussi échouée.

22 *Novembre* 1781. M. le Comte de Maurepas est mort hier au soir sur les onze heures. Lorsqu'on en vint porter la nouvelle au Roi, S. M. se couchoit. M. le Duc d'Estissac, Grand-Maître de sa garderobe, intime ami du défunt, ne put s'empêcher de se livrer à une exclamation vive, dont il s'excusa auprès du Roi qui lui dit: Si vous faites une grande perte, j'en fais une bien plus grande.

Le Roi devoit aller aujourd'hui à Brunoy où *Monsieur* avoit fait préparer une fête pour recevoir son auguste Frere. S. M. lui a fait dire qu'elle n'iroit pas le voir ce jour-ci; elle n'a point chassé, & est dans une douleur profonde.

S. M. a ce matin envoyé complimenter Madame de Maurepas, qui lui a répondu qu'elle faisoit une perte irréparable, celle d'un mari avec qui elle avoit vécu cinquante-cinq ans sans s'être quittés d'un jour; qu'il lui laissoit une fortune considérable; mais que rien ne pouvoit adoucir sa douleur que les bontés de Sa Majesté.

Comme M. le Comte de Maurepas étoit logé au château d'où l'on expulse les morts dès le premier instant. Madame de Maurepas avoit prévenu le Roi & avoit demandé un répit de six heures qui lui avoit été accordé; en même

tems ne pouvant ſe diſſimuler la fin prochaine de ſon mari, elle avoit donné ordre qu'on tînt à l'Hermitage un appartement bien chaud & un lit tout prêt à être baſſiné & à recevoir le cadavre lors qu'il arriveroit: en effet, il a été tranſporté dans ſa robe de chambre & en chaiſe à porteurs; &, tout ce cérémonial rempli, la Comteſſe eſt partie vers les onze heures du matin aujourd'hui, pour ſe rendre à Paris.

L'*Hermitage* eſt un château de plaiſance bâti dans le parc de Verſailles pour Madame de Pompadour, & que Louis XVI a donné à vie au Comte & à la Comteſſe de Maurepas.

Le corps doit être préſenté demain à Notre-Dame de Verſailles, ſa paroiſſe, & transféré de là dans un corbillard à Saint-Germain l'Auxérois, où eſt la ſépulture des Pontchartrains.

Comme tout le monde ne regrette pas la perte de ce Miniſtre, dès aujourd'hui il a couru dans Verſailles & à Paris le diſtique ſuivant.

O France! applaudis-toi, triomphe de ton ſort:
Un Dauphin vient de naître, & Maurepas eſt mort.

22 *Novembre* 1781. M. de la Harpe ſe diſpoſe enfin à donner une tragédie nouvelle ſous le titre de *Jeanne, Reine de Naples.* Les Comédiens en ont une très-haute idée. En conſéquence, ils font beaucoup de dépenſe en ſpectacle & en habillemens. On aſſure que la mante ſeule de la Reine coûte 1500 livres.

L'Auteur a été retardé dans ſon triomphe par

quelques contrariétés qu'il a éprouvées à la Police. Il a fallu qu'il retouchât certains endroits sur les Prêtres, capables de déplaire à M. l'Archevêque, & d'autres sur l'autorité, qu'on a trouvés trop forts.

La premiere représentation doit avoir lieu incessamment, la *Discipline militaire du Nord* réduite en 4 actes, n'ayant pas mieux pris, & étant absolument tombée.

23 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Liége du 4 Novembre..... Il a paru ici une petite piece de vers, intitulée *La Nymphe de Spa à l'Abbé Raynal.* Je ne puis vous en dire davantage: ce monstre d'irréligion a été étouffé au berceau par un mandement du Prince-Evêque, qui a fait l'honneur au Poëte de lancer contre lui les foudres temporelles & spirituelles. Voici le commencement de cette piece originale.....

„ Ce n'est point sans la plus vive douleur
„ que nous venons de voir s'élever du sein des
„ brebis confiées à nos soins, un homme tur-
„ bulent, assez audacieux pour oser publier,
„ par une témérité inouïe, une piece de vers
„ insultante pour tous les genres d'Autorités.
„ Ne pouvant ni tolérer, ni dissimuler une en-
„ treprise aussi dangereuse, nous jugeons devoir
„ rendre publique l'indignation que nous avons
„ ressentie à la lecture de cette piece scanda-
„ leuse.... dont nous entendons punir l'Auteur
„ suivant la rigueur des loix.....

Le reste est une exhortation à ses Peuples &

ouailles de conserver le précieux trésor de la foi...... d'avoir du mépris & de l'horreur pour les sophismes & les attentats d'une philosophie insensée...... . . . . .

23 *Novembre* 1781. M. Thomas n'est pas encore rétabli de la grande maladie qu'il a éprouvée il y a plus de 18 mois, & qui depuis ce tems l'oblige de rester dans une inaction absolue. Ses facultés ont beaucoup de peine à revenir; cependant on l'a trouvé assez bien pour pouvoir entreprendre le voyage de nos Provinces méridionales & y aller passer l'hiver.

24 *Novembre*. Les Comédiens Italiens ne décessent de jouer des pieces nouvelles. Ils en annoncent encore une pour Lundi, intitulée le *Baiser*, feérie en trois actes & en vers, mêlée d'ariettes; musique de M. Champein.

24 *Novembre*. Mlle *Contat* de la Comédie Françoise, se flattant qu'un grand Prince avoit des vues sur elle, enorgueillie de cette conquête, avoit quitté M. de Maupeou qui la combloit de bien. Cependant ne trouvant pas que ce Prince répondît aux vues de haute fortune auxquelles elle s'étoit portée, pour exciter sa générosité, elle se permit une petite ruse. Elle fit fabriquer sur un papier timbré une assignation pour payer une somme de 10,000 livres, & la laissa, comme par oubli, sur la cheminée. S. A. R. arrive, voit ce papier & veut le lire; la Comédienne fait semblant de l'en empêcher & de ne céder qu'à regret à la curiosité de l'auguste amant. Le Prince lui dit

qu'elle a tort, qu'il se charge de la dette & emporte l'assignation.

Le lendemain il lui envoie un Arrêt de surséance pour un an. On ne doute pas que cette plaisanterie ingénieuse, & digne punition de la supercherie, n'ait été suivie de quelque cadeau consolateur ; mais qui n'a pu la dédommager du regret de voir sa cupidité démasquée & frustrée. Elle a voulu retourner à M. de Maupeou qui lui a répondu qu'il étoit trop tard. Heureusement sa figure & son état lui feront trouver bientôt quelque autre dupe.

Vraisemblablement c'est ce qui empêchera le Prince de reconnoître l'enfant qu'elle vient d'avoir, & dont elle est en couche.

24 *Novembre*. Dans la séance publique de rentrée du Bureau académique d'Ecriture, présidé par M. le Noir, Lieutenant de police, & M. Moreau Procureur du Roi au Châtelet, M. Bernard, Ecrivain du cabinet du feu Roi Stanislas, créateur d'un genre de dessin en traits jetés parfaitement conformes à leurs vues, présenta à l'Assemblée un ouvrage dont il avoit été chargé par ses confreres : c'étoit le portrait de chacun des deux Magistrats sous les auspices desquels elle est née. Ils devoient être analogues aux beaux ouvrages en écriture qui ornent la salle, & l'on admira ces deux chef-d'œuvres.

„ On a vu quelquefois, dit M. Harger, le „ Secrétaire, dans une petite digression qu'il fit „ à ce sujet, des portraits à la plume ; mais ces

„ ouvrages étoient d'abord dessinés au crayon, „ & ensuite recouverts à la plume, avec le plus „ grand soin; ici, excepté le profil, dont la „ ressemblance est le moindre ouvrage, l'Artiste „ exécute librement, & à main volante, tous „ les objets qu'il veut imiter. Ce qu'il y a de „ merveilleux dans ce travail, c'est que l'Auteur „ étant privé des moyens de réparer ses fautes, „ ses ouvrages annoncent un goût & une sureté „ de main dont il n'y a point d'exemple."

Un des spectateurs entre les mains duquel avoit passé le Portrait de M. le Noir, écrivit au bas avec un crayon l'impromptu suivant:

Sans doute il est aisé de rendre ce portrait,
Le pinceau, le crayon l'attrappent trait pour trait;
La plume encor y peut atteindre;
Oui, c'est le Noir lui-même, on ne sauroit mieux feindre;
L'œil en est enchanté.... mais, pour charmer nos cœurs,
Pour modele à ses successeurs,
C'est sa bonté qu'il faudroit peindre!

25 *Novembre* 1781. La vivacité françoise ne pouvant s'accorder avec la lenteur espagnole, lui a fait enfanter la plaisanterie suivante sur le siege de Gibraltar.

EPÎTRE *à Mrs du camp de St. Roch.*

Messieurs de Saint Roch entre nous
Ceci passe la raillerie;
En avez-vous là pour la vie,
Ou quelque jour finirez-vous?
Ne pouvez-vous à la vaillance

Join-

Joindre le talent d'abréger?
Votre éternelle patience
Ne se lasse point d'assiéger;
Mais vous mettez à bout la nôtre;
Soyez donc battans ou battus,
Messieurs du camp & du blocus;
Terminez de façon ou d'autre;
Terminez, car on n'y tient plus.
Fréquentes sont vos canonades;
Mais, hélas! qu'ont-elles produit?
Le tranquile Anglois dort au bruit
De vos nocturnes pétarades,
Ou s'il répond de tems en tems
A votre prudente furie,
C'est par égard, je le parie,
Et pour dire: je vous entends.
Quatre ans ont dû vous rendre sages;
Laissez donc là vos vieux ouvrages;
Quittez vos vieux retranchemens;
Retirez-vous, vieux assiégeans:
Un jour, ce mémorable siege
Sera fini par vos enfans,
Si toutefois Dieu les protege.
Mes amis, vous le voyez bien,
Vos bombes ne bombardent rien;
Vos bélandres & vos corvettes,
Et vos travaux & vos mineurs
N'épouvantent que les lecteurs
De vos redoutables gazettes.
Votre blocus ne bloque point,
Et, grace à Votre heureuse adresse,
Ceux que vous affammez sans cesse
Ne périront que d'embonpoint.

25 *Novembre* 1781. Comme Chef du Conseil des finances, M. le Comte de Maurepas avoit un porte-feuille; il étoit obligé de signer tous les Arrêts du Conseil en cette partie, surtout depuis qu'il n'y avoit plus de Contrôleur général. C'est à M. de Vergennes que S. M. a confié cette fonction.

Du reste, M. de Maurepas n'en avoit aucune, n'écrivoit, ni ne recevoit point de lettres, & se contentoit de donner ses conseils au Roi ou aux Ministres, suivant l'exigence des cas.

Il n'est conséquemment pas nécessaire que S. M. désigne personne à cet égard, si elle veut tout voir par elle-même, entendre chaque Secrétaire d'État & n'écouter que sa propre sagesse. Mais on est habitué de voir une espece de premier Ministre, & le public en désigne plusieurs, M. de Vergennes, M. d'Ossun, M. de Machault, M. le Cardinal de Bernis. C'est ce dernier sur lequel on s'arrête le plus aujourd'hui; on prétend que le Roi lui écrivoit déjà de sa propre main du vivant de M. de Maurepas, & qu'un jour celui-ci ayant surpris S. M. la plume à la main, elle lui fit la plaisanterie de cacher précipitamment son papier & d'exciter sa jalousie, qu'elle lui avoua ensuite ce qui en étoit & l'en plaisanta.

On ajoute que Madame Adelaïde, qui ne laisse pas que d'avoir du crédit auprès de S. M. porte puissamment cette Eminence.

26 *Novembre*. Les progrès de la philosophie

ſe ſont ſenſiblement remarqués à l'occaſion de M. le Dauphin, & la joie générale, au lieu de ſe manifeſter ſimplement comme autrefois par des fêtes frivoles & inutilement diſpendieuſes, a éclaté preſque partout par de bonnes actions: on en a déjà lu pluſieurs; en voici d'autres:

A Rennes, le Parlement a arrêté qu'il ſeroit pris ſur ſes fonds une ſomme de 6000 livres, qu'on diſtribueroit aux Bureaux des paroiſſes & aux Sœurs de charité; *pour ſubvenir aux beſoins les plus preſſans des pauvres, dont le nombre,* porte l'arrêté, *eſt effrayant dans cette ville.*

A Vienne en Dauphiné, M. l'Archevêque, de même que les Maire & Echevins, a doté pluſieurs filles, & diſtribué d'abondantes aumônes.

Enfin, à Villeneuve-le-Roi, Election de Sens, un particulier, au lieu d'illuminer ſa maiſon, a mieux aimé payer la taille des pauvres de ſa paroiſſe; ce qui a donné lieu à l'impromptu ſuivant:

J'ai vu l'autre jour à ta porte
Cent malheureux comblés de tes bienfaits
Des lampions de cette ſorte,
Ami, ne s'éteindront jamais.

26 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Marſeille du 10 Novembre..... Mr. Malouët, Commiſſaire du Roi, envoyé ici pour la vente à la ville des terreins de l'Arſenal, dont je vous ai déjà entretenu à pluſieurs repriſes, a pris occaſion de la ceſſion faite par S. M. à l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Marſeille, de

l'Obſervatoire royal de la Marine, pour donner de l'éclat à cette cérémonie en la tournant en une eſpece de fête littéraire, afin que les journaux s'entretinſſent de lui encore une fois. Il y a eu des diſcours qui ont été imprimés à la ſuite de ceux prononcés à ce ſujet, précédés d'un procès verbal de la notification des ordres du Roi à l'Académie. On ne ſait ſi ce Commiſſaire, occupé de beaucoup plus grandes affaires, s'eſt donné la peine de compoſer lui-même ſon diſcours; mais on y a remarqué le morceau ſuivant, précieux à conſerver: il apoſtrophe les membres de cette Compagnie.

„ Vous appartenez déſormais à l'Etat autant „ qu'aux Lettres & aux Sciences. Vous êtes „ appelés à concourir à la perfection de la navi- „ gation, à la gloire & à la ſureté du pavillon „ françois, illuſtré de nos jours par des traits „ de la plus brillante valeur. Si nous étions „ encore au tems où les ſavans même, où le „ célébre Caſſini ſubiſſoit le joug des ſuperſti- „ tions populaires, le premier uſage que vous „ feriez du don de S. M. feroit d'aller conſulter „ le ciel ſur la naiſſance de l'enfant précieux, „ dans lequel la France doit reconnoître un jour „ ſon Maître. Mais l'illuſtre Prélat (l'Evêque „ de Marſeille) dont la préſence honore cette „ Aſſemblée, vous appelle aux pieds des autels „ pour y préſenter au Maître de la nature, les „ vœux d'un peuple fidele..... "

27 *Novembre* 1781. La piece de M. de la

Harpe, qui devoit ſe jouer demain, eſt encore reculée par un accident arrivé au Sieur la Rive: il s'eſt bleſſé la main à une répétition d'aujourd'hui en s'eſcrimant au combat qui ſe paſſe ſur la ſcene dans cette tragédie.

Pour ſuſpendre l'impatience du public, les Comédiens annoncent une petite comédie nouvelle, en un acte & en vers, qu'ils eſperent jouer Samedi. Elle a pour titre, le *Rendez-vous du Mari.*

27 *Novembre.* On raconte que le Sieur de Beaumarchais, bouffon-né du Comte de Maurepas, au commencement de la maladie de ce Miniſtre, profita d'un mieux momentané, & voulut l'égayer par la lecture de ſa Comédie du *Mariage de Figaro.* Le Comte accepte, donne le jour & l'heure. L'Auteur ayant fini, le malade exalte cet ouvrage, le trouve excellent; mais, reprend-il, comment ſe fait il, Beaumarchais, qu'accablé d'affaires comme vous l'êtes, que vous immiſçant de tout, que chargé même de négociations graves & vous étant élevé juſqu'à la politique, vous vous amuſiez encore à ces frivolités, que vous ayiez le tems d'y travailler? *Monſeigneur*, répondit-il, *j'ai pris celui où vous étiez à la Redoute.* Le Comte, entendant la raillerie, lui réplique, Diable! le calembour n'eſt pas mauvais. En effet, tandis que vous en aurez toujours de pareils à votre diſpoſition, vous ne ferez point mal de rire & de plaiſanter, & je vous garantis le ſuccès.

28 *Novembre* 1781. Les sujets de féerie en général sont froids. On ne peut guere s'intéresser pour des personnes au-dessus de la condition humaine. Des incidens qui ne naissent en rien du jeu des passions, mais sont l'effet seulement d'un pouvoir suprême & irrésistible, n'occasionnent point dans le cœur ce flux & reflux de mouvemens qu'y produisent les aventures de nos semblables. La piece de ce genre, exécutée avant-hier aux Italiens, étoit moins propre qu'une autre à réussir, puisque tout le nœud n'y consiste que dans un *Baiser* interdit à deux amans nouvellement mariés, le premier jour de leurs noces & qu'ils se donnent malgré toutes les défenses de la Fée qui les a élevés. La Belle tombe à l'instant au pouvoir d'un Enchanteur, d'un Génie malfaisant, d'un Podagrambo, aussi bête que celui d'Acajou, & qui se laisse ravir sa proie par une ruse peu naturelle & très-grossiere même. Tel est le sujet; telle en est l'intrigue; tels en sont les pitoyables ressorts. Dans de pareilles pieces, on s'attend qu'au moins un grand jeu de machines, une multiplicité de surprises, un spectacle pompeux remplaceront le vuide de l'action & frapperont les yeux, si le cœur n'est ému. Ces moyens du Décorateur n'ont été même que foiblement employés ici; en un mot, on est fâché que l'Auteur, M. le Chevalier de Florian, dont la piece des *deux Billets* avoit donné de justes espérances, ne les

remplisse pas dans cette nouveauté plus que dans les précédentes.

Quant à la musique de M. Champein, elle a été applaudie ; on y a trouvé un ensemble & une vigueur auxquelles on ne s'attendoit pas, & qui le font juger digne de composer dans le grand genre & pour le théâtre de l'Opéra.

29 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Soissons du 26 Novembre..... M. le Pelletier, notre Intendant, vient d'honorer l'agriculture d'une maniere nouvelle en France, & digne des Romains ou des Chinois. Hier Dimanche 25, ayant préparé une fête pour la naissance du Dauphin, il y a fait inviter les principaux Laboureurs de sa Généralité. Après le *Te Deum*, auquel ils ont assisté, au milieu de toute la Noblesse, ils ont été placés avec les Dames les plus distinguées de la ville & des environs, à une table où étoient l'Evêque, l'Intendant & les gens les plus décorés.

En commémoration de l'évenement & dans cette fermentation générale de patriotisme, ces Laboureurs ont demandé à se charger chacun d'un orphelin, auquel ils donneroient le surnom d'*Antoine.* Il est à remarquer que parmi les Agriculteurs, il en est qui ont déjà 12 13 & 14 enfans.

M. le Pelletier, voulant que la fête fût entierement populaire, avoit fait construire dans sa cour une salle très-vaste pour contenir le peuple, & des buffets garnis de pain & de viandes aussi délicates que celles de l'Intendance, qui ont été

distribuées avec du vin en abondance à plus de 3000 personnes.

Tout cela n'étonne point de la part de M. le Pelletier; c'est lui qui, l'an passé, est allé chercher, dans une chaumiere, deux filles de condition réduites à la misere, & qui a obtenu pour elle des secours de la bonté du Roi.

C'est lui qui, le premier, a restauré à Salancy la *fête de la Rosiere*; c'est lui qui, depuis un an, a changé en maison de travail, l'horrible repaire des dépôts de mendicité; c'est lui qui, depuis environ six ans, a établi dans la Province des cours publics d'accouchemens, qui y ont le plus grand succès, & procurent déjà des biens infinis.

Enfin, il vient de fonder une école gratuite d'instruction pour les enfans des pauvres artisans.

29 *Novembre* 1781. M. Lavoisier a lu à l'Académie des Sciences, le jour de la séance publique pour la rentrée de la Saint-Martin, un Mémoire sur la meilleure maniere d'éclairer une salle de spectacle. Ses moyens sont de se servir de réverberes. Il explique la disposition qu'il veut donner à ces réverberes pour éclairer les décorations, le fond du théâtre, la scene & la salle. Ce dernier objet, le plus difficile de tous, seroit, suivant lui, rempli par des réverberes elliptiques, cachés dans la voûte & qui serviroient en même tems de ventilateurs.

MM. Peyre & de Wailly, auteurs de la nouvelle salle de Comédie Françoise, prétendent

avoir eu des idées semblables antérieurement & les avoir communiquées depuis plusieurs années à M. le Roi de l'Académie des Sciences, à M. Cadet de Vaux & à diverses autres personnes. En conséquence, ils annoncent aux amateurs qu'ils en vont faire incessamment l'essai dans leur salle.

29 *Novembre*. M. le Baron de Tott, qui a résidé longtems à Constantinople, depuis son retour a proposé au Gouvernement la fabrication de certaines étoffes de laine à l'usage des Turcs, dont l'exportation seroit assez considérable pour occuper à leur fabrication tous les pauvres du Royaume, & en extirper entierement la mendicité. Ces étoffes grossieres fourniroient du travail pour toutes les classes d'ouvriers, de maniere à employer les vieillards, les infirmes, & jusqu'aux aveugles. Le projet a été adopté depuis plus d'un an: dix-huit souscripteurs, parmi les personnages le plus illustres du Royaume, sont à la tête de l'entreprise, &, malgré cela, elle éprouve des contradictions. M. Necker surtout y a mis beaucoup d'obstacles pendant le tems qu'il a été en place.

30 *Novembre*. Aujourd'hui est mort M. Tronchin de Geneve, premier Médecin de M. le Duc d'Orléans, Associé étranger de l'Académie Royale des Sciences. Il étoit dans sa 73eme. année. Il est le premier qui nous ait apporté l'inoculation; &, quoique la vogue dont il avoit joui pendant longtems fût bien passée, il conservoit encore une grande réputation.

30 *Novembre* 1781. Le Mémoire de M. de la Lande *sur l'année solaire* ne laisse pas que de faire du bruit dans le monde savant. Cet Astronome la fixe, d'après l'examen des observations d'Hipparque, de Techo, de la Caille, de Mayer & de M. Dagelet, à 365° 15 h. 48′ 48″. Il l'avoit précédé d'une note très-courte sur les deux cometes que ses confreres observent actuellement, ce qui le rend plus piquant à cause de l'à propos. On sait que l'une de ces cometes, découverte à Bath, au commencement de cette année, a un mouvement très-lent, & qu'il n'a pas encore été possible de juger si l'on ne doit pas la regarder comme une nouvelle planete.

30 *Novembre*. C'est M. de Caumartin, le Prévôt des marchands, qui doit avoir la place de Conseiller d'Etat vacante par la mort de M. de Villeneuve. M. Taboureau a eu ses bureaux & surtout la place du Comité des finances.

On assure que M. le Pelletier, l'Intendant de Soissons, vient d'être désigné Prévôt des Marchands pour succéder à M. de Caumartin. Jusqu'ici on ne l'auroit pas cru capable de cette place importante, & qui exige beaucoup de gravité, d'ordre & de circonspection; mais les beaux établissemens qu'il a faits dans sa Généralité, ont fait présumer que ce personnage frivole avoit acquis plus de maturité & le génie propre à une administration municipale. D'ailleurs, c'est une maniere de le dédommager des frais considérables que vient de lui coûter la

fête qu'il a donnée & dont on a rendu compte.

1 *Décembre.* La piece du *Rendez-vous du Mari*, jouée aujourd'hui, eſt tirée d'un conte de M. de Champfort. Quelques traits ſaillans qui y brillent, parmi un bien plus grand nombre de lieux communs & uſés, n'ont pu empêcher que ſa marche lente n'occaſionnât de l'ennui, & que pluſieurs plaiſanteries de mauvais goût n'excitaſſent même des murmures. L'Auteur, s'il veut qu'elle reſte au théâtre, ſera obligé d'y faire de grands changemens, encore aura-t-il peine à conſerver la meilleure ſcene, en ce qu'elle choque trop les bienſéances théâtrales. C'eſt un homme qui veut ſéduire la femme de ſon ami, en lui prouvant qu'il eſt infidele.

Cette nouveauté eſt de M. André de Murville, débutant dans la carriere; il ne frappe pas mal un vers; mais il faut autre choſe pour réuſſir au théâtre. Ce Poëte a épouſé une fille de Mlle Arnoux, & l'on ſe doute que cette Actrice célebre, ſe mêlant de bel eſprit, aura voulu mettre du ſien dans la piece: comme elle a le genre de plaiſanterie très-ordurier, il étoit difficile qu'elle ne ſe ſentît pas du goût du terroir.

1 *Décembre.* La maniere d'éclairer la nouvelle ſalle de Comédie Françoiſe de MM. Peyre & de Wailly, ſemble en effet ſe rapprocher beaucoup des procédés de M. *Lavoiſier.* L'expérience que font les premiers, conſiſte à procurer la clarté par une ouverture pratiquée au centre de la voûte; à dérober à l'œil du ſpectateur les maſſes

de lumiere & à la réunir dans un foyer commun, de façon à produire le plus grand effet & même à éclairer la scene en forçant la lumiere de ce foyer. Un grand avantage de la nouvelle méthode, est de remédier au reproche qu'on fait depuis longtems à nos spectacles, d'en présenter les objets d'une maniere contraire à la nature, en les éclairant de bas en haut, lorsqu'ils devroient, dans l'ordre physique, l'être de haut en bas.

2 *Décembre* 1781. Le jour où le Roi est venu à Notre-Dame pour assister au *Te Deum* en action de grace de la naissance du Dauphin, les Chanoines étoient dans leur costume d'hiver, qui commence à la Toussaint; c'est-à-dire en soutane noire & en camail. Ce camail est une espece de domino noir. S. M. qui ne les avoit pas encore vus dans cet accoutrement bisarre, & vraisemblablement ne le connoissoit pas, en fut surprise, & demanda si l'on étoit en carnaval; elle trouva qu'ils avoient ainsi l'air de loups-garous. Les jeunes, plus sensibles à ce reproche, au Chapitre tenu à l'occasion du *Te Deum* à chanter mardi dernier 27 pour remercier Dieu de la victoire du Comte de Rochambeau, ont agité s'il ne convieudroit pas, le jour où la Reine viendroit à l'Eglise de Paris, pour ne point effrayer cette Princesse plus susceptible, encore, de changer de décoration. Les vieux, attachés toujours aux anciens usages, ne vouloient pas s'en départir. Heureusement il s'est trouvé une

délibération du fiecle précédent, autorifant de prendre l'habit d'été dans les grandes cérémonies, c'eft-à-dire la robe violete & l'aumuffe. En conféquence, il a été réfolu de s'y conformer; ce qui a eu lieu Mardi pour la premiere fois.

En outre, les Chanoines petits-maîtres fe plaignoient depuis longtems de cet habillement, en ce que le camail étant une invention du befoin & non un attribut de leur dignité, les Chantres, les Chapelains & tout le bas Chœur s'en fervoient auffi; ce qui les confondoit abfolument avec ceux-ci durant tout l'hiver. Ils ont remonté à une vieille délibération de 1616, qui a été remife en vigueur; & les dimanches & fêtes ils porteront encore l'habit d'été, c'eft-à-dire le violét & l'aumuffe, interdits abfolument à leurs gagiftes.

2 *Décembre*. Il fe répand un *Profpectus* annonçant un nouvel établiffement qui fait frémir M. de la Blancherie, cet Agent général pour la correfpondance des fciences & des arts, en ce que l'Auteur femble devoir aller fur fes brifées & bientôt l'écrafer par une rivalité infiniment plus avantageufe.

Il s'agit d'un *Mufée*, autorifé par le Gouvernement, fous la protection de MONSIEUR & de MADAME. Ce *Mufée*, particulierement confacré à favorifer le progrès de plufieurs fciences relatives aux arts & au commerce, ne doit pas être confondu avec un autre établi il y a environ un an, fans confiftance, fans protecteurs connus, & n'étant encore qu'une Affemblée de gens

de lettres se réunissant entre eux chaque Jeudi pour y lire des pieces de vers & de prose, & quelquefois aussi cependant des morceaux scientifiques, sous la présidence de M. *Court de Gebelin.*

L'inventeur du nouveau Musée est M. Pilatre de Rosier, premier Professeur de chymie de la Société d'Emulation de Reims, attaché au service de *Madame*, Inspecteur des pharmacies de la Principauté de Limbourg. Ce dernier titre pourroit lui ôter la confiance, en ce que tout ce qui a rapport avec le Souverain de ce nom, doit être violemment suspecté de manœuvres ténébreuses & d'intrigues peu honnêtes, d'excroqueries mêmes, suivant qu'on en peut juger par les divers procès qu'on a déjà suscités à Paris au susdit Prince de Limbourg.

Quoi qu'il en soit, le *Musée*, dont la souscription est de trois louis par an, s'ouvrira le Mardi onze Décembre.

2 *Décembre* 1781. M. l'Archevêque ayant reçu défense de travailler, de la part de la Faculté, a été obligé de remettre toutes les affaires à ses quatre Grands-Vicaires, l'Abbé de *Beaumont d'Autichamp*, son parent, & les Sieurs de l'*Ecluse*, *Chevreuil* & *Asseline*.

3 *Décembre*. Le Musée nouveau a deux objets; le premier est d'offrir aux savans & aux amateurs, des laboratoires, dans lesquels ils pourront étayer leurs découvertes par des expériences. Ceux qui cultivent les sciences ne peu-

vent pas tous être à portée de se procurer des objets dispendieux, & cependant nécessaires; & ils y trouveront tous les instrumens de leur art.

Le second objet est d'enseigner aux commençans à faire usage des machines, & de leur démontrer les applications pour la fabrication de toutes les choses nécessaires à la vie. En conséquence, on y fera 1°. un cours *Physico-chimique*, servant d'introduction aux arts & métiers, dans lequel on fera connoître l'histoire naturelle des substances qu'on y employe; 2°. un cours *Physico-mathématique* expérimental, dans lequel on s'appliquera spécialement aux arts mécaniques; 3°. un cours sur la fabrication des étoffes, les teintures & les aprêts; 4°. un cours d'anatomie, dans lequel on démontrera son utilité dans la sculpture & la peinture, auquel on joindra les connoissances physiologiques nécessaires à un amateur; 5°. un cours de langue angloise; 6°. un cours de langue italienne.

3 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Marseille du 24 Novembre..... C'est par un Arrêt du Conseil du 5 Octobre dernier, que le Roi a donné à l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de cette ville, l'Observatoire de la Marine, ci-devant attaché à l'Arsenal. M. Malouet a été chargé de lui remettre en conséquence, les bâtimens, meubles & instrumens dépendans de l'Observatoire. M. le Marquis de Castries adressa cet ordre audit Sieur Commissaire du Roi le 20 Octobre avec une lettre obligeante, où il le char-

geoit de témoigner à la Compagnie son estime & son empressement à faire valoir auprès du Roi le zele que ses Membres témoignent pour l'accroissement des sciences qu'ils cultivent, & particuliérement des connoissances astronomiques si intéressantes pour la Marine.

M. Malouet a rempli cette commission le 19 Octobre, & le 7 Novembre elle a arrêté dans une séance extraordinaire, qu'en témoignage de sa reconnoissance, elle célébreroit à l'avenir l'époque séculaire du 10 Décembre 1481, où Marseille & la Provence furent réunies à la Couronne, & qu'à cet effet, elle fera chanter un *Te Deum* solemnel, ce qui aura lieu le 3 Décembre prochain, après trois siecles écoulés.

Quand le procès verbal de cette séance & de la précédente, rendu public, me sera parvenu, je vous ferai un détail plus circonstancié des autres dispositions de cet arrêté, très-honorable pour le Ministre, & fort singulier à bien des égards.

4 *Décembre* 1781. Les amateurs de musique instrumentale & vocale se disposent à se rendre en foule au concert spirituel prochain de Samedi huit, qui doit être très-brillant en Virtuoses & en morceaux nouveaux.

On y doit entendre une Demoiselle le Bœuf, Cantatrice dans le goût italien, qui n'a pas encore paru, & dont on dit le plus grand bien.

M. Cousineau sur la harpe, M. Salentin sur la flûte, M. Fodor sur le violon, exécuteront res-

respectivement des concerts de leur composition.

M. Moline a composé une ode qui a été mise en musique par M. Mereaux; enfin, M. Rochefort y produira le spectacle pompeux de l'*Apothéose en vers & en musique* de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme. Ce dernier morceau, qui raproche ce spectacle des anciennes cérémonies des Romains & des Grecs, est surtout fait pour piquer la curiosité, & par son intention, & par son objet.

5 *Décembre.* Enfin, le Sieur Pankoucke, cet Atlas de la librairie, dont les vastes épaules supporteroient le poids des masses les plus énormes, a trouvé le moyen d'obtenir du Gouvernement une permission ouverte de faire une nouvelle édition de l'Encyclopédie en 40 volumes de discours & sept volumes de planches *in*-4°. & en 84 volumes de discours & sept de planches in 8°. au même prix de 672 livres l'exemplaire de chaque édition.

Cet ouvrage aura pour titre *Encyclopedie Méthodique* ou par ordre de matieres, précédée d'un vocabulaire universel, servant de table pour tout l'ouvrage.

Les premiers Editeurs, MM. Diderot & d'Alembert n'y figureront plus que par leur portrait qui sera à la tête.

L'objet principal de la refonte de l'ouvrage est, en corrigeant les fautes, les omissions & les erreurs sans nombre qu'on lui reproche, de le perfectionner, en le rendant tout-à-la-fois &

un Dictionnaire & un Traité. Du reste, on dit qu'il y aura plus de 30,000 nouveaux articles.

Les frais de ce grand monument sont un objet de dépense de près de deux millions, & l'on sent qu'il faut que le zele des souscripteurs s'évertue pour venir au secours du Sieur Pankoucke.

6 *Décembre* 1781. Extrait d'une lettre de Marseille du 29 Novembre.... Notre Académie, dans l'effusion de sa reconnoissance envers le Marquis de Castries, a arrêté que le nom de Castries seroit inscrit sur les registres à côté de celui de Villars; que, dans tous les discours publics, il seroit nommé comme le bienfaiteur, ainsi que les fondateurs & protecteurs de l'Académie; que ce Ministre seroit prié d'agréer le titre d'Académicien honoraire, & la demande que la Compagnie lui fait de son portrait.

L'Académie en outre ne pouvant oublier ce qu'elle doit à un ancien Ministre, qui, le premier, a bien voulu concourir à son établissement & lui procurer un traitement annuel, a arrêté que M. Necker, ci-devant Directeur général des finances, seroit inscrit dans la liste comme Académicien honoraire, & son nom associé à celui du Ministre bienfaisant auquel elle doit son établissement actuel.

Que copie collationnée de la présente délibération sera envoyée à M. le Marquis de Castries, & une seconde expédition à M. Malouet, Commissaire du Roi, par deux Députés de la Compagnie, chargés de lui renouveler ses remercîmens.

L'Académie a de plus arrêté que le procès verbal de cette séance & de la précédente sera rendu public.

6 *Décembre*. Il y a à Paris une petite Cotterie littéraire, qui n'est qu'une foible imitation de celle de Madame la Comtesse de Beauharnois, la premiere aujourd'hui, & de plusieurs autres; mais, comme elle est précédée les Mercredi d'un bon dîner, les Freres ne manquent pas de s'y trouver. C'est une Madame Pannelier, femme d'un ancien Receveur général des domaines & bois, qui en est la Présidente, Les corriphées principaux sont MM. de la *Lande*, *Sautereau*, le *Clerc de Montmercy*, *Guichard*, &c. Elle se nomme Catherine, & les Poëtes, ses commensaux, ne manquent pas de célébrer leur Divinité: M. Guichard s'étant trouvé absent, ou ayant oublié la fête, a réparé cette omission par les vers suivans.

Catherine en mon cœur est plus qu'en ma mémoire;
Mais faut-il, ne suivant que l'ordinaire cours,
Fêter, à jour nommé, ce qui plaît tous les jours?
　　Parmi vos enfans de la gloire,
Je me glisse, bâtard, en toute humilité.
Vous ne me verrez point jaloux de leur victoire,
　　Il me suffit d'être adopté.
Ma place, près de vous, vaut l'immortalité.

7 *Décembre*. Voici les noms & la tâche de chacun des Coopérateurs de l'*Encyclopédie Méthodique*.

Messieurs l'Abbé *Bossut* & de *la Lande*, tous deux Membres de l'Académie des Sciences, se chargent des Mathématiques, le second prendra soin de la partie astronomique principalement.

M. *Monge*, Professeur de Physique à Mezieres & de l'Académie Royale des Sciences, composera le Traité de Physique.

La Médecine sera mise en ordre par M. *Vicq d'Azir*, Docteur-Régent & Professeur de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, & Secrétaire perpétuel de la Société Royale de Médecine; le même traitera de l'Anatomie, & de la Physiologie simple & comparée.

M. *Louis*, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, embrassera cette partie.

La Chymie, par M. de *Morveau*, Avocat général au Parlement de Bourgogne, Membre de plusieurs Académies; la Métallurgie, par M. Duhamel, Inspecteur général des mines; la Pharmacie par M. *Maret*, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon.

L'Agriculture proprement dite, ou la culture des terres, par M. l'Abbé *Tessier*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & de la Société Royale de Médecine; le Jardinage où la culture des jardins & vergers, par M. *Thouin*, Jardinier en chef du jardin du Roi; & la culture des bois & aménagement des forêts, par M. *Fougeroux de Bondoroy*, Membre de l'Académie Royale des Sciences.

MM. *Daubenton*, de l'Académie Royale des Sciences, Lecteur & Professeur d'Histoire naturelle au Collége royal de France, Garde & Démonstrateur du cabinet du jardin du Roi; *Mauduit*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris & Membre de la Société Royale de Médecine; *Guenau de Montbelliard*, Académicien honoraire de l'Académie de Dijon, se partageront entr'eux l'histoire naturelle des animaux.

La Botanique, par M. *le chevalier de la Marck*, de l'Académie Royale des Sciences.

Mr. *Daubenton* se charge de nouveau de l'Histoire naturelle des minéraux.

Mr. *Desmarest*, de l'Académie Royale des Sciences, & Inspecteur des manufactures de la Champagne, embrassera la Géographie physique, ou les phénomenes généraux de l'Histoire naturelle de la terre.

MM. *Robert*, Géographe du Roi, *Masson de Morvilliers*, Avocat au Parlement, & *Mentelle* Historiographe du Comte d'Artois, Pensionnaire du Roi, Professeur émérite d'histoire & de géographie à l'Ecole royale militaire, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Rouen, prendront soin de la partie concernant la Géographie ancienne & moderne. M. *Bourse*, Ingénieur hydographe de la Marine fera exécuter les cartes.

Les Antiquités, Inscriptions, Chronologies, Art de vérifier les dates, Numismatique ou science des médailles, explication des fables, causes

des mœurs, coutumes & usages des anciens, seront traités par M. *Court de Gebelin*.

L'Histoire, par M. *Gaillard*, de l'Académie Françoise & de celle des Inscriptions.

La Théologie, par M. l'Abbé *Bergier*, Confesseur de *Monsieur* & Chanoine de l'Eglise de Paris.

La Philosophie ancienne & moderne, par M. *Naigeon*.

La Métaphysique, la Logique & la Morale encore, par M. *Gueneau de Montbelliard*; la Grammaire & la Littérature par MM. *Marmontel* & *Beauzée* de l'Académie Françoise.

La Jurisprudence, par une Société de Jurisconsultes. Elle sera rédigée & mise en ordre par M. *Remy*, Avocat au Parlement.

Les Finances, par M. *Digeon*, Directeur des fermes, qui se flatte de rectifier beaucoup d'erreurs de *Passelier*, son prédécesseur dans ce travail.

L'Economie politique, par M. l'Abbé *Beaudeau*. M. l'Abbé de *Montlinot*, connu par un excellent discours sur la mendicité & par plusieurs mémoires fournis au Gouvernement sur ces objets, s'est chargé de toute cette partie dans ce Dictionnaire.

Le Commerce, encore par l'Abbé *Beaudeau* & par M. *Benoît*, Conseiller de *Monsieur* & ancien Professeur du cours gratuit de jurisprudence consulaire.

La Marine, par M. *Vial de Clairbois*, Ingénieur-constructeur de la Marine, de l'Académie

Royale du même nom; & par M. *Blondeau*, de l'Académie Royale de Marine & de plusieurs autres.

L'Art militaire mis en ordre & publié par M. de *Keralio*, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

M. de *Pommereuil*, Capitaine au Corps royal d'Artillerie, en traitera la partie.

Les beaux Arts, par M. l'Abbé *Arnaud* & *Suard*, de l'Académie Françoise.

Enfin les Arts & métiers méchaniques, par MM. *Roland de la Platiere*, *Perrier* freres, &c.

8 *Décembre* 1781. L'Association des savans & autres littérateurs travaillant à élever le nouvel édifice de l'*Encyclopédie Méthodique* regrettent déjà un confrere, Me. *Boisson*, qu'une mort soudaine vient d'enlever au Barreau, & qui depuis longtems travailloit à rectifier les articles de l'ancienne. On fera du moins usage de ses matériaux.

8 *Décembre*. Les gens les plus prévenus commencent à regretter M. de Maurepas pour le crédit qu'il avoit sur l'esprit du Roi & des Princes de la maison royale; pour son esprit de conciliation à la Cour, lorsqu'il s'y élevoit quelque nuage. On se rappellera toujours la maniere noble & sublime dont il répondit à M. le Comte d'Artois qui, témoignant de l'éloignement pour quelques actes de sommission à S. M., lui demanda avec humeur: après tout, que le Roi peut-il me faire? *Monseigneur, il peut vous pardonner.*

8 *Décembre* 1781. Le concert ſpirituel, exécuté aujourd'hui avec une nombreuſe affluence d'auditeurs, a réuſſi en beaucoup de parties.

La ſymphonie del Signor *Roſetti*, jouée pour l'ouverture, a été fort goûtée. L'*Andante* ſurtout a paru d'un genre abſolument neuf. On regrette que ce Compoſiteur, attaché à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le Prince d'*Orſting-Wallerſtein*, aille ſe fixer dans une Cour étrangere ; il annonce beaucoup de talent par les traits de chant agréables dont eſt rempli ſon ouvrage.

Mlle *le Bœuf* a reçu des applaudiſſemens bien capables de l'encourager à faire tous ſes efforts pour ajouter à la légereté de ſa voix, les autres qualités qui peuvent s'acquérir par le travail.

L'exécution rapide de M. *Couſineau* a fait plaiſir, principalement dans l'Allegro.

Pluſieurs morceaux de l'*Ode ſur la naiſſance de Mr. le Dauphin* ont été jugés dignes de la réputation de M. *Mereaux*, & les paroles dignes de ſon Auteur, M. *Moline*, chez lequel le *cœur tient lieu d'éloquence*, ſuivant ſes propres expreſſions.

La grace & le fini que M. *Fodor* a mis dans ſon concerto de violon lui ont mérité les plus grands applaudiſſemens.

Il n'en a pas été de même de l'*Oratorio* de M. *Rochefort* ſur l'Apothéoſe de l'Impératrice-Reine: ce n'eſt pas qu'en général la muſique n'en ſoit bien écrite; mais elle n'a pas paru aſſez va-

variée, & on y a trouvé, ainſi que dans les paroles, beaucoup de réminiſcences : ces dernieres ſont d'un M. le *Bœuf*; on ne ſait ſi c'eſt le pere de la Cantatrice.

9 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Lille du 4 Décembre.... Parmi les fêtes & réjouiſſances de nos cantons, il faut diſtinguer celles très-ſingulieres qui ont eu lieu à St. Omer.

Les *Hauponnois* ſont les habitans d'un fauxbourg de cette ville, ainſi que les *Liſelarts* le ſont d'un autre fauxbourg près du premier. On croit que ce ſont des Saxons, autrefois tranſplantés par Charlemagne dans l'Artois. Ils parlent Flamand, & ont conſervé leurs mœurs & leur franchiſe. Ils ne s'allient guere qu'entre eux, & il n'y a pas longtems qu'ils s'habilloient encore d'une maniere fort ſimple, ayant des chapeaux en pain de ſucre, des habits noirs ou bruns fort courts, & un manteau. Leurs femmes n'ont pour coëffure qu'un morceau de toile ſerrée, & les jours ouvriers un chapeau rond de paille, ſur lequel elles mettent des mannes pleines de légumes qu'elles vendent au marché. Ce ſont des Marnichers qui cultivent des terres entrecoupées de beaucoup de canaux. Au milieu de ces canaux, il y a pluſieurs iſles flotantes. Ils en ont amené le 17 Novembre une ſur laquelle s'éleve un arbre aſſez gros; ils l'ont fixée dans le canal de cette ville allant à Dunkerque & près de la porte du haut pont. Ils ont fait ſur cette iſle un feu de joie à l'occaſion de l'heu-

reuſe naiſſance de M. le Dauphin, & ils ont illuminé toutes leurs maiſons. Le lendemain dix-huit, ils ont fait chanter un *Te Deum* dans l'égliſe de Sainte Marguerite, leur paroiſſe, & y ont aſſiſté avec une dévotion auſſi vraie que leur zele eſt ſincere. L'adulation n'a ſurement eu aucune part à cette fête unique dans ſon eſpece.

Entre les mauvais vers dont nous avons été inondés à la même occaſion, il faut conſerver auſſi le quatrain ſuivant fait dans cette ville & intitulé :

L'Impromptu d'un Gaſcon.

Sandis, vous l'entendez, Rochambeau, la Fayette,
Vous ſavez réunir les vaincus, les vainqueurs ;
La France à ſon Dauphin préſente tous les cœurs,
Et vous forcez l'Anglois à payer la layette!

10 *Décembre* 1781. M. l'Archevêque eſt fort mal ; l'enflure a gagné conſidérablement ; il eſt dans un aſſoupiſſement léthargique, & il y a eu une conſultation dont le réſultat a été qu'il n'en pourroit revenir ; mais que la ponction prolongeroit peut-être ſon exiſtence.

10 *Décembre*. Ce n'eſt que le 6 Novembre que M. de la Blancherie, Agent général de correſpondance pour les Sciences & les Arts, a jugé à propos de faire part à M. Deſerres de la Tour, Rédacteur du Courier de l'Europe, de l'Article ci-deſſous.

Extrait des feuilles de la Correſpondance pour les Sciences & les Arts, publiées ſous le titre de

Nouvelles de la République des Lettres & Arts, du Mercredi 15 Août 1781.

M. de la Blancherie ayant mis ſous ſes yeux, les feuilles du *Courier de l'Europe*, dans leſquelles il eſt fait mention de l'établiſſement de la Correſpondance depuis le commencement de ſon inſtitution, elle a arrêté:

Qu'il ſeroit écrit en ſon nom, au Rédacteur de cette feuille, une lettre de remercîment, & conſidérant qu'il n'a pu mettre tant de recommendations & d'éloges dans ſes annonces réitérées, que dans l'intention de contrebalancer les effets de l'envie & de la méchanceté, toujours acharnées après les choſes utiles, & d'éclairer le public ſouvent ſi aveuglé ſur ſes propres intérêts; a arrêté de plus:

Que la feuille de la Correſpondance lui ſera envoyée à titre d'*Aſſocié honoraire*, que ſon nom ſera inſcrit avec ſa qualité dans le tableau qui ſera publié à la fin de chaque année, & qu'il aura de même une action à la diviſion des objets achetés.

M. de la Blancherie a été chargé de remplir les intentions de l'Aſſemblée, & de prier le *Rédacteur du Courier de l'Europe*, de donner place à ce témoignage de reconnoiſſance dans un de ſes premiers numero. Ces délibérations ont été priſes avec l'applaudiſſement de toutes les claſſes & artiſtes, & de pluſieurs étrangers diſtingués.

Cette notice, accompagnée d'une lettre fort plate de l'Agent, où il loue baſſement le Ré-

dacteur, afin de faire passer les louanges qu'il se donne lui-même modestement, a étourdi M. de *la Tour* de façon qu'il convient, par sa réponse du 23 Novembre, avoir été obligé de réfléchir trois jours à ce qu'il feroit. *La crainte du Ridicule*, dit-il, *l'a retenu.* Enfin, il s'est senti plus capable de supporter la raillerie que le reproche d'ingratitude, & l'on ne peut qu'applaudir à ce choix d'une belle ame. Aussi la raillerie ne tombera-t-elle que sur le Charlatan, usant de tous les moyens possibles de vanter sa drogue.

Son établissement est si froid, si vague, si monotone, si dénué de mouvement, d'intérêt & d'instruction, qu'il ne peut se soutenir pendant quelque tems, qu'au moyen de louanges emphatiques capables d'en imposer à ceux qui ne le connoissent pas encore. Les motifs de cupidité, les idées mercantiles dont on a mélangé ce projet doivent nécessairement donner de la défiance aux gens expérimentés & connoissant les manœuvres de tous ces intriguans littéraires.

Le *Musée* de M. Pilatre de Rozier, qui vient de s'élever, objet de vues utiles & se réalisant par degrés, doit à la longue remplacer & absorber l'établissement de M. de la Blancherie.

11 *Décembre* 1781. Mr. de Flandres de Branville, Conseiller au Parlement, a acheté la charge de Procureur du Roi de M. Moreau. En conséquence, il est entré en fonctions depuis les vacances. La veille du jour où il devoit être installé, il fut distribué dans Paris 3000 Exem-

plaires d'un Mémoire d'un M. Garnier de la Seteraye, ancien Capitaine d'infanterie, qui l'accuse d'une excroquerie effroyable de plus de 100,000 livrés de billets. Ce Mémoire produisit la plus grande sensation auprès de Messieurs du Châtelet, dont le grand nombre cependant opina de passer outre & de le recevoir.

Ce Mémoire n'est signé que de la partie & est adressé au Roi.

L'Auteur avoit écrit à chacun des Membres du Châtelet une lettre circulaire, où il témoignoit son peu de crainte, son désir même d'être décrété pour avoir lieu de prouver tous les faits qu'il avance, soit par titres, soit par témoins: il offre sa tête, il offre d'être puni comme calomniateur, s'il ne remplit son engagement.

On ne sait encore ce que deviendra cette affaire très-grave, très-affligeante pour M. de Branville & qui le fait regarder mal de quelques gens prévenus parmi les Officiers du Châtelet.

Ses partisans prétendent que l'accusateur est un mauvais sujet, excité sous main par l'ancien Procureur du Roi, qui se repent d'avoir vendu, & a même sollicité d'être continué par commission au préjudice de son successeur qui, de son côté, se plaint d'avoir été attrapé par M. Moreau.

On s'attend à de nouveaux *factum*. On veut qu'il y en ait eu déjà un ballot de saisi & arrêté; mais qu'il en ait passé un dont on attend incessamment la distribution.

11 *Décembre*. Hier, où l'on devoit enfin jouer

la Tragédie de M. de la Harpe, il eſt venu un ordre du Roi aux Comédiens d'en ſuſpendre la repréſentation. On ne ſait quelle peut être la cauſe de ce nouvel obſtacle; mais l'Auteur avoit eu la précaution de faire publier dans le Journal de Paris d'hier 10, une petite lettre, où il cherche à détruire la préventiou qui pourroit naître dans les eſprits de la confuſion des deux jeunes Reines de Naples, dont l'une fut très-vicieuſe; il déclare que ſon ſujet eſt *Jeanne Premiere*, la femme la plus célebre de ſon tems par ſa beauté, ſon eſprit, ſes talens, ſon goût pour les arts, & qui, ſans avoir une ame perverſe, fut entraînée dans de grandes fautes qui produiſirent tous ſes malheurs.

12 *Décembre* 1781. Le tribunal du Grand-Conſeil qui, depuis ſon rétabliſſement, tient aſſez obſcurément ſes ſéances, vient d'acquérir un inſtant de vogue & de célébrité à l'occaſion de la cauſe ſinguliere dont on a parlé, de la Demoiſelle Bertin, contre la Demoiſelle Picot. On a rapporté, il y a quelque tems, le jugement de la Prévoté de l'Hôtel, dont il y a eu appel au Grand-Conſeil. Plaidoiries en conſéquence, où les Avocats ſe ſont égayés aux dépens de ces Demoiſelles. L'Arrêt devoit intervenir Mercredi dernier, c'eſt-à-dire aujourd'hui; mais la Reine dont on connoît les bontés pour Mlle Bertin, ſa marchande de modes, a fait écrire à M. de Nicolaï, le premier Préſident de cette Cour, de venir, avant de paſſer outre, lui rendre compte

de l'état où l'affaire en étoit. La cause, en conséquence, a été remise à la huitaine.

13 *Décembre.* Au moment où l'on s'y attendoit le moins, *Jeanne Premiere, Reine de Naples*, a eu lieu aujourd'hui, & l'Auteur n'a pas dû être satisfait de l'accueil du public, malgré les précautions qu'il avoit prises pour se concilier son suffrage.

L'exposition dans le premier acte a paru d'une longueur effroyable, & remplie de détails minutieux & superflus.

Le deuxieme acte, moins ennuyeux, a encore des choses très-inutiles, & entr'autres une scene entiere.

Le troisieme, qui en général doit être très-chaud, parce que c'est celui où se forme le plus étroitement le nœud de l'intrigue, n'a obtenu que peu d'applaudissemens.

Heureusement, quelques morceaux du quatrieme, des scenes mêmes entieres, ont réveillé le spectateur.

Dans le cinquieme, un grand spectacle, un denouement neuf & imprévu, quoique dénué de sens commun, ont empêché cette tragédie de checir platement. Cependant elle a fini sans applaudissemens, & sans qu'il se soit élevé dans le Parterre un seul cri en faveur du Poëte.

Le résultat est qu'il y a de belles choses de détail, mais que l'ensemble en est très-défectueux; qu'au total le style en est bon, & le fonds plein d'absurdités & contre toutes les regles de l'art.

13 *Décembre* 1781. Voici le moment où l'Académie Françoise ne tardera pas à s'occuper de nommer un successeur à M. Saurin. Il paroît que cette fois l'élection ne souffrira pas de grandes difficultés, & M. d'Alembert annonce assez hautement que la place sera donnée à M. le Marquis de Condorcet, Secrétaire de l'Académie Royale des Sciences.

13 *Décembre.* M. de Beaumont, Archevêque de Paris, est mort hier à 11 heures du soir; il est déjà dans son lit de parade, & le peuple s'empresse à l'aller voir. Il est regretté, surtout des pauvres, auxquels il faisoit beaucoup de bien.

14 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Cherbourg du cinq Décembre..... Il est tems de vous faire connoître notre Société académique, qui, formée dès 1755, n'a pas encore fait grand bruit. Elle ne fut d'abord composée que de quelques personnes, amies des Sciences & des Lettres. Ce petit établissement excita l'émulation. De nouveaux Académiciens se présenterent, & on compta bientôt parmi eux les personnages les plus respectables. Cela fournit aux autres des protections pour solliciter une existence moins précaire & moins obscure. On demanda l'approbation du feu Roi, & l'on obtint la liberté d'avoir deux séances publiques par an.

On proposa d'abord un prix chaque année pour les éleves d'hydographie; mais c'est principalement à l'étude de l'histoire naturelle du pays que les Membres de notre Académie

s'appliquent, ſans négliger néanmoins ce qui concernera les progrès de la navigation & du commerce.

Elle ſe propoſe de former un cabinet d'hiſtoire naturelle du pays, dans lequel elle raſſemblera toutes les productions de la nature, qu'on trouve à Cherbourg & dans ſes environs. Elle ſe flatte que cette collection ne tardera pas à être complette.

14 *Décembre.* Un M. *Chuppin*, Conſeiller au Châtelet, gendre de M. le *Beau*, a traduit en vers françois le Décret latin de la Faculté de Médecine ſur la naiſſance du Dauphin. Cette piece, très-agréablement rendue, fait honneur à la facilité, au goût, au talent, du Magiſtrat Poëte. On doute cependant qu'il obtienne la permiſſion de la faire imprimer, à raiſon de la phraſe latine ſi cenſurée & dont il n'a pu s'empêcher de rendre dans ſon Poëme le ſens eſſentiel à la liaiſon & à l'intelligence du reſte.

M. Chuppin eſt d'ailleurs diſtingué dans la Magiſtrature par ſon attachement aux principes, par ſon zele pour elle, & par la fermeté avec laquelle il s'eſt conduit dans le tems de la révolution.

Il étoit gendre de M. le Beau & avoit puiſé à ſon école le goût du bon & du beau: il avoit eu le projet de continuer ſon Hiſtoire du Bas-Empire; mais les fonctions de ſa charge l'empêchant d'y vaquer, il ne fait que préſider au travail de M. l'Abbé Ameilhon.

15 *Décembre.* Le grand défaut de la Tragédie

de M. de la Harpe, eſt celui de l'intérêt qui y manque abſolument. En effet, quoique ſa Jeanne ne traite dans le courant de ſon rôle que de foibleſſe, le conſentement qu'elle a donné à l'aſſaſſinat commis ſur la perſonne de ſon époux, on ne peut enviſager ce crime horrible de la même maniere; & d'ailleurs ſon retour à la vertu étant moins déterminé par ſes remords, que par l'ingratitude du Prince de Tarente ſon amant, ambitieux aſpirant au Trône, en faveur duquel elle a tout fait, ne peut même opérer envers elle le regard de commiſération que le Poëte réclame pour ſon Héroïne. Ce Prince de Tarente, du reſte, la cheville ouvriere de la piece, eſt un ſcélérat d'une baſſeſſe, d'une abjection révoltante au théâtre ; il ne compenſe par aucune grande qualité la noirceur de ſon caractere; il ne frappe, ni n'étonne, comme il le faut au moins dans un pareil perſonnage, & n'inſpire que du mépris. Quant à Louis, Roi de Hongrie, accouru à Naples pour venger ſon ſang, pour découvrir & punir les régicides, ſi l'on applaudit d'abord à ſa juſtice & à ſa piété fraternelle, on eſt bientôt révolté des traits de férocité & de deſpotiſme qu'il y joint. Ce caractere eſt encore mieux gâté par un amour fade, par une galanterie françoiſe, trop oppoſés à celui d'un étranger qu'on appelle barbare & qui convient lui-même n'avoir rien de l'urbanité des mœurs de l'Italie. Enfin, le rôle d'Amélie, Princeſſe du ſang, dont Louis eſt épris, & qu'il

vient enlever, eſt purement oiſeux, & jette dans toute la piece une froideur que cauſe toujours l'amour dans la tragédie, lorſque cette paſſion n'y eſt pas exaltée au haut degré qu'on y exige, & n'eſt pas l'ame & le reſſort de toutes les révolutions de l'intrigue. Telle eſt l'eſquiſſe des principaux caracteres de la piece. Il ſeroit trop long d'entrer dans le détail des défauts de bon ſens qui fourmillent dans ſa contexture & qui font juger le Poëte incapable d'enfanter par lui-même un plan conçu raiſonnablement & exécuté avec tout le génie que demande l'art dramatique.

15 *Décembre* 1781. Depuis deux mois les travaux commencés dans le jardin du Palais royal continuent; les remuemens de terre, les excavations ſe font; les matériaux s'accumulent; enfin, M. le Duc de Chartres devenant agreſſeur contre les propriétaires, les a provoqués par un acte hoſtile en faiſant arracher de force & ſans aucune réclamation préalable les grilles qui entouroient leurs maiſons, & en faiſant vendre les matériaux à ſon profit. Juſqu'à préſent ces propriétaires ſont reſtés dans l'inaction.

D'autre part, M. le Duc d'Orléans a fait, à ce qu'on aſſure, aſſigner en ſon nom le Prévot des Marchands & Echevins de la ville de Paris, afin qu'ils aient à tenir leur traité avec lui, à rétablir l'Opéra où il étoit & à l'y laiſſer à perpétuité, quelque évenement qui arrive, aux termes, clauſes, & conditions convenus entr'eux.

15 *Décembre*. Depuis quelque tems on parle

de couplets abominables ſur la Cour, en forme de Noëls, où l'on n'épargne pas, dit-on, les perſonnages les plus reſpectables & les plus auguſtes. On eſt à la recherche du Poëte effrené qui s'eſt permis les horribles calomnies dont ces couplets ſont remplis.

16 *Décembre* 1781. Parmi les talons rouges qui diſſertent dans les foyers ſur les pieces nouvelles, M. le Marquis de Louvois eſt le plus redoutable aux Auteurs par ſes quolibets & ſes calembours. On en cite pluſieurs de lui ſur la derniere.

Soit défaut de place ailleurs, ſoit zele pour M. de la Harpe, le Comte de Lauraguais s'étant tapis le jour de la repréſentation dans la loge du ſouffleur, où celui-ci tient à peine, & où il faiſoit un tapage du Diable par les *bravo* & les *braviſſimo* qu'il répétoit ſans ceſſe, auxquels on reconnoiſſoit ſa voix, M. de Louvois dit que la ſituation la plus neuve de la Tragédie, celle qui l'avoit étonné & frappé le plus, étoit la ſituation de ce Seigneur.

Il dit encore que M. de la Harpe ne trouveroit pas grande monnoie ſur ſa piece, parce qu'elle ne portoit pas d'intérêt.

Enfin il a prétendu que la différence entre cette Jeanne & celle de M. de Voltaire étoit que que la derniere étoit bien f..... & que l'autre étoit ratée.

M. de Louvois eſt l'Auteur du quatrain cité il y a deux ans ſur le Prince de Henin pour lequel

M. le Marquis de Champcenets fut enfermé & perdit sa survivance de Gouverneur de Meudon. Ce jeune étourdi, auquel on l'attribuoit d'abord, n'étant pas fâché qu'on crût de lui cette facétie, ne s'en défendoit pas trop; M. de Louvois, qui voyoit où cela pouvoit aller, le laissa s'en glorifier & en recueillir le salaire.

Pour revenir à la Tragédie de M. de la Harpe, on a remarqué hier à la seconde représentation, qu'il avoit fait quelques coupures dans la premiere scene, & dans la fin du second acte qu'il avoit supprimé quelques vers. A la faveur de ces changemens légers, & surtout d'une nombreuse cohorte de battoirs, la piece est montée aux nues. On a demandé le Poëte, qui n'a point daigné se montrer; l'Acteur étant venu annoncer que M. de la Harpe avoit disparu, on a crié : *eh bien l'Auteur des petites affiches pour qu'il vienne faire amende honorable*..... l'*Abbé Aubert*, l'*Abbé Aubert !* Cet Abbé Aubert se cachoit à l'amphithéâtre, & décontenancé il a été découvert & obligé de se retirer promptement. Il a fait en effet une critique très-févere de Jeanne de Naples; mais juste, & d'autant plus heureuse, qu'il a appliqué à cette tragédie, les mêmes réflexions, les propres paroles de M. de la Harpe, censurant durement la Tragédie d'*Orphanis* de M. Blin de Saint Maur.

16 *Décembre*. M. l'Archevêque de Paris est aujourd'hui la matiere des éloges de ceux qui le censuroient le plus. On exalte ses charités con-

ſidérables. Il paſſe pour conſtant que ſur 600,000 livres de rentes qu'il avoit, & au-delà, il ne mangeoit que 100,000 livres & donnoit le ſurplus aux pauvres de toute eſpece. On compte que la derniere année de ſa vie ils ont eu de lui 1100,000 livres, au moyen des 600,000 livres de ſon procès gagné, qu'il avoit abandonnées pour ſes hôpitaux. On a fait ſur lui le quatrain ſuivant en forme d'épitaphe.

A la ſeule équité Beaumont ſavoit ſe rendre,
A l'indigence il ne refuſoit rien:
Une ame forte pour le bien,
Et pour le pauvre une ame tendre.

16 *Décembre* 1781. Mlle Raucoux eſt abymée de dettes plus que jamais. Le Prince de Henin, pour la ſouſtraire aux pourſuites de ſes créanciers, a pris pour ſon compte tous les meubles & effets de cette Actrice; mais il eſt aſſigné à venir déclarer par ſerment chez le Lieutenant civil ſi les actes de propriété dont il s'agit ne ſont pas ſimulés.

Au reſte, Mlle Raucoux ſe conſole avec les Muſes, des perſécutions de ſes créanciers. Elle vient de préſenter à ſes camarades une piece nouvelle, intitulée: *La Fille Déſerteur*, & l'ouvrage a été agréé.

17 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Limoges du 11 Décembre.... Pour élever un monument durable de notre joie à l'occaſion du Prince auguſte que toute la France célebre, nos Offi-

ciers municipaux ont résolu de construire au plutôt une fontaine publique sous le nom de *Fontaine-Dauphine*. Elle sera placée dans un quartier où elle étoit nécessaire ; elle sera ornée d'attributs convenables à la circonstance, avec l'inscription suivante :

Auspiciis
D. D. Marii Joan Bapt. Nic. d'Aine,
Provinciæ Præfecti;
Curantibus
D. Lud. Nauvissard, Prætore urbano,
D. Lud. Estienne Proprætore;
Ædilibus
D. D. Jos. jacq. Juge, Joann. Tauchon,
Mart. Barbou. Jos. Fournier;
Hoc
Ob natum, ovantibus Gallis,
Delphinum
Publicæ felicitati,
Gratulabundè posuit monumentum
Urbs lemovicensis
Non. Novemb. Anno. M. DCC. LXXXI.

Cette inscription simple est dans le véritable style lapidaire ; elle est de M. l'Abbé *Vitrac*.

En outre, on a résolu d'inviter les propriétaires des maisons qui restent à bâtir sur une place d'embellissement, & de commodité, en rotonde, déjà commencée dans le même quartier, sur des façades régulieres, à les faire reconstruire au plutôt, conformément au plan

adopté par le Miniſtere, & qu'elle ſeroit nommée dès ce moment *Place-Dauphine.*

Au moyen de ces changemens, d'autres déjà faits, de nouveaux qu'on ſe propoſe de faire, Limoges, une des plus ancienne villes de France, mais une des plus laides & des plus mal-propres, aura changé de face ſous notre Intendant, qui marche à cet égard ſur les traces de M. Turgot & ſuit ſes erremens.

Nos rues étoient étroites, ſans forme réguliere & ſans nomenclature, nous étions encore ceints de tours & de murailles à demi-ruinées; notre ville n'avoit ni aſſez de portes pour la commodité des habitans, ni aſſez d'iſſues pour faciliter la circulation de l'air, ni aſſez de places pour la décoration & l'utilité publique; elle n'étoit point éclairée la nuit; elle n'avoit point de garde, ce qui rendoit la police preſque ſans vigueur; le palais de la Juſtice & les priſons s'écrouloient.

M. d'Aine a obtenu un Arrêt du Conſeil qui fixe l'alignement & le redreſſement de toutes les rues & places; déjà on a ouvert pluſieurs entrées dans des cantons précédemment renfermés; toutes les maiſons ont été numérotées, & à chaque coin de rue on a fixé leur nom. On a formé une nouvelle place réguliere de l'emplacement où les Romains avoient conſtruit des arênes. On a continué un cours planté d'arbres autour de la ville; des reverberes ont été placés; une Compagnie de Guet a été établie. Un palais com-

commode & folide pour la Juftice a été édifié, des prifons falubres ont été bâties.

Il eft maintenant queftion de fupprimer des étangs placés au centre de la ville, creufés pour arrêter les incendies, plus dangereux lorfque les maifons étoient bâties en bois; mais dont les eaux croupiffantes exhaloient des vapeurs peftilentielles; de tranfporter les boucheries hors de l'enceinte des murs; de rendre plus aérés certains quartiers habités par le menu peuple, & d'y entretenir une propreté conftante.

La Généralité entiere fe reffent du zele de M. d'Aine à fuivre fon modele, M. Turgot. Il a établi des travaux pour la navigabilité de la Charente; il a continué les grands chemins ouverts, dont quelques parties taillées dans le roc étonnent les voyageurs; il a conftruit un pont; enfin, tout eft en activité au dedans & au dehors. Tout cela s'exécute au moyen des modiques revenus de la capitale & des fonds deftinés par le Gouvernement aux atteliers de charité; ce qui prouve combien l'économie, les lumieres & la vigilance peuvent, réunis enfemble, opérer de grandes chofes.

17 *Décembre*. La foule de pieces de toute efpece préfentées aux Comédiens Italiens, qui abforberoient tout leur tems, s'ils étoient obligés d'en entendre la lecture, a déterminé les Gentilshommes de la Chambre de faire un Réglement fuivant lequel l'Auteur doit d'abord foumettre fon ouvrage à un Comité, qui décide s'il eft

digne d'être lu à la troupe. En conſéquence, MM. *Auguſte de Piis & Barré* ayant demandé jour pour la lecture d'un nouvel Opéra comique de leur façon, intitulé le *Gâteau des Rois*, on leur a fait part de l'arrangement. M. Piis s'en eſt ſcandaliſé & a répondu que c'étoit déjà trop pour eux de lire une fois, & qu'après les ſuccès multipliés qu'ils avoient, leurs ouvrages devroient être reçus d'emblée. Les Comédiens ont demandé du tems pour ſe conſulter & prendre les ordres de leurs Supérieurs, & ont fini par écrire à ces Meſſieurs une lettre fort honnête, où ils leur diſoient qu'ils ne pouvoient ſe départir en leur faveur d'un Réglement général, établi pour tous les Auteurs ſans exception, & auquel venoit de ſe ſoumettre tout récemment M. Marmontel, au ſujet de ſon *Dormeur éveillé*.

M. de Piis a répondu en ſon nom & en celui de ſon confrere une lettre fort impudente, dont la ſubſtance eſt qu'ils devoient être dans une claſſe à part, comme les reſtaurateurs du vaudeville, comme les peres nourriciers de leur théâtre, qui ſeroit tombé ſans eux; qu'on leur avoit reproché mal-à-propos d'avoir tué les pieces à ariettes, puiſqu'on ne peut pas tuer ceux qui ſont morts: que l'exemple de M. Marmontel ne pouvoit être une regle à leur égard; qu'ils n'en faiſoient pas aſſez de cas pour ſe modeler ſur lui.

Cette querelle auroit pu empêcher la piece de paroître, lorſque ces Meſſieurs, pour ne pas compromettre leur amour-propre, ont fait inter-

venir la Cour qui, désirant voir jouer le *Gâteau des Rois* à Versailles, a exigé des Comédiens qu'ils la reçussent & l'apprissent.

18 *Décembre* 1781. M. de Beaumont ayant été enterré hier, on croyoit que son successeur seroit nommé & connu aujourd'hui, & le bruit général étoit qu'entre une foule de concurrens M. l'Archevêque de Toulouse l'avoit emporté. On assure qu'il a été en effet désigné une instant pour cette place; mais que de violentes clameurs se sont élevées qui ont arrêté le choix de S. M., que des Pamphlets imprimés tout prêts ont été répandus à la Cour, où l'on dévoile le danger de mettre sur le siege de la capitale un Prélat non seulement suspecté dans sa foi pour ses liaisons avec les Philosophes du jour, mais vivant d'une façon peu réguliere, absolument mondaine, se livrant à tous les plaisirs profanes & jouant des Comédies à la campagne.

18 *Décembre*. Ce n'est que depuis peu qu'on apprend que M. le Chevalier de Kerguelin, commandant le *Liber Navigator*, navire destiné à faire un voyage de long cours, pour vaquer à la découverte de choses utiles, avantageuses, & nécessaires à la navigation; construit, nommé & désigné par le concours & l'autorité des deux Puissances en guerre, a été arrêté dès le commencement de sa marche, par un corsaire anglois, quoiqu'il eût des passeports de cette même nation, suivant lesquels le navire étoit sous sa protection & sous celle de toutes les Puissances.

Il a été conduit à Kinfale fur la fin de juillet dernier. C'eft la même aventure que celle de la bélandre Efpagnole *la Trocha.*

M. de Kerguelin, n'ayant pu encore obtenir juftice de l'Amirauté de Londres, a publié un Mémoire vigoureux, où il réclame fa liberté, celle de fon équipage & fon navire. Il en appelle aux Puiffances de l'Europe, intéreffées à maintenir le droit des nations. Ce Mémoire fait grand bruit, & a été envoyé dans toutes les Cours, furtout à celles de la confédération armée.

19 *Décembre* 1781. Mlle Lonjeau, qui avoit été goûtée anciennement à l'Opéra dans des emplois inférieurs, qui depuis a fait les délices de Bordeaux, & a paru aux Italiens avec un fuccès troublé par l'envie feulement, a débuté hier fur le théâtre lyrique, dans le rôle de Clytemneftre d'Iphigénie en Aulide du Chevalier Gluck. Elle paroît avoir les moyens néceffaires pour remplir en effet de grands rôles; mais l'habitude de jouer ceux d'Amoureufes, a pu lui nuire dans celui-ci. On ne peut encore la juger définitivement fur ce fimple coup d'effai. Elle a la figure théâtrale, l'organe agréable, de l'abandon & de la facilité dans le jeu; mais elle ne varie pas affez fes traits & elle prodigue trop les geftes, défaut qu'il lui fera aifé de corriger, & que l'étude pourra même faire totalement difparoître.

19 *Décembre.* On parle beaucoup d'un duel entre le Vicomte de Vaudreuil & M. de la Meth; il paroît que l'Agreffeur n'a pas été puni comme

il le méritoit; car le premier qui a maltraité de propos injurieux le second, a bleſſé griévement celui-ci, & les Chirurgiens ne peuvent prononcer ſur ſon ſort, qu'après que l'on aura levé le premier appareil.

19 *Décembre.* On eſt toujours dans l'attente du choix que S. M. fera pour remplacer M. de Beaumont; le ſiege qu'il laiſſe vacant, outre l'importance dont il eſt, comme honorifique, eſt devenu d'un revenu immenſe: il ne valoit que 400,000 livres lorſque M. de Beaumont y eſt monté & il rapporte aujourd'hui plus de 700,000 livres, ſuivant les détails qu'en font ſes gens d'affaires. Quoi qu'il en ſoit, on ne ſauroit nombrer tous les concurrens, ſurtout depuis que les mémoires répandus contre M. de Brienne font eſpérer à ſes rivaux qu'il eſt exclu.

On raconte que dernierement il y avoit à Verſailles juſqu'à trente-ſept Evêques & que le Roi dit: *Voilà bien des Prélats; mais je n'y vois pas l'Archevêque de Paris.*

20 *Décembre.* Suivant le Mémoire du Chevalier de Kerguelin, Commandant le *Liber Navigator*, les motifs qui ont déterminé l'Amirauté de Londres à déclarer priſonniers de guerre cet Officier, & ſes compagnons de voyage, malgré leurs paſſe-ports & les conventions des deux Cours; c'eſt 1°. que le bâtiment étant plus petit qu'il n'avoit été permis de le faire, le corſaire étoit juſtifié de l'avoir arrêté; 2°. que, par les papiers trouvés dans le bâtiment, le projet du

voyage paroiſſant différent de celui annoncé, les armateurs du corſaire étoient autoriſés à commencer un procès légal contre le bâtiment.

Les intéreſſés à l'armement dudit navire, réclament contre la déciſion proviſoire de l'Amirauté de Londres, déciſion qui ne pouvoit être rendue que dans le cas d'un délit prouvé. C'eſt en leur nom que le Mémoire eſt publié; eu égard aux circonſtances de la guerre, qui interrompt toute Communication entre la France & l'Angleterre; & leur naturel, unique défenſeur, commandant de leur navire, étant, contre le droit des gens, en captivité, ils n'ont d'autres reſſources, que d'avoir recours aux papiers publics pour faire connoître l'injuſtice dont ils ſe plaignent.

Ces propriétaires diſcutent enſuite les deux griefs qu'on leur oppoſe, par des raiſons, il eſt vrai, plus ſpécieuſes que ſolides, & concluent à ce que leurs adverſaires ſoient condamnés à tous les dommages & intérêts réſultans du retardement du voyage &c. Ils finiſſent par ſupplier toutes les Puiſſances intéreſſées à maintenir le droit des nations, d'interpoſer leur autorité pour faire rendre juſtice à nombre de particuliers qui ont ſacrifié une partie de leur fortune pour le bien de la navigation & le progrès des ſciences.

20 *Décembre* 1781. Les abominables Noëls annoncés, ſont devenus à la fois l'entretien & l'exécration de tout Paris; indépendamment des calomnies ſacrileges qu'ils contiennent, on ajoute

que le faire même en est détestable, & qu'ils sont à-la-fois maussades, orduriers, dégoûtans.»

21 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Strasbourg du 8 Décembre..... M. Rochon de Chabannes n'étant point dans le cas, ni dans l'intention de recevoir aucune récompense pécuniaire, on a cru devoir lui donner une des médailles d'or destinées pour la Cour représentant d'une part le portrait du Roi, & au revers portant cette légende *Argentoratum felix votis sæcularibus*, *Anno* 1781. Depuis que nous avons apris ici la mort de M. Saurin, quelqu'un avoit imaginé de proposer à la ville, de faire une délibération pour autoriser M. Gerard, notre Préteur, à l'effet d'interposer ses bons offices auprès de l'Académie Françoise, afin de lui faire accorder la place vacante pour laquelle il a d'ailleurs des titres plus que suffisans. La crainte de compromettre la dignité de la ville, si ses sollicitations ne réussissoient pas, a empêché que la délibération n'ait eu lieu. Il me semble cependant, qu'il y auroit eu une maniere d'arranger tout cela pour ne pas violer les suffrages libres de l'Académie, & cependant assurer le succès de la négociation; mais il auroit fallu trouver plus de zele & de chaleur en faveur du Candidat qu'il n'y en a parmi nous. Je vois qu'en général, c'est une grande duperie aux Auteurs de travailler par complaisance pour les grands Seigneurs, & pour les Corps; je suis indigné de notre pusillanimité envers M. Rochon de Chabannes.

21 *Décembre* 1781. On commence à parler beaucoup des fêtes que la ville doit donner au Roi & à la Reine. Depuis plus d'un mois on a commencé les travaux néceſſaires pour diſpoſer ſon hôtel à recevoir Leurs Majeſtés, & indépendamment des embelliſſemens, augmentations & décorations de ce bâtiment, on en conſtruit un en bois dans la Greve, en face de la riviere, dont l'extérieur doit répréſenter celui d'un nouvel hôtel de ville, conformément au plan donné il y a longtems au Bureau par ſon Architecte.

22 *Décembre* 1781. Outre les couplets abominables dont on a parlé, on aſſure qu'il exiſte un libelle plus ſacrilege encore, s'il eſt poſſible. On l'attribue à M. Jacquet & voici une anecdote fort extraordinaire à cet égard : le Mercredi 12 de ce mois, au Caffé du Caveau, un quidam dit publiquement : Meſſieurs, une grande nouvelle dont je ſuis certain, c'eſt qu'hier le Sieur *Jacquet* a été exécuté à la Baſtille, comme coupable du crime de lèſe-Majeſté au ſecond chef, & auteur du libelle qui court contre la Reine. Ce propos, tenu devant beaucoup de monde, cauſa une conſternation générale & n'eut aucune ſuite. On ne dit point que l'Auteur en ait été arrêté, comme on le craignoit pour lui.

Cette anecdote s'eſt répandue depuis, & voici comme on en rapporte les détails. Le Sieur Jacquet a été Lieutenant particulier du Bailliage de Long-Saunier en Franche-Comté. Il a été obligé de ſe défaire de ſa charge ; il eſt venu à Paris

où il paſſoit pour un mauvais ſujet. Il s'eſt trouvé impliqué d'une maniere peu honnête dans l'affaire du Marquis de Saint Pierre. En outre, il ſe mêloit de la librairie étrangere ; il vendoit des livres prohibés, & prétendoit à cet égard avoir une miſſion particuliere du Gouvernement. Il faiſoit fréquemment des voyages en pays étrangers, & l'on ſait qu'en Hollande il paſſoit pour un eſpion. Il y a quelques mois qu'il inſtruiſit M. le Comte de Maurepas qu'on imprimoit en Angleterre le libelle en queſtion, & il s'offrit d'aller en retirer tous les exemplaires. Il reçut en conſéquence cette miſſion & revint avec ſa découverte. Peu après il prétendit qu'il n'avoit pas tout eu & qu'il en reſtoit, il toucha encore de l'argent & eut ordre de ne rien épargner pour qu'il n'en reſtât pas veſtige. Il revint; mais dans les exemplaires qu'il rapporta & qu'il n'avoit pas examinés, il ſe trouva le manuſcrit de l'ouvrage écrit de ſa propre main ; d'où l'on eut lieu de l'en croire l'auteur. On veut que ſon forfait ait été conſtaté juridiquement par une commiſſion ſourde, & qu'il ne ſoit reſté aucun doute qu'il l'avoit compoſé & envoyé au Sieur Morande avec lequel il s'entendoit. Voilà tout ce qu'on a pu recueillir de plus vraiſemblable ſur cette aventure obſcure & difficile à bien démêler ; mais qu'on ne peut guere regarder comme tout-à-fait dénuée de fondement.

22 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Valenciennes du 15 Décembre..... J'ai été bien ſur-

pris en venant ici de trouver, dans ma marche de Paris à cette ville, une pyramide nouvellement élevée sur la gauche de la chaussée & précisément au point d'embranchement de la route qui conduit à l'Abbaye de Denain. Je suis approché pour contempler ce monument; sa forme est triangulaire; elle est de trente pieds de hauteur. On lit dans la partie supérieure ces mots: Denain, 24 Juillet 1712; au-dessous sont ces deux vers tirés de la Henriade.

Regardez dans Denain l'audacieux Villars,
Disputant le tonnerre à l'Aigle des Césars.

Et sur la base de la pyramide est écrit: *Ce monument a été élevé en* 1781, *par les soins de M. Senac de Meilhan, Intendant de la Province du Hainault.*

Vous voyez donc qu'il est question de rappeler aux voyageurs la mémoire de la bataille de Denain, époque si critique & si glorieuse pour la France. C'est d'autant mieux imaginé que ce trophée se trouve placé sur une grande route extrêmement fréquentée par les troupes. Au moment où je suis descendu de voiture, il y avoit en effet beaucoup de Soldats arrêtés qui l'admiroient & copioient les vers; quantité de paysans en faisoient autant.

22 *Décembre* 1781. Des courtisans racontent que M. le Comte d'Artois ayant envoyé son fils, M. le Duc d'Angoulême, rendre ses dévoirs à M. le Dauphin, il lui avoit demandé au retour

comment il l'avoit trouvé? ce Prince lui ayant répondu avec l'ingénuité d'un enfant, bien petit; mon fils, vous le trouverez bien grand dans quelque tems, lui répliqu'a-t il.

23 *Décembre.* L'insolence de Mr. de Piis devenant intolérable, ainsi qu'on l'a vu dans ses réponses à la Comédie Italienne, & qu'on le juge par différentes diatribes qu'il a répandues dans le Journal de Paris contre ses critiques, donne lieu de rechercher quel il est. Ceux qui l'ont suivi, l'ont connu éleve de M. Vasse, qui tenoit une petite Société littéraire, où il formoit les jeunes Poëtes sans asile & sans fortune. M. de Piis portant alors le nom d'*Auguste*, y venoit, dans un accoutrement misérable, lire ses productions & recevoir les conseils de ce Mécene. Il passoit pour un enfant de l'amour, déposé, dès sa naissance, chez un M. le Bel, fauxbourg Saint-Marceau; & voici ce qu'on raconte.

Avec l'enfant s'étoit trouvé un rouleau de 50 louis, joint à une lettre où l'on prioit M. le Bel d'en prendre soin & de lui donner le nom d'Auguste. On lui promettoit de lui envoyer chaque année pareille somme. Quoique cet Instituteur n'eût reçu depuis aucun argent, il l'avoit gardé chez lui & élevé. Ce n'a été que longtems après qu'on lui a tenu compte de ses déboursés & qu'on lui a appris que cet enfant étoit fils d'un M. de Piis clandestinement marié; ensorte qu'on ne peut assurer s'il sera habile à succéder. Quoi qu'il en soit, c'est alors que M. Auguste a pris le

nom de ſon pere & a fait connoiſſance avec ſon grand Pere, le Baron de Piis, encore exiſtant à Bordeaux. Il ſe trouve en effet d'une famille diſtinguée en Provence; il en a été reconnu à un certain point, a arboré le plumet, & a porté ſes prétentions très-haut; on cite dans une de ſes pieces des vers qui ont fort intrigué ceux qui n'étoient pas inſtruits de la métamorphoſe; en s'apoſtrophant lui-même il s'écrie :

> Attends tout des Dieux de la terre,
> Ils finiront par t'honorer
> D'un titre auquel ton cœur aſpire....

On ne ſavoit ce que ſignifioit cette nouvelle prétention de M. de Piis. On ſe demandoit s'il vouloit être Comte ou Marquis. On a ſu enfin qu'il aſpiroit ſeulement à être Commiſſaire des guerres par commiſſion, comme une récompenſe de la Cour pour l'avoir amuſée & fait rire; ce qui n'eſt pas en effet un petit mérite.

23 *Décembre* 1781. Après la mort de M. l'Archevêque, Meſſieurs les Grands-Vicaires, nommés par le Chapitre pour l'adminiſtration du Diocèſe pendant la vacance du ſiege, ſe ſont aſſemblés à l'effet de rendre un premier Mandement ſur cet événement. L'un d'eux, M. l'Abbé de Boisbaſſet, en a préſenté un tout prêt; il en a ſur le champ été fait lecture. Quel étonnement! il s'eſt trouvé que c'étoit un vrai perſiflage de de toute la conduite du défunt.

M. l'Abbé le Corgue de Launay, l'un des

Grands-Vicaires, s'est élevé avec force contre ce pamphlet, & il a été rejeté unanimement. Cet Orateur s'est chargé d'en dresser un autre dans le même jour parce que le cas pressoit. Effectivement, au bout de quatre heures il a réuni ses confreres. On a jugé que celui-ci contenoit un éloge trop affecté de la fermeté du Prélat & de son inflexibilité à soutenir les droits de l'Episcopat contre les entreprises de la Magistrature; les tolérans l'ont modifié, & il a paru tel qu'on l'a vu le 13 Décembre. Bien des gens voudroient qu'il eût été encore plus modéré. Quoi qu'il en soit, la conduite de l'Abbé de Boisbasset a paru d'autant plus malhonnête, qu'il est neveu de ce fameux Bouettin, si renommé durant le schisme, qui avoit mérité à un si haut dégré l'estime de M. de Beaumont, & son affection qui avoit rejailli de l'oncle jusque sur celui-ci.

On prétend que c'est l'Abbé Maury qui avoit préparé ce Mandement insidieux, & engagé l'Abbé de Boisbasset à le présenter.

23 *Décembre*. Le Combat du Vicomte de Vaudreuil contre M. de la Meth s'est passé avec le plus grand éclat: il a eu lieu en plein jour au Bois de Boulogne, en présence de plusieurs témoins choisis de part & d'autre, d'une grande quantité de Valets & de beaucoup de passans. Ce Seigneur, mécontent de M. de Chabot, l'un des témoins, est allé se battre contre lui sur la frontiere. La publicité donnée à ce duel & à plusieurs autres arrivés avant, révolte les Philo-

ſophes, voyant avec douleur qu'ils n'ont pas encore déraciné tous les préjugés.

24 *Décembre* 1781. M. Tronchin étoit trop célebre pour ne pas mériter une notice plus particuliere & plus détaillée. Né à Geneve en 1709 d'une famille noble, originaire d'Avignon, recommandable par ſon antienneté & par les emplois qu'elle occupa dans la République; il auroit dû être riche; mais ſon pere ayant tout perdu, le fils fut obligé de chercher des reſſources. Il avoit la plus belle figure, beaucoup d'eſprit; il avoit fait de très-bonnes études & étoit en état d'occuper quelque place que ce fût. Un livre de Boerhaave lui tombe entre les mains, & détermine ſa vocation pour la médecine. Il paſſe en Hollande pour étudier ſous ce ſavant Profeſſeur de Leyde, ſi fameux qu'on lui écrivoit de la Chine *à Boerhaave en Europe.* Il diſtingua bientôt cet éleve nouveau, & au bout de quatre mois ſe repoſa ſur lui d'une partie de ſes ſoins.

M. Tronchin pratiquoit déjà à 23 ans ce traitement de la petite vérole, qui lui a toujours réuſſi & qui a paru pendant longtems ſi extraordinaire ici. On doit à ſon courage & à ſon génie les progrès qu'a fait parmi nous, malgré tous les obſtacles, la pratique de l'inoculation. Cet *art qui*, comme on l'a dit, *nous milleſime, au lieu que la Nature nous décimoit.* On lui doit auſſi les changemens ſalutaires que la médecine a éprouvés en France. Sa deviſe étoit: *ſimplex ſigillum veri. Il n'y a qu'une Médecine*, diſoit-il

ſouvent, *c'eſt la médecine obſervatrice & expectante.* Il n'a jamais traité de la même maniere deux perſonnes attaquées de la même maladie. Perſuadé de l'influence néceſſaire du moral ſur le phyſique, il avoit rendu ſa médecine plus douce en quittant Amſterdam pour Geneve, & il l'adoucit encore en quittant Geneve pour Paris ; il prétendoit que dans cette ville on ne pouvoit pas trop l'adoucir, vu les affections de l'ame des individus. Auſſi ſoulageoit-il, guériſſoit-il même plus de malades par ſes conſolations que par ſes remedes, & tous ſes malades devenoient ſes amis.

En 1755, il vint à Paris pour inoculer M. le Duc de Chartres & Mademoiſelle d'Orléans, ce qui lui valut peu après la qualité de premier Médecin du Prince. En 1778, l'Académie des Sciences le reçut au nombre de ſes huit Aſſociés étrangers. Il a peu écrit; mais le recueil de ſes conſultations ſeroit un beau livre en phyſique, en médecine, & même en morale. Il employoit preſque tout ſon tems à la pratique de la médecine & de la bienfaiſance; tous les ſoirs il recevoit chez lui les pauvres malades; c'eſt ce qu'il appeloit ſon *Bureau d'humanité*; en ſorte que ſa perte eſt un deuil général.

24 *Décembre.* On doit jouer inceſſamment à l'Opéra la premiere repréſentation d'un Opéra nouveau en trois actes, intitulé *La double Epreuve ou Colinette à la Cour.* Les paroles ſont d'un Maître des Comptes qui ne ſe nomme pas; mais

que tout le monde ſait être M. *Lourdet de Santerre.* On dit que c'eſt le ſujet de Ninette à la Cour qu'il a étendu. La Muſique eſt de M. Gretry.

24 *Décembre* 1781. Le bruit court ce Soir, que c'eſt M. de Juigné, Evêque de Châlons, qui eſt nommé Archevêque de Paris.

25 *Décembre.* Le Chapitre de Paris a été fort agité ces jours-ci à l'occaſion d'une grande affaire : le Curé de Saint André des Arcs, lorſqu'on eſt venu lui apporter le Mandement ordonnant les prieres de 40 heures pour la conſervation de M. l'Archevêque alors agoniſant, non-ſeulement ne s'eſt pas mis en état d'y ſatisfaire, mais s'eſt écrié : *Comment peut-on prier Dieu pour un pareil homme?* On avoit inſtrumenté contre lui & l'on alloit le ſommer de ſatisfaire au Mandement, lorſque le Vicaire l'a tiré de ce mauvais pas en prenant ſur lui de faire expoſer le Saint ſacrement. Mais il n'en a pas été moins queſtion de conſtater ſon délit & de lui infliger une peine canonique. Les plus modérés du Chapitre ont été d'avis de ne pas augmenter le ſcandale en le rendant plus public, & de laiſſer la procédure en ſuſpens, pour y être ſtatué par le nouvel Archevêque, ſuivant que ſa ſageſſe le lui preſcrira.

25 *Décembre.* On ſe rappelle ce Philoſophe qui vouloit caſſer ſa taſſe en obſervant un enfant s'abreuver à un ruiſſeau & y puiſer l'eau avec le creux de ſa main. Telle a été la ſurpriſe de M. de Bernieres, un de nos plus grands mécaniciens, à la vue d'une machine inventée par le

Sieur Vera, Commis de la poste, sans érudition, sans principes, sans aucune connoissance des arts. Sa construction est fondée sur une idée neuve & ingénieuse, & pouvant être appliquée avec avantage dans des occasions fréquentes. Elle est extrêmement simple, peu dispendieuse. Son objet est d'élever l'eau à des hauteurs considérables. Elle n'exige, pour ainsi dire, d'autre entretien & d'autre réparation que de changer de tems en tems la corde de sparterie, que l'auteur emploie de préférence à toute autre, parce qu'elle a la propriété de se conserver dans ce fluide où les autres ne tardent pas à se pourrir.

Cette corde, réunie par les deux bouts, de maniere qu'elle forme ce qu'on connoît sous le nom d'une corde sans fin, passe en bas sous une poulie qu'elle embrasse à moitié, laquelle est arrêtée vers le fond d'un tonneau rempli d'eau. Elle embrasse aussi une autre poulie semblable à la premiere, placée à 60 pieds au moins de hauteur. On fait tourner sur elle-même cette seconde poulie par le moyen d'une grande roue à gorge & à manivelle, pareille à celle des Tourneurs.

Dès qu'on tourne cette grande roue, la corde de sparterie prend une marche successive & continue, & l'on voit l'eau monter en dehors de cette corde & tout autour d'elle jusqu'au-dessous de la poulie supérieure, où une espece de Chapiteau la force de tomber dans une goutiere qui la verse où l'on veut.

C'est par une lettre du 18 Octobre dernier, que

M. de Bernieres a écrite au journal de Paris, que les Amateurs & Artistes ont eu connoissance de la découverte du Sieur Vera. Ils se sont empressés d'aller la vérifier & sont sortis émerveillés de sa simplicité & de sa justesse. Elle a été soumise à l'examen de l'Académie Royale des Sciences, & l'on ne tardera pas à en avoir la décision.

26 *Décembre* 1781. Il paroît constant qu'en effet M. l'Archevêque de Toulouse, appuyé par l'Abbé de Vermont auprès de la Reine, a été nommé 24 heures Archevêque de Paris; mais que le pamphlet dont on a parlé a produit son effet. Tout le parti des dévots a été tellement alarmé du danger que la religion courroit, suivant eux, si ce Prélat athée eût été élevé sur le premier siege pontifical de la France, qu'ils ont cru devoir se permettre d'user de la voie peu honnête d'écrits anonymes. Ceux qui ont lu celui-ci disent qu'il n'est pas nouveau, que c'est un libelle répandu il y a quelques années à Toulouse, lorsque ce Prélat fit séculariser une Communauté de filles religieuses; il étoit tombé dans l'oubli, & on l'a rajeuni.

Quoi qu'il en soit, c'est en effet M. de Châlons qui est nommé par le Roi, Archevêque de Paris. Ce Prélat de fort bonnes mœurs, fort religieux, est en outre un très-zélé Moliniste. Ses principes sont les mêmes absolument que ceux de M. de Beaumont, & il y a grande apparence que ce sera la même administration. M. de Juigné est aussi fort charitable, & d'ailleurs d'une maison

riche, ce qui ne le mettra pas dans le cas de faire part à ses parens des gros revenus dont il va jouir.

26 *Décembre.* L'Académie des Sciences, en effet, ayant nommé des Commissaires pour examiner la machine du Sieur Vera, leur rapport a eu lieu le 15 Décembre, & cette Compagnie a confirmé les éloges qu'ils lui ont donnés.

MM. le Roi & l'Abbé Bossut étoient ces Commissaires. Suivant les expériences qu'ils ont faites, le résultat moyen d'une corde de sparterie ayant 21 lignes de circonférence a été de 250 pintes en 7 minutes & 45 secondes. L'eau, dans les expériences, a été élevée à 63 pieds. Une corde double environ de circonférence, n'a pas donné tout-à-fait autant d'eau dans le même espace de tems; il a fallu onze minutes 45 secondes pour obtenir le même volume de liquide par une corde de chanvre de 15 lignes de circonférence.

D'après cet examen & l'approbation des savans, on ne doute pas que cette machine ne soit adoptée dans les manufactures, dans les maisons particulieres, & surtout dans les marais & dans les jardins, au produit & à l'embellissement desquels l'arrosement contribue d'une maniere aussi essentielle.

26 *Décembre.* On répand encore contre M. le Duc de Chartres un Quatrain enfanté sans doute par le désespoir de propriétaires ruinés & cherchant à exhaler leur rage: ils oublient en ce moment le Prince du sang, pour n'envisager qu'un

ennemi cruel dont ils cherchent à se venger de toutes les manieres; & ils osent se porter jusqu'aux imputations les plus calomnieuses pour peu qu'elles soient fondées sur des apparences.

A la gloire préférer l'or,
Fuir l'ennemi sans le combattre,
Ce n'est pas sortir d'henri quatre;
C'est être bâtard de Melfort.

27 *Décembre* 1781. On ne s'en est pas tenu à des louanges fades de M. de Beaumont. On l'a apprécié plus véritablement dans ce quatrain, où l'on exalte ses bonnes qualités sans dissimuler ses défauts.

Dieu lui donna la bienfaisance;
Le Diable en fit un entêté:
Il couvrit par sa charité
Les maux de son intolérance.

27 *Décembre*. Il devoit y avoir aujourd'hui appartement & banquet à Versailles en réjouissance de la naissance du Dauphin; Madame la Comtesse d'Artois n'étant pas encore bien rétablie de la fievre qu'elle a eue il y a près de deux mois, s'est trouvée pendant la nuit dans un état si critique & si dangereux qu'elle a désiré être administrée. Elle a en effet reçu tous les sacremens à deux heures du matin, &, au lieu des fêtes auxquelles on se préparoit, on a ordonné les prieres de 40 heures. Cette nouvelle a répandu une consternation générale dans la capitale.

27 *Décembre.* Les amateurs continuent à suivre avec empressement les concerts spirituels, surtout depuis que leur concert par excellence n'a plus lieu. Il y en a eu deux la veille & le jour de Noel.

Le motet de M. *Chardini*, chanté le vingt-quatre, annonce un Compositeur qui, quoique jeune, connoît parfaitement les regles de l'art; mais auquel il manque de la consommation. D'ailleurs, l'exécution lui a fait grand tort & l'on ne peut dissimuler que les chœurs manquoient d'ensemble. Il y a à parier qu'une seconde fois, ce morceau produira plus d'effet.

M. *Querat*, éleve de M. *Capron*, a fait plaisir par la maniere agréable dont il a joué son concerto de violon. On n'en peut dire autant de la voix de Madame *Ferandini* qui a chanté pour la premiere fois un air de M. Missliwecek. Cette musique a paru aussi barbare que le nom de son auteur.

M. *Salentin* qui remplace à l'Opéra M. Rault pour la flûte, & qu'on croit déjà très-goûté dans d'autres concerts, a prouvé dans celui-ci du vingt-cinq, par l'exécution finie de son concerto de hautbois, qu'il savoit profiter des applaudissemens, pour en mériter de nouveaux.

MM. *Fodor*, *Michel* & *Duport* sont assurés de réussir toutes les fois qu'ils se font entendre.

L'Oratorio de M. Gossec sur la *Nativité* a terminé d'une maniere brillante les deux concerts. Le public n'a pu y voir sans intérêt la fille de M. le Gros, chargée à l'âge de 7 à 8 a-

au plus, d'un petit morceau de récitatif, qu'elle a rendu avec toutes les graces de son enfance. Elle annonce les plus heureuses dispositions pour marcher sur les traces de son pere.

28 *Décembre* 1781. M. Moline vient de faire imprimer sa Comédie en trois actes & en vers de l'*Inconnue persécutée*, mêlée d'ariettes, représentée devant Leurs Majestés par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi le 12 Novembre 1776. Il conclut de cette époque que l'antériorité de son Poëme est bien constatée sur celle de M. du Rosoi; il ajoute peu modestement, il est vrai, mais du moins avec vérité, que la supériorité ne le sera pas moins pour quiconque voudra en faire la comparaison. Il reproche enfin à son rival d'avoir copié une infinité de morceaux de la premiere &, en avouant ces larcins, de ne les avoir pas désignés avec des guillemets de façon qu'on pût distinguer clairement la part de chacun & qu'on ne confondît point le travail de M. Moline avec les *idées sublimes* dont lui, du Rosoi, a enrichi cette Comédie-Opéra.

28 *Décembre*. MM. les Gardes du Corps, à la naissance du Dauphin, ont le privilege qu'ils ne veulent pas laisser perdre, de donner à la Reine un bal que l'un d'eux ouvre en dansant avec S. M. Ce bal devoit avoir lieu demain 29, & M. de Pressy, l'un des Majors de Cour, étoit choisi pour cette honorable fonction. La Maladie de Madame la Comtesse d'Artois empêche que le bal n'ait lieu; c'est d'autant plus fâcheux

que la plus grande partie de la dépense étoit faite. Chaque garde du Corps s'étoit cottisé, avoit donné un louis, les autres Officiers à proportion. Il y avoit 3800 bougies de commandées ; on peut juger par cet article du reste de sa magnificence.

Ce qu'il y a de plus fâcheux encore, c'est que cette fête a déjà coûté la vie à plusieurs Gardes du Corps. MM. les Chevaux-légers, & les Gendarmes ont trouvé mauvais de n'avoir pas été invités en corps ; il en a résulté des propos dont se sont suivies des rixes, & l'on assure qu'il y a déjà trois Gardes du Roi de tués.

29 *Décembre* 1781. Les Comédiens François depuis que M. Rochon de Chabannes a répandu sa brochure au sujet des deux troupes qu'il désireroit, boudoient cet Auteur, & ne vouloient pas reproduire sa piece des *Amans généreux*. En-vain Mlle Doligny, qui aime le Poëte & cette Comédie, sollicitoit ses Camarades de la jouer. Enfin, le Sieur Préville est venu à son appui, & les Amans généreux ont reparu hier jeudi avec le succès ordinaire, & ce qui confond les détracteurs du Poëte dans la troupe, qui prétextoient, pour exclure sa piece, le peu de bénéfice qu'elle rendoit, c'est qu'on a fait à la porte 1800 livres malgré le mauvais jour.

29 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Strasbourg du 10 Décembre 1781..... La nation juive d'Alsace a cru devoir célébrer avec éclat la naissance du Dauphin ; en conséquence, les préposés

généraux ont écrit aux Rabins de la Province pour les inviter à composer un cantique en actions de graces, & à indiquer les pseaumes & prieres analogues à la circonstance.

Sur leur réponse, ils ont été, ainsi que les Préposés particuliers & autres Députés des Communautés juives de la Province, invités à se rendre à Bischheim au Saum près Strasbourg pour le Mardi 20 Novembre.

Je passe sur les préliminaires de cette fête, sur ce qu'elle eut de commun avec toutes les autres, sur les charités qu'elle occasionna en faveur des étrangers & même de nos Moines catholiques, contre les mœurs & les pratiques religieuses de cette nation, & j'en viens aux cérémonies particulieres qui la caractérisent.

Les Rabins, Préposés généraux, accompagnés des Préposés particuliers & Députés des Communautés juives de la Province, précédés des jeunes gens & enfans juifs de la Communauté de Bischheim, rangés sur deux lignes avec deux drapeaux, accompagnés de musique & au bruit d'une décharge de douze petits canons & de nombre de boëtes, partirent de la maison où ils étoient assemblés, & se rendirent en corps à celle du Sieur Cerfbert, l'un des Préposés généraux, où est la Synagogue, laquelle se trouva décorée des plus riches ornemens, illuminée d'un grand nombre de bougies, & remplie de monde que la curiosité avoit attiré. Le Tabernacle fut ouvert, &, ce qui ne se pratique que

dans

dans les circonſtances les plus extraordinaires, les tables de Moïſe furent expoſées à la vue, au bruit d'une nouvelle décharge de canons & de boëtes. On commença les prieres ordinaires, ſuivies de celles uſitées tous les Samedis pour le Roi & la Famille Royale, puis on chanta le cantique en actions de graces, compoſé pour la circonſtance.

Enſuite, repas, bal, illumination. Entre les deviſes on diſtinguoit celle-ci en latin, au-deſſous du portrait du Roi en médaillon.

> Si mora longa fuit, nimios nunc deſine queſtus
> Gallia, Borbonides parturiendus erat.

29 *Décembre.* Le Docteur Barthès, quoique M. le Comte de Maurepas ſoit mort, n'a pas moins acquis par ſon audace & ſes intrigues aſſez de conſiſtance pour ſe faire nommer, à la mort de Tronchin, premier Médecin de M. le Duc d'Orléans, à l'excluſion de dix ou douze praticiens de Paris qui aſpiroient à cette place, & y avoient des prétentions plus ou moins fondées. Ce triomphe a excité l'envie, & l'on recherche quel eſt ce Barthès.

On convient aſſez généralement que c'eſt un homme de beaucoup d'eſprit, parlant très-bien, ayant une mémoire prodigieuſe & conſéquemment des connoiſſances infinies; il a été pendant pluſieurs années Chancelier de l'Univerſité de Montpellier & à la tête de la Faculté de cette ville, très-renommée en médecine. Il a fait quel-

ques ouvrages, dont le principal est une espece de traité de métaphysique, intitulé *Nouveaux Elémens de la Science de l'Homme*, qui n'est autre chose que la *Médecine de l'Esprit* de le Camus retournée ; c'est-à-dire la doctrine pure du matérialisme. Quant à son état, on le regarde comme profond en théorie ; mais on lui refuse ce tact si nécessaire pour exercer sa profession utilement envers l'humanité.

Ses rivaux jaloux disent que c'est un cinique, un homme sans mœurs, un roué. Il vient d'être tout récemment reçu Membre de la Société Royale de Médecine.

30 *Décembre* 1781. Quoi qu'en disent les détracteurs des sciences, leur application est souvent très-utile dans la société, & sans doute M. le Noir, Lieutenant-général de Police de cette capitale en a jugé ainsi en établissant une *école de boulangerie*, dont il est le Président, & un Comité de Membres experts dans la théorie ou dans la pratique, pour le diriger dans les réglemens à faire ou à réformer concernant cette partie importante de son administration. L'objet qu'il a soumis le premier à l'examen du Comité, a été la vente du pain au poids, afin d'en discuter par des expériences multipliées les avantages & les inconvéniens.

30 *Décembre*. M. de Maurepas n'a pas été mort que tous les aspirans à le remplacer dans la confiance du Roi se sont rendus à Versailles. On y a remarqué entre autres le même jour M. le

Duc de Choiſeuil & M. Necker; ce qui fit dire à un rieur: que c'étoit le comte rendu, la recette & la dépenſe. On a verſifié ce bon mot de la maniere ſuivante.

A la Cour en diligence,
Dès qu'eut paſſé Maurepas,
Vint-choiſeuil plein d'aſſurance,
Et Necker ſuivant ſes pas.
Pourquoi de cette alliance
S'étonner ou ſe fâcher?
Enſemble doivent marcher
La recette & la dépenſe.

30 *Décembre.* L'affaire de M. de Flandres de Branville devient de plus en plus fâcheuſe pour lui; envain les Préſidens du Châtelet ont-ils cru qu'il ne falloit point faire attention à un mémoire venu d'Oſtende, ſans ſignature d'Avocat & portant les caracteres du libelle; Meſſieurs les Conſeillers ont trouvé mauvais qu'ils euſſent pris une pareille déciſion ſans les appeler. En conſéquence, il eſt plus queſtion que jamais de dénoncer le Mémoire comme libelle, de décréter l'Auteur, M. *Garnier*, & de mettre M. de Branville dans le cas de ſe juſtifier ſi les imputations de ſon accuſateur ſemblent exiger d'être réfutées.

30 *Décembre.* Le Sieur Duval, Confiſeur du Roi, au grand Monarque rue des Lombards, continue à offrir au public un cours d'hiſtoire en ſucrerie. Il annonce qu'on verra chez lui le mois prochain dans ſon magazin d'étrennes la

flotte-françoise bloquant la baye de Chesapeac, l'investissement d'York & Glocester par les armées Françoises & Américaines, la *reddition de Lord Cornwalis*, le *défilé des troupes Angloises rendant les armes*: il a en outre représenté le *superbe obélisque, élevé sur la place du port de Vendre en Roussillon, en l'honneur de la bienfaisance de Louis XVI.* Enfin, il a figuré en sucre les *cérémonies qui se sont observées à la naissance du Dauphin où tous les Princes & Princesses sont représentés.* Il a en outre des bonbons *Anti-Anglois*, ou *Pierre de touche à la Fayette*, des bonbons *au Général Washington &c.*

Ce zele patriotique a valu au Sieur Duval la faveur insigne d'un Brevet de *Confiséur du Roi.*

30 *Décembre* 1781. Madame la Comtesse d'Artois va mieux, & l'on espere que les plaisirs de Versailles différés n'en seront que plus vifs. La Cour & la ville se sont également intéressés pour cette Princesse. Le compte qu'on lui a rendu de cet attachement a dû la soulager dans ses maux; mais ce qui y a surtout contribué, c'est l'affection vraiment conjugale de son Auguste époux; l'excellence de son cœur s'est manifestée en cette occasion, & il a rendu à la malade les soins les plus tendres, les plus constans & les plus recherchés. Elle s'est écriée dans sa joie, qu'elle étoit bien sûre jusque-là d'en être aimée; mais non à ce point & jusque dans cet état triste & repoussant.

31 *Décembre.* Les Boulangers assujettis à don-

ner exactement le poids proportionné au pain du peuple, présenterent il y a quelque tems un Mémoire à M. le Lieutenant-général de Police pour ne plus vendre le pain au poids. Ils s'y plaignoient qu'en employant la quantité autorisée par l'usage de quatre livres dix onces de pâte pour un pain de quatre livres, ils obtenoient rarement ce poids & se trouvoient souvent dans le cas de l'amande.

MM. Parmentiers & Cadet de Vaux avoient traité cette matiere dans le *Parfait Boulanger* & inclinoient pour le vœu de ces marchands.

C'est à l'occasion de ce Mémoire & de la question élevée, que M. le Noir a désiré qu'on éclairât sa sagesse. Des Commissaires ont été nommés, à la tête desquels s'est trouvé M. Tillet de l'Académie Royale des Sciences qui, dans une assemblée du Comité de Boulangerie tenu le 5 Novembre, a lu les *expériences & observations sur le poids du pain au sortir du four & sur le réglement par lequel les Boulangers* sont assujettis à donner au pain qu'ils exposent en vente un poids fixe & déterminé.

Suivant son rapport, par ces expériences faites en présence non-seulement de tous les Membres du Comité, mais de plusieurs Magistrats recommandables par leur zele & leurs lumieres, il résulte que 50 pains mis dans le même four, faits de la même pâte, au poids de quatre livres dix onces, trois seulement sont sortis pesant quatre livres, trois ont excédé ce poids, & les

44 autres ont varié au point que la différence entre les deux extrêmes s'est trouvée de quatre onces & demie.

D'après cette considération & plusieurs autres superflues à détailler, il paroît que la Police seroit portée à se rendre aux représentations des Boulangers. Cependant, pour mieux éclaircir la matiere avant de prononcer, M. le Noir a désiré que tous ceux qui auroient des objections à faire, voulussent bien les communiquer. On doit y répondre, & tout ce travail sera résumé dans un Comité extraordinaire & public, où l'on statuera définitivement.

31 *Décembre* 1781. Mlle Contat qui, malgré tout ce qu'on a dit, a captivé assez M. le Comte d'Artois pour en concevoir un fruit, après être accouchée d'un garçon, a reparu à la Comédie, & joué il y a quelques jours. On assure cependant que le Prince n'a pas voulu le reconnoître.

31 *Décembre*. Suivant ce qu'on écrit de Bordeaux, le Parlement de cette ville a renouvelé depuis la rentrée ses arrêtés en faveur du premier Président & plus fortement que jamais; il a en outre pris une tournure très-adroite vis-à-vis de M. Dupaty: c'est que, comme un Membre d'une Compagnie ne peut rester à une délibération le concernant, toutes les fois que les Magistrats veulent en tenir une, ils commencent par l'avertir qu'il sera question de lui, & l'obligent par là à se retirer.

Malgré ces nouveaux actes de schisme, on

assure que M. le Berthon va retourner à Bordeaux ; on dit même qu'il a déjà quitté Châlons.

31 *Décembre.* A en juger par les deux grandes répétitions préliminaires d'une premiere représentation d'Opéra. Celui de M. de Santerre est déjà regardé comme très - médiocre quant au Poëme, comme de beaucoup inférieur à *Ninette à la Cour*, qu'on reconnoît parfaitement ici, quoiqu'il en ait changé le nom. On commence à dire qu'il est très-imprudent à lui de reproduire la sienne pour la troisieme fois, lorsque nous en avions déjà deux charmantes, l'une en comédie, l'autre en ballet; que c'est s'exposer à des comparaisons désavantageuses qui ne feront que mieux ressortir les défauts sensibles & multipliés de l'ouvrage.

Quant à la musique, on l'a trouvée délicieuse, mais décousue comme le fonds, & d'ailleurs pleine de disparates par la même raison. Quoique ses partisans assurent que c'est l'ouvrage le plus parfait de M. Gretry, les vrais connoisseurs prétendent, au contraire, que de vingt-deux œuvres de sa composition, celle-ci n'est peut-être pas la vingtieme. Au surplus, on jugera demain plus pertinemment, & le Poëte & le Musicien.

31 *Décembre.* Les femmes de Cour, infiniment au-dessus des scrupules d'une bourgeoise, craignent moins d'annoncer leurs foiblesses: c'est sans doute ce qui a autorisé M. le Chevalier de Boufflers à divulguer la chanson suivante. Elle est

adreſſée au fils naturel qu'il a eu de Madame la Princeſſe Cr ***, née San *** Do *****.

Sur l'Air: *D'Albaneze, champêtre aſile.*

O toi qui n'eus jamais dû naître
Gage trop cher d'un fol amour,
Puiſſes-tu ne jamais connoître
L'erreur qui te donna le jour!
Que ton enfance
Goûte en ſilence
Le bonheur qui pour elle eſt fait,
Et que l'envie
Ignore, ou taiſe ton ſecret. (Bis)

La nature, au nom de ta mere,
T'offrira ſes premiers bienfaits,
Un lait pur, un air ſalutaire
De doux fruits, un ombrage frais.
Que ton enfance
Goûte en ſilence &c.

Renonce au rang, à l'opulence,
C'eſt l'honneur qui t'en fait la loi;
Ne crains pourtant pas l'indigence,
L'Amour l'écartera de toi.
Que ton enfance
Goûte en ſilence &c.

Souvent une main inconnue
T'offrira quelque don nouveau,
En ſecret une mere émue
Viendra pleurer ſur ton berceau.
Connois ta mere,
L'honneur ſévere

Lui défend de se découvrir ;
Mais par tendresse,
Mais par foiblesse
Une mere aime à se trahir.

D'un air plus touchant & plus tendre,
Peut-être un jour tu la verras
Tour à tour dans ses bras te prendre,
Et te remettre entre mes bras,
Connois ta mere :
L'honneur sévere. &c.

ADDITIONS

AUX PREMIERS VOLUMES DE CETTE COLLECTION.

A la page 284 du 2e Volume de la premiere Edition de Londres 1777. 19 Octobre 1765.

Epitaphe de Bébé.

D. O. M.
Hic jacet
Non corpusculum, sed Exta
Nicolai Ferri Lotharingi,
E Vico de Plane
In salmensi Principatu,
Nati die 14 Novembri, anni 1741,
Et denati die 9 Maii anni 1764.
Sceleton verò servatur in bibliothecâ
Regiâ Nanceianâ.
Præter naturam portentum
Corporis non inelegantis

Brevitate & gracilitate
Spectabilis homullus
Ut pote longus sex & viginti françicos
Septenarum autem pondo librarum francicarum
Et unciarum trium.
Benefico Stanislao 1o. Polonorum Regi,
Duci Lotharingiæ & Barri
Carus:
Cuique, quæ cæteris juvenilis ætas est
Senium fuit,
Et lustra quinque sæculum.

Tome 3. A la page 57. Le 3 *Juillet* 1766. Le célebre proscrit, Jean Jacques Rousseau, n'a pas fait en Angleterre la sensation que sa réputation sembloit lui promettre; il paroît même par les écrits publics anglois, qu'on n'y a pour lui qu'une très-médiocre estime, & qu'on y a cherché plus à le ridiculiser qu'à l'admirer. Soit dégoût ou dédain, il s'est éloigné de la capitale peu de tems après son arrivée, & il s'est retiré à la campagne, où il vit presque ignoré. Malgré la singularité de son être, on ne peut s'empêcher de le plaindre & lui refuser beaucoup d'esprit.

A la page 59. Le 10 *Juillet* 1776. Trois jeunes gens de 16, 17, 18 ans, qui se prétendent impliqués injustement dans l'affaire de la mutilation d'un crucifix, arrivée à Abbeville le 9 Août 1765, viennent de répandre un Mémoire à consulter & Consultation, signés de huit Avocats, tendans à improuver la sentence & arrêt qui condamnent au feu & à la mort, comme on a

vu, deux autres jeunes gens; ordonne qu'à l'égard de ceux-ci il sera sursis à leur jugement jusqu'après l'exécution. Ils prétendent que, dans les procédures & dans les jugemens intervenus dans ce procès, il y a des vices qui ne peuvent être réformés que par des tribunaux supérieurs; en conséquence, ils concluent à une requête civile, ou en celle de revision; mais il ne paroît pas que leur demande soit admise.

A la page 63. Le 18 *Juillet* 1766. Le Chevalier le Febvre de la Barre a été exécuté à Abbeville, & y a subi son Arrêt dans toute son étendue. Il a témoigné beaucoup de fermeté à la vue de son supplice, n'a chargé aucun de ceux qui ont paru participer aux sacrileges commis, a rapporté à lui seul tous les délits dont on a parlé, & s'est attiré, par ce dernier acte de sa vie, la pitié de tous les spectateurs.

A la page 64. le 21 *Juillet* 1766. Extrait d'une lettre de Ferney du 15 Juillet..... M. de Voltaire, toujours occupé de la nouvelle affaire des Sirvins, n'a pas négligé la circonstance du voyage de Madame Géoffrin à Varsovie, & a profité du crédit de cette Dame sur l'esprit du Roi de Pologne, pour l'engager à solliciter ce Monarque en faveur des accusés; il lui a en même tems adressé un Mémoire avec une lettre très-adroite, telle qu'il en fait écrire en pareille circonstance. Je vous l'enverrai; mais il ne veut pas qu'elle soit publique avant la réponse.

A la page 64. Le 22 *Juillet* 1766. Il seroit difficile de rendre compte succinctement de ce qui s'est passé dans l'ordre des Bénedictins, des divisions intestines qui ont partagé les membres qui le composent, & ont forcé le Gouvernement à en connoître. Il a été rendu à leur sujet plusieurs Arrêts du Conseil du Roi pour parvenir à concilier les esprits. Un nouveau du six de ce mois confirme les Bulles & Lettres-patentes d'érection de la Congrégation de St. Maur, ordonne l'exécution provisoire des déclarations sur la regle, & des constitutions de la dite Congrégation. Cet Arrêt contient 42 articles. La fermentation n'est point éteinte & doit avoir des suites, à en juger par les écrits que répand chaque parti.

A la page 64. Le 23 *Juillet* 1766. Extrait d'une lettre de Grenoble du 10 Juillet..... Ce n'est que depuis peu que l'Arrêté de notre Parlement sur la réponse du Roi faite aux Députés mandés à Versailles, se répand clandestinement dans cette ville. Il est daté du 21 Juin dernier & a sept articles.

Messieurs conviennent, dans cette piece singuliere, que le *Roi n'est comptable qu'à Dieu de l'autorité souveraine qu'il exerce dans son Royaume, qu'à lui seul appartient l'institution de la loi sans dépendance & sans partage*, &., par une inconséquence très-palpable, prétendent cependant ôter à S. M. la liberté de juger ou faire juger ses sujets, ainsi qu'il l'estime nécessaire,

& se réservent la faculté d'examiner, de combattre, de rejeter ses loix nouvelles..... Du reste, beaucoup de *Pathos*. Il n'y a pas d'apparence qu'ils osent faire imprimer cet Arrêté, comme les précédens.

A la page 66. Le 27 *Juillet* 1766. Un procès criminel très-singulier entre M. de la Maugerie, Gentilhomme de Normandie, & M. de Briqueville de la Luzerne d'un nom plus connu dans la noblesse, occupe le public & le partage. Le fond est un cheval de 150 livres; mais l'accessoire est un assassinat en sa personne, dont le premier accuse le second. Le procès étoit à la Connétablie, & il étoit intervenu sentence qui avoit ordonné un plus amplement informé d'un an, pendant lequel le Sieur de la Maugerie seroit élargi, & le Sieur de la Luzerne tenu de garder prison. C'est dans ce point favorable pour lui, que l'accusateur, voulant une victoire plus complette, s'est pourvu au Parlement, & demande la cassation de la Sentence. On annonce de sa part un Mémoire curieux.

A la page 78. Le 18 *Août* 1766. Le Mémoire de M. de la Maugerie paroît depuis quelque tems. C'est un supplément aux autres. Il y a joint une carte fort détaillée du lieu du délit; il y a même fait graver toutes les positions où il prétend s'être trouvé le 18 Février 1764 à Saint Lo, jour & lieu de la scene du délit, & il en fait résulter des preuves physiques devant parler au défaut de témoins.

M. de la Luzerne, de son côté, répand un *Précis* pour infirmer les nouveaux raisonnemens de son adversaire; mais on est obligé de convenir qu'il n'a ni la logique ni la force du *Factum* de celui-ci.

A la page 80. Le 21 *Août* 1766. Voici des détails plus exacts sur la rixe dont on a parlé.

La course d'un cheval de M. de Lauragais, monté d'un postillon, avoit occasionné plusieurs paris. Par un mal-entendu entre M. le Marquis de Villette, & M. le Comte de Lauraguais, ce dernier a prétendu avoir gagné un tableau de prix au nouveau Marquis, qui s'en est défendu. M. de Lauraguais, piqué de la négative, a écrit une lettre à M. de Villette qui n'étoit pas faite pour flatter son amour-propre. Blessé de l'épître, il y a répondu par des épigrammes, & s'est rendu chez Mlle Arnoux pour y rejoindre soi-disant M. de Lauraguais. Mais, comme cette histoire avoit déjà fait bruit, à peine y étoit-il, que, suivant de près, des gardes des Maréchaux de France se sont attachés à leurs personnes. Comme l'un & l'autre ont réellement beaucoup d'esprit, ils en ont fait usage pour s'expliquer plus de sang froid, & se sont conciliés de façon qu'ils sont devenus les meilleurs amis, ne se quittant presque plus, à la promenade, aux spectacles &c. M. de Villette a acquitté le paris; en revanche M. de Lauraguais lui a fait présent d'une jolie voiture. Tout cela alloit le mieux du monde; malheureusement il a fallu compa-

roître au tribunal de MM. les Maréchaux de France, & s'y expliquer sur le fonds de l'affaire. Ce respectable Aréopage, après les avoir ouïs, & pris connoissance de beaucoup de détails dans lesquels il n'est pas possible d'entrer, a cru devoir prononcer un jugement; mais il doit être confirmé par le Roi avant qu'il s'exécute. Cette aventure a fait ici beaucoup de bruit & n'a point surpris de la part des auteurs. M. le Comte de Lauraguais n'est pas un homme ordinaire, & M. de Villette a fait ses preuves. Il est fils de l'ancien Trésorier général de l'extraordinaire des guerres, & est aujourd'hui Chevalier de St. Louis; il étoit dans la derniere guerre Aide-Major général des logis de l'armée.

A la page 80. Le 24 *Août* 1766. L'Académie Royale de Musique se dispose à remplacer les fragmens, & doit y substituer trois actes nouveaux sous le titre de *Fêtes lyriques*. Le premier ballet est d'un jeune Musicien de l'Opéra, qui se nomme *Francœur*, neveu du Surintendant de la musique du Roi: *Lindor* & *Ismene*; ce Poëme est attribué à plusieurs personnes qui gardent l'anonime; on le croit cependant communément de M. de Bonneval. La seconde entrée est un ouvrage posthume de deux Auteurs morts, *Rameau* & *Cahuzac*, & a pour titre *Anacréon*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Poëme du même nom, aussi de Rameau. Le troisieme ballet enfin, est *Erosine*, Pastorale héroïque, représentée à Fontainebleau le 9 Novembre der-

nier; Drame de M. de Moncrif, Lecteur de la Reine, & musique de Berton, Me. de musique de l'Opéra, & connu par plusieurs chacōnes de la premiere distinction, ainsi que par différens morceaux détachés &c.

A la page 84. Le 31 *Août* 1766. On a fait hier l'ouverture de la foire Saint-Ovide. Depuis son nouvel établissement à la place de Vendôme, elle a acquis chaque année de la célébrité par la fureur du public à s'y rendre le soir & à minuit. Des marionettes, des batteleurs, à la honte du bon goût & de l'honnêteté publique, y attirent tout Paris, & l'on voit à ces spectacles plus d'affluence qu'aux meilleures pieces des François.

A la page 84. Le 2 *Septembre* 1766. On a donné aujourd'hui pour la 1ere. fois sur le théâtre de l'Opéra *Les fêtes lyriques* annoncées. 1°. *Lindor & Ismene*, dont les paroles & la musique ont paru médiocres, pour ne rien dire de plus; 2°. *Anacréon*; il a été reçu avec plaisir, & le Poëme, sans être merveilleux, est passablement coupé, & il y a de jolies choses. Quant à *Erosine*, il faut abandonner le Drame pour n'écouter que la musique qui a plu beaucoup, ainsi que les ballets; on regrette que le Musicien ait travaillé sur d'aussi plates rimes. L'accueil que son ouvrage a reçu du public, doit l'encourager à courir cette carriere.

A la page 86. Le 7 *Septembre* 1766. D'Après le jugement de Messieurs les Maréchaux de France, M. le Comte de Lauraguais a été obligé de

rendre le tableau en queſtion à M. de Villette. Nos Seigneurs ont ſans doute regardé le pari qui en avoit été fait comme nul, ou devant être tel après ce qui s'eſt paſſé enſuite.

A la page 89. Le 12 *Septembre* 1766. On va délivrer inceſſamment la ſeconde ſouſcription de l'eſtampe de la famille des Calas qui a fait la plus grande fortune. L'empreſſement du public à l'avoir n'ayant pu être ſatisfait par la premiere planche, on en a fait graver une autre qui ſera copiée fidelement ſur la précédente.

A la page 90. Le 14 *Septembre* 1766. Depuis qu'il eſt queſtion de l'illumination meilleure de cette capitale, on ne s'eſt pas encore déterminé pour l'eſpece de lanternes qui doivent l'éclairer, & l'on a laiſſé ſubſiſter les anciennes. On a ſeulement tenté un nouvel eſſai d'une centaine du nommé *Bailly*, l'un de ceux qui ont concouru pour le prix. A en juger par l'effet de ſes lanternes, comme il n'eſt que momentané, il eſt bien loin de remplir les objets du programme. La plupart de ſes lampes s'éteignent & ne produiſent pas conſtamment la clarté qu'on a droit d'en attendre. D'ailleurs, elles ſont ſujettes à des inconvénients qu'il ſeroit trop long de détailler & qui font croire qu'elles ſeront proſcrites. Il y a toute apparence qu'on reviendra à celles qui ont été expoſées l'année derniere ſur le Pont neuf, & qui approchent le plus de ce qu'on déſire; elles ont ſubi toutes les épreuves de l'intempérie de l'air pendant un an environ,

& conſtamment éclairé plus de douze heures de ſuite ſans diminution de lumiere. Elles ſont du Sieur *Bourgeois de Château-blanc*, qui a partagé le prix propoſé, & dont les inventions ont été imitées en partie par tous ceux qui ont concouru.

A la page 91. le 16 *Septembre* 1766. Mlle de la *Chalotais*, ſous le nom de ſon pere & de ſon frere comme fondée de leurs pouvoirs & ſe faiſant fort pour MM. de Montreuil, de la Gacherie, & de Keſalaut, a fait préſenter au Roi deux Requêtes tendantes à ſupplier S. M. de retirer les Lettres patentes du 5 Juillet dernier, comme étant un obſtacle au renvoi qu'ils ont demandé par la Cédule évocatoire. La premiere de ces Requêtes eſt du 11 Août & la 2e. du 26. Elles ſont ſouſcriptes par huit des principaux Avocats du Parlement qui eſtiment que la procédure faite à Rennes depuis les Lettres patentes du 5 Juillet dernier, ainſi qu'elle eſt expoſée dans cette Requête, eſt nulle, par les moyens qui y ſont établis, & que cette nullité ne peut que fortifier ceux ſur leſquels on a fondé la Requête par laquelle le Roi a été très-humblement ſupplié de retirer ces Lettres. Ces deux Requêtes ont près de 80 pages d'impreſſion *in*-4o.

A la page 91. Le 16 *Septembre* 1766. Il paroît encore un nouveau *Mémoire à conſulter & Conſultation*, ſous le nom de la famille de M. de la Chalotais, qui demande ſi la preuve par comparaiſon d'écriture, ſur laquelle on ne pourroit pas prononcer une condamnation à peine capi-

tale, suffiroit pour donner lieu à une peine légere, pour faire ordonner un plus amplement informé ou pour mettre hors de cour sur l'accusation. Le Conseil qui a examiné la question & l'ouvrage de le *Vayer* sur le même sujet, persiste dans sa Consultation du 26 Juillet dernier, & recueille de nouveau une multitude de faits qui prouvent les erreurs & les contradictions continuelles des Experts, d'où il conclut que s'il n'y a contre M. de la Chalotais que la seule déposition des Experts, en quelque nombre qu'ils puissent être, on ne peut ni mettre hors de cour, ni prononcer un plus amplement informé, & qu'on doit le décharger de l'accusation. La Consultation ajoute de plus que, par l'examen des pieces imputées, tout dépose en faveur de M. de la Chalotais; que jamais délit ne fut moins vraisemblable; que la qualité du crime, celle de l'accusé, sa conduite, ses sentimens les plus connus, que tout concourt à établir qu'il n'est pas auteur des billets anonimes, & qu'on blesseroit également les loix naturelles & positives, en ne le déchargeant pas de l'accusation. Cette Consultation est signée des mêmes Avocats que ceux qui ont souscrit celle des Requêtes, & est aussi du 26 Août dernier; elle contient 36 pages *in*-4°.

A la page 98. Le 4 *Octobre* 1766. Vers le commencement de ce mois on a répandu dans Paris & à la Cour avec la plus grande profusion, un Mémoire (prétendu signifié) contre M. Beu-

det, Sécrétaire général de la Marine, & ne tendant pas moins qu'à lui faire perdre l'estime publique; mais l'auteur s'y livre à une déclamation qui décele son caractere; il a manqué son coup, & l'attaque est si grossiere, qu'avec un peu d'attention, on dévoile l'iniquité des prétentions de sa partie; toutefois, comme ce Mémoire est plutôt un libelle & une diffamation qu'une légitime défense, M. Beudet se propose de prendre à partie l'Avocat & de le mettre sous le glaive de la Justice; il se nomme *la Ville*, & passe pour être un homme très-suspect, pour ne rien dire de plus. MM. les Avocats en sont si persuadés, qu'ils l'ont fait rayer de dessus le tableau où il avoit trouvé le moyen de se faire inscrire.

A la page 102. Le 11 *Octobre* 1766. La Disette des sujets à la Comédie Françoise, tant pour les rôles de Petit-Maître que pour ceux à manteau, a déterminé M. le Duc de Duras, Gentilhomme de la Chambre du Roi, à envoyer un Acteur consommé dans les Provinces, pour tâcher de trouver dans les troupes qui y sont répandues des gens en état de faire ces rôles: c'est le Sieur Préville qui est chargé de cette commission.

A la page 102. Le 12 *Octobre* 1766. Les ordres sont donnés pour la construction d'un pont en face du cours sur la riviere de Seine, qui tiendra lieu de celui de Neuilly; on abattra l'espece de monticule qui se trouve à l'Etoile, de sorte que la vue portera sur ce pont de la place de Louis XV

& de la terrasse des Thuilleries. Ce monument superbe sera plusieurs années à édifier, ainsi que le chemin pour y conduire; on croit qu'on y enverra des troupes pour l'enlevement des terres, ce qui en accélérera beaucoup l'exécution. Il y a longtems que l'on fait des vœux pour qu'on emploie ces bras inutiles en tems de paix, aux travaux publics ; l'utilité générale s'y trouve avec leur avantage particulier; étant juste de leur augmenter leur paye dans ces occasions.

A la page 102. Le 14 *Octobre* 1766. On a arrêté, il y a quinze jours environ, & mis à la Bastille l'Abbé Desplaces, pour avoir écrit des lettres injurieuses contre une novice de Remiremont.

A la page 103. Le 16 *Octobre* 1766. L'essai du Sieur Bailly pour éclairer quelques rues de Paris ne produisant pas l'effet qu'on en attendoit, on vient de recourir au Sieur Bourgeois de Château-blanc pour entrer en lice nouvelle, & il paroît que nul compétiteur ne peut lui disputer la préférence. L'on ne doute pas qu'il ne soit choisi pour l'illumination complette de tout Paris; mais comme cet objet de dépense est considérable, il sera exécuté en plusieurs années.

A la page... Le 25 *Octobre* 1766. Le fameux Pere la Tour, ci-devant soi-disant Jésuite, qui a été longtems Principal du college de Louis le Grand, est mort à Bezançon, il y a quelque tems. Ce n'étoit pas un littérateur, mais un des intriguans de la Société, & il y avoit une grande prépondérance; ayant eu l'honneur d'avoir été Préfet

du Prince de Conty, auprès duquel il avoit beaucoup de crédit, S. A. l'avoit d'abord retiré au Temple.

A la page 101. Le 30 *Octobre* 1766. On mande de Rochefort qu'on y a fait une souscription de cinquante actions, de mille livres chacune, pour y bâtir une salle de spectacle; qu'elle a été aussitôt remplie, & qu'on y posa la premiere pierre le 22 du mois dernier.

A la page 101. Le 31 *Octobre* 1766. La nouvelle d'Espagne au sujet des Jésuites n'est pas telle qu'on l'a débitée depuis quelques jours, mais il paroît qu'il y a eu des soupçons contre eux assez fondés pour mériter l'attention du Gouvernement, & l'on apprend de Madrid, que M. d'Aranda a fait investir leur college, appelé le College Impérial. On croit que cette expédition est relative à l'affaire de Bayonne dont on a parlé.

A la page 101. Le 31 *Octobre* 1766. Le début de Mlle Durancy continue avec succès; elle vient de jouer *Electre* dans l'*Oreste* de M. de Voltaire. Il paroît qu'elle a très-bien saisi ce rôle; le public en a été fort satisfait, & espere beaucoup de son talent. On dit que Mlle *Clairon* voit avec douleur ce jeune sujet donner l'espoir de ne plus la regretter bientôt. Mais c'est surtout Mlle Dubois qui, étant en activité, est furieuse de voir une aussi laide créature l'emporter au Théâtre sur sa figure superbe.

A la page 111. le 3 *Novembre* 1766. M. Poivre

de Lyon, homme intelligent, qui a voyagé beaucoup dans l'Inde & qui y a fait un commerce assez considérable, mais sans naissance, sans grade, & tout neuf dans l'administration, a été choisi par la Cour pour Commissaire général à l'Isle de France, faisant fonction d'Intendant. Il a été Lazariste & est manchot. Il est de la secte des économistes, & ces Philosophes triomphent de voir un de leurs coriphées immiscé dans les affaires publiques.

A la page 111. le 5 *Novembre* 1766. Toute l'Europe a retenti du projet de l'exécution des moyens d'extraire des Pyrenées des mâtures pour notre Marine; après des travaux aussi immenses qu'effrayans, surmontés par une constance de près de vingt années de peine & de soins, au moment de jouir de l'avantage flatteur d'avoir mis à heureuse fin une aussi belle entreprise, son véritable auteur s'est vu en butte à l'envie & à la jalousie de gens intéressés à lui ravir l'honneur & l'avantage de ses veilles; par des menées aussi sourdes que lâchement ourdies, ils ont eu le crédit de s'approprier la manutention de cette grande affaire & d'en éloigner le Chef principal & ses associés, sous des prétextes aussi faux que vains, & de consommer leur iniquité en surprenant au Conseil du Roi, le 28 Mai 1764, un Arrêt qui résilie & déclare nul & comme non avenu le traité fait avec le Ministre de la Marine, pour l'exploitation & le transport de ces bois. Par cette conduite inouïe, le Sieur de Forcade

s'eſt vu moleſté dans ſon entrepriſe, dérangé dans ſa fortune, attaqué dans ſon honneur, & au moment de tout perdre ; mais, confiant dans la juſtice du Roi & de ſes Miniſtres, il s'eſt rendu ici aux pieds du trône, y a porté ſa réclamation dans une Requête au Roi, où il a expoſé les faits détaillés de cette odieuſe manœuvre, les déprédations qui en ont ſuivi, &c. Le Gouvernement, convaincu de ſon atrocité, par les pieces qui ont été miſes ſous ſes yeux, en a donné des preuves non équivoques en faiſant droit ſur la Requête du Sieur Forcade & en lui rendant ſa confiance pour la geſtion de cette importante exploitation, qui eſt aujourd'hui régie pour le compte du Roi par des Commiſſaires établis par S. M. & à la tête deſquels il a eu l'honneur d'être nommé.

A la page 111. Le 7 *Novembre* 1766. Une Demoiſelle Saint-Val, ci-devant Actrice à Lyon, & qui a déjà paru, il y a près de ſix mois, ſur le théâtre François, vient de reprendre ſon début dans *Tancrede* ; elle y avoit déjà rempli le rôle d'*Aménaïde* avec ſuccès ; mais, à cette repriſe, elle a ſurpaſſé l'attente du public hier, ce qui n'avoit pas été la ſurveille ; on a imputé à timidité ſi elle n'a pas joué Lundi comme on l'eſpéroit ; remiſe de ſes craintes, elle a rendu ſon rôle avec une chaleur & un ſentiment ſupérieur aux plus beaux momens de Mlle *Clairon*. On ne peut pas dire qu'elle n'ait pas à travailler encore ; mais on peut juger, par ſes talens actuels, juſ-

qu'à

qu'à quel point elle eſt capable de les porter. Le Théâtre François a lieu de ſe féliciter de cette acquiſition: jointe avec celle de Mlle Durancy, elle doit relever la ſcene qui étoit à la veille de manquer de ſujets tragiques femelles, & qui auroit grand beſoin de ſecours en hommes.

A la page 112. Le 9 *Novembre* 1766. Un diſciple de M. Tronchin, nommé *Normandie*, de Geneve, qui étoit ici depuis peu de tems pour ſuivre les inſtructions de ſon maître; dans une vapeur des plus fortes, pour ne rien dire de plus, s'eſt jeté dans le Palais royal du ſecond étage d'une des maiſons qui ſont dans la rue des Bons-Enfans; il eſt tombé ſur le treillage qu'il a briſé ſans ſe tuer: avec de la docilité on auroit pu le guérir, mais perſiſtant dans ſa manie de vouloir périr, le Ciel a comblé ſes vœux, & il eſt mort.

A la page 112. Le 10 *Novembre* 1766. L'Académie Royale de Muſique ſe diſpoſe a donner un Opéra nouveau, intitulé *Silvie*, ballet en trois actes, précédé d'un prologue. Les paroles de ce Poëme ſont de M. Laujeon, qui a déjà donné des Poëmes lyriques qui ont été bien reçus du public; le Sieur la Garde, Muſicien, avoit fait la muſique de cet ouvrage, qui a été joué chez le Roi aux petits appartemens; mais depuis, M. *Laujeon* ayant retouché les paroles, elles ont été remiſes en Muſique par les Sieurs le *Breton* & *Trial*, & le tout exécuté l'année derniere à Fontainebleau avec aſſez de ſuccès. Les

trois Auteurs ont encore fait de nouveaux changemens pour être mis ici sur le théâtre de l'Opéra.

A la page 117. Le 18 *Novembre* 1766. On a donné aujourd'hui pour la premiere fois le Ballet de *Silvie* en trois actes, précédé d'un prologue représentant les forges de Vulcain. Cet Opéra, annoncé avec distinction dans le public, n'a pas répondu à son attente; il y a quelques morceaux qui ont été applaudis; mais, en général, il n'a pas été bien reçu; on ne peut pas imputer ce peu de succès aux Directeurs; ils y ont prodigué la dépense dans tous les genres, & elle est très-considérable.

A la page 117. Le 19 *Novembre* 1766. Rien n'est plus commun que les maladies de poitrine, & jusqu'à présent l'art des Médecins semble y avoir échoué. On assure que le hazard vient d'indiquer un remede très-efficace, & plusieurs personnes attaquées de cette maniere en font usage. C'est de se renfermer dans une étable à vaches & d'y passer plusieurs mois, de compagnie avec ces animaux; on prétend que leur haleine, les esprits qui s'en exhalent, améliorent l'air, qui porte ainsi dans les poumons un beaume salutaire & leur rend l'élasticité. Quoi qu'il en soit, comme tout est mode ici, nos petites-maitresses, principalement sujettes au mal en question, font presque toutes construire de ces especes d'infirmeries dans leurs nouvelles maisons.

A la page 117. Le 20 *Novembre* 1766. On assure que l'Impératrice de toutes les Russies,

ayant requis plusieurs fois le Roi de Pologne d'introduire dans ses Etats le rite grec, S. M. Polonoise lui a fait remettre en dernier lieu la réponse suivante.

„Je ne méconnois pas les obligations que j'ai à l'Impératrice des Russies dans les moyens dont Dieu s'est servi pour m'élever au trône; mais en y montant j'ai promis l'exacte observation de ma religion dans toute l'étendue de mon Royaume. Si j'étois assez foible pour l'abandonner, ma vie & mon trône seroient exposés au juste ressentiment de ma nation. Vous me menacez d'employer la force pour établir vos projets; c'est une extrémité qui me deviendroit également funeste. Je n'entrevois que du danger dans les résolutions que j'ai à prendre; mais j'aime mieux m'exposer à celui que l'honneur & le devoir m'engagent à choisir, & dès à présent je m'unis à ma nation pour la défense de notre sainte religion.

A la page 128. Le 6 *Décembre* 1766. On vient de publier un Arrêt du Conseil concernant les *Actes du Clergé*. Il est du 25 Novembre dernier, & rappelle ceux du 15 Septembre 1765 & 24 Mai 1766. Le Roi casse & annulle les Arrêts du Parlement de Provence du 30 Décembre 1765, des Parlemens de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen & de Paris du 14, du 15, du 23 Novembre 1765 & du 8 Juillet 1766, comme ne pouvant se concilier avec les dispositions de son Conseil & avec les raisons qui ont

déterminé S. M. à casser les Arrêts de son Parlement de Paris des 4 & 5 Septembre 1765. N'entend néanmoins S. M. autoriser l'effet qui pourroit être donné auxdits actes de l'Assemblée, en exigeant des adhésions ou signatures qu'elle n'a pas cru devoir exiger, & qui pourroient être également préjudiciables aux loix de l'Eglise & à la tranquillité du Royaume. Défend S. M. d'en exiger de nouvelles à l'avenir, se réservant, au surplus, à elle seule, comme elle a déjà fait par son Arrêt du 24 Mai, la connoissance de toutes les disputes & contestations qui pourroient s'élever au sujet desdits actes.

A la page 140. Le 25 *Décembre* 1766. On vient de publier un Arrêt du Conseil d'Etat, daté du 6 de ce mois, qui suprime, comme *Libelles*, plusieurs écrits imprimés sans permission. Ils ont pour titre *Commissions extraordinaires*; *Journal des événemens qui ont suivi les actes de démission du Parlement de Bretagne du* 22 *Mai* 1766; *Suite du même Journal*, *Chronologie des Lettres de Cachet.* Il y est dit que dans la vue de prévenir & d'émouvoir les esprits, les Auteurs obscurs de ces ouvrages clandestins, ont avancé les principes les plus captieux & les plus faux; qu'ils ont essayé de les accréditer par les citations les plus infideles; que, par un artifice aussi condamnable & pour satisfaire leur malignité, ils ont altéré ou déguisé plusieurs faits importans; qu'ils ont enfin porté leur témérité jusqu'à rendre public ce qui par sa nature

devoit demeurer ſecret, & juſqu'à y joindre tout ce qui pouvoit le plus aigrir & animer les eſprits contre des évenemens que les circonſtances ont rendus néceſſaires.

A la page 140. Le 26 *Décembre* 1766. *La Chronologie des Lettres de Cachet*, que l'on a vu ſupprimée par l'Arrêt du Conſeil du 6 de ce mois, eſt une feuille d'impreſſion de huit pages ſeulement, qui a pour titre le *Tableau Chronologique* des Lettres de Cachet diſtribuées, & des actes violens du pouvoir abſolu, exécutés en Bretagne depuis la ſignature de l'acte des démiſſions des Officiers du Parlement du 22 Mai 1665. L'Auteur de ce pamphlet prétend que, depuis cette époque, 158 perſonnes ont été enlevées, enfermées, exilées, vexées, & décrétées; il en donne la liſte par noms & qualités. On voit par l'énoncé ſeul de cet Ecrit, combien il eſt dans le cas de la proſcription, d'autant qu'il eſt accompagné de notes analogues au titre. Il eſt cruel pour le Gouvernement que ſon active vigilance ne puiſſe pas prévenir la publicité de ces ſortes de libelles, & qu'il ſoit obligé d'employer la ſévérité pour en arrêter le cours.

A la page 149. Le 4 *Janvier* 1767. On a fait pluſieurs éditions très-clandeſtines des Mémoires de M. de la Chalotais & de ſes Lettres au Roi & à M. de St. Florentin. On ne peut imputer ces impreſſions furtives qu'à l'appas du gain. La plupart des vendeurs ont déjà ſubi la peine de leur témérité & ſont arrêtés.

A la page 149. Le 5 *Janvier* 1767. Après l'éclat de l'avanture de Madame de Boisgiron, convaincue d'avoir abusé de la confiance de Madame la Dauphine & de l'avoir volée, il semble que le juste châtiment qu'elle a éprouvé auroit dû être un frein pour quiconque auroit l'honneur d'approcher de près nos Princesses : contre cette attente, ce funeste exemple n'a point effrayé la nommée *Gruelles*, Femme de Chambre de Madame *Victoire*. Elle a été arrêtée par ordre du Roi sur la preuve & son aveu d'avoir volé Madame Victoire. Elle est fille du Concierge de Choisi (Filleul) qui a la meilleure réputation du monde, & la plus justifiée; dans le désespoir de cet évenement, il est venu se jeter aux pieds du Roi & demander à se retirer. S. M., touchée de son état, a bien voulu lui ordonner de rester, & lui dire que les fautes étoient personnelles.

A la page 151. Le 10 *Janvier* 1767. L'Académie Royale de Musique se dispose à reproduire sur son théâtre, le Poëme de Thésée de Quinault, remis en musique par Mondonville, le même qui fut joué il y a deux ans à Fontainebleau. Le public est bien impatient de juger de la témérité du moderne Musicien. La musique de Lully ayant été en possession de lui plaire jusqu'à présent. Paris n'a pu faire comparaison des deux Auteurs, cet Opéra n'ayant été représenté qu'une fois à la Cour, suivant l'usage.

A la page 142. Le 12 *Janvier* 1767. Le nommé *Després Bouquerel*, frere d'un négociant de

Rennes, impliqué dans l'affaire de Bretagne, convaincu d'avoir écrit des Lettres anonimes à M. le Comte de Saint Florentin, où, sans respect pour le Ministere, il s'est livré à une déclamation indécente & très-criminelle, a été conduit à Bicêtre.

A la page 152. Le 14 *Janvier* 1767. On a donné hier sur le théâtre de l'Opéra, *Thésée*, rajeuni par M. de Mondonville. Le Public a paru regretter *Lully*, & les belles scenes de cet ancien n'ont point été effacées par la musique nouvelle. On doit cependant rendre au Sieur de Mondonville la justice d'avoir fait des morceaux qui ont paru de toute beauté, & qui, ajoutés aux autres de Lully, rendront cet Opéra admirable.

A la page 152. Le 15 *Janvier* 1767. Extrait d'une lettre de Saintes du 4 Janvier 1767..... Mr. de la *Chalotais*, ses deux fils & sa bru sont arrivés dans cette ville le 31 du mois dernier; ils ont été très-bien accueillis. La célébrité de M. de la Chalotais, ses malheurs, ont contribué a exciter ce sentiment d'intérêt que les honnêtes gens ne peuvent refuser à ceux qui sont dans la peine. D'ailleurs, son éloquent Mémoire nous étoit parvenu, & c'est à qui le lira.

A la page 153. Le 17 *Janvier* 1767. On a enregistré la semaine derniere à la Grand'Chambre des Lettres patentes du Roi au sujet de M. de Laverdy, aujourd'hui Ministre & Contrôleur général des finances; elles ont été présentées par M. l'Abbé Terray: leur objet est de rappeler

une généalogie qui avoit été ignorée jusqu'à ce jour, concernant ce Ministre moderne. Son pere avoit été maintenu dans la Noblesse, il y a plus de vingt ans; mais de nouvelles recherches ont mis M. de Laverdy en état de justifier une très-longue possession de Noblesse de race très-ancienne, constatée par ces Lettres patentes & leur enregistrement. La médiocrité de la fortune de ses Peres les avoient réduits au talent; & le Barreau se glorifie d'avoir vu de nos jours M. de la Verdy pere de M. le Contrôleur général y figurer avec distinction.

A la page 156. Le 21 *Janvier* 1767. La mere de M. *Duclos* Secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, vient de mourir à Dinan à 104 ans. Un ami lui a adressé les vers suivans.

De ta mere à cent ans & plus
A la fin te prive la Parque.
Sans te répandre hélas! en pleurs trop superflus
Rejouis-toi plutôt de cette heureuse marque;
De longtems ne crains rien de ses coups menaçans.
Mais quand aujourd'hui la cruelle
Trancheroit le fil de tes ans,
N'aurois-tu pas vécu plus qu'elle?

A la page 156. Le 23 *Janvier* 1767. Le peu de succès de l'Opéra de Thesée remis en musique par le Sieur de Mondonville, a déterminé cet Auteur à le retirer du théâtre; & les Directeurs de l'Académie Royale de Musique, en gens intelligens, vont y remettre le même Opéra de Lully, tel qu'il a été joué l'année derniere. Les

mê-

mêmes dépenses tant en habits qu'en décorations peuvent servir; en conséquence on le répete, & en attendant on a repris *Silvie*. Le *Thésée* moderne n'a été joué que quatre fois.

A la page 157. Le 24 *Janvier* 1767. On écrit de Rochefort que les ordres de la Cour y sont arrivés pour y faire l'expérience d'une pâte alimentaire sur six forçats des plus forts & des plus robustes. Il seront mis chacun dans une chambre séparée, gardés par des factionnaires & y seront visités par les Médecins tous les jours. On leur distribuera trois onces seulement de cette pâte avec de l'eau bouillante, du beurre, du poivre & du sel, & l'auteur de ce secret prétend qu'ils seront suffisamment nourris pendant vingt quatre heures avec cette dose; l'épreuve durera un mois. Si cette pâte réussit, il est constant qu'on en pourroit faire usage en mer dans des circonstances critiques. Elle est très-compacte & paroît être faite de la fine fleur de froment.

A la page 159. Le 28 *Janvier* 1767. Un Avocat, nommé la Ville, rayé du tableau & ne subsistant que des Mémoires ou plutôt des libelles clandestins qu'il distribue, est à la veille de se voir prendre à parti pour une affaire grave dans laquelle il s'est immiscé d'écrire, & où l'on l'accuse comme calomniateur. C'est toujours la suite du procès de M. Beudet, & cela cause une grande fermentation dans le Bareau, qui abandonneroit volontiers ce confrere expulsé, mais n'aime pas un tel exemple.

A la page 159. Le 30 *Janvier* 1767. Au mois de Septembre dernier, on diſtribua avec profuſion dans Paris un Mémoire ſous le nom d'une veuve *Herige* contre M. Beudet, Conſeiller honoraire au Conſeil ſupérieur de Leogane, Secrétaire de la Marine. Son objet paroiſſoit un projet médité & réfléchi pour ſon rédacteur, de perdre M. Beudet & de porter à ſa réputation le coup le plus funeſte. Mais à peine parvint-il dans le public, que les faits les plus graves, avancés contre M. Beudet, furent démentis par des actes authentiques, & que le Sieur de la Ville, auteur de ces Mémoires, chercha à ſe rétracter dans des journaux. M. Beudet vient de publier aujourd'hui un Mémoire à conſulter & Conſultations tant ſur le fonds dans l'affaire qui eſt une diſcuſſion de prétentions de la veuve *Herige* ſur un bien acquis par le beau-pere de M. Beudet, que ſur l'atrocité de la diffamation que le Sieur de la Ville s'eſt permiſe ſous ce prétexte. Le Conſeil qui a ſigné cette Conſultation, eſt d'avis que M. Beudet eſt en droit de pourſuivre par la voie extraordinaire, les auteurs, complices, & adhérans de cette diffamation, qui ne paroît pas être ſeulement l'ouvrage du Sieur de la Ville, mais de gens ennemis du Sieur Beudet, qui ſe ſont ſervis du miniſtere de cet Avocat pour publier ce libelle. Le Sieur de la Ville y eſt également pris à partie, comme étant ſans caractere pour ſouſcrire un Mémoire, & ayant uſurpé un titre que lui refuſe l'ordre des Avocats. Les

plus célébres Jurisconsultes de Paris ont souscrit ce Mémoire à consulter & une Consultation qui le suit.

Le 31 *Janvier* 1767. Extrait d'une lettre de Rennes du 25 Janvier..... L'Evêque de Saint Brieux (Bareau de Girac) très-lubrique, qui en prendroit sur l'autel & en conteroit à la Vierge pour se délasser de ses occupations pendant la tenue des Etats, a entrepris la conquête d'une Dame jeune & jolie, & de plus niece d'un de ses confreres. Dans sa poursuite amoureuse, dont il ne se cachoit aux yeux de personne, se trouvant un jour tête à tête avec cette Dame, emporté par sa passion, il la presse vivement & oublie la précaution de mettre le verrouil: le mari survient, entre, précisement à l'instant du dénouement; la Dame ne perd point la tête; elle feint que le Prélat lui fait violence; elle saute sur l'épée du mari & la plonge dans la cuisse du téméraire. Il y avoit bien de quoi ralentir son ardeur; il se retire confus, humilié, l'oreille basse, & est obligé de garder la chambre. Cette histoire est aujourd'hui publique: on ne parle que de l'adresse de Madame de la M..... qui a donné à l'Evêque de St. Brieux un coup d'épée dans la cuisse sans endommager sa culotte. Cette nouvelle est allée jusqu'à la Cour. On dit que M. le Prince de Conti en a réjoui le feu Roi: M. l'Evêque d'Orléans, très-scrupuleux pour l'honneur de l'épiscopat, a cru devoir en écrire au Clergé assemblé aux Etats, qui, entrant dans

le même esprit, a répondu que c'étoit une histoire calomnieuse, inventée à plaisir. Malheureusement, on prétend que MONSEIGNEUR en portera toute sa vie la cicatrice imprimée sur sa cuisse.

A la page 162. Le 4 *Février* 1767. Le Mémoire de M. de la Chalotais, dont on a parlé, a pour titre: *Troisieme Mémoire de M. de la Chalotais, Procureur général au Parlement de Bretagne*, & tient 71 pages d'impression *in*-12. On y voit régner le même ton d'assurance que dans les précédens. Il y impute à la calomnie la plus atroce les accusations intentées contre lui; il y réclame l'équité & la justice du Roi, & il y inculpe des personnes en place des faits qu'il prétend réfuter. Il termine par son testament, où il affirme de nouveau son innocence & en prend le Ciel à témoin; &, par un *Postcriptum*, annonce qu'il apprend qu'il y a un Mémoire contre lui de M. de Calonne. Il n'ignore pas les moyens qu'on apporte pour qu'il reste dans le silence; mais il assure que cet adversaire ne perdra rien pour attendre, & qu'il répondra à quelques faits relatifs à M. de Flesselle, Intendant de Bretagne.

A la page 162. Le 5 *Février* 1767. On mande de Rochefort que l'essai de la pâte alimentaire n'a pas eu le succès qu'on attendoit, & que les six forçats n'ont pu en soutenir l'épreuve plusieurs jours; on a été obligé de les mettre à l'hôpital pour leur faire prendre une nourriture plus solide.

A la page 80. Le 9 *Février* 1767. Le froid accueil du public pour *Eugénie* n'en a point imposé à son Auteur ; il a prétendu le subjuguer, & il y est presque parvenu. Il a élagué, retranché & ajouté. En 24 heures son Drame, moins défectueux, a reparu sur la scene, purgé des expressions basses & triviales qui avoient déplu. L'intérêt plus resserré, l'action moins traînante, le pathétique plus développé, les Acteurs mieux ensemble, le tout enfin a fait plaisir en général. On a demandé l'Auteur qui n'a pas daigné se montrer ; on a forcé l'Acteur à le nommer. Des billets répandus dans la Salle n'ont pas peu contribué à ce succès, qui pourra se soutenir si, à chaque intervalle des représentations, on corrige une partie des défauts qui rendoient la piece misérable. Du reste, elle sera toujours médiocre.

A la page 168. Le 17 *Février* 1767. Il y a longtems que les Ambassadeurs ont formé la prétention d'aller au bal de l'Opéra, l'épée au côté comme les Princes du Sang. Le Roi a bien voulu décider en leur faveur, & en conséquence plusieurs Ambassadeurs y ont été ainsi ce carnaval, pour prendre acte & possession de cette prérogative.

A la page 169. Le 24 *Février* 1767. Un Officier fort épris d'une femme & au moment de l'épouser, s'étant apperçu qu'elle différoit de lui donner la main sur les notions qu'on lui avoit fait parvenir de son caractere violent, de désespoir s'est brûlé la cervelle avant-hier dans l'anti-

chambre de sa maitresse. Elle se nomme Mlle Gouilli. Elle a été successivement la maitresse de MM. de *Trudaine*, *Clairault*, *Duséjour* & autres Académiciens & Savans.

A la page 169. Le 25 *Février* 1767. Le Poëme de Pandore avoit été mis en musique par feu M. Royer, & devoit être joué sur le théâtre de l'Académie Royale de Musique huit jours après la mort de cet Auteur, mais son décès subit en fit suspendre la représentation en 1775.

A la page 179. Le 10 *Mars* 1767. On mande de Rochefort que la récidive de l'expérience de la pâte alimentaire sur dix nouveaux forçats n'a pas eu plus de succès que la premiere, & qu'on a été obligé de l'abandonner entierement.

A la page 184. Le 18 *Mars* 1767. On parle beaucoup d'une cassette précieuse pour les papiers qu'elle contient, laissée par M. le Dauphin à Madame la Dauphine, & dont cette Princesse a fait gardien M. l'Evêque de Verdun, son premier Aumônier. On prétend que dans cette cassette sont différens Mémoires, Ouvrages & Instructions du Prince défunt, à remettre au Duc de Berri, le Dauphin actuel, lorsqu'il sera en état d'en profiter.

A la page 187. Le 21 *Mars* 1767. On vient d'imprimer les Remontrances du Parlement au Roi du 30 Août dernier, au sujet des Actes de l'Assemblée du Clergé de 1765 &c. Elles ne sont point susceptibles d'analyse par la discussion où elles entrent sur les matieres qui en sont l'objet,

fort feches, & ne devant intéreffer que les Théologiens ou les dévots. Tout ce qu'on peut affurer, c'eft que l'ouvrage eft excellent dans fon genre & infiniment plus fort de raifonnemens & de preuves que celui des Prélats.

A la page 188. Le 24 *Mars* 1767. L'Académie Royale de Mufique a remis aujourd'hui fur fon théâtre *Hypolite & Aricie*, Opéra de Rameau, qui a commencé la réputation de ce célebre Muficien; il a été bien reçu du public, mais cependant pas avec cet enthoufiafme que l'on a porté à *Caftor & Pollux*, & l'on eft forcé d'avouer que, malgré la bonne volonté des Directeurs, ils n'ont pu en diftribuer les rôles auffi avantageufement qu'ils l'auroient defiré fi tous leurs employés avoient été en état de jouer.

A la page 198. Le 7 *Avril* 1767. Les bâtimens du Palais royal font conduits avec plus de célérité que de goût. L'Efcalier eft fini & ne répond point à la dépenfe & à ce qu'on attendoit, ainfi que le refte. Il feroit trop long de rendre compte des défauts monftrueux qui fe trouvent dans l'enfemble qu'on ajoute à ce palais. Il fera bien au-deffous de l'argent immenfe qu'on y facrifie. La premiere cour, par le nouveau plan, eft affez belle, &, pour la rendre plus vafte, au lieu d'une colonnade qui devoit régner fur la rue Saint Honoré, on y met une grille. Il paroît que la Salle de l'Opéra n'eft pas mieux traitée & qu'elle effuîra de fortes critiques.

A la page 205. Le 21 *Avril* 1767. On vient

d'imprimer la *Sanction Pragmatique* du Roi d'Efpagne ayant force de loi, qui enjoint à tous les Religieux de la Compagnie de Jefus, de fortir de fes Royaumes; leur fait défenfe de jamais s'y rétablir, & ordonne la confifcation de tous leurs biens. Cette piece curieufe, datée du deux de ce mois, eft traduite en françois & fe vend à tous les coins de rue avec une profufion peu commune. En général, la nouvelle a été accueillie ici avec la plus grande joie, & le public eft tellement indifpofé contre cette trop célebre Société, qu'il ne ceffe de faire des vœux pour fon extinction totale. On ne doute pas qu'à l'élection du nouveau Pape, une des conditions ne foit d'abolir les Jéfuites dans toute la Chrétienté.

A la page 206. Le 24 *Avril* 1767. Les fpectacles des feux d'artifices, fufpendus à caufe de la faifon, ont repris hier. Le goût du public pour ces amufemens, les a multipliés beaucoup, & ont encouragé les artiftes à les perfectionner.

A la page 206. Le 24 *Avril* 1767. On a fait imprimer un Tableau prétendu des *Affemblées fecretes & fréquentes des Jéfuites & leurs affiliés à Rennes*. On impute à leurs complots la difgrace & les malheurs de MM. de Caradeu & de la Chalotais &c. On y lit les noms prétendus de ceux qui forment ordinairement ces affemblées, les lieux où elles fe tiennent; on y trouve tous gens affiliés, foi-difant, aux ci-devant Jéfuites &c. On doit fe rappeler que le Parlement de Bretagne n'a pas donné à fon Arrêt contre les

Jésuites toute l'extension de celui de Paris, & que Rennes est dévenu, pour ainsi dire, l'asile de tous ceux qui n'ont pu en trouver ailleurs.

A la page 217. Le 13 *Mai* 1767. Les nouveaux Directeurs ont remis à la rentrée *Thésée*; ils ont fait des changemens assez considérables dans les sujets tant des ballets, du chant, que de l'orchestre qu'ils ont augmenté de plusieurs instrumens; mais le vice radical de ce théâtre est aujourd'hui dans sa musique soporative, depuis qu'on s'est un peu familiarisé avec l'Italienne.

A la page 217. Le 14 *Mai* 1767. M. le Marquis de Courtanvaux, ayant dessein de connoître les côtes de la Manche, de Flandre & de la Hollande, pour les visiter à son aise & satisfaire sa curiosité, a fait construire au havre une frégate qu'il arme & équippe à ses frais, & dans laquelle il s'embarquera avec plusieurs de ses amis, & surtout avec des savans qui l'accompagnent dans ce voyage. Il se propose de mettre à la voile dans le courant de ce mois. L'Académie compte sur beaucoup d'expériences de cet illustre confrere & des autres.

A la page 217. Le 15 *Mai* 1767. On parle beaucoup d'une lettre du Pape au Roi d'Espagne au sujet de l'expulsion des Jésuites. S. S. témoigne sa douleur de la façon dont il a plu à S. M. Catholique de proscrire cette célebre Société de ses Royaumes. Il impute à la calomnie tous les délits dont on les accuse, & demande qu'elle soit reçue à se justifier.

A la page 219. Le 19 *Mai* 1767. Le Roi étant à Choisy il y a quelques jours, & prenant le divertissement de la chasse du cerf dans la forêt de Senuar, s'égara à la poursuite de l'animal qui fut couru plus de trente lieues. Suivie d'un très-petit nombre de Seigneurs, de M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes, S. M. fut surprise par la nuit dans les bois: incertains de leur route, ils marcherent à l'avanture & gagnerent enfin un village près Rambouillet, ils y trouverent heureusement un maître de poste qui avoit une chaise dans laquelle le Roi monta, M. le Prince de Beauveau derriere. M. de Polignac & quelques autres Seigneurs firent atteler des chevaux de poste sur une charette & accompagnerent S. M. qui arriva après minuit à Versailles, d'où l'on expédia en diligence un courier à Choisy pour rassurer les Seigneurs qui y étoient. L'absence du Roi les avoit plongés dans la plus cruelle incertitude, d'autant qu'il y avoit un Conseil indiqué pour sept heures. Cette avanture a beaucoup réjoui S. M.

A la page 220. Le 23 *Mai* 1767. A l'occasion des nouveaux Directeurs de l'Académie Royale de Musique, un Anonime a composé des statuts de réglemens sur l'Opéra. Ils sont en vingt-quatre articles & en vers libres. C'est une satyre plaisante & piquante, tant de la nouvelle Direction, que des Acteurs & Actrices qui prêtent aux sarcasmes & à l'épigramme. On l'a croit d'une Société où M. Barthe n'a pas été des derniers à

s'égayer sur ces Messieurs & Dames.

A la page 220. Le 24 *Mai* 1767. Le Roi d'Espagne a chargé M. de Campo-Manèz de l'examen des papiers trouvés dans les différentes maisons des Jésuites. Ce M. de Campo-Manèz, qui est actuellement Conseiller dans un des Conseils établis à Madrid, étoit ci-devant un des plus célebres Jurisconsultes d'Espagne. Il a composé, il y a quatre ou cinq ans, un ouvrage qui a été imprimé, dans lequel il a prétendu donner les preuves de très-grandes usurpations faites sur les domaines de la couronne depuis le regne de Ferdinand & d'Isabelle par différens ordres religieux, & notamment par la Société des Jésuites, & s'est acquis par son mérite l'estime & la confiance de M. d'Aranda.

A la page 220. Le 26 *Mai* 1767. Il y a eu au Parlement, il y a quelque tems, une dénonciation par l'Abbé Chauvelin, l'adversaire infatigable de la Société, concernant ce qui s'est passé en Espagne. Elle a été suivie de plusieurs délibérations, qui, après de longues discussions, se sont enfin terminées par un Arrêt rendu le 9 Mai, toutes les Chambres assemblées, qui ordonne que, dans quinzaine de la publication, tous les ci-devant soi-disant Jésuites seront tenus de sortir du Royaume.

Les affiliés tenus de faire leurs déclarations & de rapporter leurs lettres.

Défenses aux Archevêques & Evêques d'employer ceux qui avoient quitté dès avant 1767.

Le Roi est supplié d'obtenir du Saint Pere

l'extinction de cette Société, & de rendre communes à tout le Royaume, par une loi générale, les dispositions de l'Arrêt qui est très-long & sera imprimé incessamment.

A la page 221. Le 28 *Mai* 1767. On vient d'imprimer, publier & afficher l'Arrêt du Parlement contre les Jésuites ; il est précédé d'un Réquisitoire des gens du Roi. On ne peut s'imaginer avec quelle avidité cet Arrêt a été acheté par le public. L'imprimeur n'a pu fournir à l'affluence des demandeurs. On y voit en détail ce qui a déterminé la Cour à le rendre, & l'on n'a pas été peu surpris d'y lire que le Roi sera très-humblement supplié d'écarter de sa personne & de celle des Princes de la famille royale tous ceux qui auroient encore aucune fraternité ou affiliation publique ou secrete avec ladite Société, & d'interposer ses bons offices auprès du Pape à l'effet d'obtenir l'extinction totale d'une Société pernicieuse à la Chrétienté toute entiere, & particulierement redoutable aux Souverains & à la tranquillité des Etats.

A la page 221. Le 29 *Mai* 1767. Le Parlement a rendu un nouvel Arrêt qui ordonne que les Lieutenants généraux des Bailliages & Sénéchaussées dresseront un état des ci-devant soi-disant Jésuites, que des infirmités graves & habituelles mettroient dans l'impossibilité absolue d'exécuter l'arrêt de la Cour, & indiqueront aux mêmes Religieux les hôpitaux où ils pourront se retirer.

Le même jour, Arrêt qui ordonne qu'il sera

informé contre les soi-disant ci-devant Jésuites qui ont rétracté le serment qu'ils avoient prêté.

A la page 222. Le 3 *Juin* 1767. A l'occasion de l'extinction des Jésuites, de la domination Espagnole, on vient d'imprimer le détail de toutes leurs maisons connues dans les quatre parties du monde, & le nombre des Religieux qu'elles contenoient chacune en particulier; ce qui forme un corps de plus de 20,000 hommes & une Milice beaucoup plus considérable en comptant les Membres divers qui y tiennent, par les Affiliations, les Congrégations, &c.

A la page 224. Le 9 *Juin* 1767. M. l'Abbé Guyot, Aumônier de M. le Duc d'Orléans, qui s'étoit destiné à la chaire où il a parlé avec succès dans cette capitale, devant le Roi & ailleurs, devoit prêcher à St. Nicolas du Chardonnet; les Marguilliers, informés qu'il avoit été Jésuite, n'ont pas voulu qu'il prêchât sans avoir fait le serment.

A la page 225. Le 12 *Juin* 1767. Il paroît très-clandestinement une lettre contre M. Tronchin, dans laquelle ce moderne Esculape est extrêmement maltraité; on prétend y démontrer des méprises de premiere ignorance; on y discute sa conduite à l'égard de Madame la Dauphine; on le met en contradiction avec lui-même & avec les principes de l'art. Cette épître, écrite avec beaucoup de passion, manque son but par là-même; on y découvre un ennemi caché qui ne peut lui seul balancer l'opinion publique.

A la page 225. Le 14 *Juin* 1767. La *Lettre d'un actionnaire de la Compagnie des Indes* à MM. les Commiſſaires nommés à l'Aſſemblée du 4 Avril dernier faiſant beaucoup de bruit, exige quelque détail. Cet écrit, où il entre de l'humeur contre l'adminiſtration actuelle, préſente cependant un tableau aſſez vrai des juſtes inquiétudes des actionnaires; mais l'Auteur exagere les vices qui peuvent s'y trouver & s'éleve avec trop d'aigreur ſur les ſtatuts & réglements propoſés par elle. Il prétend qu'avant de pouvoir aſſigner de juſtes réglements, il faudroit mettre les actionnaires en état de ſavoir quelle eſt la ſituation préſente de la Compagnie; quelles ſont ſes charges; quelles ſont ſes reſſources; le tout au vrai, & ſans chercher à s'abuſer ou en abuſer d'autres, comme il prétend qu'on l'a fait dans les divers comptes rendus aux Aſſemblées publiques depuis 1765; & il finit par mettre en queſtion ſi la Compagnie peut, dans les cas prévus & à prévoir, ſe ſoutenir, régie & adminiſtrée comme elle l'eſt aujourd'hui. En général, cette lettre ne peut que déplaire à ceux qui ſont à la tête de la Compagnie, qui doivent voir avec douleur qu'on leur prête de chercher à ſe perpétuer dans leur adminiſtration & à y établir un deſpotiſme dont le public ne les croit pas capables, & qui par là-même ne ſe conſolideroit que mieux, ſi l'on ne deſſilloit les yeux des intéreſſés.

A la page 105. Le 18 *Juin* 1767. Le Parlement de Normandie a rendu, au ſujet des ci-

devant soi-disant Jésuites, un Arrêt presque conforme à celui de Paris. Celui de Provence, en conformité de l'esprit qui se ranime contre cette funeste Société, & sur la dénonciation qui lui a été faite de ce qui s'est passé en Espagne, d'après les conclusions motivées du Procureur général du Roi sur cet évenement & le refus du Pape de recevoir en ses états les Jésuites Espagnols, a ordonné, par un Arrêt du 1er. de ce mois, que les Membres de cette Société, à l'époque du 5 Juin 1762, seront tenus de se retirer hors du Royaume dans quinzaine, à l'exception de ceux qui auront prêté les serments ordonnés, & de ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de 33 ans le 28 Janvier 1763, & qui prêteront le serment ordonné par l'Arrêt dudit jour.

Le Procureur général, dans son Réquisitoire, ne laisse pas ignorer les droits du Roi sur le Comtat d'Avignon, droits inaliénables & imprescriptibles, dit ce Magistrat ; ce qui autorise S. M. à user de son pouvoir pour exiger dans cette petite contrée la destruction des établissemens des Jésuites qui y sont.

A la page 228. Le 20 *Juin* 1767. Un certain Abbé Desbrosses, grand intrigant, qui prétend posséder des secrets rares dans la médecine, surtout pour les maladies de peau, & avoit guéri Madame la Duchesse d'Orléans d'une dartre, dont il avoit obtenu la protection ainsi que celle de plusieurs grands Seigneurs ; n'en a pas été moins condamné depuis à Dijon à être marqué & aux galeres. Il y a trois ans de ce jugement

dont il a fubi la premiere peine; il s'eſt pourvu en caſſation & a évité de la ſorte la chaîne où il devoit être envoyé. Il a obtenu la caſſation de l'Arrêt, ce qui fait grand bruit.

A la page 229. Le 25 *Juin* 1767. Rien de plus plaiſant que la lettre du Roi d'Eſpagne au Pape en date du 31 Mars 1767. On la prendroit pour un perſiflage, ſi elle avoit été écrite en France. En voici la traduction exacte: „ Votre Sainteté ſait que le premier devoir d'un Souverain eſt de veiller à la tranquillité de ſon Etat & au repos de ſes ſujets.

C'eſt pour remplir ce devoir que je me trouve dans la néceſſité abſolue de chaſſer de mes Etats tous les Jéſuites qui y ſont établis & de les tranſporter dans les Etats du Saint Siege ſous la ſageſſe & la ſainte direction de votre Béatitude, qui eſt le Pere commun & le Chef de tous les fideles.

Je tomberois dans le cas de l'indiſcrétion envers la Chambre apoſtolique, en l'obligeant de pourvoir à l'entretien de ces Peres Jéſuites qui ſont nés mes ſujets, ſi je n'avois pourvu moi-même à leur ſubſiſtance en leur donnant à chacun une penſion alimentaire ſuffiſante.

Dans ces circonſtances, je prie Votre Sainteté de regarder ma préſente réſolution comme un arrangement économique qui étoit indiſpenſable, & qui n'a été pris qu'après un mûr examen & une profonde méditation.

Cette juſtice m'étant rendue par Votre Sainteté,

teté, je la prie de m'envoyer sa sainte bénédiction apostolique sur cette conduite particuliere, ainsi que sur toutes mes autres démarches qui se trouveront dirigées, comme celle-ci, vers l'honneur & la gloire de Dieu.

A la page 229. Le 26 *Juin* 1767. La Réponse du Pape au Roi d'Espagne porte en substance que si S. M. Catholique n'a pas des raisons très-graves pour en user comme elle le fait envers les Jésuites, il y auroit de l'injustice & de l'inhumanité de les maltraiter de la sorte, mais que, si c'étoit pour des crimes, il approuveroit cette résolution; que, dans ces cas-là, il ne vouloit pas donner asile dans ses Etats à des assassins & à des malfaiteurs. Malgré cela, le Roi d'Espagne garde dans son cœur royal les délits des accusés. Ce sont les propres expressions de S. M. Catholique, ce qui soutient très-bien le persiflage de la lettre à sa Sainteté.

A la page 231. Le 29 *Juin* 1767. Carlin, l'Arléquin de la Comédie Italienne, qu'on croyoit perdu pour jamais, vâ beaucoup mieux, il est à se refaire à la campagne; il sera bientôt en état de jouer, à ce qu'on espere. Les partisans de ce rôle ne peuvent se faire au jeu de celui d'aujourd'hui qui tient trop au goût italien. Cet Acteur chez nous doit être naïf & non sot, gentil & non balourd. D'ailleurs, comme le successeur de Carlin écorche le françois, il ne peut mettre dans ses lazis la finesse d'un homme au fait de la langue.

A la page 236. Le 10 *Juillet* 1767. Le petit succès des Réglemens & Statuts de l'Opéra a fait naître à un anonime l'idée d'en faire sur la Comédie Françoise. L'Auteur n'èn a pas ménagé lá plupart des Membres & releve avec amertume les disgraces de leurs talens; peu y sont traités plus favorablement, & en général il y regne beaucoup d'aigreur; il n'y a point cette gaîté & cette plaisanterie qui peuvent seules faire le mérite de ces sortes d'ouvrages, & qui se trouvent assez dans les Réglemens de l'Opéra, attribués à M. Barthe, connu dans le monde littéraire par quelques petits vers & par une piece qui a pour titre l'*Amateur*, joué aux François, il y a quelques années.

A la page 239. Le 14 *Juillet* 1767. Les Comédiens Italiens ont donné, aujourd'hui Mardi 14 de ce mois, la premiere représentation du *Turban enchanté*, piece italienne en deux actes avec spectacle & divertissement. Elle est du Sieur *Colatto*, Pantalon; elle a eu le plus grand succès. Carlin (l'Arlequin) y a réparu avec des applaudissemens infinis.

A sa reprise, cet Acteur a fait un compliment de remercîment au public, où il lui dit entre autres choses qu'il y a vingt ans qu'on a de l'indulgence & des bontés pour lui, qu'il veut recommencer un nouveau bail, & qu'il compte sur les mêmes faveurs. Cet épisode n'a pas essuyé les mêmes critiques que celui du Sieur Molé. On permet à un Arlequin des familiari-

tés que n'admet point la majesté de la Scene Françoise.

A la page 239. Le 15 *Juillet* 1767. Les Italiens, toujours féconds en nouveautés, ont remis, aujourd'hui Mercredi 15, un ancien Opéra comique de *Vadé*, intitulé *Nicaise*. On l'a enrichi d'ariettes avec une musique toute fraîche du Sieur Bambini. M. Frameri a retouché les vieilles paroles, & composé les nouvelles. Cet ouvrage, mélange de la simplicité du Vaudeville avec les broderies sçavantes de la musique moderne, n'a point répugné aux oreilles des spectateurs, & l'on court avidement à ce monstre harmonique.

A la page 240. Le 18 *Juillet* 1767. *Hyrza*, après avoir essuyé différentes métamorphoses, est arrivée, aujourd'hui Samedi 18, à sa treizieme & derniere représentation. On l'avoit annoncée, il y a quelques jours, sur les affiches *avec de nouveaux changemens*; on se flattoit de ramener par là le public rassuré. Cette petite charlatanerie n'a pas eu le succès qu'en attendoit l'Auteur.. Toutes les variations n'ont roulé essentiellement que sur le dénouement. La premiere fois, *Hirza* tuoit son amant voulant tuer le pere, & ne se tuoit point. Dans la suite, elle a tué son amant & elle-même; elle a fini par se tuer seule. L'absurdité & la complication de la fable n'étant point corrigées, il en résulte toujours un travail pénible pour le spectateur, qui ne peut que l'indisposer contre l'Auteur. C'est sans

doute à quoi faifoit illufion M. le Miere par le bon mot rapporté.

A la page 240. Le 20 *Juillet* 1767. M. *Jourdain* de Rocheplatte, amateur du théâtre, ayant écrit fucceffivement à Mlle *Clairon* trois lettres où il l'engage à profiter de la circonftance de la maladie de Mlle Dubois pour reparoître généreufement dans les *Illinois*, fans contracter aucun engagement nouveau, a reçu deux réponfes de cette Actrice que les curieux recherchent & dont on prend des copies. L'augufte Melpomene y configne fes dernieres réfolutions de la façon la plus irrévocable.

A la page 240. Le 20 *Juillet* 1767. Des Dames de la Cour, entr'autres Madame la Ducheffe de Villeroy, & Madame la Marquife de Sennecterre étant allé voir les divers camps de Compiegne, vifiterent d'abord les quartiers François; elles pafferent enfuite chez les Suiffes. L'Officier qui les recevoit, leur dit: Mesdames vous venez de voir les troupes de *Darius*; vous allez voir celles d'*Alexandre*. Ce propos fingulier fit une telle fenfation, que les Dames le releverent elles-mêmes & en firent fentir l'indécence à celui qui le tenoit. Il a occafionné une rumeur fi confidérable, que M. le Comte de Ségur, qui commande, a fait défenfe à qui que ce foit, fous peine de la vie, de le répéter & de le critiquer en rien. On croit que l'Officier fera puni féverement.

A la page 246. Le 31 *Juillet* 1767. Un par-

ticulier a fait remettre entre les mains de M. d'Auvergne, Surintendant de la musique du Roi, & Directeur du concert spirituel, une médaille d'or de la valeur de 300 livres, pour être adjugée à celui qui, au jugement de ce Musicien, ainsi que de MM. *Blanchard* & *Gauzargues*, Maîtres de musique de la chapelle du Roi, aura composé le meilleur motet sur le pseaume cent trente, *Super flumina Babylonis.* Il doit entrer dans ce morceau deux récits, un duo, & deux chœurs, dont un en fugue; il ne doit pas durer plus de trente minutes. Les pieces doivent être remises avant le 1 Février, & le concours s'en fera au concert spirituel dans la quinzaine de Pâques; c'est-à-dire que ces Messieurs commenceront par faire un triage des pieces susceptibles d'être exécutées.

A la page 346. Le 1 *Août* 1767. Il a paru, il y a quelque tems, une petite brochure dont on a parlé; elle contenoit une lettre de M. Tronchin à M. le Contrôleur général; des réflexions sur cette lettre; la Déclaration de M. Tronchin lors de l'ouverture du corps de Madame la Dauphine; enfin, de nouvelles réflexions sur tout cela. Cet ouvrage, où l'on relevoit les erreurs, les bévues & même l'ignorance de cet Esculape Génevois, l'a affecté vivement; il a obtenu de l'autorité les recherches les plus séveres, & le pamphlet est devenu fort rare. Il est attribué à M. de Vernage. Le Lieutenant de Police voulant ménager ce Docteur, respectable par son âge,

par ſon ſavoir & par d'illuſtres & puiſſans amis, a mandé depuis peu M. Malouet, jeune Médecin, l'éleve & le ſupôt du premier. Il a comparu devant ce Magiſtrat; il a éclairé ſa religion ſurpriſe; il a déclaré n'avoir point rédigé la brochure, mais qu'il ne ſeroit pas fâché, à quelques expreſſions près, d'en être l'auteur; que, du reſte, il étoit ſurpris qu'on lui fît perdre pour une accuſation auſſi mal-fondée, des inſtans précieux où il pourroit être utile au public, ſur quoi il a tiré ſa révérence.

A la page 250. Le 4 *Août* 1767. Les Comédiens François doivent donner bientôt une tragédie nouvelle, intitulée *Cosroës*; elle eſt d'un M. le Fevre, jeune débutant dans la carriere dramatique. *Rotrou* a traité le même ſujet en 1648. La piece eut du ſuccès; & M. Duſſé de Valentiné reproduiſit ce drame antique en 1704 avec des corrections de ſa façon qui l'avoient rendu meilleur.

A la page 250. Le 8 *Août* 1767. Vers à M. le Chevalier d'Arcy à l'occaſion de la fête donnée le trois Août à Madame la Marquiſe de Langeac.

J'ai vu le Goût, l'Eſprit, les Graces
Fêter à l'envi la Beauté,
Leurs ſoins ſont toujours efficaces.
Jadis la ſage antiquité
Pour une aimable Déité
Prodigua les jours de féerie.
Que j'aime ſa mythologie!
Que je préfere ſa folie

A notre auguste gravité !
Vous en égayez la tristesse,
Et votre exemple est d'un grand poids ;
Mais chacun n'a point à son choix
D'encenser pareille Déesse.
Moi, qui suis-je ? un foible prôneur ;
Je n'ai garde d'entrer en lice,
Et tiendrois à fort grand honneur
De porter chape à votre office. (*)

A la page 250. Le 9 *Août* 1767. Extrait d'une lettre de M. L. C. (La Combe d'Avignon) datée de Rome le 20 Juillet 1767...... J'ai eu l'honneur d'être admis ces jours-ci à l'audience de sa Sainteté & de l'entretenir vingt minutes ; elle m'a fait celui d'accepter un exemplaire de mes œuvres...... Il n'est question que de Jésuites dans ce pays-ci, où tout le monde n'est pas leur partisan, il s'en faut. Le grand nombre des Cardinaux leur est même opposé ; ils ne cessent de solliciter le Saint Pere pour la destruction d'un Ordre si dangereux à la chrétienté. Il s'est passé ces jours-ci chez ces Peres une scene tragi-comique. Le Général *Ricci* a eu une prise avec le Procureur général des Jésuites des Royaumes Espagnols. Le premier s'étant répandu en termes insultans contre le Roi Catholique ; l'autre, soit morgue nationale, soit respect naturel pour son Souverain, soit politique pour se le rendre favorable, a relevé avec hauteur les termes in-

(*) Ces vers sont de M. de la Dixmerie, auteur de l'Avant-coureur.

jurieux de Ricci. Ce fougueux despote a trouvé la réprimande très-mauvaise; grande altercation qui a dégénéré en un combat entre ces deux Religieux. Leurs confreres sont survenus heureusement, qui ont mis les holas, en leur représentant l'indécence de cette querelle. On vouloit l'envelopper dans le silence; mais tout transpire. On dit le général très-contusionné &c.

A la page 250. Le 10 *Août* 1767. Un M. Desforges a présenté à l'Académie des Sciences un Mémoire pour arrêter l'eau de la riviere au-dessus de l'hôpital, la contenir, l'élever & la distribuer avec plus de propreté, de salubrité & d'abondance dans tous les quartiers de Paris; il y a joint ses plans, ses modeles de machines, ses calculs &c. en un mot, tout ce qui peut mettre la Compagnie à même de juger de la vérité, de la bonté, & de l'économie de son projet &c. il est infiniment moins dispendieux que celui de M. de Parcieux; mais est-il possible de fournir par machine 1200 pouces d'eau continuelle, comme il en faudroit à paris. M. de Parcieux propose d'y faire passer une seconde riviere entiere, celle d'Yvette, de fournir 1000 pouces d'eau, mais il calcule ses dépenses à 12,000,000 livres. Celui-ci voudroit charger de son exécution une Compagnie, & prétend que son projet ne seroit en rien à charge au public. Si l'Académie le munit de son approbation, il sera présenté au Conseil.

A la page 250. Le 11 *Août* 1767. Il a débuté

aux

aux Italiens, le 24 Janvier dernier, une Demoiselle Dangui, fille du joueur de viele & sœur de Madame Content, femme du premier Architecte de M. le Duc d'Orléans. On applaudit beaucoup alors aux graces naturelles de sa personne, à l'intelligence de son jeu & au goût avec lequel elle conduisoit une voix peu forte, mais agréable & légere. Des raisons de fortune l'ont obligé de prendre le parti du Théâtre : abandonnée d'un mari qu'elle avoit, & manquant des ressources qu'elle étoit en droit d'attendre de sa sœur, elle a fait valoir les talens dont elle étoit douée. Sa famille a trouvé cela très-mauvais; Madame Content a interposé pour lors l'autorité de M. le Comte de Saint Florentin, qui voulut bien s'en mêler. La jeune personne offrit de renoncer au théâtre si sa sœur vouloit lui faire 1200 livres de pension; celle-ci n'ayant pas acquiescé aux conditions, le Ministre s'est désisté, & la jeune personne a suivi sa destinée. Depuis ce tems Madame Content n'a cessé de mettre en œuvre tous les moyens possibles de susciter des dégoûts & des tracasseries à sa sœur. Enfin, Mlle Dangui, excédée, a pris le parti d'écrire à sa sœur une lettre dont il a transpiré des copies, & qui couvre celle-ci de ridicule.

A la page 250. Le 12 *Août* 1767. On continue à parler beaucoup du Manifeste du Roi d'Espagne, sans qu'on trouve personne qui assure positivement l'avoir lu. On dit que c'est un volume in-folio de près de 1000 pages; que S. M.

Catholique, bien loin aujourd'hui de vouloir garder dans son cœur royal les profonds secrets de la destruction des Jésuites dans ses Royaumes, veut, au contraire, que son Manifeste soit traduit dans toutes les langues, & que tout l'univers soit en état de juger sa conduite. C'est ce concert unanime de publicité, à pareil tems dans toute la Chrétienté, qui empêche qu'il ne paroisse encore ici.

A la page 250. Le 13 *Août* 1767. M. de Vaujour, Médecin du Roi à la Guadeloupe, arrivé depuis quelques jours à Paris, a ramené avec lui un quadrupede nommé le *Coincre*. Il vient du continent de l'Amérique méridionale; il est de la grosseur d'un fort marcassin, & est remarquable par un trou ovale qu'il a sur le dos par lequel il respire. Quoique cet animal soit décrit dans l'histoire naturelle de M. de Buffon, M. de Vaujour prétend qu'on n'en a point encore à Marseille, & ce Docteur compte en faire présent au Roi, si S. M. l'agrée.

A la page 251. Le 16 *Août* 1767. L'Académie Royale de Musique doit donner le Mardi 18 de ce mois des fragmens composés de l'acte d'*Apollon & Coronis* & de ceux *du feu* & de *la terre*. Le premier est tiré des amours des Dieux, paroles de Fuzelier, musique de Mouret. Les deux autres font partie du Poëme des Elémens du Poëte Roi, musique de Destouches & de la Lande. On sent bien que tout cela est totalement refondu, & fortifié d'une harmonie moderne.

A la page 253. Le 18 *Août* 1767. Lettre de Mlle Dangui à Madame Content sa sœur.

Paris le 25 *Juillet* 1767.

„Cessez, ma chere sœur, vos poursuites auprès de mes supérieurs pour m'arracher au théâtre. Je n'ai embrassé cet état qu'avec réflexion & sur votre refus persévérant de me fournir les secours dont j'avois besoin pour en prendre un autre. Si vous vous étiez souvenue alors que vous étiez ma sœur, vous ne rougiriez pas de l'être aujourd'hui; si votre amour-propre souffre, c'est à la dureté de votre cœur qu'il faut vous en prendre. Je suis pourtant encore assez bonne pour venir à votre secours & consoler votre orgueil humilié. Sachez qu'il n'y a pas une si grande différence de vous à moi. Nous sommes toutes deux filles d'un homme à talent; vous avez enfoui les vôtres, je fais valoir les miens. Vous vous reposez sur ceux de votre mari; vous ignorez que c'est un Architecte médiocre qui gagnera plus d'argent que de réputation; moi je crée la mienne & cherche à perpétuer un nom connu dans la musique.

Le public a daigné applaudir à mes premiers essais; il me soutient; il m'encourage, & peut-être mériterai-je un jour les éloges qu'il m'accorde aujourd'hui par indulgence. Vous ne serez jamais qu'une bourgeoise bien cossue, bien étoffée, bien ennuyée dans le cercle étroit de vos coteries obscures: une Actrice célebre roule dans

une sphere brillante qui s'étend à mesure que ses talens se développent. Mon nom sera imprimé dans les nouvelles publiques, dans les gazettes, dans le Mercure; le vôtre ne le sera pour la premiere & derniere fois que dans votre billet d'enterrement. Et ne me parlez pas de mœurs; vous autres honnêtes femmes, faites souvent sonner bien haut un état qui les suppose, pour en pouvoir manquer plus à votre aise; vous nous les décidez dépravées au contraire, afin d'autoriser une différence plus extérieure que réelle. Au reste, Mlle Doligny, à la Comédie Françoise, nous venge bien: trouvez, si vous pouvez, dans toute votre bourgeoisie une vertu plus éprouvée, plus nette, plus reconnue. Reste ce malheureux préjugé d'infamie; qui dit préjugé a déjà répondu. Bien plus, il est détruit chez les Grands & chez les Philosophes. Il est encore enraciné dans le peuple; peu nous importe, nous ne frayons point avec lui. En un mot, trouvons-nous toutes deux à Villers-Cotteret ou au Palais Royal, vous reconnoîtrez la différence qu'un Prince fait de la femme de son Architecte, à une Actrice dont les talens ont le bonheur de lui plaire & de l'amuser. Je vous laisse sur ce paralelle, & me retranche derriere le mur de séparation que vous avez prétendu élever entre nous. Adieu, ma chere sœur, n'ayant plus rien de commun, puisque vous le voulez; mais, malgré vos mauvais procédés, vous ne sortirez point de mon cœur, & c'est peut-être le pre-

mier moment où je m'apperçoive qu'il soit trop tendre. Adieu.

A la page 254. Le 20 *Août* 1767. L'Acte d'*Apollon* & de *Coronis* par où l'Opéra s'est ouvert aujourd'hui, quoique toujours en possession de plaire, n'a pas eu le succès qu'on s'en promettoit. Le Sieur Pillot, qui faisoit le Dieu du chant, & qui ne l'est pas à beaucoup près, a jeté dans toute cette entrée un dégoût dont on ne s'est sauvé que par des éclats de rire & des applaudissemens ironiques qui ont fait dégénérer en farce une action noble & tragique. Coronis étoit représentée par Madame *Larrivée*, aussi médiocre Actrice que Cantatrice excellente. Le Sieur Larrivée a soutenu presque seul cet acte, il faisoit le rôle d'iphis; & son bel organe, son jeu franc & aisé ont rendu intéressantes les scenes où il paroît. Les danses, quoique gracieuses & bien dessinées, n'ont rien d'expressif. Les Dlles Dervieux, Duperei, Audinot, jeunes sujets qui donnent de grandes espérances, en ont fait l'ornement. La musique, sauf le fameux chœur de l'enterrement de Coronis, n'a pas produit beaucoup de sensation.

L'acte du feu a été mieux exécuté. Mlle Dubois faisoit le rôle de la Prêtresse, & Larrivée celui de l'amant. La premiere, quoique peu agréable au public, à force de talent & d'art a su subjuguer les sufrages; elle développe ici un très-bel organe, & toute l'expression du sentiment; l'Acteur, de son côté, répond à mer-

veille, & joue avec autant d'ame que d'intelligence. Les Directeurs ont voulu mettre du leur; ils ont ajouté des ariettes d'une musique supérieure à celle qu'ils ont retranchée, & très-plattes quant aux paroles. Les ballets ont mieux réussi. Mlle Guimard y brille avec toutes les graces. La volupté qu'elle caractérise, seroit mieux exprimée dans sa pantomime, si elle y mettoit plus de naturel & moins d'afféterie. On reprochoit à Mlle Lany qu'elle remplace un jeu trop sévere; celle-ci est aussi correcte, mais minaude beaucoup. Le Sieur Gardel a exécuté une chacone de sa composition, &, par une sorte de fatalité, c'est peut-être le jour où il ait le plus mal réussi; il est vrai que l'air est misérable.

On seroit sorti fort mécontent du spectacle sans la troisieme entrée. Rien de plus agréable, de mieux joué & de plus fini que l'acte de la Terre. Mlle Arnoux, presque oubliée à force d'être désirée, a daigné reparoître dans l'acte de *Pomone*. Elle a semblé avoir acquis dans sa retraite encore plus de noblesse & de sentiment. Le Gros, faisant *Vertumne*, ne s'est pas moins distingué. La scene de la reconnoissance a été filée supérieurement; ce dernier a chanté le morceau *Voyez dans ces vergers la source qui serpente &c.* avec un moelleux, avec une onction qui ont pénétré tous les cœurs. Les Ballets ont complетté l'enthousiasme. Mlle Allard a plu par ses attitudes molles & son enjouement lubrique. Mlle Peslin a étalé sa grosse gaieté, la vigueur

de ſon jarret, une danſe robuſte comme ſes appas. On a ri de la ſoupleſſe, des diſlocations du Sieur Lany; le Sieur Slingsbi, Danſeur Anglois, a fait admirer ſa légereté & ſon aplomb. Les divertiſſemens étoient entremêlés de chants, & le Sieur le Gros a fini par une ariette ſimple, mais d'un naturel exquis; il a laiſſé le ſpectateur animé d'une joie douce comme ſa voix mélodieuſe.

A la page 255. Le 20 *Août* 1767. Il s'éleve un grand ſchiſme dans la troupe des Comédiens François. Mlle Dubois, laſſe de galanteries, paroît vouloir ſe livrer toute entiere à ſon métier; elle a repris tous les rôles dont s'étoit chargée Mlle Duranci, & a déclaré qu'elle vouloit jouir de ſon droit comme premiere Actrice, que l'autre la doubleroit, & ne joueroit qu'à ſon refus. Le Kain, qui protege cette derniere & lui ſert de maître de déclamation, a pris le parti de ſon éleve; il a proteſté de ſon côté qu'il ne pouvoit figurer vis-à-vis Mlle Dubois; que c'étoit une trop mauvaiſe Actrice, que ſa ſeule préſence le glaçoit &c. Molé eſt intervenu, &, pour faire ſa Cour à Mlle Dubois à laquelle il commence à s'attacher, comme on a vu, il a dit que le refus de M. le Kain ne devoit point inquiéter, qu'il ſe chargeoit de ſes rôles. Celui-ci voyant cela, ne veut pas les céder; il faudra une autorité ſupérieure pour arranger cette querelle.

M. l'Archevêque n'a jamais voulu conſentir à la publication des bancs de Mlle d'Epinay avec

le Sieur Molé sur leur seule renonciation au théâtre; il exigeoit une ratification des Gentilshommes de la Chambre, & leur congé absolu en bonne & due forme. Ceux-ci n'ont pas cru devoir se prêter à cette fourberie, sur laquelle les Histrions n'auroient pas été délicats. Dans cet intervalle le Sieur Molé s'est refroidi, & porte actuellement ses hommages à Mlle Dubois.

A la page 255. Le 21 *Août* 1767. Les six Corps des Marchands & Négocians de Paris viennent de présenter une Requête au Roi & à Nosseigneurs de son Conseil contre l'admission des Juifs aux brevets nouvellement créés dans les arts & métiers par l'Edit de création enregistré le 19 Juin au Parlement. Ces Juifs, sous le titre d'étrangers, veulent aujourd'hui abuser du terme pour s'immiscer dans le commerce & dans les arts, ce qui tendroit à leur acquérir en France un droit de bourgeoisie qui leur a été refusé de tous les tems & partout. On représente dans cette requête que l'admission des Juifs seroit directement contraire aux vues bienfaisantes de S. M. de rendre le commerce de plus en plus florissant; que non-seulement ils sont incapables de lui procurer le moindre avantage, mais qu'ils ne peuvent & ne doivent même dans leurs principes que le désoler & le ruiner. Ces assertions sont soutenues de traits historiques puisés dans nos annales, & cités comme des autorités sans reproche. On peut dire que cette requête est une collection des plus injurieuses contre cette nation,

chérie autrefois de Dieu, & aujourd'hui l'opprobre de tous les pays.

A la page 255. Le 24 *Août* 1767. M. Duclos, le Secrétaire de l'Académie, doit être demain à l'Assemblée; il est de retour depuis quelques jours de son voyage de Rome. Le motif de ce voyage excitoit la curiosité de bien des gens; on le sait aujourd'hui. Cet Académicien est fort lié avec MM. de la Chalotais; il s'expliquoit très-ouvertement sur cette affaire dans la chaleur du procès. M. le Duc de Nivernois, craignant que l'indiscrétion de M. Duclos ne lui attirât quelque disgrace de la Cour, lui a conseillé amicalement de profiter de ce tems-là pour aller en Italie comme il en avoit désir depuis longtems, & l'autre s'est rendu à ce sage avis.

A la page 258. Le 29 *Août* 1767. Il paroît une *Lettre sur les Panégyriques*, qu'on attribue à M. de Voltaire; & en effet elle semble être de lui, à en juger par le style, & son art de présenter les choses les moins intéressantes d'une façon piquante. Elle est courte & n'a que quinze pages. L'Auteur, comme il lui arrive souvent, tombe dans le défaut qu'il veut corriger, & a tant mérité le reproche qu'il fait aux autres, qu'il a mauvaise grace de le relever. Au reste, cet écrit est si peu de chose qu'on n'en parleroit pas s'il ne sortoit de la plume de cet homme célebre.

A la page 258. Le 30 *Août* 1767. *Cosroës* est la tragédie d'un écolier qui a été vingt-quatre

heures à digérer son plan, & un an à marteler ses vers; c'est-à-dire que la fable est vicieuse d'un bout à l'autre, pleine d'invraisemblances, d'absurdités mêmes, & que les vers, quoique corrects & assez bien faits, sont durs & boursouflés. Après ce jugement, il feroit inutile d'en dire davantage, si la jeunesse du candidat ne lui avoit mérité l'indulgence du public, & si la piece ne paroissoit devoir avoir quelques représentations. D'ailleurs, l'Auteur a le mérite rare, surtout à son âge, d'avoir fait un drame sans amour, d'avoir tiré tout son dialogue du cru, pour ainsi dire, de ses personnages & de n'avoir point eu recours à ces tirades postiches que nos modernes ont toujours prêtes dans leurs porte-feuilles; à ces vers brillantés dont ils émaillent par intervalle leurs tragédies. Ainsi nous reviendrons sur cet ouvrage.

A la page 258. Le 30 *Août* 1767. On parle beaucoup d'un Roman nouveau qui a pour titre l'*Ingénu*. Il a plus de 200 pages d'impression; il pique d'autant plus la curiosité, qu'il est encore fort rare & d'une plume accoûtumée à se faire désirer; on assimile cet ouvrage à *Candide*; il est du même Auteur.

A la page 259. Le 2 *Septembre* 1767. *Cosroës* est un Roi de Perse, sous l'empire duquel le christianisme commence à s'étendre & à exciter des troubles. Ce Monarque a pour Ministre un certain Phanessar qui professe hautement sa Religion, & n'en est pas moins l'ami & le conseil de

ſon Prince. Il cache ſous une modération apparente le zele aveugle & fanatique dont il eſt intérieurement dévoré. Il a profité de l'abſence du Monarque, de ſon crédit & de ſa puiſſance dans la capitale, pour ſouſtraire un enfant au berceau, le ſeul rejeton de *Cosroës*; il répand le bruit de ſa mort, & le reproduit enſuite dans ſa maiſon comme un enfant inconnu qu'il adopte & qu'il éleve dans le Chriſtianiſme; ſon projet eſt de ménager en ce jeune Prince un protecteur à ſa religion, & de le faire reconnoître & monter ſur le trône à la mort de Cosroës ſon pere. L'événement ne répond que trop bien aux vues de *Phaneſſar*. Manaſſès, c'eſt ainſi qu'on nomme l'inconnu, ſuce le fanatiſme avec le lait; il eſt d'ailleurs d'un caractere bouillant & impétueux; il ne reſpire que la guerre & les combats; il a une ſoif de gloire inextinguible, & cherche tous les moyens de couvrir par ſes actions l'obſcurité de ſa naiſſance; il ſe mêle dans toutes les factions; il eſt à la tête de tous les partis. Par une ſympathie de la nature, ſans doute, la Reine Ameſtris l'aime, le protege, le ſoutient contre toutes les cabales & les intrigues de cour; il ſe rend bientôt redoutable au Monarque même: celui-ci, pour le punir par l'endroit ſenſible, ne le conduit point à une guerre qu'il entreprend, & le laiſſe languir dans l'oiſiveté de la capitale; c'eſt là où la piece commence.

Un certain Memnon, Satrape, proche parent de l'Empereur, & ſon ſeul héritier par la mort

du fils unique de Cosroës, voudroit profiter du mécontentement de Manaffès pour le porter à confpirer, & fe frayer par fon moyen un chemin plus prompt au trône, que dévore ce Prince ambitieux. Le fanatisme fouleve les Chrétiens, *Manaffès* fe met à leur tête, *Memnon* fe joint à eux & fe ménage des Abyffins captifs pour s'en fervir au befoin en leur donnant la liberté. *Cosroës* revient dans ce moment après avoir vaincu fes ennemis; il a fçu les nouveaux troubles qui s'élevoient dans fes Etats; il veut y mettre ordre définitivement, & il indique un Confeil où l'on prendra les réfolutions les plus promptes & les plus fûres pour arrêter les féditions qu'excitent les Chrétiens. Le Confeil fe tient. Cosroës le premier jure de ne pardonner à perfonne des coupables; les Satrapes en font autant; un entr'autres déclare qu'il immolera même fon fils, s'il eft criminel...., à l'inftant on apporte un billet à Cosroës; il eft d'un efclave qui lui dévoile la conjuration; il indique les principaux factieux, & il laiffe tomber des foupçons fur Manaffés..... Il annonce qu'on peut d'autant mieux le croire qu'il vient de fe tuer. Cosroës rompt le Confeil; il dit à Phaneffar qu'il laiffe fous fa garde Manaffés jufqu'à ce qu'il fe foit décidé à fon égard. Le premier cherche à ramener l'autre par tout ce que la raifon, l'honneur, la religion, la reconnoiffance peuvent lui dicter de motifs les plus preffants & les plus forts. Le jeune Prince étant inébranlable, le Miniftre fe

détermine à lui déclarer sa naissance pour lui épargner un parricide ; au moment où il va dévoiler ce secret, on vient arrêter Manassès de la part du Roi. Il ne reste d'autre ressource à Phanessar que d'aller révéler son crime au Roi. Il le fait, il se déclare l'auteur de l'enlevement du Prince ; Cosroës lui pardonne sous la condition qu'il laissera ignorer ce secret à tout l'empire & à son fils même ; il lui ordonne d'aller le chercher & de l'amener à ses yeux. Le Roi dans cet interrogatoire veut remuer les entrailles du coupable, mais envain ; l'amour paternel est sur le point d'éclater, & Cosroës rompt l'entretien pour ne pas laisser percer sa tendresse. La Reine survient ; elle a appris tout ce qui s'est passé ; elle vient demander grace pour son protégé. Dans ce moment on annonce au Roi qu'un parti de mécontens a éclaté, qu'ils ont délivré Manassès de sa prison ; qu'il est à leur tête &c. Cosroës sort pour aller mettre ordre à la sédition ; Phanessar le suit, & par des mots entrecoupés laisse entrevoir à la Reine que l'inconnu est fils du Roi & le sien. Les rebelles triomphent ; Manassès a tué de sa main un guerrier ; il craint que ce ne soit le Roi. En ce moment Cosroës arrive, il se trouve seul, sans armes, dans son palais ; il se présente dans cet état à Manassès & à ses complices ; il les invite à lui percer le sein. La Majesté royale, une force secrete & inconnue arrête la main du parricide ; la nature semble lui parler en ce moment, il tombe aux genoux

du Roi avec les conſpirateurs; & la Reine qui ſurvient, lui apprend ſa naiſſance. Le tout eſt confirmé par Phaneſſar qu'on amene mourant ſur le théâtre & qui ſe trouve être la victime du jeune Prince. Cependant le Roi perſiſte dans ſa réſolution de ſacrifier ſon propre fils à la ſureté de ſes Etats & à la religion de ſon ferment. *Ameſtris* ne peut rien gagner par ſes larmes; elle lui ſuggere un moyen qui paroît cependant l'ébranler; c'eſt de faire grace à tout le monde; mais le Satrape qui a juré d'immoler ſon fils même s'il étoit coupable, arrive pour exécuter ſa parole, & n'ayant pas le courage de la remplir, il l'élude en ſe tuant lui-même; il ôte par ſa mort la reſſource qui reſtoit à Cosroës; il envoie le Prince au ſupplice; après avoir rempli les devoirs du Roi, il ſe livre à la nature, & le pere ſuccombe ſous le poids de ſa douleur; dans le moment on lui apprend que Memnon à la tête de ſes Abyſſins, étant venu ranimer la révolte, le fils de Cosroës a raſſemblé quelques troupes, s'eſt mis à leur tête, a tué Memnon, diſſipé les factieux, s'eſt couvert de gloire, & que les peuples en foule le regardent comme leur libérateur. Il arrive précédé & ſuivi des acclamations publiques, une joie univerſelle ſuccede au deuil général de l'Empire.

On voit par cette eſquiſſe combien la charpente de ce drame eſt bizarre & monſtrueuſe, ſans compter nombre d'abſurdités de détail qu'on a ſupprimées.

L'expoſition eſt aſſez bien faite ; elle eſt claire, & fait connoître tous les perſonnages principaux. Le 2e. acte eſt le meilleur; la ſcene du Miniſtre & de ſon fils adopté eſt ſupérieurement traitée entre *Briſard* & *Molé*, ſurtout par le dernier; il eſt fâcheux que la reconnoiſſance ſoit ſuſpendue par un reſſort de commande & uſé que l'Auteur fait jouer préciſément au moment néceſſaire. Un inſtant plus tard, la piece étoit finie.

Dans le 3e. acte, l'aveu que fait Phaneſſar au Roi de ſa ſupercherie, & la découverte d'un fils, l'eſpoir du trône, traître à ſon Roi & conſpirant contre lui, n'a produit preſque aucun effet; 1o. parce que le ſpectateur eſt dans la confidence dès le premier acte; 2o. parce que l'intérêt eſt atténué par la foibleſſe des caracteres mal frappés; car le Miniſtre n'eſt ni fanatique, ni vertueux tout-à-fait. Le Monarque n'a point encore développé ces entrailles paternelles qui auroient préparé tout le pathétique de cette ſituation; & le jeune Prince n'eſt pas d'une ambition aſſez décidée, aſſez effrenée pour ne pas rentrer dans ſon devoir dès qu'il ſaura ſon état; 3o. parce que l'embarras de la poſition de Coſroës n'eſt réellement que dans la tête de l'Auteur. On voit combien il lui ſeroit facile de pardonner & d'appaiſer les troubles en manifeſtant à Manaſſès ſa naiſſance & le crime qu'il alloit commettre. De là toute la langueur qu'on éprouve dans le 4e. & dans le 5e. actes, toujours prêts à finir quand il plaira au Poëte,

Le rôle de la Reine affoiblit encore l'intérêt, elle ne fait que pleurer & n'agit en rien ; elle dégrade de plus en plus Cosroës dont elle met l'inflexibilité dans un jour plus marqué & peut-être odieux.

En un mot, par la discussion on ne trouve dans cette tragédie, ni caractere, ni nœud, ni péripétie véritables.

A la page 260. Le 5 *Septembre* 1767. On a donné depuis deux jours la deuxieme représentation de Cosroës, suspendue pour que l'Auteur eût le tems de faire ses corrections. Il a raccourci le 4e. acte & changé absolument le 5e. La scene s'ouvre par la résignation du jeune Prince; mais il déclare à Cosroës combien l'appareil du supplice l'épouvante, qu'il ne craint point la mort, mais l'infamie de périr sous les coups d'un bourreau ; il se décide pourtant en apparence ; il demande à son pere de recevoir ses derniers embrassemens ; il profite de cette approche pour escamoter le cimeterre de Cosroës ; il veut en se tuant lui-même échapper à l'indignité du supplice. Le Roi retient les bras de son fils dans l'instant où l'on annonce que Memnon à la tête des rebelles triomphe par tout, qu'il s'avance vers le Palais. Le Roi veut reprendre son épée, son fils dit que c'est un coup du Ciel, qu'il va s'en servir pour réparer son crime. En ce moment Memnon fonce sur le Théâtre, le jeune Prince se met à la tête des gardes de Cosroës ; il se livre un combat qui va se terminer dans la coulisse.

Le

Le Roi rentre ſur la ſcene, il a laiſſé ſon fils diſſiper le reſte des factieux; on annonce qu'il a tout calmé, que le peuple va ſe rendre pour demander la grace du vainqueur & le reconnoître, comme héritier du trône.

Toute cette cataſtrophe eſt fondée ſur le double contre-ſens d'un Chrétien qui veut ſe tuer, & d'un Monarque Payen aſſez inflexible, pour vouloir que ſon fils périſſe, & qui le retient dans un moment où ce dernier cherche à ſe ſouſtraire, non à la mort, mais à l'infamie &c. mais il s'enſuit du fracas ſur le théâtre, un grand mouvement, plus de chaleur; & ce denouement abſurde eſt de beaucoup ſupérieur à l'autre, plus dans les mœurs, mais plus froid. On a demandé l'Auteur; il a paru.

A la page 260. Le 6 *Septembre* 1767. Les fêtes de St. Cloud durent encore; elles ſont d'une magnificence & d'une variété dont il y a peu d'exemples. On ne mange jamais deux fois dans le même endroit. Les ſpectacles conſiſtent principalement en anciens Opéra comiques qu'on a rajuſtés au théâtre & dont on a refait la muſique. Comme ils ſont en partie exécutés par la troupe des petits enfans de l'Opéra, auxquels préſide d'Auberval, ils ne ſont pas ſupérieurement bien joués. Il y a auſſi des parades de la compoſition de M. Poinſinet, qui s'eſt déjà exercé dans ce genre pour la fête de M. le Chevalier d'Arc.

A la page 264. Le 10 *Septembre* 1767. Il y a

depuis longtems un canal commencé en Picardie à la tête duquel étoit le fameux Crozat, grand-pere de Madame la Ducheſſe de Choiſeuil. S. M. ſe charge de le continuer ſuivant un arrangement propoſé au Conſeil. Elle ſe ſubſtitue aux droits & place des héritiers de M. Crozat; elle les rembourſe en conſéquence d'une avance de 3,000,000 livres qu'ils ont faite. M. le Duc de Choiſeuil doit avoir pour ſa part un million cinq cens mille livres; pour le Maréchal de Broglio 500,000 livres & le ſurplus paſſe en d'autres mains. Le rembourſement doit être fait en contrats à 4 pour cent. C'eſt le fameux *Laurent* qui ſera, dit-on, chargé de la continuation des travaux. On connoît ſes talens pour l'hydrauſtatique, par la caſcade de Brunoy, par celle de Chanteloup.

A la page 265. Le 12 *Septembre* 1767. Vers préſentés à M. Beudet, Secrétaire général de la Marine & Secrétaire de M. le Duc de Praſlin, par M. Jacquet, jeune homme de 14 ans, en lui préſentant de ſon écriture pour lui demander de l'emploi.

D'un Miniſtre éclairé confident néceſſaire
Dont le génie actif l'aide ſi bien en tout,
Puiſſe mon talent foible être de votre goût,
Et m'attirer du moins un coup d'œil tutélaire!
Du Ciel la prudente bonté
Ne donne à tous la même choſe,
Chacun de mérite à ſa doſe,
L'un peut moins, l'autre plus, mais on eſt limité:

Vous avez une tête à gouverner un monde,
Moi, pour exécuter, je n'ai qu'un double bras:
Il se présente à vous, ne le dédaignez pas,
Commandez & je vous seconde.

A la page 263. Le 13 *Septembre* 1767. L'*Ingenu* vient d'être arrêté ces jours-ci, après s'être vendu publiquement pendant plus de huit jours. Il ne valoit que 3 livres & coûte à présent un louis.

A la page 266. Le 15 *Septembre* 1767. Le Sieur Verdeuil continue à la Comédie Italienne son début dans les rôles d'*Amoureux*, commencé le deux de ce mois dans le *Cadi dupé*. Quoiqu'il ait de la voix, il manque de goût & n'est point agréable au public. Cependant une haute protection le porte à ce spectacle, & M. le Duc de Noailles surtout s'y intéresse fortement, ce qui fait sensation dans ce tripot & occasionne beaucoup de rumeur. On prétend que Clairval ne peut rester depuis son aventure & qu'il faut nécessairement le remplacer.

A la page 266. Le 16 *Septembre* 1767. M. le Prince de Conti étant à sa terre de l'Isle-Adam a vu passer sur la riviere quelques bateaux de bled qui descendoient. Il a demandé ce que c'étoit, & sur les informations qu'on lui a donné que c'étoient des grains qu'on exportoit pour l'étranger, il a fait heller les bateaux & les a obligés de débarquer chez lui; il a acheté ces bleds & les a fait distribuer à ses vassaux qui commençoient à le payer cher.

A la page 266. Le 17 *Septembre* 1767. M. de Choiſeuil eſt parti Lundi dernier pour ſa délicieuſe terre de *Chanteloup*; il y doit reſter juſqu'au 22; quoiqu'il y ait 34 poſtes, il fait ce chemin en 13 heures. Il s'y eſt rendu des environs une troupe de Comédiens pour amuſer les loiſirs de ce Miniſtre, toujours actif même dans ſes plaiſirs. A ſon retour il doit en paſſant par Paris faire lui-même la revue du Régiment de Chamborand d'Houſſards; c'eſt un nouveau ſpectacle qu'il veut donner aux badauds de ce pays-ci.

A la page 266. Le 18 *Septembre* 1767. Madame la Comteſſe de Stainville, dont il a tant été fait mention pour ſes amours avec Clairval de la Comédie Italienne, & ſurtout par l'eſclandre faite par ſon mari, eſt tombée malade dangereuſement dans le couvent où elle eſt. Les Médecins du pays l'ont mal traitée, & il eſt néceſſaire qu'elle revienne à Paris. On prétend que c'eſt pour cette raiſon qu'on veut éloigner l'Hiſtrion qui lui avoit tourné la tête. Du reſte, l'Abbeſſe rend les meilleurs témoignages de cette jeune Dame qui paroît s'être jetée dans la haute dévotion.

A la page 266. Le 18 *Septembre* 1767. On parle de deux nouveaux ouvrages de M. de Voltaire: La *Théologie portative*, & l'*Impoſture ſacerdotale*. On ne connoît que les titres de ces deux brochures infernales, comme on s'en doute bien.

A la page 266. Le 19 *Septembre* 1767. *Coſroës*

eſt aujourd'hui à ſa 9e. & derniere repréſentation. Ce qui eſt une eſpece de ſuccès pour un pareil Drame, & dans une ſaiſon ſemblable. Sans doute cette indulgence eſt due à la jeuneſſe du débutant, que tous les journaux annoncent pour n'avoir pas encore 23 ans. Cet Auteur eſt fils d'un marchand Mercier de Paris. Le pere, contre l'uſage des vieillards ſéveres, ne paroît point s'oppoſer à l'eſſor des talens de ſon fils; il étoit à la premiere repréſentation, & ſembloit agité des mêmes mouvemens du véritable Auteur.

A la page 266. Le 20 *Septembre* 1767. Il eſt queſtion d'établir à Paris un journal Eſpagnol, c'eſt-à-dire un ouvrage périodique qui rendra compte de la littérature de ce Royaume. Cette entrepriſe paroît d'autant plus difficile à exécuter, que le journal étranger dont ce travail ne faiſoit qu'une branche, n'a pu ſe ſoutenir. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt un M. d'Hermilly qui doit faire les traductions, & M. le Chevalier de la Morliere qui tiendra la plume.

A la page 267. Le 22 *Septembre* 1767. Il a débuté ces jours-ci à la Comédie Italienne deux jeunes Danſeuſes, ou pour mieux dire deux enfans. Elles ſont Pruſſiennes; elles attirent tout Paris par la vigueur de leur jarret à un pareil âge; elles paroiſſent plutôt deſtinées aux cabrioles qu'à la danſe noble & gracieuſe.

A la page 269. Le 26 *Septembre* 1767. M. le Prince de Lamballe, qui a épouſé l'hiver dernier une Princeſſe aimable & jolie, s'étant laiſſé aller

à la facilité de son caractere, un autre Prince (M. le Duc de Chartres) a abusé de son amour du plaisir pour lui donner des goûts fort contraires à celui qu'il devoit avoir; du moins on l'en accuse. L'ardeur de son tempérament l'ayant emporté fort loin, la Princesse s'est trouvée atteinte d'un genre de maladie qui n'auroit pas dû l'approcher. Le Duc son pere a écrit au Roi de France. On a sévi contre différentes créatures que ce Prince avoit honorées de ses bonnes graces; mais la plus coupable & la plus adroite est une nommée *la Forêt*, courtisanne recommandable par l'excès de son luxe, & le rafinement de son art dans les voluptés. N'ayant pu déterminer son illustre amant à la quitter, & craignant les suites de cet attachement, elle a pris le parti de s'éclipser. Elle est partie, sans qu'on sache où elle est, & le Prince de Lamballe est dans la désolation.

A la page 269. Le 27 *Septembre* 1767. On ne parle aujourd'hui que des fêtes de Chanteloup, qui ont répondu à la magnificence du maître. La veille du départ, le Duc de Choiseuil donna à Madame la Duchesse de Villeroi & à une cour très-nombreuse, une fête où Préville, mandé exprès de Paris, joua dans une Comédie de sa façon, intitulée la *Dispute des Comédiens*; après le Drame on chanta plusieurs Vaudevilles relatifs au camp de Compiegne, & l'on exécuta enfin un Opéra comique nouveau.

A la page 269. Le 28 *Septembre* 1767. Il court

une lettre manuſcrite, d'une Demoiſelle le Clerc, une des impures de Paris très-renommée, & qui par là fait ſenſation & ſe copie.

Paris le 29 *Août* 1767.

Lettre de Mlle le Clerc à M. Poinſinet. Vous avez raiſon, mon cher Maître: malheur aux jolies femmes qui établiſſent leur réputation ſur leurs charmes; elle eſt fragile comme eux. Heureuſes celles que la nature a douées de quelques talens; je ſuis bien réſolue à faire valoir les miens, & à mériter une gloire que je ne dois juſqu'à préſent qu'à des attraits paſſables. J'ai plaiſir à croire qu'une grande Actrice doit aller à l'immortalité, & que la ſublime Clairon ſera l'entretien des races futures comme le prodigieux Voltaire. Je compte donc travailler ſérieuſement à entrer au ſpectacle cet hiver; je me ſuis dégroſſie l'hiver dernier chez Madame la Ducheſſe de Villeroi; je me ſuis exercée depuis, & je profiterai de mes protections pour débuter aux François, le plutôt poſſible. C'eſt à vous, mon cher maître, à me guider, & à me dire de quels rôles vous me croyez plus ſuſceptible; car on ne peut pas être univerſel. J'ai, ſans me flatter, les graces des Amoureuſes, l'ingénuité des Agnès; je puis prendre à mon gré l'air malin des Soubrettes, & je n'aurai pas de peine à en développer toute la malice. Je ſais jouer la ſévérité des Duegnes & des Meres; je monterois s'il le falloit à la dignité des Coquettes; j'en aurois

les manieres folâtres; en un mot, je suis assez Prothée pour prendre toutes sortes de formes; il s'agit de savoir celle qui me convient le mieux, & c'est à vous, cher maître, que j'ai recours. Vous avez des lumieres; vous me connoissez depuis longtems: décidez-moi, afin que je me fixe; arrachez-vous un peu aux grandeurs qui vous environnent. (*) Hélàs! il fut un tems où vous m'auriez sacrifié tout cela! mais ne rappelons point des jours trop heureux...... Vos conseils, cher maître, ne me les refusez pas.

Je suis, &c.

A la page 267. Le 29 *Septembre* 1767. Qui croiroit qu'après plus de deux ans d'un jugement rendu dans une affaire qui a attiré les regards de toute l'Europe, un anonime viendroit, sous le nom du *Sentiment Politique*, exposer dans cinq lettres la justice des deux Arrêts du Parlement de Toulouse contre *Calas* pere & ses coaccusés? l'Auteur prétend convaincre ses lecteurs sans préventions & sans préjugés, que l'enthousiasme a plutôt opéré dans la capitale que le prétendu fanatisme n'a agi dans la ville de Toulouse.

A la page 269. Le 1 *Octobre* 1767. Les Comédiens Italiens ont donné, lundi 28 Septembre, la premiere représentation du *Double Dégui-*

(*) M. Poinsinet étoit alors à Chantilly pour diriger les spectacles du Prince de Condé.

guisement; Opéra comique bouffon & très-bouffon: quoique les premieres représentations aujourd'hui ne soient qu'une répétition, il paroît que celle-ci n'en aura pas deux. La musique est de M. Gossec; il y a de jolies choses, mais nul génie, pas plus que dans les paroles, dont l'Auteur garde l'anonime & fait bien.

A la page 273. Le 7 *Octobre 1767*. M. Poinsinet n'est pas resté en arriere, & l'on distribue aussi sa Réponse à Mlle le Clerc. Elle est curieuse par un examen assez juste des talens de nos principales Actrices de la Comédie Françoise.

Réponse de M. Poinsinet à Mlle le Clerc.

Je vous loue, ma belle voisine (*) de votre façon de penser philosophique. Certainement après un grand Poëte, une Actrice illustre est ce qui fait le plus d'honneur à l'humanité. J'aime à voir fermenter chez vous l'amour de la gloire. Vous êtes faite pour l'acquérir. Puissent nos noms entrelacés passer à la postérité comme ceux de Voltaire & de Clairon! Vous prenez bien votre modele. Cette femme illustre n'a percé qu'à force de travail & d'assiduité. Vous avez, comme elle, des graces extérieures, votre esprit peut vous être d'un grand secours; quant aux rôles auxquels vous devez vous appliquer, il y a bien des choses à examiner, & cela mérite quelque détails. Il faut peser vos talens, & ceux des concurrentes que vous aurez. Dans les rôles

(*) M. Poinsinet demeure dans la maison de Mlle le Clerc.

d'Amoureuses, je vois Mlles Hus & Doligny. La premiere est peu redoutable; elle a pourtant quelques situations où elle est très-bien. Le public est si engoué de la seconde. Qu'il me paroît difficile d'éclipser cette rivale! Mlles Dumesnil, Gauthier & Préville brillent dans le genre plus grave, mais votre jeunesse vous pourroit faire espérer de voir bientôt les deux premiéres vous céder la place. La derniere a une froideur que surmonteroit aisément votre vivacité. Quatre Soubrettes courent la même carriere, & chacune a des talens différens. Madame Bellecour joue les Nourrices à merveille; cette énorme tetoniere a la bonhommie franche d'une Appareilleuse qui aime bien a rendre service pour de l'argent. On trouve dans Madame le Kain toute l'aigreur, tout le revêche d'une Boudeuse dont il faut saisir le moment. Mlle Fannier a le néz retroussé d'une Suivante fine, exercée, & faite pour tromper à la fois trois ou quatre amans. On admire dans Mlle Luzi la tournure d'une Confidente d'une femme du grand monde; c'est une malice rafinée, aprofondie, réfléchie comme celle de sa maitresse; & il faut un art bien supérieur pour atteindre à cette méchanceté sublime. Malgré tout cela, je crois que vous êtes née pour un pareil genre: je ne vois pour vous à craindre que cette derniere; & vous pouvez, vous devez même éviter la concurrence. Du reste, vous êtes taillée en Soubrette; vous en avez la figure, le propos, le jeu, les gestes. Tenez-vous là,

& ne songez point à vous élever davantage. Je vous dis mon avis avec toute l'ingénuité que vous exigez. Vous réussirez surement, si vous voulez-vous concentrer dans de pareils rôles, & surtout étudier beaucoup.

Du reste, je suis à vos ordres; vous n'avez qu'à parler, ma belle voisine; je suis trop reconnoissant pour ne pas vous rendre tous les services qui dépendront de moi. Est-ce à vous à regrètter le tems passé? Ce seroit à moi; mais il faut suivre ses destins. La fidélité en amour n'est pas ma vertu. J'en suis à ma 485e. maitresse, & Mlle Arnoux, toute Arnoux qu'elle est, n'a pu me fixer. Avec ce caractere de légereté dont mon tempérament a besoin, je n'en suis pas moins le très-humble serviteur de toutes celles qui le méritent, & pour lesquelles j'ai conservé de l'estime au lieu d'amour; vous êtes du nombre, ma belle voisine, & je vous prouverai dans tous les tems l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

à Chantilly ce 3 *Septembre* 1767.

A la page 274. Le 8 *Octobre* 1767. L'Origine de la division entre M. de Marigny & M. Gabriel pour ceux qui ne se la rappelleroient pas est un mur aux Champs-Elisées dont M. Gabriel avoit fait enclore un jardin. M. le Marquis de Marigny a prétendu que ce premier Architecte avoit usurpé une partie des potagers de Madame la Marquise de Pompadour, dont le terrein avoit été rendu à la ville; en conséquence M. le Di-

recteur général des bâtimens fit abattre ce mur par une belle nuit. *Inde iræ.*

A la page 276. Le 12 *Octobre* 1767. Extrait d'une lettre de Berlin du 25 Septembre 1767. ... On n'est point à la mode ici, si l'on n'est *Bourdelois.* Voici ce qui a donné lieu à cette plaisanterie. Le S. Bourdeaux, natif de Hollande, & Libraire du Roi, à inventé à l'occasion du nouveau mariage une très-belle médaille pendue à un ruban couleur d'orange lizeré de verd avec ces mots: *Vive la Princesse Guillaume de Prusse , Vive le Prince d'Orange.* La médaille peinte & émaillée représente deux cœurs sur l'autel de l'hymen, entrelacés d'une guirlande de fleurs, l'amour les enflamme de son brandon & les couronne de lauriers. Au-dessous sont les armes de Prusse , & celles des Provinces-Unies. En outre, il a dédié au Stadhouder une collection de devises gravées sur des colifichets, ou des breloques propres à pendre à une montre. Il a eu l'honneur de présenter ces inventions au Roi & à la Reine & à toute la Cour &c. Cela a eu beaucoup de succès. S. M. a attaché elle-même de sa main à la boutonniere de M. Verclot, un ruban & une médaille; il en a distribué à toute la cour, ainsi que des breloques , & elle sont devenues si en vogue, qu'on ne peut se dispenser de porter ces ornemens , au moins à sa montre.....

A la page 279. Le 17 *Octobre* 1767. Le Coincre dont on a parlé est arrivé à Fontainebleau,

& a été présenté au Ministre de la Marine. Cette bête ressemble par la couleur de la peau à un petit sanglier qui a le poil plus gros que du crin: son muzeau est comme celui d'un poisson de mer, ses pattes imitent celles du cerf; elle a une ouverture sur le dos, comme on a dit, par où elle respire; elle est très-familiere.

A la page 279. Le 17 *Octobre* 1767. On avoit arrêté au Conseil que l'hôtel des monnoies seroit établi à la place de Louis XV; en conséquence, des plans en ont été dressés; on en avoit déjà jeté les premiers fondemens & fait une dépense de plus de cinquante mille écus, lorsque, sur des représentations qui ont été écoutées, on a suspendu l'ouvrage, & après un mur examen, il a été décidé qu'il ne pouvoit avoir lieu dans cet emplacement. On vient de choisir celui de Conti près le Pont-neuf, & on doit y travailler au commencement de l'année prochaine. Le public s'étoit flatté qu'on auroit saisi cette occasion pour achever une partie du Louvre, où il sembloit qu'on pût placer la Monnoie: le desir qu'on a de voir à sa perfection cet immortel monument, fait faire des vœux à tous les bons citoyens pour qu'on prenne enfin les moyens d'y parvenir; ce qui s'exécuteroit facilement en peu de tems en y mettant successivement des objets utiles que l'on place journellement ailleurs avec beaucoup de dépense & sans rien ajouter à la beauté & à la magnificence de la ville, comme l'*hôtel des menus plaisirs du Roi*, le *Garde-meu-*

ble de la Couronne &c. & d'autres qu'on ſe propoſe de faire.

A la page 284. Le 24 *Octobre* 1767. Le Sieur de la Garde, ancien Bibliothécaire de Madame la Marquiſe de Pompadour, & acolythe du Sieur de la Place pour la fabrication du Mercure, vient de mourir. Il étoit chargé de la partie des ſpectacles, & c'étoit un des articles de ce journal les plus ridicules par le ſtile néologique de ce rédacteur, & plus encore par le fade encens dont il parfumoit indiſtinctement les Auteurs, les Acteurs & juſqu'aux valets de théâtre. Sa place eſt fort briguée.

A la page 248. Le 24 *Octobre* 1767. Les Penſionnaires du Mercure ont préſenté un Mémoire à M. le Comte de St. Florentin à l'occaſion de la mort du Sieur la Garde, où ils font voir que les fonds ne ſuffiſent pas pour les remplir, en conſéquence ils le ſupplient de ne point nommer à cette place vacante. Le Miniſtre a eu égard à ces Repréſentations. La Garde avoit mille écus.

A la page 284. Le 24 *Octobre* 1767. Les nouveaux fragmens n'ont point repris; il n'eſt pas même poſſible qu'ils ſe ſoutiennent, ſurtout l'acte d'*Amphion* ſe trouvant deſtitué de le *Gros* & de Mlle *Arnoux* qui n'y jouent plus.

A la page 284. Le 25 *Octobre* 1767. M. de la Borde, ci-devant banquier de la Cour, fameux par l'excès & la rapidité de ſa fortune, vient de conclure un marché avec M. Vernet, ce Peintre célebre de marines. Il lui demande huit tableaux

pour orner une magnifique galerie, & il donne quarante mille écus à l'artiste. Ce dernier a abandonné sa collection des différentes vues des ports de France qu'il devoit porter au nombre de quarante; on croit qu'il ne s'est pas estimé assez bien payé.

A la page 278. Le 27 *Octobre* 1767. On a remis il y a quelques jours à l'Opéra l'Acte de *Vertumne & Pomone*, à la place du Prologue des *Amours des Dieux* qu'on a retiré.

Mlle Durancy a joué dans l'acte d'*Amphion*. Son retour auroit été plus fêté, s'il se fût annoncé dans quelque chose de meilleur. Cet acte est si barbare, d'un goût si monstrueux, qu'il révolte le public; on le trouve fort de pensées à la lecture; il est dans le costume sauvage; mais de pareilles mœurs révoltent sur le théâtre de l'amour & des graces. Il faudra le retirer incessamment.

Quant à *Théonis* ou le Toucher, le fonds est une idée très-obscene que M. Poinsinet a enveloppée dans des images communes. Il passeroit si la musique le soutenoit. Ce Poëte dit modestement que cet Acte est une esquisse, en attendant son magnifique tableau, c'est-à-dire son grand Opéra. Il a débuté aussi un jeune homme de 15 à 16 ans qui a une très-belle voix & une hardiesse singuliere, quoiqu'il ait chanté quelque chose de fort difficile. D'ailleurs, son âge fait craindre que son organe ne reste pas le même.

A la page 291. Le 29 *Octobre* 1767. Les

Comédiens François ont l'entreprise des trois Comédies de Versailles, de Fontainebleau & de Compiegne; ils comptent y faire des especes de magasins où ils formeront des Sujets pour les spectacles de Paris.

A la page 295. Le 4 *Novembre* 1767. On a parlé de l'évasion de Mlle la Forest au grand regret d'un jeune Prince nouvellement marié qui avoit conçu pour elle une passion dangereuse. On sait actuellement le motif de cette fuite précipitée. L'Amant lui a fait présent d'une partie assez considérable des diamans de la Princesse. Sur les recherches que la Courtisanne a eu vent qu'on faisoit, elle a cru devoir s'éclipser. Mieux conseillée, elle s'est représentée depuis peu au Duc de Penthievre, pere du jeune Prince, a rapporté les diamans, & s'est jetée à ses genoux en implorant ses bontés. Le Duc a paru satisfait de cette démarche; il lui a dit qu'on feroit estimer les diamans, & qu'on lui en payeroit la valeur, qu'elle n'eût aucune inquiétude; que son fils étoit le seul coupable; qu'on auroit soin de son enfant; si elle étoit grosse, comme elle disoit le soupçonner, que dans tous les cas on pourvoiroit à ses besoins; mais qu'il exigeoit qu'elle ne vît plus le jeune Prince, son amant.

A la page 295. Le 4 *Novembre* 1767. Il se confirme que M. Doigny quitte la ferme générale & qu'il épouse Mlle Liancourt, née d'une Actrice, fille célebre, appelée la *Constitution*. Il compte passer deux ans dans sa terre, laisser

épuiser les propos & les sarcasmes de la capitale, & reparoître ensuite avec sa femme, purifiée par une semblable retraite.

A la page 295. Le 4 *Novembre* 1767. Le mémoire des Pensionnaires du Mercure n'est pas resté sans réplique. M. de la Dixmerie, qui alimente de contes ce Journal depuis six ans presque gratuitement, a demandé la place & le traitement de M. de la Garde; il accuse ces MM. d'infidélités, & M. le Comte de St. Florentin fait compulser les regiftres. La chose doit se décider le Lundi, 9 de ce mois.

A la page 295. Le 5 *Novembre* 1767. Une jeune Princesse, vive, aimable, mariée l'hiver dernier à un époux fort jeune aussi, n'a pu supporter tranquillement les infidélités réitérées de son mari; quelques funestes qu'elles aient été à son amour même pour ce moderne Thésée, elle n'a pu voir sans un excès de jalousie marquée, son éloignement & ses écarts; elle a conçu de l'envie contre les objets les plus méprisables, que le Prince honoroit de ses regards; elle en a contracté une mélancholie profonde, & des vapeurs convulsives. Les Médecins à la mode n'ayant pu calmer ce mal plus moral que physique; elle s'est mise entre les mains d'un nommé *Pittarra*, Charlatan en vogue par des emplâtres qu'il applique fur le nombril. Plusieurs femmes de la Cour en ont essayé, & Madame la Duchesse de Mazarin en ayant parlé à la Princesse, celle-ci vient depuis peu de le faire appeler auprès d'elle.

A la page 295. Le 6 *Novembre* 1767. M. de la Dixmerie ayant lieu de se plaindre de l'ingratitude des Pensionnaires du Mercure, qui pour la plupart n'y contribuent en rien, & veulent cependant le frustrer d'une pension qu'il a droit d'espérer par six années de coopération presque gratuite à ce journal, vient d'exhaler ses plaintes dans une fable allégorique & ingénieuse. La voici.

Le Laboureur & les Oiseaux.

Pour féconder un champ de stérile nature,
Guillot employoit tout, soins, travaux & culture;
Ah! dit-il, si les Dieux secondent mes efforts,
Si de Cerès le regard m'est propice,
Elle doit m'ouvrir ses trésors,
Le travail assidu vaut bien un sacrifice.
Attendons: il attend; mais un essain d'oiseaux
Sur les épis dorés vient fondre à tire d'aile,
Et dévore à l'instant le fruit de ses travaux.
Il seme encore; incursion nouvelle;
Six fois le pere des saisons
De ses douze palais a parcouru la suite,
Et six fois de Guillot l'espérance est détruite.
Un de ces oiseaux meurt (*). Çà, dit-il, composons:
Je veux bien, mes amis, travailler pour vous plaire;
Mais le sage, dit-on, fuit les biens superflus,
Prenez donc votre nécessaire,
Et laissez-moi la part de l'oiseau qui n'est plus.
A ces mots Dieu sçait quel ramage;

(*) La Garde.

On tient Conseil, c'étoit pour mieux faillir.
Voici l'Arrêt de cet Aréopage;
Seme Guillot; semer est ton partage,
Le nôtre est de tout recueillir.

A la page 295. Le 7 *Novembre* 1767. On a parlé du *Cas de Conscience &c.* Ouvrage attribué à Dom Clémencé des Blancs-manteaux, où l'on attaque la Commission nommée pour l'examen des constitutions des Moines, dans son essence & dans sa forme; on en démontre les irrégularités & le vice. Ce Mémoire n'est pas sorti de la poussiere des cloîtres, ou est retombé dans celle des cabinets des savans. Un plaisant a porté à ce tribunal un coup plus mortel: c'est une estampe allégorique, satyrique & d'autant plus offensante pour la prélature, qu'elle est très-vraie. D'un côté on y voit les cinq Archevêques chargés de cette besogne: Celui de Rheims (Mr. de la Roche-Aymon) est en face de l'Eglise Romaine, figurée sous une figure de femme qui lui fait la moue. Une main paroît présenter un cordon bleu à l'Archevêque d'Arles (M. de Jumillac) elle l'attire, l'occupe, l'amuse, & se joue de lui. Un équipage de chasse offert à l'Archevêque de ..... (M. Dillon) captive ses regards, & paroît mériter toute son attention. Celui de Toulouse (M. de Brienne) est à son bureau, deux Volumes de l'Encyclopédie ouverts devant lui, l'un à l'article *Célibat*, l'autre à l'article *Moines*. Enfin, M. l'Archevêque de Bourges (Philippeaux) présente un bou-

quet à une Demoiselle qui l'agace & porte tous les caracteres d'une fille de joie.

De l'autre côté, sont trois Moines de différens ordres avec les attributs de la pénitence, les haires, les cilices, les crucifix &c. & dans les diverses attitudes qui leur conviennent. Au bas sont écrits ces mots: *Ce sont ceux-là qui réforment ceux-ci.*

Cette pasquinade très-bien faite est de la plus grande rareté, tout le clergé s'est remué pour en arrêter le débit, malheureusement quelques curieux en ont eu des exemplaires.

A la page 295. Le 9 *Novembre* 1767. Une Virtuose, recommandable par les graces de sa figure & par celles de son esprit, a écrit les vers suivants à une veuve de ses amies qui l'invitoit à venir passer quelques jours à la campagne.

A Ste. Assise le 4 *Novembre* 1767.

Je ne crains point la solitude,
Que votre esprit daigne embellir;
Loin du fracas chez vous j'irai me recueillir,
Dans une douce quiétude.
Il faut pouvoir vivre avec soi,
Mon cœur sera rempli; lui seul me détermine.
Couple charmant de sœurs! en tiers recevez-moi.
Dans notre comité par fois à la sourdine
Si l'ennui cherche à se glisser,
L'Amitié viendra le chasser.

Réponse.

Ne tardez pas, ma chere belle,
Venez vous reposer au sein de l'Amitié.

L'Amour va vous traiter sans doute d'infidele,
Il voudroit du voyage être aussi de moitié;
Mais tout est sexe ici, nous lui fermons la porte;
Nous craignons que ce Dieu ne veuille nous tenter,
Les Graces seulement vous serviront d'escorte,
Celles-là, je le sçais, ne peuvent vous quitter.
Par une autre que vous je me ferois maudire;
Elle redouteroit l'ennui d'un tel séjour;
A tous les sentimens votre cœur peut suffire,
Vous savez passer tour à tour
Des bras de l'Amitié, dans les bras de l'Amour.

A la page 295. Le 10 *Novembre* 1767. On regarde d'un œil très-favorable un Arrêt du Conseil du 30 Octobre dernier sur les *Privileges*, *Prérogatives & Exemptions* dont le Roi entend que jouissent les Négocians en gros; S. M. ne se borne pas à y annoncer son auguste protection, il flatte le commerce d'accorder par chacun an deux lettres particulieres d'anoblissement à ceux d'entre les Commerçans qui se feront distingués dans leur état.

A la page 295. Le 11 *Novembre* 1767. *Amphion* n'a pu tenir plus longtems, & les Directeurs ont été obligés de le réformer; ils y ont substitué le *Devin de Village*.

A la page 300. Le 15 *Novembre* 1767. Il paroît une brochure de 55 pages *in*-8°., intitulée *Essai historique & critique sur la dissension des Eglises de Pologne*.

L'Auteur prouve d'abord que l'Eglise Latine est la fille de l'Eglise Greque. Il fait voir ensui-

te comment le Pape & les Evêques ont acquis leur puissance temporelle; & il expose en troisieme lieu, comment & sur quels motifs se sont formées les sectes Luthérienne & Calviniste dans l'Europe.

Après ce préambule, l'Auteur fait voir comment le christianisme s'est établi en Pologne, vers l'an 1000, & en Lithuanie vers l'an 1387, & que, quoique l'Eglise-Catholique-Romaine y fût la dominante, la Luthérienne & la Calveniste sous le nom de *Dissidents*, & les Grecs connus sous le nom de *Désunis*, y ont conservé leurs cultes, & leur participation aux administrations civiles, & charges de la République.

On estime que les *Désunis*, qui forment cinq Diocèses en Lithuanie, & les Dissidents, font le sixieme de la Nation Polonoise.

Sigismond Auguste, le dernier Roi de la race des *Jajellons*, anéantit dans la Diete de Vilna de l'an 1565 *toute différence qui pourroit jamais naître entre les citoyens pour cas de religion, & décida que nul ne sera exclu des charges pourvu qu'il soit Chrétien.*

La Diete de *Grodno* de l'an 1568 admet aux fonctions publiques tous les citoyens, de quelque *communion & confession qu'ils soient.*

Après la mort de *Sigismond Auguste*, *Henri trois de Valois*, qui lui succéda, jura de maintenir les droits des Dissidents. Tous leurs successeurs ont fait le même serment à leur couronnement, jusqu'au Roi *Auguste* de la Maison

de *Saxe*, & le Roi *Poniatouski* régnant.

Le zele trop ardent des Catholiques commença vers l'an 1600, sous *Sigismond second*, à persécuter les Dissidents & les Désunis. Cette persécution est parvenue à réduire les cinq Diocèses Grecs à un seul; à leur ôter ainsi qu'aux Luthériens & Calvinistes la liberté du culte, & la participation aux administrations publiques, jusque-là que, l'an 1717, dans une Diete toute composée de Nonces catholiques, il ne leur fut pas permis de pratiquer leur culte que dans les églises alors existantes, sous peine de prison & de bannissement s'ils osoient le pratiquer ailleurs.

Depuis cette époque, quoiqu'ils paroissant garantis de cete persécution par les sermens réitérés des Rois, on n'a cessé de les molester de toutes parts, même par des peines capitales, & de les dépouiller de toutes les prérogatives de citoyen.

En 1724 on fit à *Thorn*, sous un léger prétexte, périr du dernier supplice un grand nombre de Dissidents, Magistrats, Bourgeois notables & Artisans, en haine de leur religion.

C'est pour être à l'abri de ces vexations & pour être rétablis dans leur culte & leurs droits civils qu'ils se sont confédérés sous la protection des Rois de Prusse, de Dannemarc & de Suede; & principalement sous celle de *Catherine II*, Princesse de toutes les Russies.

Cette Princesse & les autres médiateurs posent

pour principe de leur protection la tolérance de toutes les religions, la liberté naturelle & les droits de l'humanité.

C'eſt ce fameux Mémoire qui eſt attribué à M. de *Voltaire*, où, ſous prétexte de tolérance, il ſappe toutes les Religions de la maniere la plus intolérante.

A la page 300. Le 16 *Novembre* 1767. On parle d'un *Muſæum*, ou ſorte de ſéminaire profane, que les trois ſpectacles réunis ſe propoſent d'établir, où des Néophites des deux ſexes iront ſe former dans le grand art de la prédication dramatique. On ignore encore quel ſera le Bacha ou l'Eunuque de ce moderne ſerrail. On trouve ſingulier que la Comédie Italienne & l'Opéra ſurtout ſe ſoient réunis aux François pour cette école. Mais la déclamation eſt la baſe des trois ſpectacles, & quand les ſujets y joindront de la voix, ceux-ci les prendront pour eux.

A la page 300. Le 17 *Novembre* 1767. On conte une hiſtoriette qu'on prétend être arrivée récemment à M. *Marmontel* & qu'il nie comme de raiſon. Cet Auteur s'étoit rendu le premier dans une maiſon de campagne chez une Dame qui venoit de retirer ſa fille du couvent. C'étoit une veuve ſeule & qui n'avoit pas un gros ménage. A l'arrivée de cet homme célebre, non attendu, & plus encore ſur l'annonce qu'il lui donne de Madame Gaulard & ſa compagnie qui vont arriver, elle le quitte pour donner des ordres; elle lui demande la permiſſion de s'abſenter quel-

quelques minutes, elle recommande à sa fille d'entretenir Monsieur, & de faire les frais de la conversation; elle sort. La Demoiselle étoit jolie, & agnès plus qu'on ne l'est sans doute en sortant de beaucoup de couvents. Quoi qu'il en soit, le Sieur Marmontel s'évertue, s'oublie, profite de l'innocence de la jeune personne, & devient fort entreprenant. Sur ces entrefaites la mere revient, fait ses excuses à notre Académicien, lui témoigne ses regrets de l'avoir laissé, dit qu'elle craint qu'il ne se soit ennuyé; il répond, proteste, jure que point du tout, que Mlle sa fille a de l'esprit comme un Ange; qu'il s'est fort amusé, la mere se retourne vers elle, témoigne à sa fille combien elle souhaiteroit que cette effusion ne fut pas une affaire de politesse..... M. Marmontel riposte de nouveau qu'il n'y a rien de plus vrai, qu'il a eu beaucoup de plaisir. La petite, impatiente, répond vivement: il ment, Maman, il ment; le beau plaisir de manier le cul des gens avec des mains froides comme glace..... On ne peut entreprendre de peindre l'état de la mere & du Sieur Marmontel; il n'attendit pas le compliment qu'il méritoit, & remonta brusquement en voiture.

A la page 300. Le 20 *Novembre* 1767. Les Membres de l'Académie Royale d'Architecture ayant écrit, comme on l'a dit ci-devant, à M. le Marquis de Marigny, au sujet de ce qui s'est passé, M. Gabriel en a reçu la réponse suivante.

A Menars le 2 Novembre 1767..... „ J'ai

„ reçu avec bien de la ſatisfaction, Monſieur, „ la lettre que vient de m'écrire l'Académie „ d'Architecture, pour m'annoncer ſa ſoumiſ- „ ſion aux ordres de S. M. & me marquer ſes „ ſentimens pour moi relativement à tout ce „ qui s'eſt paſſé depuis quelque tems, & que „ je veux oublier abſolument. Je conſerverai „ volontiers à l'Académie l'eſtime & la bienveil- „ lance qu'elle m'a demandées, & je profiterai, „ comme je l'ai toujours fait depuis qu'elle eſt „ ſous mon adminiſtration, des occaſions de „ lui marquer combien je m'intéreſſe à ſa gloire „ & à l'utilité de ſes travaux. Je ſuis, Mon- „ ſieur, &c. "

En même tems Mr. le Comte de Saint Florentin a écrit à Mr. Gabriel une Lettre pour être communiquée à l'Académie d'Architecture, où il diſoit qu'il avoit rendu compte au Roi de tout ce qui s'étoit paſſé & que S. M. étoit ſatisfaite de la prompte obéiſſance de l'Académie à ſes derniers ordres. Que le Roi a vu auſſi avec plaiſir les démarches de l'Académie à l'égard de M. le Marquis de Marigny, & les ſentimens qu'elle a exprimés dans la Lettre qu'elle lui a écrite, cette conduite ne pouvant qu'attirer à l'Académie de nouvelles preuves de bienveillance de S. M. & le maintien de ſes Réglemens & Statuts, dans leſquels ſon intention eſt de ne faire aucun changement..... Qu'il faſſe inſérer à la rentrée de l'Académie, ſur les regiſtres des

délibérations, ce qu'il lui écrit par ordre du Roi &c.....

A la page 300. Le 21 *Novembre* 1767. On est fort occupé des moyens de corriger les défauts sans nombre qui se rencontrent dans l'édifice de la halle aux bleds, construit à l'emplacement de l'hôtel de Soissons. On ne peut assez s'étonner de l'ineptie de ceux qui en ont dirigé les plans, & comment ils ont pu surprendre la confiance des Magistrats qui présidoient alors aux bâtimens publics. Quoi qu'il en soit, on prend des mesures pour tirer le meilleur parti possible de ce qui est fait, & suppléer à ce qui y manque. On voit avec douleur que les monumens élevés, ou qui se construisent depuis quelque tems, n'offrent que des sujets de critique les mieux fondés, & que ce siecle des beaux arts soit le plus pauvre en fait d'architecture. Le Palais Royal, le Palais Bourbon éternisent à jamais la honte de ceux qui en sont chargés. Des masses énormes de pierres, sans goût, sans proportion, sans accord avec l'ancien bâtiment, déposeront à la postérité cette vérité triste. D'après les soins que le Gouvernement se donne pour encourager le talent, il est fâcheux de voir qu'on ne puisse citer aucun édifice public depuis Louis XIV, qui puisse faire honneur à un artiste & à la nation.

A la page 301. Le 22 *Novembre* 1767. On a donné Vendredi dernier sur le théâtre de la Comédie Françoise *Les deux Sœurs*. Elles n'ont pas été trouvées jolies apparemment, puisqu'el-

les n'ont pas reparu. Cependant une ſcene paſſablement dialoguée & ſupérieurement jouée a paru plaire au public qui a jugé le reſte avec peu d'indulgence. L'Auteur a gardé l'anonime. Ce Drame eſt en deux actes & en proſe.

On donne le 24 à l'Opéra, *les trois Couronnes*, Tragédie en trois actes de M. Poincinet, qui en a changé le titre. C'eſt aujourd'hui *Ernelinde*.

A la page 305. Le 30 *Novembre* 1767. Le Dictionnaire de muſique de Jean Jacques Rouſſeau paroît; il mérite une diſcuſſion très-ample, & l'on ne peut en rendre compte qu'après une lecture réfléchie.

A la page 306. Le 2 *Décembre* 1767. Chef-d'œuvre de deux Auteurs nouveaux.

Air: *Du cantique de St. Roch.*

Or écoutez, s'il vous plaît de m'entendre,
Tous les beaux traits de l'Opéra nouveau.
Vous y verrez du terrible & du tendre,
Vous jugerez comme il eſt bon, & beau;
Sa Poëſie
Son harmonie,
Du goût françois
Aſſurent le progrès.

Un bon papa par un duo ſublime
A ſon enfant annonce des combats;
Pendant longtems ce couple magnanime
Parle au public qui ne le connoît pas:
L'enfant s'allarme,
Le pere s'arme,
Et l'ennemi
Attend qu'il ait fini.

En un inſtant un grand ſiege commence,
En un inſtant les murs ſont renverſés:
Près d'un autel tombant en défaillance,
Le pauvre enfant voit les ſiens repouſſés;
Monſieur ſon pere,
Dans ſa colere,
Las du duo,
Se bat incognito.

Mais le vainqueur entre & voit ſon amante
Evanoüie au pied de cet autel:
Il fait un ſigne à ſa troupe ſanglante,
Et le héros chante plus doux que miel.
Vient un troiſieme,
Amant de même,
Et le papa
Pour pleurer s'en vient là.

Mais le Tyran veut eſſuyer ſes larmes,
Déjà l'on danſe un petit rigaudon,
L'inſtant d'après les rivaux parlent d'armes,
Le chien d'amour leur trouble la raiſon.
Avant de faire
Si grande guerre,
Pauvres jaloux,
Que ne vous parliez-vous.

Or le plus vieux veut que ſon rival parte,
Et dans l'inſtant le théâtre eſt un port:
Au tendre objet dont enfin il s'écarte,
Le matelot s'arrache avec effort:
Tableau tragique,
Et poëtique!
Là chacun fait,
Et porte ſon paquet.

Mais en dépit de ſon fier pédagogue,
Le jeune amant ſe réſoud à reſter:
Le bon papa, dans un beau dialogue,
Au trône encor refuſe de monter.
Le Tyran brave
Fait ſon eſclave
De cet ami
Qui lui ſervoit d'appui.

Dans la prison ayant perdu la tête,
Le tendre amant ſe croit enfin trahi:
Il y maudit ſon pere & ſa conquête;
Son pauvre eſprit eſt bientôt abruti.
On le détrompe;
Moment de pompe!
Que je vois d'art
Dans un double poignard!

Les deux amans veulent s'ôter la vie,
Comme Idamé, comme ſon cher Zanti;
L'auteur alors fait preuve de génie,
En déguiſant ce larçin traveſti.
Le fer ſe leve;
Mais eſt-ce un rêve,
Nos deux amans
Sont déjà triomphants!

Le bon papa s'étoit vu par ſa fille,
Sauver au prix des jours d'un tendre époux,
Mais il revient, déjà ſon glaive brille,
Et le Tyran va tomber ſous ſes coups.
En flanc, en tête,
Chacun l'arrête,
Trait peu commun,
Ils marchent cent contre un.

Mais à la fin tout cela s'accommode;
Chacun d'accord retourne en son pays.
A ce beau Drame, écrit suivant la mode,
Le cromatique ajoute encor un prix.
Cette musique,
Très-pathétique,
Est tout esprit,
Et fait beaucoup de bruit.

C'est un essai qu'un grand génie hazarde,
Comme Sancho Rainaud doit s'exprimer.
C'est, pour tout dire, une jeune bâtarde,
Qu'on voudroit bien faire légitimer.
Mais le comique
La révendique;
Car Arlequin
Veut être son parrain

Voilà quelle est cette œuvre merveilleuse,
Chef-d'œuvre hardi du génie & du goût!
Pour l'appuyer le Miere ingénieuse
A remplacé la mal-adroite Arnoux.
Rendons justice:
C'est une Actrice
Qui de tout point
L'est comme on ne l'est point.

A la page 307. Le 4 *Décembre*.1767. On ne tarit sur les épigrammes, sarcasmes, quolibets, que s'attire le Sieur Poinsinet par sa fatuité & son impudence, malgré la chute générale de son Poëme. Il essuya l'autre jour à la Comédie Italienne une mortification bien propre à l'humilier, s'il étoit susceptible d'humiliation. M. le

Marquis de *Sennectere*, l'aveugle, étoit au foyer de ce ſpectacle où la converſation étant tombée ſur le nouvel opéra, il dit à ſon laquais qui le conduit, quand l'Auteur paroîtra ici, faites-le venir à moi, que je lui faſſe un compliment. Poinſinet ſe préſente; le Domeſtique l'arrête, le mene au Marquis qui l'embraſſe tendrement, & s'écrie: mon cher Maître, recevez mon remerciment du plaiſir que vous m'avez fait; votre Opéra eſt plein de beautés, la muſique en eſt délicieuſe; il eſt fâcheux que vous ayiez eu à travailler ſur des paroles auſſi ingrates...... Et tout le monde de rire.

A la page 181. Le 5 *Décembre* 1767. Il a paru ces jours-ci aux Italiens un Arlequin nommé *Marignan*, il avoit déjà joué il y a pluſieurs années. Il a la taille propre à ce rôle, la ſoupleſſe, la légereté; il a de la ſaillie; mais pas aſſez de naturel. Il a été fort bien accueilli; il continue ſon début avec ſuccès.

A la page 308. Le 6 *Décembre* 1767. L'on ne ſauroit aſſez s'étonner du ſuccès de Mlle d'Ervieux qui joue le rôle de *Colette* dans le Devin de village. Cette jeune perſonne qui n'a pas quatorze ans, & très-diſtinguée dans le genre de la danſe, mais qui n'avoit encore paru comme Chanteuſe qu'à Chantilly chez M. le Prince de Condé, attire les amateurs en foule. Elle n'a qu'un filet de voix; mais elle le ménage avec tout le goût & tout l'art poſſible; elle eſt d'ailleurs Actrice, & quoiqu'elle paroiſſe avoir beau-

coup

coup emprunté du jeu de Mlle Durancy, elle se l'est apropriée au point de se le rendre naturel.

A la page 309. Le 8 *Décembre* 1767. On donne chez *Nicolet* une piece de M. *Quetant* en trois actes, intitulée l'*Ecolier devenu Maître*. Cette farce, supérieure à celles qui s'exécutent ordinairement sur un pareil théâtre, est dans le goût des *Fourberies de Scapin* & des Comédies de Moliere du même genre ; on y a remarqué du talent, de la gaieté, & tout Paris en rafolle.

A la page 314. Le 10 *Décembre* 1767. Mlle de Florigny, qui avoit débuté il y a quelques années aux Italiens sans succès, y a reparu hier. Elle a joué dans *Rose & Colas* & dans le *Maître en droit*. Elle fait les personnages de meres, de vieilles ; elle est pour les rôles de charge. Son jeu est hardi, pour ne pas dire impudent ; sa voix est médiocre, & son âge ne permet pas d'en attendre rien de merveilleux. Elle n'a pour elle que la protection du Prince de Conti.

A la page 314. Le 19 *Décembre* 1767. On prétend que la lettre anonime à Madame Bomptems, dont on a parlé, est de son oncle ; qu'étant brouillé avec elle par ses travers & ses ridicules, il avoit espéré la guérir par cette leçon ; qu'il est désespéré de la tournure qu'a pris cette histoire, & surtout de la publicité qu'elle a reçue par la voie de l'impression ; car on l'a dit insérée dans une gazette de Bruxelles.

A la page 314. Le 11 *Décembre* 1767. Vers

pour mettre au bas du portrait d'un Roi conquérant & philoſophe.

Ce mortel profana tous les talens divers,
Il charma les humains qui furent ſes victimes.
Barbare en actions & Philoſophe en vers,
Il chanta les vertus & commit tous les crimes.
Haï du Dieu d'amour, cher au Dieu des combats,
Il baigna dans le ſang l'Europe & ſa Patrie.
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas,
Aucun n'en a reçu la vie.

A la page 187. Le 12 *Décembre* 1767. Le nouvel Opéra va toujours, malgré les critiques, & a rapporté 36,000 livres en huit repréſentations. On ne ſauroit rendre le degré d'aviliſſement où eſt tombé M. Poinſinet par ſa préſomption intolérable. On en peut juger par les deux vers qu'on va rapporter, très-dignes du perſonnage, s'ils ne le ſont pas trop d'être préſentés au public.

Pégaze conſtipé s'efforçoit un matin,
Le petit Poinſinet fut ſon premier crotin.

A la page 317. Le 16 *Décembre* 1767. Madame Favart eſt accouchée aujourd'hui tout à coup d'un enfant qui n'a pas vécu, ſans qu'on ſçût qu'elle étoit groſſe, & ſans s'en douter elle-même. Ce phénomene a d'autant plus ſurpris qu'on la croyoit hors d'âge d'en faire; ſes partiſans auſſi font ſonner bien haut cette nouvelle, qui fait grand bruit dans un certain monde. La

Muse de M. l'Abbé de Voisenon a fait, dit-on, un impromptu de son côté, & ce n'est point un enfant mort, mais on ne le produit pas au grand jour; il reste renfermé dans la cotterie, il faut attendre qu'il prenne l'essor pour en parler.

A la page 318. Le 18 *Décembre* 1767. Outre la réponse déjà faite au *Cas de Conscience*, espece de libelle critique des opérations de la Commission établie pour la réforme des Corps religieux; on vient de le faire encore dans une lettre adressée à l'Auteur qui se cache, mais que l'on soupçonne connoître. Ces écrits polémiques n'intéressent guere que ceux qu'ils regardent.

A la page 318. Le 19 *Décembre* 1767. M. de Clermont (Tonnerre) Chevalier de Malthe & désigné Ambassadeur en Portugal, est un grand amateur de musique, & est Musicien lui-même, mais défenseur de la musique Françoise, à l'exclusion de toute autre. A l'occasion du nouvel Opéra, il a rompu des lances en différentes occasions, entr'autres contre M. le Chevalier de Chastellux, partisan décidé de la musique Italienne. M. Poinsinet, qui voudroit s'identifier mal à propos avec Philidor, quoique le public en fasse une grande différence, a trouvé mauvais que M. le Chevalier de Clermont se déchaînât partout contre Ernelinde; sa bile s'est exaltée, & il a fait une tirade de vers injurieux contre ce Seigneur; il a eu la hardiesse de les avouer, & d'en donner des copies. Le détracteur de la musique Italienne n'a fait que rire de cette

espece de satyre ; il l'a fait copier lui-même, & l'a envoyée à tous ses amis. Cette querelle musicale a fait une sorte de bruit. Le Magistrat de la police en a été instruit, & l'on étoit sur le point de sévir contre M. Poinsinet & de le mettre au Fort-l'Evêque, lorsque M. le Chevalier de Clermont est allé demander grace pour ce Poëte. Il a fait entendre à M. de Sartines qu'un pareil éclat feroit plus de tort à un Ambassadeur de Portugal, qu'à un malheureux satyrique ; que Mr. Poinsinet étoit à l'abri de tout ridicule ; mais que c'en seroit un pour lui (Chevalier de Clermont), qu'il souhaitoit qu'on lui épargnât. En conséquence M. de Sartines s'est contenté de mander le Sieur Poinsinet, & de le réprimander en pleine audience.

A la page 319. Le 21 *Décembre* 1767. On parle d'une scene comique, arrivée ces jours derniers dans l'appartement de la Reine entre Madame la Princesse de *Talmont* & M. le Contrôleur général. La premiere ne connoissant pas M. de Laverdy, ou faisant semblant de le méconnoître, l'a entrepris dans une conversation où, par un persiflage allégorique & soutenu, elle a continuellement comparé ses opérations à des drogues, mauvaises, altérées, falsifiées, rajustées, &c. Quand on en est venu à l'éclaircissement, elle a prétendu l'avoir pris pour l'Apothicaire de Sa Majesté. Ceux qui connoissent Madame la Princesse de Talmont, assurent qu'elle est d'une gaieté à se permettre pareille malice.

A la page 319. Le 22 *Décembre* 1767. Un anonime vient de s'attacher à faire la critique particuliere du quinzieme Chapitre de Bélizaire ſous le titre de *Lettre à Mr. Marmontel par un Déiſte converti.* L'Auteur, qui entre en lice, diſcute dialectiquement toutes les propoſitions qu'il regarde comme repréhenſibles, & finit par dire qu'il faut que M. Marmontel ait bien du tems à perdre pour s'être amuſé à faire un écrit plein de contradictions, de ſophiſmes & d'impiétés. Cette brochure peut ſe mettre encore au rang des honnêtetés théologiques.

A la page 319. Le 23 *Décembre* 1767. Il court de tems en tems ici de petites hiſtoriettes, dont les oiſifs s'emparent avec avidité; elles ſervent d'aliment aux converſations; chacun ſe les tranſmet avec plus ou moins de graces, mais à force d'être répétées & reſſaſſées, elles acquierent un air de vérité, & ſe perpétuent juſqu'à ce qu'il ſuccede quelque choſe de nouveau. L'aventure du Capucin de Meudon peut être miſe au rang de ces contes frivoles, quoique bien des gens l'atteſtent.

Ce Capucin étoit un Frere quêteur qui revenoit dans ſon couvent avec ce qu'il avoit de poiſſon pris; un voleur l'arrête, & lui demande le piſtolet ſur la gorge, la bourſe ou la vie. Le Moine fait ſes repréſentations, lui déclare que c'eſt tirer la poudre aux moineaux, qu'un homme de ſa robe n'a pas grand choſe à donner; l'autre inſiſte, lui fait vuider ſes poches, ſes

goussets, ses aisselles, sa tirelire, forme une capture de 36 livres & s'en va. Le Moine le rappelle, lui dit: Monsieur, vous me paroissez mettre bien de l'humanité dans votre procédé; rendez-moi un service: je vais rentrer dans mon couvent; j'aurois besoin de justifier que j'ai été volé, ou je cours risque d'essuyer un châtiment plus cruel que la mort; tuez-moi, ou fournissez-moi quelque excuse. Pere, que faut-il faire? Tirez-moi votre pistolet dans quelqu'endroit de ma robe, que je puisse prouver avoir fait quelque défense. — Volontiers, étendez votre manteau. Le voleur tire. Le Capucin regarde — mais il n'y paroît presque pas..... C'est que mon pistolet n'étoit chargé qu'à poudre.... Je voulois vous faire plus de peur que de mal..... Mais vous n'avez point d'autre arme sur vous..... Non:.... à ces mots le Capucin lui saute au colet.... Coquin! nous sommes donc à armes égales?..... Ce moine étoit grand, gros & vigoureux; il terrasse le voleur, le roue de coups, le laisse pour mort sur la place, reprend ses 36 livres & un louis en outre, & revient triomphant à son couvent.

A la page 319. Le 24 *Décembre* 1767. Il est grandement question d'exécuter un projet que Mlle Arnoux roule depuis longtems dans sa tête: depuis qu'elle a échoué à faire le rôle de Colette du Devin de village, elle a toujours été tentée de faire celui de Colin; elle avoit pour exemple Madame de Pompadour qui a exécuté autrefois

ce rôle d'homme à Bellevue avec le succès le plus décidé: aujourd'hui elle réussiroit d'autant mieux que le Sieur Narbonne, quoique Musicien très-foncé, & hardi dans son chant, est destitué de tout le jeu nécessaire dans un pareil rôle; son air gauche & niais contraste on ne peut plus désagréablement vis-à-vis les graces naïves & enfantines de Mlle d'Ervieux. Le désir extrême qu'auroit Mlle Arnoux d'accélérer plus promptement la chute d'Ernelinde, est un nouvel encouragement. Bien des gens la dissuadent pourtant, & craignent qu'elle ne commette sa réputation. Cela sera décidé bientôt; on assure même qu'elle joue après-demain.

A la page 319. Le 26 *Décembre* 1767. Le Président Roland & autres Membres du Parlement ont mandé le Recteur & les principaux Officiers & Suppôts de l'Université pour les engager à donner un désaveu du *Mémoire d'un Universitaire*, en leur insinuant que le refus sur cet objet feroit croire qu'ils y auroient eu quelque part. Ceux-ci ont refusé; ils ont prétendu, au contraire, que le nier formellement seroit l'avouer; qu'au surplus, ils n'y voyoient que des faits vrais & des conséquences tirées de principes reconnus & authentiques; que tout ce qu'ils y trouvoient à redire, c'étoit qu'il fût anonime; mais qu'il étoit, au contraire, du devoir des interressés de réfuter & de renverser ce mémoire. Ce colloque n'a point satisfait M. le Président qui les a renvoyés de fort mauvaise humeur.

A la page 321. Le 31 *Décembre* 1767. Mlle Beaumesnil a remplacé Mlle Arnoux dans le rôle de Pomone; elle l'a fait regretter; on a trouvé son jeu sec & sans la moindre onction, grand défaut dans un rôle si susceptible de sentiment.

A la page 322. Le 1 *Janvier* 1768. Mlle Arnoux a eu un peu plus de succès hier dans le rôle de Colin; mais elle n'est point encore au degré d'applaudissement qu'elle se promettoit. Il est rare que le public revienne de sa premiere impression. Le Prince de Conti qui a la bonté de se mêler de l'Opéra relativement au Directeur Trial, qui s'est élevé & formé dans sa maison, est entré dans divers conseils de détails à l'égard de Mlle Arnoux; cette Actrice espere en profiter la troisieme fois.

A la page 225. Le 5 *Janvier* 1768. Les Météorologistes ont observé que ce matin à sept heures le Thermometre étoit à 14 degrés, c'est-à-dire à un degré seulement du froid de 1709.

A la page 225. Le 6 *Janvier* 1768. On cite, on répete partout le bon mot de M. Seguier, premier Avocat général, qui, au retour du voyage du Parlement en corps à Versailles, mandé, relativement à M. Chardon, & son Arrêt contre un Membre du Conseil, dit que Messieurs n'étoient jamais revenus si vite, que les chevaux même alloient comme s'ils eussent eu tous le *Chardon* au cul.

A la page 225. Le 5 *Janvier* 1768. On prétend que M. le Prince de Lamballe s'étant ab-

fenté fans qu'on fçût où il étoit, le Duc de Penthievre la fait chercher partout; qu'enfin on a trouvé ce Prince dans un hôtel garni où il fe faifoit traiter de la cruelle maladie, fuite funefte d'une galanterie trop hafardée. On le dit dans l'état le plus déplorable, & l'on ajoute que peut-être fera-t-il étrangement mutilé.

A la page 327. Le 7 *Avril* 1768. M. le Prince de Lamballe eft à la Chauffée d'Antin chez M. de Vargemont; il eft dans l'état le plus déplorable, aggravé parce qu'il s'eft bleffé à cheval; l'opération eft indifpenfable, encore ignore-t-on s'il en réchappera. Malgré cette rude leçon, il ne peut vaincre fa paffion pour le fexe; il a, dit on, encore auprès de lui, une certaine Dlle *la Cour*, furnommée *Palais d'or*; parce qu'en effet elle a perdu le palais à la fuite d'une maladie vénérienne, & qu'il a fallu lui en faire un artificiel d'or.

A la page 329. Le 10 *Janvier* 1768. On affure que le Duc de Penthievre étant allé ces jours-ci faire fa Cour au Roi, S. M. s'étoit écriée, comme il s'en alloit: voilà le plus honnête homme de mon Royaume, & le plus malheureux des peres.

A la page 339. Le 27 *Janvier* 1768. Madame la Maréchale de Luxembourg ayant été il y a quelques jours chez Madame la Comteffe de la Marche, a trouvé qu'on y jouoit aux proverbes. Après les premiers complimens, elle a débité des nouvelles très-abfurdes & très-inju-

rieuſes au Roi, & ſurtout à Meſdames de France; la Princeſſe indignée a témoigné combien elle trouvoit mauvais qu'on oſât en ſa préſence & chez elle répandre de pareilles horreurs; Madame la Maréchale s'en eſt tirée en répondant, *Madame a beau mentir qui vient de loin.* Ce jeu, tout indécent qu'il étoit, n'auroit peut-être pas eu de ſuite, ſi Madame de Luxembourg n'avoit été faire des gorges chaudes de ſa hardieſſe, ou plutôt de ſon impudence, dans une maiſon où elle ſoupoit. Cette aventure eſt parvenue à la Cour; on dit même que Madame la Comteſſe de la Marche a cru devoir en inſtruire le Roi. Les Dames de France, & ſurtout Madame Adélaïde, en ſont outrées; Madame de Luxembourg a reçu ordre de ne point paroître à la Cour, de reſter chez elle; on eſpere pourtant que les Princeſſes, revenues à leur caractere de bonté, ſolliciteront elles-mêmes la grace de la Maréchale.

A la page 256. Le 12 *Février* 1768. La piece de M. Rochon, intitulée les *Valets Maîtres de la maiſon*, ou le retour *de Carnaval*, a été jouée aujourd'hui. Ce n'eſt qu'une farce établie ſur un fond trivial. Rien de piquant dans l'intrigue, ni dans le ſtyle. Le ſeul caractere aſſez plaiſant eſt celui de Préville qui a quelquefois des ſaillies heureuſes, une critique fine, très-diſparate avec le gros ſel dont eſt ſaupoudré le reſte du Drame. Il eſt en proſe, & ne peut faire tort à celui de M. Barthe. On doute que cela paſſe le carnaval. On raconte à propos de cette

Comédie un tour d'escroc arrivé récemment, & qui seroit beaucoup plus amusant si c'étoit ajusté au théâtre.

Quatre grivois, voulant faire franche-lippée, vont chez Aubry & se font donner une chere en gras qu'ils n'avoient point envie de payer. Après le repas on demande la carte. Le garçon vient; on commence par lui donner un écu pour boire; ensuite grande contestation à qui sera l'Amphitrion de la fête. Chacun veut défrayer ses camarades. Enfin, l'un d'eux s'écrie: „ Messieurs, „ nous ne finirions pas, donnons le choix au „ hazard, habillons ce garçon en Colin-maillard; tenons nous chacun à un coin de la „ chambre, & celui qu'il touchera de son plein „ gré, sera le payant. " Le garçon admire leur générosité & leur gaieté. On lui bande les yeux, puis chacun s'éclipse l'un après l'autre & emporte ce qu'il trouve d'argenterie. Cependant le garçon se démenoit comme un *Andabate*; il se lasse enfin; il crie, il appelle; le maître monte; le premier le saisit par le bras comme celui qui devoit payer; le maître ne sait ce que cela veut dire; il croit son garçon fol; bref, le tour s'éclaircit, & le traiteur en est pour son repas, ses couverts &c.

A la page 356. Le 13 *Février* 1768. M. le Prince de Lamballe est à l'hôtel de Toulouse actuellement. On ne croit pas qu'il soit en état de paroître en public avant Pâques. Des gens de l'art pensent même que son accident peut

avoir encore des ſuites dangereuſes, & que le ménagement qu'on a voulu avoir pour ſa virilité, lui pourroit être funeſte. Il eſt ſéparé de Mlle *la Cour*. Il paroît qu'on a fait un pont d'or à cette courtiſanne pour la faire s'éclipſer d'elle-même.

A la page 366. Le 29 *Février* 1768. M. *Suard de Roberti* vient de donner un recueil de pieces fugitives. Il s'intitule modeſtement *Eleve du Génie*, âgé de 17 ans. Il n'a malheureuſement pas même l'invention de cette fatuité. M. Duroſoi l'a devancé & a donné autrefois *Ouvrage de mes 17 ans*. On doit juger par un pareil début ce que peut être un ſemblable perſonnage.

A la page 370. Le 7 *Mars* 1768. On a parlé de diverſes lettres d'un actionnaire. L'Auteur eſt à ſa cinquieme, conſervant toujours la même animoſité contre l'adminiſtration actuelle, & la même clandeſtinité. Cet ouvrage n'a aucun mérite littéraire. Il roule ſur des détails inſtructifs pour le commerce.

A la page 373. Le 13 *Mars* 1768. On voit dans le Journal encyclopédique du premier de ce mois une ſeconde lettre de l'Abbé Comte de Guaſco, où il déſavoue avec plus de force encore l'édition des Lettres familieres de M. de Montesquieu.. Elle eſt datée de Rome du 7 Janvier 1768.

Les Journaliſtes, à ce propos, parlent dans une note d'un Mémoire anonime en forme de lettre qui leur a été adreſſée, où l'on réclame

cette édition en déclarant qu'elle n'eſt point de l'Abbé de Guaſco auquel on l'impute.

Dans ce ſiecle de fourberie & de charlatanerie, cette réclamation prouve d'autant moins qu'elle eſt ſans ſignature. L'Auteur auroit dû avoir le courage de ſe nommer pour mériter quelque croyance. Il eſt des gens qui regardent ce Mémoire comme une ſupercherie de l'Italien.

A la page 376. Le 18 *Mars* 1768. Les amateurs du théâtre françois ſont dans de grandes alarmes à l'occaſion d'une diſpute qu'a eu le Sieur Molé, Acteur très-aimé du public, avec le Sieur Velaine, autre Acteur à penſion. On prétend que le premier, mécontent de n'avoir pas eu juſtice par ſes camarades & par le Gentilhomme de la Chambre, veut quitter, & qu'il doit aller à Vienne. On ajoute que Mlle d'Epinay, ſa maitreſſe, & très médiocre Actrice du même théâtre, doit le ſuivre; on eſpere que tout cela ſe pacifiera. Querelles de vilains ne durent pas longtems d'ordinaire. Celle-ci n'aquiert d'importance que par l'intérêt qu'y prend le public.

A la page 376. Le 18 *Mars* 1768. On voit dans le Journal encyclopédique du 1 Mars *la Source & la Prairie*, fable d'un M. D..... Capitaine de Dragons, qui décele les plus grands talens pour ce genre de compoſition. Les Jourlaliſtes annoncent qu'il en a pluſieurs dont il promet de les enrichir. On trouve dans celle-ci la naïveté, l'enjouement & les graces de la Fontaine.

A la page 378. Le 22 *Mars* 1768. Il paſſe

pour constant que M. de Voltaire est toujours à son Château de Ferney, & que l'arrivée de Madame Denis dans ce Pays-ci n'est qu'une suite d'une discussion qu'il y a eu là-bas entre l'oncle & la niece.

A la page 379. Le 24 *Mars* 1768. Un particulier a déposé, il y a quelques mois, suivant ce que nous avons annoncé, un prix pour le meilleur motet sur le Pseaume *super flumina Babylonis*. Les pieces devoient être remises aux Directeurs du Concert spirituel, & le concours devoit s'ouvrir dans la quinzaine de Pâques. Il commencera demain. Vingt-deux motets ont concouru. Les trois juges, M. d'Auvergne, Surintendant de la musique du Roi, & MM. Blanchard & Gauzargues, Maîtres de musique de la chapelle du Roi, après avoir examiné avec soin les partitions, ont trouvé trois de ces motets dignes d'être exécutés au concert spirituel, & d'être comparés entr'eux. Chacun doit être exécuté deux fois.

A la page 379. Le 25 *Mars* 1768. M. Boyer, Chevalier de l'ordre du Roi & Médecin ordinaire de la faculté de Paris, se meurt pour avoir voulu faire le jeune homme. A 68 ans il est devenu éperdument amoureux de Madame la Comtesse d'Est ****. Les affaires de cette Dame étoient fort délabrées, & le Sieur Boyer lui paroissant dans l'opulence, elle n'a pas cru devoir le rebuter; elle s'est même portée à des agaceries qui lui ont fait soutirer en différens tems cinquante

mille écus de ce vieillard. Celui-ci, de ſon côté, n'a pas voulu être dupe, & a prétendu avoir au moins du plaiſir pour ſon argent; mais la nature ne ſecondant par ſes intentions, il a bu du ſang de bouquetin & mangé des cantharides. Ces effets extraordinaires, ſoutenus de la force de ſon tempérament & d'une nourriture ſucculente, ont duré quelques années; mais il ſuccombe enfin; il eſt dans le plus grand épuiſement & toutes les parties péchereſſes ſont dans un état déplorable; il a d'ailleurs 74 ans.

A la page 379. Le 25 *Mars* 1768. M. de Fays, payeur des rentes & un des héros de la ſecte janſéniſte, préſente un ſpectacle bien rare dans ce ſiecle-ci. Victime de ſa virginité, il avoit eſſuyé, il y a trois ans, un accident qui lui annonçoit le danger d'une trop grande continence. Malgré cet avis de la nature, il a perſiſté dans une chaſteté funeſte, & les vaiſſeaux ſpermatiques s'étant gonflés & durcis dans une des aines, il lui eſt venu une tumeur bien différente de celles qu'éprouvent quelquefois les gens d'un genre de vie contraire. Il a fallu appliquer le fer, & il eſt entre les mains de M. Moreau, premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu. M. Miſſa, Médecin fort accrédité, qui préſide à cette cure, déclare n'avoir jamais connu que deux martyrs de cette eſpece, un Chanoine & un Feuillant.

A la page 383. Le 29 *Mars* 1768. Le concours des différens motets eſt fini d'aujourd'hui.

A l'iſſue du dernier conçert les Juges ont accordé le prix d'une voix unanime au No. 15 dont l'Auteur eſt M. l'Abbé Girouſt, Maître de muſique de la cathédrale d'Orléans. Cependant, comme il leur a paru que le motet No. 16 avoit auſſi beaucoup de mérite, ils ont déclaré que leur deſſein étoit de donner à l'Auteur un ſecond prix conſiſtant en une médaille d'or de la valeur de 200 livres. M. d'Alembert & toute ſa ſéquele cabaloient pour celui-ci, & l'avoient voulu faire couronner, s'imaginant qu'il étoit de Philidor. Quelle ſurpriſe lors qu'à l'ouverture du billet, il s'eſt trouvé être encore de M. l'Abbé Girouſt. On ne peut qu'admirer le génie ſouple de cet Artiſte qui fait varier ſes productions au point d'être ſi différent de lui-même avec preſque une égale ſupériorité.

A la page 383. Le 29 *Mars* 1768. La querelle du Sieur Molé avec le Sieur Velaine n'a pas eu les ſuites funeſtes qu'on craignoit. On a déterminé le premier à reſter en France, & le dernier lui ayant propoſé un cartel, il n'a pas cru devoir ſe compromettre au point de ſe battre contre un pareil poliçon. Il paroît que le théâtre François ne perdra à cette rentrée de Pâques que le Sieur Grandval, dont la Mémoire infidele ne permet plus qu'il paroiſſe ſur la ſcene. Cet Acteur, qui avoit autrefois eu du ſuccès, & s'étoit retiré avec de la réputation, l'a perdue entierement depuis ſa rentrée.

A la page 384. Le 31 *Mars* 1768. La *Reli-*

gion

gion chrétienne analysée est un ouvrage fort rare encore, quoiqu'imprimé l'année derniere. On l'attribue au savant Freret. C'est une discussion profonde & érudite de cette matiere importante. Le sang-froid de l'Auteur, son style simple & sans chaleur, ses raisonnemens méthodiques & pleins de franchise, tout rend cet ouvrage très-dangereux pour un lecteur impartial. On y a joint des notes qui sont elles-mêmes un Traité plein de recherches & de citations formidables aux défenseurs du parti qu'on attaque. Le Philosophe s'y déride quelquefois & se permet de rire sur un sujet sans doute trop grave pour être susceptible de plaisanteries. Cependant, dans les objets qui fournissent à sa gaieté, il seroit difficile de ne point remarquer le ridicule qui s'y joint, & de ne pas s'y arrêter un instant.

A la page 384. Le 31 *Mars* 1768. Le zele de M. l'Archevêque ne se ralentit point, malgré le peu de succès dont il est suivi. Madame la Duchesse de Villars a pour usage de faire jouer la comédie chez elle dans la quinzaine de Pâques. Ce Prélat lui a écrit pour lui représenter l'indécence de ces représentations. Il la conjure au moins de ne point faire jouer l'*Honnête Criminel.*

A la page 3. Du tome quatrieme. Le 1 *Avril* 1768. Il court une lettre de M. de la Harpe, justificative de sa conduite envers M. de Voltaire; on dit qu'elle doit être insérée dans les journaux. La voici:

„ Monsieur, je n'ai eu connoissance qu'au-

„ jourd'hui d'un article inféré dans la gazette
„ d'Utrecht, au fujet de mon départ de Fernay,
„ article qui n'eft compofé que d'injures & de
„ fauffetés. Le correfpondant du Gazetier,
„ Auteur de ce morceau, commence par dire
„ *que je n'ai jamais fçu me concilier l'amitié de*
„ *perfonne*. Il paroît du moins que je n'ai pas
„ la fienne. Il prétend que j'ai été *recueilli* &
„ *congédié* par M. de Voltaire : quand cela fe-
„ roit vrai, je ne vois pas trop pourquoi on en
„ feroit un article de gazette ; mais l'un & l'au-
„ tre eft faux. Il ajoute que je *perds* 6000 *livres*
„ *de rentes*, *que M. de Voltaire m'avoit affurées*
„ *après fa mort*. Cet homme apparemment a lu
„ le teftament de M. de Voltaire. Comme je
„ n'en fais pas autant que lui, je n'ai rien à
„ répondre là-deffus. Il finit par infinuer, fans
„ rien affirmer pourtant, que c'eft moi qui ai
„ répandu dans le public *le Cathécumene*,
„ *l'Homme aux* 40 *écus*, *le Sermon prêché à*
„ *Bâle*, & la *Lettre de M. l'Archevêque de*
„ *Cantorbery*. Je doute que M. de Voltaire
„ trouve bon qu'on lui attribue ainfi publique-
„ ment le *Cathecumene*, qui n'eft point de lui,
„ & d'autres ouvrages anonimes, qu'il n'eft per-
„ mis d'attribuer à perfonne, à moins d'avoir
„ des preuves. Quant à ce qui me regarde,
„ tout ce qui a le moindre commerce avec la
„ littérature fait à quel point l'imputation du
„ Gazetier au fujet des ouvrages ci-deffus, eft
„ fauffe & calomnieufe. Ce feroit lui donner
„ plus d'importance qu'elle n'en mérite, que

„ d'y répondre par des témoignages authenti-
„ ques qui surement ne me manqueroient pas.
„ Je satisfais suffisamment à ce que je me dois
„ moi-même, en opposant la vérité au mensonge.
„ Je dois ajouter aussi, quoi qu'il en doive
„ coûter au bonheur de certaines gens, que je
„ ne suis point brouillé avec M. de Voltaire,
„ & que ce grand homme n'a rien diminué de
„ son amitié pour moi, qui m'est aussi chere
„ qu'honorable.
„ Je vous supplie, Monsieur, de rendre cette
„ lettre publique. J'ai l'honneur d'être &c. ce
„ 26 mars 1768."

A la page 3. Le 2 *Avril* 1768. Différens grands-maîtres d'Italie ont débuté au concert spirituel. Le Sieur Manfredi, fameux Violon, n'a point eu le succès qu'il espéroit. On a trouvé sa musique plate, son exécution large & moëlleuse, mais son jeu fol & désordonné. Le Sieur Boccarini a joué du *violoncelle* avec aussi peu d'applaudissement; ses sons ont paru aigres aux oreilles & ses accords très-peu harmonieux. Le Sieur Frantzy, Violon de l'Electeur Palatin, a réuni tous les suffrages par une musique savante & ingénieuse, une main brillante & facile, en un mot, par toutes les graces de son art, jointes à l'érudition musicale la plus profonde. Il s'est montré plusieurs fois avec un plaisir toujours nouveau de la part des spectateurs. Le Sieur Sallentin, jeune homme de 11 à 12 ans, a fait admirer sa belle embouchure sur la flûte, & la

gentilleſſe de ſes points d'orgue.

A la page 4. Le 4 *Avril* 1768. M. Boyer eſt mort il y a trois jours. Ses différentes places ont été données, ſçavoir celle de Médecin du Parlement, à M. *Thierri*; celle de Médecin des armées, à M. *Petit*, ſurnommé l'*Anatomiſte*; celle de Médecin de la Généralité de Paris pour les maladies épidémiques, à M. *Malouet*; celle de Médecin de la Baſtille, à un Médecin étranger, favoriſé de Madame la Marquiſe de Langeac, ci-devant Madame Sabbatin; celle de Médecin de la ville, à celui de M. le Prévot des Marchands; enfin, la place de Secrétaire de l'Ordre de St. Michel, à M. Morand, Chirurgien-major des Invalides. Toutes ces places valoient environ 50,000 livres de rentes à M. Boyer.

A la page 4. Le 6 *Avril* 1768. Ce ſont les Directeurs du Concert ſpirituel qui ont fait faire à leurs dépens la médaille d'or de 200 livres qu'ils ont donnée à l'Abbé Girouſt pour prix de ſon ſecond motet. On ne ſe laiſſe pas d'admirer avec quel art ce jeune Muſicien a varié ſes deux œuvres, au point de ſurprendre tous les connoiſſeurs qui ne s'attendoient pas à voir le même homme couronné ſous deux faces auſſi différentes. Les d'Alembert, les Duclos & toute la ſéquele de ce parti cabaloient beaucoup pour le motet de l'*Acceſſit*, s'imaginant qu'il étoit de Philidor.

A la page 14. Le 18 *Avril* 1768. Quoique M. de la Harpe ait répandu une lettre juſtifica-

tive où il prétend répondre à l'article du Gazetier d'Utrecht qui attribue son retour de Geneve au mécontentement de M. de Voltaire, on trouve que ce jeune homme se défend très-mal des griefs qu'on lui impute.

1°. Quant à l'article où son cœur se trouve si fortement attaqué par le reproche de n'avoir jamais sçu *se concilier l'amitié de personne*, il ne montre point la vivacité de toute ame honnête sur une pareille imputation; il glisse légerement à la faveur d'une épigramme, & c'est mettre de l'esprit où il faudroit du sentiment.

2o. Il peche contre la gratitude & la vérité, en assurant qu'il n'a point été recueilli chez M. de Voltaire. Il se seroit fait plus d'honneur en ne protestant pas avec tant de délicatesse contre un mot peut-être offensant pour l'amour-propre, mais jamais pour la reconnoissance. Il ne peut nier que lui & sa femme n'aient été au moins *accueillis*, s'ils n'ont pas été *recueillis*, par ce grand homme, pendant un an ou dix-huit mois.

3°. On voit qu'il élude le vrai larcin dont il est coupable, en affectant de donner le catalogue de ceux dont on ne l'accuse pas aussi formellement. C'est le second chant de la guerre de Geneve, de la publicité duquel M. de Voltaire se plaint, & c'est de cette réclamation dont M. de la Harpe ne parle point.

Enfin, il assure qu'il a toujours l'amitié de M. de Voltaire; mais il ne dit pas si c'est par suite d'un sentiment non interrompu, ou à titre

de générosité, de compassion, de pardon......
Une lettre du Philosophe de Ferney à son ami, M. Damilaville, va nous apprendre jusqu'où il faut apprécier celle de M. de la Harpe, & l'ostentation fastueuse avec laquelle il fait valoir la continuité des bontés d'un ami de cette trempe. Dans cette lettre, que plusieurs personnes ont lue, M. de Voltaire en convenant du larcin de M. de la Harpe, & du chagrin qu'il lui donne, termine par dire: que le public met à la chose plus d'importance qu'elle n'en mérite, & qu'il lui pardonne de tout son cœur. Cette phrase, jointe à ce que Madame Denis débite là-dessus, prouve que M. de la Harpe est réellement coupable, & que malheureusement ce qui ne feroit qu'une légere infidélité, ou une gentillesse dans tout autre cas, devient une faute grave, un vice du cœur vis-à-vis d'un bienfaiteur aussi généreux; & M. de la Harpe, bien loin d'avoir pour lui la même indulgence que M. de Voltaire, devroit pleurer amerement une pareille offense.

A la page 14. Le 19 *Avril* 1768. On assure que M. le Duc d'Aumont, à qui Madame l'Evêque a présenté son contrat de mariage à signer, comme au Gentilhomme de la Chambre d'année, son supérieur; lui a répondu; „ rappelez-„ vous, Madame, le sort de la premiere; je „ crains bien de signer en même tems votre „ billet d'enterrement. ”

A la page 15. Le 20 *Avril* 1778. On voit dans

l'Avant-coureur du 18, la déclaration suivante de M. de Voltaire.

„ J'ai appris dans ma retraite qu'on avoit in-„ féré dans la gazette d'Utrecht du 11 Mars „ 1768, des calomnies contre M. de la Harpe, „ jeune homme plein de mérite, déjà célebre „ par la Tragédie de Warwick & par plusieurs „ prix remportés à l'Académie Françoise avec „ l'approbation du public. C'est sans doute ce „ mérite-là même qui attire les imputations en-„ voyées de Paris contre lui à l'Auteur de la „ gazette d'Utrecht.

„ On articule dans cette gazette des procédés „ avec moi dans le séjour qu'il a fait à Ferney. „ La vérité m'oblige de déclarer que ces bruits „ sont sans aucun fondement, & que tout cet „ article est calomnieux d'un bout à l'autre. Il „ est triste qu'on cherche à transformer les nou-„ velles publiques & d'autres écrits plus sérieux „ en libelles diffamatoires. Chaque citoyen est „ intéressé à prévenir les suites d'un abus si fu-„ neste à la société. Fait au Château de Fer-„ ney, Pays de Gex en Bourgogne, ce 31 Mars „ 1768. Signé Voltaire."

A la page 16. Le 21 *Avril* 1768. On vient d'imprimer une lettre, sous le nom d'un *Gentilhomme des Etats de Languedoc, à un Magistrat du Parlement de Rouen sur le Commerce des bleds, des farines & du pain.* L'Auteur, pour remédier à leur cherté, qu'il prétend ne pas provenir des causes auxquelles on l'attribue,

propoſe un nouveau moyen de moudre & de boulanger. Il veut que des moulins économiques qu'il indique, produiſent par meſure de bled ſoixante livres de pain plus que l'uſage ordinaire; ce qui en diminueroit le prix pour le conſommateur conſidérablement. Ces moulins ſont de l'invention d'un nommé *Lambert*.

A la page 18. Le 25 *Avril* 1768. M. d'Auvergne réclame contre un bruit répandu, que les Directeurs de l'Opéra lui avoient procuré d'office une penſion de 1000 livres. C'eſt lui D'auvergne qui, ſur l'inſtance qui lui a été faite de la part de ces Meſſieurs pour avoir la *Vénitienne*, Opéra dont ce Muſicien a refait la muſique, n'a voulu le donner qu'à cette condition qu'ils ont acceptée. Il ajoute que celle accordée à M. de Mondonville ne l'a été que par réflexion, & d'après la propoſition de M. d'Auverge.

A la page 24. Le 30 *Avril* 1768. L'affaire du Mercure, agitée depuis longtems devant M. le Comte de St. Florentin, eſt ſur le point de ſe terminer. Par la compulſation des regiſtres, le Sieur *Lutton*, Commis & Caiſſier de ce journal, bien loin d'être créancier de 18000 livres, comme il le prétendoit, eſt en debet de 12000 livres. On croit qu'on fera une penſion au Sieur la Place, & que la Combe, cet Avocat-Libraire, aura la direction de l'ouvrage avec des arrangemens propoſés.

A la page 27. Le 4 *Mars* 1768. Les perſonnages illuſtres & éclairés auxquels la Cour a don-

donné l'inſpection de nos plaiſirs, s'occupent ſans ceſſe des moyens de les étendre, de les multiplier, de les perfectionner. Il y avoit un Opéra comique diſtinct & ſéparé, mais qui ne jouoit qu'aux foires. Le public avoit pris pour ce genre un goût qui alloit à la fureur. On a cru qu'il falloit le ſatisfaire en perpétuant ce ſpectacle; &, après différens conſeils tenus à cet effet, la réunion a été décidée avec les Italiens. Aujourd'hui ceux-ci ſurchargés ne jouent plus ou jouent mal quantité d'excellentes Comédies qu'on ne veut pas laiſſer tomber dans l'oubli. Il eſt queſtion en conſéquence de renvoyer tout ce fonds-là aux François. Ces derniers, dans un délabrement pitoyable, pourront rapeler les Amateurs en donnant ſur leur théâtre des pieces qui y prendront un caractere de nouveauté tant par le changement du local & des acceſſoires, que par celui des Acteurs, auquel on ne perdra pas à coup ſûr.

A la page 28. Le 6 *Mai* 1768. M. le Prince de Lamballe eſt abſolument ſans eſpérance & ne ſubſiſte plus que par la fievre. Les Princeſſes n'entrênt plus dans ſon appartement. Il eſt conſtant qu'il ſuccombe ſous les remedes dont on l'a accablé. Il eſt de fait, par les mémoires de l'Apothicaire, qu'on lui a adminiſtré ſept livres de mercure, ſans compter les dragées de Keyſer & autres ingrédiens de Charlatans, auxquels ſon Alteſſe s'étoit livrée d'abord. Madame la Princeſſe de Conti & Madame la Comteſſe de la

Marche ſont à Lucienne, & tiennent compagnie à toute la famille déſolée.

Du reſte, le Prince fait une très-belle fin; c'eſt le Pere Imbert, Théatin, qui l'a confeſſé.

M. le Prince de Lamballe vient de mourir. A la page 33. Le 10 *Mai* 1768. *La Vénitienne* a été traînée ſur la claie dimanche & aujourd'hui. La recette a été ſi miſérable, que MM. les Directeurs prennent le parti d'abandonner cet Opéra à ſon malheureux ſort; ils vont remettre Sylvie juſqu'à ce qu'ils aient quelque choſe de prêt.

A la page 33. Le 12 *Mai* 1768. On a parlé d'une déclaration de M. de Voltaire en date du château de Ferney, Païs de Gex en Bourgogne, le 31 Mars 1768. Elle diſculpe vaguement M. de la Harpe & porte ſur les mêmes procédés articulés dans la gazette d'Utrecht, qui ſont en effet étrangers au vrai grief de ce jeune homme. On voit facilement que l'humanité a dicté cet écrit à celui qui l'a tant célébré.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît que M. Boutin, Intendant des finances, n'a pas eu plus de foi à ce certificat. M. de la Harpe étoit entré chez lui comme Secrétaire intime; il l'a congédié ſous prétexte qu'ayant une femme, cela entraîneroit une ſuite de procédés trop gênants. Il eſt plus vraiſemblable que ce Protecteur ne ſachant à quoi s'en tenir, d'après les bruits injurieux à l'ame de M. de la Harpe, a craint d'élever un ſerpent dans ſon ſein. D'ailleurs, M. de la

Harpe, en ſe conſacrant au ſervice de M. Boutin, annonçoit bien la perte de tout eſpoir de rentrer en grace auprès de M. de Voltaire.

A la page 40. Le 18 *Mai* 1768. Tout le public a vu avec étonnement reſſuſciter ſur l'affiche de l'Académie Royale de Muſique *la Vénitienne*, ce ballet proſcrit ſi généralement & qu'on avoit déſerté dès la ſeconde repréſentation. M. le Comte de St. Florentin, excité ſans doute par les amis du Muſicien, a réprimandé les Directeurs d'avoir retiré ſi promptement cet Opéra, & leur a enjoint de le reproduire. Malheureuſement pour le Sieur d'Auvergne, il n'y aura point de Lettres de cachet qui puiſſent obliger le public d'y aller.

A la page 41. Le 20 *Mai* 1768. La brochure qui a pour titre de l'*Affaire générale de Bretagne*, perce inſenſiblement. C'eſt un Mémoire des plus ſanglans contre le Commandant de la Province; & l'on ne peut mieux caractériſer ce libelle, qu'en diſant que l'Auteur s'y permet tout ce que l'honnêteté interdiroit à un Ecrivain moins effrené. La prétendue trame jéſuitique y eſt développée d'une maniere très-étendue & découvre le fiel le plus noir.

A la page 42. Le 21 *Mai* 1768. La *Vénitienne* a été jouée hier avec plus d'affluence qu'on n'auroit crû. On a fait trop peu de changement pour qu'elle ait pu paroître meilleure aux connoiſſeurs. Elle eſt reſtée dans toute ſa médiocrité, pour ne rien dire de plus. Il ne faut pas

être la dupe des applaudiſſemens qui lui ont été prodigués. On n'ignore pas combien il y avoit de billets donnés, & quelle ſorte de manœuvres emploient les Auteurs pour ſe ſoutenir. Malheureuſement ces ſecours ne peuvent ſe réitérer ſouvent, & la chute n'en eſt enſuite que mieux marquée.

A la page 44. Le 24 *Mai* 1768. Un jeune Auteur ayant compoſé une Héroïde ſur les reproches d'une mere à ſon époux qui ayant voulu faire inoculer ſon fils, eſt ſuppoſé l'avoir perdu, la Police n'a point voulu paſſer cette fable, dans la crainte qu'elle ne fît impreſſion ſur quelques ames foibles. On voit par ce trait, combien le Gouvernement protege une méthode qu'il regarde ſans doute comme ſalutaire à la nation.

A la page 46. Le 26 *Mai* 1768. M. Linguet, Auteur eſtimé de divers livres hiſtoriques, ſe trouvant maltraité dans les Notes du *Tacite* de M. l'Abbé de la Bletterie, n'a pu tenir à ſon reſſentiment ; du moins on lui impute l'épigramme ſuivante, qui a en effet aſſez l'air d'une perſonalité.

Apoſtat (*) comme ton Héros (†),
Janſéniſte ſignant la bulle,
Tu tiens de fort mauvais propos,
Que de bon cœur je diſſimule ;
Je t'excuſe & ne me plains pas ;
Mais que t'a fait Tacite, hélas !
Pour le traduire en ridicule ?

(*) M. l'Abbé de la Bletterie a été Pere de l'Oratoire.
(†) Il a fait la vie de Julien l'Apoſtat.

A la page 46. Le 29 *Mai* 1768. La Marquise de Clainville parie avec son mari qu'il ne nommera pas les diverses parties d'une serrure; celui-ci les écrit dans le plus grand détail: il croit avoir gagné; alors sa femme lui raconte qu'elle s'est ennuyée toute seule pendant qu'il étoit à la chasse, qu'elle a fait arrêter un Cavalier qui passoit, qu'elle l'a invité à dîner, qu'ils étoient à causer ensemble, lors qu'on a annoncé son retour, & que, pour éviter toute question, elle a fait cacher l'inconnu dans son cabinet dont la serrure a servi de matiere à la gageure. Curiosité de M. le Marquis, refus de sa femme; instances du premier, jalousie, fureurs; la Marquise lui déclare qu'il a perdu, qu'il a oublié la piece sa plus essentielle d'une serrure, la clef; elle lit le papier & lui prouve son erreur; elle dit qu'elle veut avoir son argent avant d'ouvrir la porte; il est confondu & convient de sa faute; nouveaux accès de jalousie, elle lui rit au nez en ce moment, lui demande si, en la supposant capable d'une tricherie aussi dangereuse, elle seroit assez mal-adroite pour se trahir elle-même. Le Marquis ouvre les yeux, s'avoue un sot, elle présente la clef; elle le presse d'ouvrir à son tour; elle veut absolument le faire entrer, qu'il voie, qu'il visite...... Il refuse, il est vaincu, il sort pour aller chercher l'argent. Dans cet intervalle elle ouvre le cabinet, & fait esquiver le Cavalier qui y étoit réellement. Peu de tems après elle est surprise de le voir revenir avec son

mari. Celui-ci le lui présente comme un de ses amis qui vient pour affaire importante, & dont il l'instruira bientôt : il sort encore une fois & ramene une jeune personne qu'il donne en mariage à l'étranger ; les soupçons de sa femme sur cette inconnue qu'elle avoit appris être cachée dans l'appartement de son mari se dissipent également, & la piece finit.

On voit par cette esquisse quelle incohérence il y a dans toutes les parties de cette intrigue, où se trouvent les germes de plusieurs pieces, & qui ne peut suffire à une seule, en un acte, faute de développement. M. Sedaine, qui met tant de vérité dans les minuties, dans les détails, dans les accessoires d'un drame, omet toutes les vraisemblances du fonds. N'est-il pas absurde d'imaginer qu'un mari vivant bien avec sa femme depuis quinze ou seize ans, lui ait laissé ignorer qu'il avoit une pupile dont il étoit le tuteur, qu'il l'amene & la couche dans son appartement à son insçu ; qu'il invite chez lui un étranger pour épouser la jeune personne sans en avoir prévenu la Marquise. En supposant une femme honnête, assez folle pour faire arrêter un étranger, la croira-t-on assez puérile pour changer de nom, pour le faire cacher au retour de son mari & donner par là une tournure criminelle à une action bizarre, mais innocente ? En un mot, aura-t-elle recours à un expédient que pourroit mettre en œuvre une femme coupable, & qui n'auroit de ressource que dans son

adresse & dans son impudence, tandis que celle-ci n'en a nul besoin, & qu'elle court risque d'être dupe de sa propre finesse? Le caractere de cette femme bizarre n'est point d'une vérité théâtrale & peut tout au plus fournir matiere à un conte. Nul intérêt; il devroit porter sur la jeune personne; elle n'est au contraire qu'un personnage épisodique & machinal, fait pour amener le dénouement. Cette *Gageure imprévue* n'a point eu de succès; il y a pourtant des parties de dialogue très-bien faites. Madame Préville joue la Marquise, on ne peut mieux; il n'en est pas de même du Sieur Préville, qui représente le mari. Ce rôle veut être nuancé de ridicule, mais n'admet pas toutes les charges dont il le gâte, & qui, de comique qu'il devroit être, le rendent burlesque. Belcourt ne fait point mal l'inconnu; les autres rôles sont très-peu de chose.

A la page 48. Le 3 *Juin* 1768. Les Comédiens Italiens donnent demain la premiere représentation de *Sophie ou du Mariage Caché*, Comédie en trois actes, mêlée d'ariettes. L'original de la piece est de Gazick. Le Baron d'*Olback* & le Sieur *Suard* l'ont arrangé au théâtre pour la faire passer sous le nom de Pankouke Libraire, & beaupere de ce dernier, à qui ils voudroient faire avoir ses entrées; enfin, *Favart* a mis la derniere main à cette besogne qui ne peut-être que très-mauvaise. Le Sieur *Koot*, Allemand, a fait la musique.

A la page 49. Le 4 *Juin* 1768. La piece

d'hier, jouée aux Italiens, a été si mal reçue, qu'il est inutile d'en parler plus amplement : lorsque l'Acteur est venu l'annoncer pour Lundi, il a été hué généralement. Il paroît pourtant que les Auteurs ne se regardent pas comme bien jugés, & ce Drame est affiché pour demain.

A la page 50. Le 6 *Juin* 1768. Une cabale puissante a voulu étayer la nouveauté recrépite des Italiens ; mais elle a peine à se soutenir, malgré ce secours.

A la page 50. Le 7 *Juin* 1768. M. d'Alembert qui a écrit, sur la *Destruction des Jésuites en France*, un livre dont on a parlé, vient de publier une lettre à M***, Conseiller au Parlement de ***. pour y servir de supplément. Cette lettre est très-singuliere par un détail circonstancié dans lequel l'Auteur développe tout ce qui regarde le jansénisme dont il semble parfaitement au fait. Cette partie de l'ouvrage est également piquante & curieuse ; il paroît que ce Philosophe, après avoir répandu sa bile sur les Jésuites, n'épargne pas plus leurs adversaires, & auroit pu prendre pour devise *Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo.*

A la page 51. Le 8 *Juin* 1768. La Gazette de France du 3 Juin cite une lettre du révérend Pere Boscovick (datée de Paris du 30 Avril) à M. de la Condamine, contenant quelques nouvelles littéraires d'Italie. Dans une lettre du 4 Juin (insérée depuis au Journal encyclopédique du 1er. Juin) M. de la Condamine releve cette

gazette, qui se pique de véracité & d'exactitude; il se plaint qu'on a ajouté au fait principal, concernant la réproduction des têtes de limaçons, différentes circonstances qui ne sont pas dans la lettre qu'il possede.

A la page 51. Le 9 *Juin* 1768. Quoique les autres spectacles jouent aujourd'hui, la Comédie Italienne vaque à cause d'une procession qui passe devant l'hôtel des Comédiens, faveur que le Curé de Saint Sulpice n'accorde pas à la Comédie Françoise. Aussi ceux-là en témoignent-ils leur pieuse reconnoissance par une grande férie. Il est a remarquer que ces Histrions sont les seuls, sans doute à raison de leur origine ultramontaine, qui ne soient point frappés spécialement des anathêmes de l'Eglise.

A la page 55. Le 13 *Juin* 1768. Un évenement à-peu-près semblable à celui du Tartuffe, se réalise aujourd'hui & cause beaucoup de rumeur dans la Finance, en ce qu'il intéresse la famille des *la Borde*.

Le Sieur de Claustre, Prêtre de Lyon, après avoir été quinze ans Précepteur des enfans de M. de la Borde, ancien Fermier général, est resté dans cette maison depuis son éducation finie jusqu'en 1762. Sa longue habitude dans la famille lui en a fait connoître tous les tenants & aboutissants; il a profité de la foiblesse, du dérangement, & de l'espece d'abandon de ses parens les plus proches, où étoit un la Borde Desmastres, neveu du premier, pour s'insinuer dans son

esprit, se rendre nécessaire, & lui faire enfin épouser la Dlle Boutaudon, sa niece, le 18 Avril 1766. Alors il a montré les dents, & se mettant à la tête des affaires du jeune homme, a fait des répétitions considérables contre le pere & l'oncle de son neveu, capables de ruiner l'un & l'autre, si elles étoient accordées dans leur totalité.

Trois Mémoires très-volumineux sont déjà éclos dans cette contestation, vrai labirinthe où l'on se perd, & d'où il résulte en général pour le lecteur des impressions fâcheuses contre toute cette famille. On y trouve de chaque part une aigreur capable de nuire aux meilleures causes, & les parties auroient infiniment mieux fait d'ensevelir dans l'oubli, à quelque prix que ce fût, un détail de faits peu honorables pour tous: on voit toujours avec peine un neveu provoquer son oncle, un fils son pere, & un oncle & un pere réduire le neveu & le fils à la cruelle nécessité de s'armer contre eux.

La piece la plus curieuse de tout ceci est un bout de Mémoire du Sieur de Claustre qu'il a joint à celui de son neveu. Le ton caffard qui y regne, les versets de l'Ecriture dont il est lardé, l'esprit de modération, de paix, de charité que ce Prêtre affiche, font une présomption forte contre lui, & le font passer aux yeux de bien des gens pour un monstre de chicane, revêtu de la peau d'un agneau.

Il ne faut point confondre ce la Borde avec le la Borde, ancien Banquier de la Cour, souche d'une autre famille.

A la page 55. Le 14 *Juin* 1768. Un Auteur Italien, M. J. Del Turco, vient d'entreprendre la Traduction de l'Illiade d'Homere en vers Italiens & en ſtances de huit vers. Il a fait imprimer le premier Tome qui paroît avec ſuccès, & qu'on ne juge point indigne de l'original; il fait précéder ſon ouvrage d'un excellent diſcours ſur la poëſie d'Homere & ſur le plan de l'Illiade; il donne enſuite un abrégé hiſtorique de la vie de ce Prince des Poëtes.

A la page 59. Le 21 *Juin* 1768. Il y a de grands mouvemens en Médecine ſur l'affaire de l'inoculation. On ſait que cette méthode a déjà été approuvée dans deux Aſſemblées de la Faculté. Mais pour que le Décret ait force de loi, il faut qu'il ſoit confirmé dans une troiſieme. C'eſt ce qui afflige les Anti-inoculateurs. Aujourd'hui ils cherchent à ruſer, à temporiſer, pour pouvoir cabaler & gagner des ſufrages. Ils prétendent que la matiere eſt aſſez importante pour exiger que tous les Membres, même abſents, donnent leurs voix; en conſéquence, avant de laiſſer opiner pour la troiſieme & derniere fois, ils veulent qu'on agite cette nouvelle queſtion. En un mot, ils ſe propoſent d'employer tous les obſtacles qu'il leur ſera poſſible, pour reculer la concluſion qu'ils préſument ne leur devoir pas être favorable dans l'état actuel des choſes.

A la page 62. Le 26 *Juin* 1768. On a dit que l'amateur qui avoit donné la médaille du

prix de musique remporté par l'Abbé Girouft, projetoit d'en faire autant à l'avenir. En conséquence, il destine encore une même médaille d'or de la valeur de 300 livres pour le meilleur motet sur le pseaume 45. *Deus noster refugium & virtus &c.*

Un autre particulier propose un semblable prix pour celui qui aura le mieux mis en musique l'ode quatre de Rousseau qui commence par ce vers *la Gloire du Seigneur, sa grandeur immortelle &c.* La même personne destine une seconde médaille de la Valeur de 200 livres pour second prix du motet François, s'il se trouve une autre piece qui en soit digne. Enfin, les Directeurs du concert veulent aussi couronner l'Auteur du meilleur ouvrage qui aura le premier accessit sur le sujet latin désigné.

En voilà plus qu'il n'en faut pour faire sortir les talens, & peut-être en est ce trop : quand il y a tant de gens couronnés, les couronnes en deviennent moins précieuses, & l'émulation se ralentit.

Toutes les conditions sont les mêmes que celles de l'an passé, mêmes Juges, même lieu, même tems du concours.

A la page 63. Le 28 *Juin* 1768. On vient de traduire en françois le *Marchand de Venise*, un des Drames les plus vantés du célebre Shakespear. Les Anglois le regardent encore comme le chef-d'œuvre de leur Théâtre, où cette piece a aujourd'hui tout autant de succès qu'elle en

eut lors des premieres repréſentations. Pour nous autres qui mettons d'autres conditions à un chef-d'œuvre, en convenant des beautés de détail de cette piece, nous la regarderons dans ſon enſemble comme un vrai monſtre dramatique. Le Traducteur a conſervé autant qu'il a pu le mérite de l'original, dans ſa proſe forte & harmonieuſe.

A la page 63. Le 29 *Juin* 1768. Il s'eſt élevé depuis quelque tems en Italie une diſpute entre les Philoſophes de cette contrée ſur l'*Etat brut des premieres générations*. M. Duni, Profeſſeur de Juriſprudence au Collége *Delza Sapienza* de Rome, eſt pour l'affirmative, & prétend d'après Vico, le fondateur de cette opinion, que les hommes originairement vivoient exactement comme des bêtes. Les partiſans de ce ſavant ſont appelés *Ferini*. M. Finette eſt à la tête des adverſaires de ce parti qui ſe nomme *Anti-Ferini*. Ces deux chefs ont beaucoup écrit, chacun de leur côté, & ils ont mis dans leurs ouvrages le caractere de leur ſecte, c'eſt-à-dire que ceux du premier ſont ſans aucune aménité, mêmes durs & un peu barbares, les répliques de l'autre ſont au contraire pleines d'honnêteté, de douceur & de graces.

A la page 64. Le 1 *Juillet* 1768. Pour completter les 30000 livres de penſion que le Miniſtre s'eſt réſervées ſur le nouveau privilege du Mercure, il a donné 600 livres au Sieur de la Dixmerie qui coopéroit depuis longtems gratuite-

ment à cet ouvrage, 600 livres à l'Abbé de la Porte, Acolythe du Sieur de la Place; 600 livres au Sieur Poinſinet, Auteur de l'Epître à Madame la Marquiſe de Langeac; 200 livres de ſupplément au Sieur Marin, Cenſeur de la Police, qui en avoit déjà une, & 300 de ſupplément auſſi à l'Abbé le Blanc, eſpece de brocanteur littéraire, qui, par ſes intrigues, s'étoit fait mettre ſur la liſte depuis longtems.

Quant au Sieur la Combe, c'étoit un Avocat, homme de lettres, qui faiſoit des livres en communauté avec un Frere, avec les Macquers & autres Auteurs, & qui, tyranniſé par les Imprimeurs, s'eſt dévoué pour la Société, a quitté la robe de Palais & s'eſt fait recevoir Libraire. Ce nouvel état lui a inſpiré de la cupidité; il a étendu ſon commerce, a envahi tous les journaux & devient formidable à ſes confreres. Il prétend mettre le Mercure ſur le meilleur pied. C'eſt aujourd'hui que doit paroître le premier volume de la façon de ſa Coterie littéraire. Ils ont commencé par rectifier l'épigraphe &, après bien des recherches, ils ſe ſont décidés pour celle-ci *Mobilitate Viget.* Alluſion ſavante au Mercure Métal, au Mercure Dieu & au Mercure Journal.

A la page 65. Le 4 *Juillet* 1768. Le nouveau Mercure eſt en effet ſupérieur à tous ceux qui paroiſſent depuis longtems par le choix des pieces qu'on y a inſérées & la variété répandue dans l'ouvrage. Mais, outre que ces fugitives, très-bonnes en elles-mêmes, ont déjà paru dans

différens journaux, & autres papiers publics, c'est qu'il est moralement impossible de remplir 14 volumes par an de morceaux d'élite. Un des défauts de l'ancien Journaliste étoit de prodiguer des éloges à tout propos & d'enivrer de son fade encens le moindre cuistre littéraire, le plus petit Histrion. Celui-ci, plus modéré sur les louanges, aura peut-être peine à s'expliquer librement sur quantité de gens, qu'il aura intérêt de ménager, & surtout sur les Comédiens dont il tient ses entrées aux spectacles, suivant l'usage. Ajoutez à cela les entraves de toute espece qu'a nécessairement en France un Auteur couvert d'un privilege du Roi & toujours sous la main directe du Gouvernement. Concluons que le Mercure est par essence une rapsodie tronquée, monotone & fastidieuse, & ne sortira jamais du rang où l'a placé, il y a longtems, un Critique judicieux (La Bruyere) c'est-à-dire immédiatement au-dessous de rien.

A la page 65. Le 5 *Juillet* 1768. Le Concours du prix de poësie à l'Académie Françoise roule ordinairement entre vingt & trente pieces. Cette année, il en a été remis quatre-vingt-quatre au Secrétaire. On prétend qu'un homme de qualité, âgé de 82 ans, le Baron de Châteauneuf, n'a pas dédaigné d'entrer en lice contre la brillante jeunesse qui court la même carriere. Les vœux seront à coup sûr pour le moderne Sophocle, & il seroit à souhaiter pour l'honneur du siecle qu'il eût le prix.

A la page 65. Le 6 *Juillet* 1768. Madame Benoît, cette Virtuoſe littéraire, déjà connue par des Romans, vient de s'élever jusqu'à la Comédie, & de nous en donner une, en un acte & en proſe, qui a pour titre *la Supercherie réciproque*. L'intrigue n'en eſt pas mal conduite; il y a de la ſimplicité dans le ſtyle, mais nulle énergie dans les caracteres, & rien de comique dans les ſituations. Cette piece reſtera dans la bibliotheque des amis auxquels l'Auteur femelle en a fait part.

Fin du dix-huitieme Volume.

DEC 1 2 1937